


EX LIBRIS
ANTONII DE TOUCHET
DE BÉNEAUVILLE,
SANCTI CLARI D'HÉROUVILLE
RECTORIS.



SINGULARITÉS HISTORIQUES ET LITTERAIRES,

CONTENANT

Plusieurs recherches, découvertes, & éclairciſſemens ſur un grand nombre de difficultés de l'Hiſtoire ancienne & moderne.

OUVRAGE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

TOME QUATRIE'ME.



A PARIS;

Chez DIDOT, Quai des Auguſtins, proche du Pont S. Michel, à la Bible d'or.

M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



AVIS.

CE petit Traité a été fait par une occasion particuliere. J'avois admiré quelques-uns de ces Hommes heroïques, lorsque je les avois rencontré dans mes lectures, sans les remarquer neanmoins ou recueillir les endroits où il en étoit fait mention. Mais ayant été obligé de lire la vie de la célebre Mathilde écrite par Domnizon qui releve beaucoup la vertu de Tedalde Evêque d'Arezze oncle de cette Comtesse, je fus plus frappé de cet heroïsme qu'auparavant. Ainsi je me rappelai les autres autant qu'il me fut possible ; & en ayant rencontré encore depuis quelques-uns, j'en ai formé ce petit recueil. Je suis bien éloigné de le donner comme parfait, puisque je ne suis pas même assuré d'avoir ramassé tous ceux que j'ai rencontré ; mais seulement com-

me un essai, que quelque Sçavant pourra achever & perfectionner, comme il le mérite assurement. Car quand il s'agit de lecture & d'érudition, l'expérience fait assez voir qu'on ne sçauroit épuiser aucune matiere du premier coup. Celle-ci étant fort édifiante & utile dans le tems où nous vivons, je desire très-particulierement que quelqu'un veuille s'en donner la peine.





HOMMES ANGELIQUES;

TRAITE' HISTORIQUE,

Où il est parlé de quelques Hommes illustres, qui ont mieux aimé perdre la vie que la chasteté.

Tedalde, Evêque d'Arezze.

SIGEFROY, Comte de Luques en Toscane, eut trois fils, Sigefroy, Atton & Gerard. Il passa en Lombardie avec eux, & y acquit de grandes possessions. Atton le second des trois freres devint très-puissant. C'est lui qui donna retraite dans Canosse, qu'il avoit fait fortifier, à la Reine Adelaide

veuve de Lothaire Roi d'Italie : ce qui donna moyen à cette Princesse d'appeller à son secours Othon le Grand, Roi de Germanie, contre Berenger. Atton épousa Ildegarde, dont il eut Rodolfe mort avant son pere, Godefroy Evêque de Bresse, & Tedalde, qui fut encore plus puissant que son pere. C'est ce Tedalde qui fonda la célebre Abbaye de Saint Benoît de Padoliron proche Mantouë. Il eut pour femme Guillia Dame illustre par sa pieté & par sa génerosité. De ce mariage sortirent Tedalde Evêque d'Arezze, dont je parle ici, le Marquis Boniface, & Conrad qui mourut l'an 1030. Boniface épousa en premieres nôces la Comtesse Richilde, qui étant morte sans enfans, il prit une seconde alliance avec Beatrix fille de Frideric Duc de la Lorraine Mosellane, qui descendoit d'Hadwige fille de Henri l'Oiseleur. Ils eurent trois enfans, Frideric, Beatrix & Mathilde. Boniface fut assassiné l'an 1052. Tedalde Evêque d'Arezze, étoit donc fils de Tedalde & de Guillia, frere du Marquis Boniface & oncle de la Grande Mathilde.

Ce fut un très-bon Prélat, qui avoit beaucoup d'amour pour la Religion, & qui prit un grand soin du troupeau du Seigneur, qui lui fut confié l'an 1023. & qu'il instruisit autant par ses exemples que par

ses paroles. Il commença à attaquer les Simoniaques, qui étoient en très-grand nombre en Italie, & qu'il detestoit tellement, qu'il disoit qu'il auroit donné volontiers mille livres pour la Papauté, afin d'exterminer tous les Simoniaques. Tedalde fut un Prélat illustre en toutes choses. Il fit bâtir son Eglise Cathedrale avec de grandes dépenses, & la remplit d'Ecclesiastiques très-bien élevés & très-vertueux. Les enfans même étoient si habiles dans la Musique ou le Pleinchant, que les plus anciens des autres Eglises ne les égaloient pas dans cette science. Tedalde avoit fait venir pour cela dans son Eglise le célebre Gui Aretin, qui avoit inventé une nouvelle methode pour apprendre la Musique facilement & en peu de tems, & obligea ce vertueux Moine à publier le Livre qu'il avoit composé, afin que tout le monde en profitât. Gui obéit, il expliqua les regles de cet Art avec toute la clarté & la brevieté qui lui fut possible, ayant égard à l'utilité de l'Eglise & à la foiblesse des enfans. Il l'intitula Micrologue, & le dedia à Tedalde sous le Pontificat de Jean XX. l'an 1026. étant âgé de 34. ans. Gui appelle Tedalde un Prélat très-illustre par les dons de la grace & par une prudence singuliere, & le plus digne des Evêques de son tems. Après avoir

fait beaucoup de bien aux Hermites de Camaldule, il mourut l'an 1037. dans un âge peu avancé.

Tedalde étoit fort chaste. Etant tombé dans une grande maladie, quelques personnes lui firent entendre qu'il ne pouvoit vivre davantage que par le moyen d'une femme, & l'exhorterent fortement à n'en pas faire difficulté. Le bon Evêque voulant les instruire, fit faire un grand feu devant son lit, & lorsqu'il commença à sentir l'ardeur des flammes, il s'écria : *Malheur à moi, si je ne puis supporter à présent un si petit feu ; comment pourrai-je souffrir les flammes de l'enfer où une telle action me précipiteroit. Je deteste un tel crime pour ne pas brûler éternellement.* C'est ce qu'en écrit le Prêtre Domnizon, qui me semble dire que Tedalde mourut ainsi constamment, laissant un grand exemple de force & de vertu, non seulement à son siécle, mais aussi à toute l'Eglise. Voyons ceux qui l'ont imité.

Isaac Comnene, Empereur d'Orient.

LA Maison des Comnenes, qui a gouverné long-tems l'Empire d'Orient, étoit très-ancienne & très-illustre. On a de très-grandes raisons de croire qu'elle étoit originaire d'Ameria dans l'Ombrie,

Province d'Italie. Quelqu'un de cette famille étant passé d'Italie en Orient dans le quatriéme siécle, s'établit à Castamone Ville de Paphlagonie vers la Mer. Après plusieurs siécles les Comnenes commencerent comme à renaître dans le dixiéme sous l'Empire de Basile Bulgaroctone, qui fit Nicephore Comnene Gouverneur de la Medie superieure, & donna à son frere Manuel la Prefecture de tout l'Orient.

Ce Manuel fut pere d'Isaac, dont nous parlons, qui épousa Aicatherine, fille aînée de Samuel Roi des Bulgares, ou sœur d'Aaron Prince Bulgare, qui étoit Maître de la Milice des Empereurs. Isaac en eut deux enfans, Manuel & Marie, laquelle se retira avec sa mere dans un Monastere, lorsque son pere quitta l'Empire.

Isaac Comnene commandoit une armée en Orient, lorsque Michel fut élevé à l'Empire. Mais ce Prince ayant mécontenté les Géneraux des troupes, il fut détrôné bien-tôt après, & Isaac fut proclamé Empereur le premier de Septembre l'an 1057. C'étoit un homme qui avoit de grandes qualités, beaucoup de prudence, de valeur & d'activité, avec une grande connoissance de l'Art Militaire. On l'a accusé d'arrogance en attribuant à sa valeur son élevation à l'Empire. Il fit aussi beaucoup de changemens odieux & trop brus-

quement. Il n'étoit pas sçavant, mais il aimoit les Sciences & les Hommes doctes. L'Empereur Isaac après deux ans & trois mois de regne, desesperant de recouvrer la santé, nomma Constantin Ducas Empereur, & se fit porter dans le Monastere de Stude, où il prit l'habit Monastique. Il y vêcut environ onze ans avec tant d'humilité, & dans une si parfaite obéissance, qu'il n'eut aucune peine d'y faire l'office de Portier dont son Abbé l'avoit chargé.

Les Historiens Grecs rapportent une preuve memorable de sa chasteté. Car dans le tems qu'il commandoit les armées, il tomba malade, & fut attaqué de grandes douleurs dans les reins. Les Medecins lui ordonnerent d'user d'une femme pour se guerir, ajoutant qu'il pourroit demeurer sans posterité, car depuis longtems il gardoit la continence avec sa femme. Mais Isaac le refusa constamment, & répondit comme un vrai Chrétien : *Les enfans que Dieu m'a donnés me suffisent : on peut acquerir le Royaume de Dieu sans avoir des enfans ; mais on ne le peut pas sans la chasteté.*



Thomas, Archevêque d'Yorck en Angleterre.

THomas second de ce nom, Archevêque d'Yorck, célebre dans l'Histoire d'Angleterre par sa pieté, sa vertu & ses belles qualités, étoit fils de Samson, qui après la mort de sa femme embrassa l'état Ecclesiastique, & fut fait Evêque de Wigorne. Après la mort de Girard Archevêque d'Yorck, Thomas qui étoit fort estimé, fut élu pour lui succeder. Il avoit été demandé en même-tems pour remplir le Siege de Londres. Comme il souffroit avec peine d'être soumis à l'Archevêché de Cantorbery, il différa autant qu'il put sous différens prétextes, de se faire sacrer par Saint Anselme. Il prétendoit même que ses Chanoines l'empêcherent d'aller à Cantorbery. Mais son pere qui vivoit encore, fut le premier à le condamner, & déclara que l'Archevêque d'Yorck devoit l'obéissance Canonique à l'Archevêque de Cantorbery. Enfin l'an 1109. Thomas fut sacré à Londres par l'Evêque de cette Ville aprés la mort de Saint Anselme. Mais il se repentit pendant toute sa vie de ce qu'il avoit fait contre Saint Anselme, disant qu'il étoit malheureux, & qu'il n'avoit pas été digne de

recevoir l'impoſition des mains d'un ſi grand Prélat.

L'Archevêque Thomas gouverna ſaintement ſon Diocéſe. Etant tombé dans une grande maladie, les Medecins jugerent tous qu'il n'y avoit point d'autre remede à ſon mal que de perdre la continence. Mais le vertueux Prélat ne voulut pas perdre la gloire immortelle de la pudicité, pour ſauver une chair qui doit enfin mourir, & répondit génereuſement : *Malheur à la maladie qui a beſoin d'un tel remede.* Ainſi il mourut dans la force de ſon âge, & dans une grande odeur de pieté, au mois de Février de l'an 1114.

Le Bienheureux Amedée de l'Ordre de Cîteaux, Evêque de Lauſanne.

LE B. Amedée nâquit à la Côte Saint Antoine, ou Saint André ſelon d'autres, en Dauphiné. On dit que ce lieu eſt entre Vienne & Grenoble, dans le Dioceſe de Vienne. Il étoit fils d'Amedée, Seigneur de Hauterive, & de Petronille ſœur de Guigue VII. Dauphin de Viennois, & allié de l'Empereur Henri V. étant deſcendu comme lui de Conrad le Salique. Amedée étoit parfaitement bien fait & très-bel homme. Il acquit une grande prudence, & il y joignit une pieté ſingu-

fiere. Après avoir suivi durant quelque tems l'Empereur Henri V. il prit à l'exemple de son pere l'habit Religieux à Clairvaux de la main de Saint Bernard. Il fut fait ensuite Abbé de Haute-combe; enfin il fut élu & ordonné Evêque de Lausanne le jour de Sainte Agnès l'an 1145. Il gouverna très-saintement son Eglise pendant plus de 14. ans. Comme il étoit né, qu'il avoit été beni Abbé, & qu'il avoit été consacré Evêque le jour de Sainte Agnès, il honora beaucoup cette illustre Vierge & Martyre, & il ordonna qu'on célébreroit sa Fête avec le Rit double dans son Diocese. Amedée fut tuteur d'Humbert III. fils d'Amedée Comte de Savoye: ce qui fut très-avantageux au jeune Prince & à son Etat. On prétend aussi que le saint Evêque a été Chancelier de l'Empereur Frederic Barberousse. Il eut beaucoup de dévotion pour la Sainte Vierge Marie, & il composa huit Sermons à sa louange, qui font voir sa doctrine & sa pieté. Ils furent imprimés à Basle l'an 1537. puis Richard Gibbon Jesuite, les publia à Anvers l'an 1613. Theophile Rainauld les donna ensuite avec les Sermons de quelques anciens Pères. On les trouve aussi dans les Bibliotheques des Saints Peres. Un grand nombre d'Auteurs ont fait mention d'Amedée, qui étant

tombé grievement malade, quelques Medecins, qui n'avoient pas assez étudié l'Evangile & les Ecrits des Apôtres, lui conseillerent, pour conserver sa santé & sa vie, d'user d'un remede qui étoit contraire au vœu qu'il avoit fait de garder une entiere continence. Mais le bienheureux Prélat, qui n'avoit jamais oublié les promesses qu'il avoit fait à Dieu, répondit : *A Dieu ne plaise que je rentre jamais dans le lieu d'où je suis sorti.* Ainsi il rendit constamment son ame à Dieu le 27. de Septembre 1159.

Frederic, Duc de Souabe.

FRederic, Duc de Souabe, fils de l'Empereur Frederic Barberousse, & de Beatrix fille de Renauld, Comte de Bourgogne, fut un Prince très courageux & très-vertueux, qui servit son pere dans toutes les occasions. Il avoit prix la Croix avant l'Empereur, & il partit avec lui pour l'Orient l'an 1189. Etant en Hongrie il fiança la fille de Bela, Roi de ce Pays. Il menoit ordinairement l'avant-garde de l'armée, & il fit plusieurs grandes actions avant que d'arriver à Constantinople. Lorsque l'armée fut passée en Asie, il prit la Ville de Cogni, qui est l'ancienne Ville d'Iconium capitale de la Lycaonie.

L'Empereur Frederic étant mort en Cilicie, l'armée le choisit pour son Chef à cause de sa grande valeur & de sa prudence singuliere. Il la conduisit à Antioche, de là à Tripoli, & enfin à Acre, où il rendit son ame à Dieu l'an 1190. Ce Prince fit voir son grand amour pour Dieu, lorsqu'étant malade, les Medecins lui déclarerent, qu'il pouvoit recouvrer la santé, s'il vouloit user d'une femme; car il répondit genereusement, *qu'il aimoit mieux mourir que de souiller son corps par la volupté*. La mort de cet excellent Prince causa la ruine de l'armée qui se dissipa aussitôt après.

Louis VIII. Roi de France.

CE grand Roi, surnommé Lion pacifique, à cause de ses grandes qualités, soit pour la guerre, ou pour la paix, étoit fils de Philippe Auguste septiéme Roi de la troisiéme Race, & d'Isabelle de Hainaut, qui descendoit de Charlemagne. Il nâquit le 3. ou le 5. de Septembre l'an 1187. Il épousa Blanche de Castille, dont il eut neuf fils & deux filles, & il ne toucha jamais d'autre femme. Il mourut à Montpensier en Auvergne en revenant de Languedoc, le 8. de Novembre 1226. au commencement de la quarantiéme année de son âge, & dans la quatriéme de son regne. On dit communement qu'il fut em-

poisonné. Cependant un Auteur du tems écrit, & sur un témoignage, dit-il, digne de foi, que ce Prince ne mourut que pour avoir préferé la chasteté à sa vie, quelque assurance que lui en donnassent ses Medecins. Ce fait memorable est très-digne d'un Roi si vertueux.

Charles I. Roi des deux Siciles, Comte d'Anjou & de Provence.

CHarles de France, sixiéme fils de Louis VIII. Roi de France, dont je viens de parler, & de Blanche de Castille, nâquit l'an 1226. Quelques-uns de ses freres étant morts, on lui donna pour partage les Comtés d'Anjou & du Maine. Il épousa Beatrix quatriéme fille & heritiere de Raimond Berenger Comte de Provence, de Forcalquier & de Nice l'an 1246. Deux ans après il suivit le Roi Saint Louis son frere en Orient, où il signala sa valeur, & dans cette funeste expedition il fut pris prisonnier en 1250. Etant retourné en France, il ramena à l'obéissance les Provençaux. L'an 1262. le Pape Urbain IV. lui fit offrir la Couronne de Sicile, & après diverses negociations il l'accepta en 1264. Il passa heureusement à Rome, où il fut couronné le 6. Janvier 1266. Etant dans

cette Ville il tomba dans une grande maladie; & l'on écrit, qu'assuré par les Medecins, qu'il n'y avoit de remede, que celui qu'on prétend avoir été refusé par le Roi son pere, il le refusa de même constamment, & qu'il courut long-tems risque de la vie. Sur cela ayant mandé la Comtesse sa femme, elle vint le trouver, & par ce moyen il recouvra la santé. Voila une action heroïque qui m'a obligé de donner au Roi Charles un titre particulier dans ce petit Traité. Mais ce Prince n'ayant pas perseveré jusqu'à la fin, & étant tombé malheureusement dans le précipice qu'il avoit évité avec tant de gloire dans la force de son âge, Dieu le punit d'une maniere très-éclatante; de sorte qu'après avoir souffert toutes sortes de malheurs, devoré de chagrin, il mourut le 7. de Janvier 1284. âgé de près de 58. ans, après en avoir regné 18. mais il perdit l'Isle de Sicile deux ans avant sa mort.

Gui de Montfort.

GUi de Montfort, le dernier des quatre fils de Simon de Montfort Comte de Leycestre, Chef des Seigneurs Anglois rebelles au Roi Henri III. & d'Isabeau fille du Roi Jean Sans-terre, fut obligé de sortir d'Angleterre avec sa mere &

ſon frere Simon ; car les deux autres furent tués avec leur pere dans la bataille d'Evesham. Gui percé de coups demeura quelque-tems parmi les morts. Mais il guerit de ſes bleſſures, & vint en France, d'où il paſſa en Italie, & y épouſa la fille du Comte Aldobrandi Roſſo. Il ſuivit Charles de France Comte d'Anjou & de Provence, que le Pape avoit fait Roi des deux Siciles, contre Mainfroy. Il fut un des Lieutenans Géneraux de ce Prince, & il eut beaucoup de part à ſes victoires, car il étoit très-brave. L'an 1271. Gui de Montfort commit un crime tout-à-fait horrible. Etant à Viterbe, Henri fils de Richard Roi d'Allemagne, qui étoit frere de Henri Roi d'Angleterre, y étoit auſſi. On diſoit que Simon de Montfort pere de Gui, avoit été tué par le conſeil du Prince Henri. Cela n'étoit pourtant pas vrai ; car il étoit conſtant que Simon avoit été tué avec ſes deux fils dans la bataille d'Evesham. Mais ſur ce faux bruit, Gui voulut en tirer vengeance. Il tua Henri ſon couſin germain à coups de couteau pendant qu'il entendoit la Meſſe dans l'Egliſe de Saint Laurent : c'étoit pendant le Carême, & Henri étoit Croiſé. Après cet infame aſſaſſinat, Gui ſe ſauva chez ſon beau-pere en Toſcane. L'année ſuivante Edouard nouveau Roi d'Angleterre, fils

& successeur d'Henri III. venant de Terre-Sainte, demanda au Pape Gregoire X. justice de la mort de son cousin Henri. Le Pape qui avoit déja excommunié Gui, porta une nouvelle Sentence d'excommunication contre lui le premier jour d'Avril 1273. Gui fut touché, & se soumit. Il envoya sa femme, & plusieurs autres personnes au Pape, demandant permission de venir en sa presence, & assurant qu'il étoit prêt d'obéir à ses ordres. Ainsi comme le Pape sortoit de Florence, il se présenta à lui, accompagné de ses Complices, tous nuds pieds, en chemise, la corde au cou, prosternés par terre, & fondant en larmes. Gui s'écria qu'il se soumettoit sans reserve à ses commandemens, & demanda instamment d'être emprisonné en tel lieu qu'il lui plairoit, pourvû qu'il obtint son absolution. Gregoire passa outre sans lui faire aucune réponse, ni s'arrêter. Mais ensuite, de l'avis des Cardinaux qui l'accompagnoient, il manda à deux autres qui résidoient à Rome, d'assigner à Gui de Montfort dans quelque forteresse de l'Eglise Romaine, un lieu pour sa prison, & le faire garder par les ordres de Charles Roi de Sicile. Il fut donc delié de l'anathême; mais il fut soumis à une très-rigoureuse penitence. L'an 1282. après une prison de neuf ans, Gui alla trouver le Roi Char-

ſes, pour mériter l'oubli de ſon aſſaſſinat ; & le ſervit en Sicile qui s'étoit révoltée contre ce Prince.

Enfin l'an 1287. Roger Doria Amiral de Jacques Roi d'Arragon ayant défait dans une grande bataille ſur la Mer de Sicile, la Flotte Françoiſe, Gui de Montfort, & pluſieurs autres Seigneurs François & Italiens furent pris priſonniers. Le Roi d'Arragon leur permit à tous de ſe racheter : mais voulant gagner l'amitié du Roi d'Angleterre ennemi déclaré de Gui, il lui refuſa cette grace. Ainſi il acheva ſes jours en priſon. Fazellus Hiſtorien de Sicile écrit Decad. poſter. lib. 9. qu'il donna alors un grand exemple de vertu. Car étant tombé dans une maladie dont il pouvoit guerir par l'uſage d'une femme, ſelon le témoignage des Medecins, Gui préfera la mort à la vie, & mourut en effet glorieuſement pour ne ſe pas ſoüiller par un adultere.

Le Pape Boniface IX.

PIerre Thomacelli, Napolitain, étoit d'une famille noble, mais pauvre. L'an 1381. Urbain VI. le fit Cardinal du Titre de Saint George, puis de Saint Anaſtaſe. Aprês la mort d'Urbain il fut élu Pape à Rome le ſecond jour de Novembre

1389. & prit le nom de Boniface. Il étoit de grande taille & bel homme. Il fut toujours très-modeste & très-continent. Les Italiens lui donnent de grandes louanges, peut-être parce qu'il se rendit souverain à Rome. Il célebra le Jubilé l'an 1400. Il établit les Annates; & comme il y avoit un Pape à Avignon, il feignit de s'empresser beaucoup pour finir le schisme, mais il n'avoit pas envie de quitter sa place. Il est fort decrié pour son avarice, & les innovations qu'il établit dans le Gouvernement Ecclesiastique. Boniface étant malade de la gravelle avec la fievre, on lui assura qu'il pouvoit retablir sa santé, s'il usoit d'une femme. Cela lui fit horreur, comme le rapporte Saint Antonin: il regarda cette proposition comme un sacrilege contre la loi divine, & il aima mieux mourir dans la chasteté que de vivre honteusement. Ainsi il mourut le premier jour d'Octobre l'an 1404. étant âgé de soixante ans.

Jacques de Portugal, Cardinal.

JAcques de Portugal, que Ciaconius a sans raison surnommé Rossus, étoit fils de l'Infant Pierre Duc de Coimbre & d'Isabelle d'Arragon fille du Duc d'Urgel. Pierre étoit fils de Jean I. Roi de Portu-

gal. Jacques après la mort funeste de son pere, étant chassé de sa patrie, se retira en Flandres avec plusieurs Gentilshommes & Soldats auprès d'Isabelle femme de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, laquelle le reçut avec beaucoup de bonté & d'honneur. Cette Princesse étoit sa tante. Jacques avoit de très-belles qualités. Il étoit grave & modeste. Il étudia avec soin les sciences qui conviennent à un Prince, & comme il avoit un bon esprit, il y fit des progrès considérables. Etant allé à Rome par le conseil d'Isabelle, le Pape Calixte III. le fit d'abord Archevêque de Lisbonne, puis l'an 1456. il le nomma Cardinal Diacre du Titre de Saint Eustache. Pie II. connoissant sa vertu l'envoya en Allemagne avec la qualité de Legat. Etant arrivé à Florence, il y tomba grievement malade, & les Medecins ayant déclaré qu'il pourroit recouvrer la santé, s'il usoit d'une femme, il aima mieux attendre la mort genereusement que de leur obéir, disant qu'il aimoit mieux mourir que de se soüiller: *Malo mori quam fœdari.* Il mourut en effet le 27. d'Aoust l'an 1459. âgé de 26. ans, moins quelques jours, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Miniat.

Saint Casimir, Prince de Pologne; Grand Duc de Lithuanie.

CAsimir, fils de Casimir III. Roi de Pologne, & Grand Duc de Lithuanie, & d'Elisabeth d'Autriche fille de l'Empereur Albert II. nâquit l'an 1458. Il eut pour Précepteur Jean Dlugloss, dit Longin, Chanoine de Cracovie, homme noble, sçavant, habile & très-vertueux. Le jeune Prince profita merveilleusement sous un si excellent maître, & il ne songea qu'à regner éternellement avec Jesus-Christ. Il travailla particulierement à soumettre sa chair sous le joug de l'esprit, & son esprit à Dieu. Il eut entre autres dons celui de la continence, qui le rendit chaste toute sa vie. Comme il avoit beaucoup de devotion pour la Sainte Vierge Marie, il composa en son honneur une longue Hymne, dans laquelle il renferma les Mysteres de l'Incarnation, & les glorieux privileges de cette Bienheureuse Mere de Dieu. Il voulut être enterrée avec elle, & on la trouva dans son tombeau 120. ans après sa mort. Casimir ayant été élû Roi de Hongrie par une partie des Seigneurs de la Nation, il ne se hâta pas d'y marcher, n'ayant pas jugé son élection assez legitime. En quelque état qu'il se

trouvât, le vertueux Prince ne s'éloignoit jamais de la severité des loix qu'il s'étoit imposées pour la conservation de sa chasteté. Il en donna de grandes preuves, lorsqu'étant malade à l'extrêmité, il préfera la mort à la santé & à la vie, rejettant avec beaucoup de force & de constance les avis des Medecins, qui ne trouvoient point d'autres moyens pour lui prolonger les années, que celui de lui faire perdre sa virginité. Il mourut à Vilna capitale de Lithuanie le quatriéme jour de Mars l'an 1484. Il fut mis au Catalogue des Saints par Leon X. l'an 1522. & sa vie fut composée par Zacharie Ferrier Legat du Pape en Pologne.

Michel Verin, Poëte Latin.

MIchel Verin, cet aimable jeune homme, qui a été loüé de tous les Sçavans, à cause de la pureté de ses mœurs & de la beauté de son esprit, étoit né dans l'Isle de Majorque ou dans celle de Minorque, si on en croit les Sçavans de ces Isles, qui ont été suivis par Martin de Ibarra Basque, dans la vie de ce jeune Poëte, & Pigneron Parisien. Mais le sçavant Bibliothecaire d'Espagne Nicolas Antoine, reconnoît qu'ils se sont trompés absolument, & que non seulement Michel Verin

Verin étoit Florentin, mais même que son pere Ugolin étoit né à Florence. Celui-ci le dit clairement dans la description qu'il a fait de cette Ville, où il nous apprend qu'il a eu pour Maître Christophle Landini, comme il eût lui-même pour disciple Pierre Crinitus. Michel Verin eut pour Maître dans l'art Poëtique Paul Saxia Roncilion à qui il dédia ses Distiques Moraux, que leur utilité & leur élegance ont rendus extrêmement célebres; car outre la beauté des maximes, en reprenant les vices, il a épargné les hommes, & n'a nommé personne.

Parcere nominibus nostri didicêre libelli:
Crimina, non homines, nostra Thalia premit.
Relligio Christi personis parcere jussit,
Unde meo nullus carmine inustus erit.

Il mourut l'an 1487. à l'âge de 18. ans, ayant préferé la mort au mariage, & la virginité à une plus longue vie, que les Medecins lui promettoient s'il vouloit se marier; ce qu'il refusa constamment.

Cur, Petre, virgineum hortaris me ponere florem?
Non faciam, vel si hoc certa paranda salus.

Promittunt medici coitu mihi, Paule, salutem:
Non tanti vitæ sit mihi certa salus.

Il ne faut pas s'en étonner : il connoissoit le prix de la virginité :

Virginitas cœlum, veneris chorus implet avernum :
Hæc superis similes nos facit, illa feris.

Sa maladie fut très-longue, comme il paroît par ce Distique qu'il envoya à Pierre Rodolfe :

Nil tibi rescripsi, veniam concede Rodolphe :
Hic morbi quintus jam mihi mensis adest.

Dans le sixiéme mois, il écrivit celui-ci à son ami Simon Canisianus :

Non me visisti, sexto cum mense laborem :
Dic, ubi traxisti Canisiane moras.

Ce qui fait voir combien son esprit étoit libre à la vûë de la mort ; car il devint si sec qu'il n'avoit plus que la peau sur les os, & il souffroit beaucoup :

Hic mihi jam sextus mensis post mille labores,

Mutavit stomachum diri violentia morbi.

En quoi on ne sçauroit assez admirer sa constance & son amour pour la vertu.

Luxuria est prædulce malum, quam carpere multi,
Sed pauci vitare queunt.

Les Distiques de Michel Verin furent imprimés, ou au moins connus avant sa mort, comme il paroît par plusieurs endroits :

Disticha quod tenui mediter, me carpis, avena :
Non omnes possunt prælia flare tuba.

Quoique jeune, il ne laissa pas de lire beaucoup de bons Livres, dont il tira la matiere de ses Vers :

Siderei instar apum, delibans gramina Christi :
Delegi, lector, hoc tibi mellis opus....
Instar apis debes variis excerpere libris,
Mellifluo ut manet dulcis ab ore liquor.

Ils furent imprimés à Florence l'an 1487. Son pere Ugolin marque cette édition dans l'éloge de Florence :

Quid referam nati Michaëlis funus acerbum?
Extat opus, prohibetque pudor narrare quid ille
Scripserit. Ingenii testes sua disticha restant,
Quæ sensa ostendunt angustis grandia gyris.

Puis à Mayence l'an 1536. in 8. à Lyon en 1539. chez Payen : en 1547. avec les Notes de Martin de Ibarra Basque. A Toulouse : à Paris en 1576. par les soins de M. Pigneron Parisien. Cette édition fut renouvellée dans la même Ville en 1581. chez Gabriel Buon, & l'an 1588. chez Nicolas Nivelle. On y voit diverses Epitaphes de Michel Verin faites par plusieurs Auteurs. Claude Odde de Triors, Gentilhomme de Dauphiné les traduisit en Vers François, & les publia à Lyon. Claude Hardy Parisien, les mit en prose l'an 1614. Jean Owen, Poëte Anglois, les a inserés dans son Livre d'Epigrammes sans en nommer l'Auteur.

Verin a fait quelques fautes contre la quantité ; mais, comme dit Vossius, on les lui doit pardonner à cause de sa grande jeunesse. Colomiez m'apprend que Philippe le Clerc, Principal du College de Beauvais, fit réimprimer les Distiques de Michel Verin l'an 1616. sous ce titre : *Verinus Belvacensis.*

Robert Nobili, Cardinal.

ROBERT Nobili nâquit à Montepulcien le 5. de Septembre 1541. Son pere étoit Vincent Nobili, Chevalier, fils de Louise du Mont, sœur du Pape Jules III. & sa mere Magdeleine des Comtes de Montagu, femme illustre, qui éleva son fils Robert dans la pieté avec un soin particulier. Comme il avoit une très-grande vivacité d'esprit, on assure qu'à l'âge de dix ans il sçavoit bien les langues Latine & Grecque. Il eut des Maîtres très-habiles, & il profita si bien de leurs instructions qu'il prononça un beau Discours Latin en présence de Jules III. son grand oncle, qui ayant fait Vincent Nobili Gouverneur d'Ancone, Robert demeura quelque-tems dans cette Ville, où il s'appliqua beaucoup à l'étude des bonnes Lettres & de la Theologie mystique. Les progrès qu'il fit furent si grands, que le Pape le fit Cardinal quoiqu'il n'eût que 13. ans. Un an après le Pontife le fit venir à Rome, & lui donna le titre de Sainte Marie *in Dominica*, ou selon d'autres, *in Cosmedin*. Le Pape étant mort un mois après l'an 1555. Paul IV. fit le Cardinal Nobili Bibliothecaire du Vatican, quoiqu'il n'eût que 14. ans, & lui marqua une estime extraordi-

naire à cause de sa sagesse & de son innocence. Il étoit extrêmement humble, & il méprisa toujours les grandeurs & le faste du monde, de sorte qu'on voyoit dans ce jeune Cardinal un vrai modelle des vertus Chrétiennes. Il sçavoit tous les Pseaumes par cœur. Il se communiquoit volontiers à toutes les personnes de pieté. Sa vie étoit très-austere. Il conserva sa virginité sans tache, & il aima mieux mourir que de la perdre; car dans une maladie les Medecins lui ayant conseillé l'usage d'une femme s'il vouloit conserver sa vie, il répondit constamment, *qu'il aimoit mieux mourir que de se soüiller*. En effet après une longue & cruelle maladie, il mourut tranquillement & saintement le 11. de Janvier 1559. dans la 18e. année de son âge.

Le pieux Cardinal n'eut qu'une Abbaye, & il eut toujours envie de la resigner. Il voulut même quitter la Pourpre, ce qu'il auroit executé, si on ne l'en eût empêché. Paul IV. le regretta beaucoup. Il a été loüé de tous les Sçavans & des personnes illustres en pieté de son tems. Il étoit bien fait, d'une taille au dessus de la mediocre. Son visage étoit beau & agréable. Il paroissoit neanmoins comme un homme de trente ans.

Il a écrit plusieurs Oraisons ou Discours, un à la gloire de la Sainte Vierge, & celui

qu'il prononça devant le Pape Jules III. Il en composa quelques autres sur divers Saints, qu'il prononçá publiquement devant le peuple, & on remarque qu'ils étoient fort sçavans. Il a fait aussi un Commentaire de la Gloire; un Dialogue entre Dieu & l'Ame; & quelques autres Ecrits.

Antoine de Crequi, Cardinal, Evêque d'Amiens.

ANtoine de Crequi, second fils de Jean IX. Seigneur de Crequi, de Canaples, &c. Prince de Poix, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cent Gentilshommes de sa Maison; & de Marie d'Affigney, fut fait Evêque de Teroüenne après la mort de François de Crequi son oncle, puis de Nantes, & enfin d'Amiens. Pie IV. le fit Cardinal au mois de Mars 1565. à la demande du Roi Charles IX. qui l'aimoit beaucoup, & qui le fit Chancelier de l'Ordre de Saint Michel. Le Cardinal de Crequi fit beaucoup de bien à son Eglise d'Amiens. Il eut toujours un grand zele pour la Foi Catholique; c'est pourquoi il prit pour sa devise la Colonne de feu qui servoit autrefois de guide au Peuple d'Israël dans le Desert avec cette Inscription autour de sa Médaille : *Prisca lux, dux certa salutis.* Ses freres étant morts sans laisser d'enfans, il devint heri-

tier des grands biens de sa Maison; mais il leur préfera l'integrité & l'innocence: car étant extraordinairement incommodé de la gravelle, il y eut un Medecin qui lui conseilla d'essayer la compagnie d'une femme; mais il rejetta bien loin cet infame & pernicieux remede. *A Dieu ne plaise*, s'écria-t'il, *que je veuille perdre mon ame éternellement, afin de sauver pour un tems un cadavre.* Il laissa ses biens à son neveu Antoine de Blanchefort, à condition qu'il prendroit le nom & les armes de Crequi. Ce Cardinal mourut à Amiens le 28. de May, ou le 20. de Juin l'an 1574. Il fut enterré dans son Eglise, mais son cœur fut mis au pied du grand Autel, comme il l'avoit ordonné.

Blaise Foucher, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

LE Reverend Pere Blaise Foucher nâquit à Chartres vers l'an 1556. Il prit l'habit des Freres Prêcheurs, & fit profession dans cet Ordre. L'an 1582. il reçut à Paris le Bonnet de Docteur en Theologie. Tout le monde convenoit qu'il étoit le plus habile Scholastique qui fût alors dans son Ordre, en sorte qu'on le nommoit ordinairement le Theologien. Il n'avoit pas moins de talent pour la Chai-

re, & on prétend qu'il surpassa tous les Prédicateurs de son tems : c'est pourquoi le Roi Henri III. le nomma son Prédicateur. Dans le Chapitre géneral de l'Ordre tenu à Rome l'an 1583. il fut nommé Regent de l'Ecole Theologique de Paris. Il s'acquitta très dignement de cet emploi pendant que sa santé le lui permit.

Le Pere Foucher ne fut pas moins recommandable par l'integrité & la pureté de ses mœurs, que par son esprit & sa science. Etant tombé grievement malade à Chartres l'an 1588. après y avoir prêché le Carême, les principaux de la Ville allerent le voir pour lui témoigner la douleur qu'ils avoient de son état; & les Medecins s'étant assemblés pour y apporter quelque remede, ils furent tous d'avis qu'il ne pouvoit pas vivre davantage s'il n'avoit la compagnie d'une femme : ce que le Pere Foucher ayant appris, il s'écria aussi-tôt : *Dieu m'envoye mille morts, plûtôt que de violer les vœux que je lui ai faits.* Ainsi il finit heureusement sa vie le 30. d'Octobre de la même année.

Philippe Greslet Chartrain, Docteur & Professeur en Medecine, étoit présent, & avoit opiné comme les autres. Il fut si touché de la pureté & de la force héroïque de ce jeune Theologien, qu'il n'oublia jamais ce qu'il avoit entendu. C'est pour-

quoi se voyant près de la mort l'an 1611. il fit venir le P. Menigand qui étoit Prieur des Jacobins de Chartres, & le pria avec tant d'instance de faire enterrer son corps dans le tombeau du Pere Foucher, que ce Prieur ne put lui refuser cette grace.

Le Pere Foucher a laissé quelques monumens de son esprit, dont Nicolas le Febvre fait mention.

Loci Theologici variis concionibus per Quadragesimam & per anni residuum habendis adaptati.

Annotationes in quasdam Quæstiones 1. Part. Sancti Thomæ Aquin. & in reliq. 3. Part. de Eucharistia.

Le Comte de Montercy, Espagnol.

JE croyois finir ce Traité par le Pere Blaise Foucher; mais peu après m'étant imaginé que je pourrois trouver quelque secours dans les Auteurs qui ont eu beaucoup de lecture, & qui ont écrit sur des matieres qui ont du rapport à ce que je viens d'écrire, après diverses réflexions, j'ai consulté l'Ouvrage de Thomas Bozius *De signis Ecclesiæ*; le Traité de Theophile Rainaud *De Martyrio per pestem*, & les Essais de Medecine de Jean Bernier de Blois. Les deux premiers ont marqué en peu de mots quatre ou cinq de ceux dont

je viens de faire mention. Bernier n'a pas fait de plus grandes recherches. Il dit tout en quatre ou cinq lignes, avec plus d'une faute. Il joint à ceux qu'il nomme, Saint Pierre de Luxembourg Cardinal, en quoi il s'est trompé ; car je ne trouve point dans sa vie qu'il soit mort, ni qu'il ait été attaqué de cette Maladie ; mais il m'apprend qu'on leur doit ajouter le Comte de Monterey Espagnol, parce qu'en effet :

Ne se pollueret maluit ille mori. Ess. de Medec. p. 251.

Mais Bernier ne nous dit point en quel tems ce Seigneur Espagnol a vêcu, ni quand il est mort, ni si c'est le Comte de Monterey qui fut Gouverneur des Pays-Bas Espagnols de son tems. Si c'est le même, je dois dire ici, qu'il se nommoit Jean-Dominique de Zuniga & Fonseca, Haro Gusman & Cardona, Comte de Monterey & Fuentes, &c. Il étoit fils de Louis Mendez de Haro Comte d'Olivares, & de Catherine Fernandez de Cordouë, Arragon & Cordouë. Il fut fait Gouverneur des Pays-Bas au mois de Juillet, & il quitta au mois de Février de l'an 1676. C'est-là tout l'éclaircissement que je puis donner à present sur cet article.

Diverses Leçons du Livre de Tertullien contre les Juifs.

COmme il n'y a point de Manuscrit ancien, quelque imparfait qu'il puisse être, qui ne puisse beaucoup servir, selon le sentiment des plus habiles Critiques, pour rectifier les Ouvrages des anciens Auteurs, je veux en faire ici une expérience. Ainsi ayant vû autrefois un Manuscrit fort ancien du Livre de Tertullien contre les Juifs, je vais en conferer une partie avec l'Edition de M. Rigaud, parce que je n'en ai pas d'autre, & que d'ailleurs elle passe pour la plus correcte de toutes, comme étant la derniere, & faite par un homme fort habile.

P. 211. D. *Ut quoniam prædicatam novam legem.* Ms. *ut quoniam prædictam, &c.*

Et novæ circumcisionis purgator. Ms. *Et novæ C. pugnator.*

Nova sacrificia offerat. Ms. *Et nova sacrificia o.* La conjonction se trouve dans tous les autres membres; ainsi elle doit être dans celui-ci.

Cum suo sibi sabbato. Ms. *sibi deest.*

P. 214. A. *Regni æterni æternus dominator.* Mſ. *æternus deeſt.*

Et ſi jam venit ſerviendum eſt illi. Mſ. *ut ſi jam venit, ſerviendum ſit illi.*

Suſtinendus eſt. Mſ. *ſuſtinendus ſit.*

Et operari debere novæ legis exordia. Mſ. *Et oriri debere novæ, &c.*

Igitur in iſto gradum conferamus. Mſ. *Igitur in iſto gradu conſeramus.* Mais le Copiſte s'étant apperçu de ſa faute, a ajouté à la fin de la ligne *de.* Ainſi il a lû *conſederamus.* Or ſi on fait attention aux premieres paroles du Livre, on ſera porté à croire que c'eſt là la vraie leçon.

B. *Prophetæ annuntiaverunt: ut ſi in iſta tempora.* Mſ. *Prophetæ nuntiaverint; ut ſi intra iſta tempora.* Cette leçon paroît meilleure que la vulgaire.

Nec Judæos refutare. Mſ. *Et Judæos non refutare.*

Præcinuerint. Mſ. *prædicaverunt.*

Ut Eſaias dicit: ſic dicit. Mſ. *ut Eſaias: ſic dicit.*

Et civitates non claudentur illi. Mſ. *Et c. n. cludentur illi.*

Quod ipſum adimpletum videmus. Mſ. *q. i. a. jam videmus.*

C. *Quem exaudierunt.* Mſ. *quem & exaudierunt.*

In univerſa, inquit, Mſ. *in univerſam, inquit, terram.*

Et usque ad terminos, Mſ. *Et ad terminos.*

Cui enim & aliæ gentes crediderunt. Mſ. *Cui etenim crediderunt gentes.*

D. *Qui jam venit regnat.... omnium civitatum.* Mſ. *cui jam venit, & regnat .... omnium civitatium.*

Attamen perſpicuè ſunt. M. *attamen etiam perſpicue ſint.*

P. 312. A. *Quis enim omnibus regnare potuiſſet niſi Chriſtus Dei filius, qui omnibus in æternum gentibus regnaturus nuntiabatur.* Mſ. *quis enim in omnibus gentibus r.p.n. C.D.F. qui omnibus regnaturus in æternum nuntiabatur.* La prepoſition *in* avant *omnibus* eſt de la ſeconde main. Les paroles ſuivantes la confirment.

Nam ſi Salomon.... ſed in finibus Judæa. Mſ. *Nam ſi Salomon... ſed in finibus Judeæ.*

Regnavit Darius, non habuit in omnibus gentibus poteſtatem. Mſ. *regnavit Darius ulterius, ultra fines regni ſui non habuit poteſtatem in omnibus gentibus.*

In hæreditate regni ſucceſſit. Mſ. *in hæreditario regno ſucceſſit.*

Sic Alexander Macedo numquam Aſiam univerſam &. Mſ. *ſi Alexander Macedo non amplius quam Aſiam univerſam & cæteras.*

Ambitum concluſi. Mſ. *ambitum clauſi ſunt.*

Maurorum gens. . . . à Romanis. Mſ. *Maurorum gentes. . . . . Romanis.*

B. *Quid de Romanis . . . . qui de legionum.* Mſ. *quid de ipſis Romanis. . . qui legionum.*

Chriſti autem regnum & nomen. Mſ. *Chriſti autem nomen.*

Cum videamus fieri. Mſ. *cum videas fieri.*

C. *Quæ probamus ex conſequentibus.* Mſ. *quæ probamus & conſequentibus.*

Ut tam adimpleta omnia quam proſpecta credamus. Mſ. *uti jam adimpleta omnia præcepta credamus.*

Et *quoniam poſt paſſionem Chriſti.* Mſ. *quoniam poſt paſſionem.*

Imbuere te intelligentia. Mſ. *imbuere te intelligentiam.*

In principio obſecrationis. Mſ. *in principio obſervationis.*

D. *Indicatur juſtitia.* Mſ. *conducatur juſtitia.*

Et *perſpicies. . . . integrando.* Mſ. Et *percipies. . . . in integrando.*

Ædificabitur in lætitiam. Mſ. *ædificabitur in latitudinem.*

214. A. *Et poſt hebdomadas has* 72. & *exterminabitur.* Mſ. *Et poſt hebdomadas has* 62. *exterminabitur.*

Super hac vaſtatione. Mſ. *ſuper hanc vaſtationem.*

Et quoniam non tantum. Mſ. *quoniam non tantum.*

Et deſtruet pinnaculum. Mſ. *Et deſtrui pinnaculum.*

Quomodo in ipſo tempore. Mſ. *quoniam in ipſo tempore.*

C. *Et conjice ad perfectionem ſermonis reſpondente.* Mſ. *Et conjice ad profectionem ſermonis reſpondere.*

Quomodo impleantur. Mſ. *quomodo implentur.*

Cyrus regnavit. Mſ. *Cyrus.*

Melas n. e. annis 22. Mſ. *Melas n. e. annis* 21.

Appellavit, regnavit illic. Mſ. *appellavit, poſt eum regnavit illic.*

Cui ſuccedens Philadelphus regnavit annis 39. Mſ. *cui ſuccedit P. regnans annis* 38.

D. *Alius Evergetes annis* 29. Mſ. *alius E. annis* 27.

Soter annis 38. Mſ. *item alius Soter annis* 38. *Ptolomæus annis* 37.

Cleopatra annis 20. *menſibus* 6. Mſ. *Cleopatra annis* 22. *menſibus quinque.*

Auguſtus aliis annis 43. Mſ. *aliis annis* 33. *immo quadraginta & duobus imperavit.*

Quoniam quadrageſimo & primo anno imperii Auguſti, quo poſt mortem Cleopatræ imperavit, naſcitur Chriſtus. Mſ. *Quo-*

tiam in quadragesimo & primo anno imperii Augusti quod post mortem Cleopatræ vigesimo octavo anno imperavit, nascitur Christus .... & erunt reliqua tempora annorum in die Nativitatis Christi in annum Augusti quadragesimum primum, qui post mortem Cleopatræ viginti octo Augusto efficiuntur anni 437. menses quinque in die Nativitatis Christi & manifesta est justitia.

215. A. *Credentibus remittuntur.* Mſ. *credentibus retribuentur.*

Adimplens omnia quæ retro de eo prophetæ nuntiaverant. Mſ. *adimplens quæ retro de eo nuntiaverant.*

B. *Baptisatorem.* Mſ. *baptistam.*

Adimpletum, tunc venisse Christum. Mſ. *adimpleta, quibus completis venisse Christum.*

Videamus aliæ septem & dimidia hebdomades quæ. Mſ. *videamus quid aliæ septem hebdomades & dimidia, quæ.*

C. *Tiberius Cæsar & i. h. annis 22. mensibus septem, diebus 20.* Mſ. *T. C. e. i. h. annis 28. mensibus septem diebus 28.*

Nero Cesar annis novem. Mſ. *Nero Cæsar annis undecim.*

Nam imperavit annos novem. Mſ. *nam imperavit annos 12.*

D. *Sicut est in Psalmis prophetatum.* Mſ. *sicut in Psalmis erat prophetatum.*

Quæ passio hujus exterminii. Mſ. *quæ passio Christi hujus exterminii.*

Fufio Gemino. Mſ. *Rufio Gemino.*

Quo Agnum ut occiderent ad veſperam à Moyſe fuerat præceptum. Mſ. *quo Agnum occiderunt ad veſperam, ſicut ad Moyſen fuerat præceptum.*

Itaque omnis Synagoga filiorum Iſraël. Mſ. *Itaque omnis Synagoga Iſraël.*

216. A. *Sic Eſaias dicit.* Mſ. *ſicut Eſaias prædicat.*

Quoniam Deus præſtat certamen. Mſ. *quoniam Deus præſtat agonem.*

Concipiet in utero. Mſ. *concipiet.*

Provocemus iſtam prædicationem. Mſ. *provocemus iſtam provocationem.*

An Chriſto, qui. Mſ. *an Chriſtus, qui.*

B. *Equidem Eſaias prædicat.* Mſ. *Et quidem Eſaias prædicat.*

Eum Emmanuelem vocari oportere. Mſ. *eum Emmanuel vocitari oportere.*

Nomine eſt editus. Mſ. *nomine eſt dictus.*

Exiſtimavimus uti cohærentia. Mſ. *exiſtimavimus cohærentia.*

Sonus enim Hebraicus.... Mſ. *ſonus enim Hebraicus, quod eſt Emmanuel, habet quod eſt nobiſcum Deus. Quære ergo.*

Et puto ex toto non negabis. Mſ. *Et puto non negabis.*

Ex Judaïſmo credunt Chriſto. Mſ. *ex Judaïſmo credunt in Chriſtum.*

Et ſpolia Samariæ adverſus regem Aſſyriorum. Mſ. *Et ſpolia Samariæ & regnum Aſſyriorum.*

Quid scriptura præmittat. Mſ. *quia scriptura præmittat.*

D. Crepitacillo. Mſ. *crepitaculo.*

Hostem destinaturus. Mſ. *hostem designaturus.*

217. A. *Signi ratio versatur.* Mſ. *signi ratio versaretur.*

B. *Tam intelligitur prophetia quam....* Mſ. *Et intelligitur prophetia quæ renunciatur expuncta.*

Maneant enim Orientales. Mſ. *credantur Orientales.*

Id est vires. Mſ. *id enim est vires.*

Et Judas pertendet Jerusalem. Mſ. *Et Judas prætendit apud Israël & congregavit.*

C. *Et muneribus honorassent quasi Dominum & Regem, &c.* Mſ. *Et muneribus honorassent, & genu posito adorassent quasi Dominum & Regem sub testimonio judicis & indicis stellæ.*

Qua desciverat. Mſ. *quæ desciverat.*

D. *Filios generavi.* Mſ. *filios genui.*

Superstitionis & maledictionis elogio. Mſ. *superstitionis elogio.*

218. A. *Adversus diabolum.* Mſ. *adversus diabolum intelligitur, qui.*

Ensem supra femur. Mſ. *ense super femur.*

Extende & prospera & regna. Mſ. *extende & prospera præcede & regna.*

B. *Propria scilicet negotia præliorum.* Mſ. *propriam scilicet negotii præliorum.*

Bis acutus duobus testamentis. Mſſ. *bis acutus ut duobus testamentis.*

Quem tunc cingebatur super femur apud David. Mſſ. *qui tunc canebantur super femur apud David.*

Et deducet, inquit, te magnitudo dexteræ tuæ virtus scilicet. Mſſ. *deducet te, inquit, magnifice dextera tua, virtutes scilicet.*

D. *Quod sumus nos, nationes in sæculi deserto.* Mſſ. *quod sumus, nationes in sæculo desertæ.*

219. C. *Competebat nisi in Christum flori quidem ob gratiam adæquatum.* Mſſ. *competebat nisi Christo, flori quidem ad gloriam ob gratiam adæquatum.*

Expostulo etiam & quia. Mſſ. *expostulo etiam ut quia.*

En voilà assez pour faire voir qu'il est absolument necessaire de consulter avec soin les Manuscrits d'un Auteur dont on veut publier les Ouvrages, & combien le travail d'un Editeur est difficile.





George Scolarius, ou Gennade, Patriarche de Constantinople, après la prise de cette Ville par les Turcs.

COmme il semble que le schisme de Gennade Patriarche de Constantinople, a été très-bien prouvé par M. l'Abbé Renaudot, je ne croiois pas qu'on pût embrasser un autre opinion. Je trouve neanmoins, & j'avoüe que j'en ai été surpris, qu'un Historien moderne nous a rapporté des choses bien différentes touchant George Scolarius, qu'il reconnoît être le Patriarche Gennade. Si nous en croyons cet Historien, Gennade a été un autre Veccus. Mais dans l'autre sentiment, rien n'est plus contraire à la verité, & ces deux Prélats ont été entierement antipodes. En effet ceux qui l'embrassent, disent que Scolarius après son retour de Florence à Constantinople, changea de sentiment, qu'il se déclara absolument contre l'union & les Latins, dont il fut toujours depuis ce tems-là l'ennemi public; & le plus ardent fauteur du schisme, qu'il soutint jusqu'à sa mort de vive voix & par ses écrits.

De ſorte que je ne puis comprendre comment l'Hiſtorien a pu avancer abſolument, que Gennade étant Patriarche n'oublia rien pour réduire ſon peuple à l'obéiſſance de l'Egliſe Catholique, & pour l'engager à recevoir le Decret de l'union ; qu'il fit pour cet effet une excellente Apologie des articles du Decret de Florence ; mais que voyant que nonobſtant tout cela les Grecs réſiſtoient toujours au Saint-Eſprit, il renonça après cinq ans de travail inutile au gouvernement de leur Egliſe ſi rebelle, & ſe retira dans un Monaſtere de Macedoine, dans lequel il acheva le reſte de ſes jours.

Je ne conçois pas comment l'Hiſtorien a pu avancer des faits ſi contraires au ſentiment des autres, ſans le refuter. Loin de le faire, il nous renvoye aux Ouvrages de Scolarius, dont M. Renaudot a fait le Catalogue. Mais ces Ouvrages font voir évidemment que Gennade a été un ſchiſmatique furieux depuis la mort de Marc d'Epheſe, & qu'il a pouſſé les choſes à la derniere extrêmité.

Comme je ne veux pas faire une diſſertation ſur cela, je me réduits à cette conſidération. C'eſt que je voudrois, & il auroit fallu que l'Hiſtorien nous eût appris par quels miracles il arriva que le moine Gennade ſi Catholique & ſi grand fauteur

des Latins, fût élu Patriache de Constantinople après la prise de cette Ville, puisqu'il est certain que les Schismatiques étoient absolument les maîtres dans la Ville avant même la mort de l'Empereur Jean Paleologue, qui avoit assisté au Concile de Florence, & signé le Décret de l'union. Comme il est indubitable qu'ils disposoient de tout avant la prise, ils furent encore plus libres de suivre leur passion aveugle après que les Turcs furent les maîtres. Comment donc Gennade ce fauteur public des Latins fût-il élû Patriarche par des Schismatiques qui portoient tout jusqu'aux derniers excès? C'est à cela qu'il faut répondre solidement; si on ne le fait pas, on peut dire que ce que l'Historien a rapporté, est absolument fabuleux.



DISSERTATION

Sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

PREMIERE PARTIE.

Article I.

Des opinions differentes qui sont soutenuës par les Sçavans, pour ou contre l'antiquité des Eglises des Gaules.

IL semble qu'après tant d'Ecrits qui ont été faits par des personnes fort habiles, touchant l'antiquité & l'origine des Eglises des Gaules, ce soit perdre le tems que d'entreprendre de traiter cette matiere de nouveau ; plusieurs diront peut-être que tout est dit, & qu'il est par conséquent assez inutile de vouloir la retoucher, que si on a trouvé la vérité, il ne faut plus y revenir, & si après tant d'efforts on ne l'a pas trouvée jusques à présent, qu'il y a de la témerité à s'imaginer que l'on pourra la découvrir.

Il seroit très-facile de répondre à tout cela

cela, mais il suffit de dire qu'il y a beaucoup de personnes qui jugent que ce grand sujet n'est pas épuisé, que la vérité ne paroît pas encore, soit qu'on ne l'ait pas tirée du puits, soit qu'on ne l'ait pas fait paroître d'une maniere assez sensible & assez éclatante pour porter les hommes à l'embrasser. Il faut bien effectivement que cela soit ainsi, puisque, comme nous l'allons voir, les Auteurs nouveaux ne sont pas d'accord entre eux, & qu'ils ont pris différens partis sur cette question, ainsi non seulement on ne sçauroit blâmer ceux qui voudront faire de nouveaux efforts pour parvenir à la découverte d'un si riche trésor, mais même il faut reconnoître qu'ils ne méritent que des louanges, pourvu d'un côté qu'ils n'ayent en vûë aucun intérêt particulier, & de l'autre qu'ils donnent quelque chose de nouveau, & qui ne soit pas indigne de l'attention du Public.

Il y assez long-tems que je suis persuadé que les Auteurs modernes se sont fort éloignés du but en ce qu'ils ont écrit sur cette importante question; & qu'on pouvoit faire un Ouvrage nouveau, non seulement quant à la disposition des matieres, mais aussi pour le fonds: c'est ce que je veux tenter avec le secours de Jesus-Christ, n'ayant point d'autre fin que sa gloire. Mais comme

cette entreprise n'est pas mediocre, & qu'elle est au-dessus de mes forces, si faute de science & d'habileté, je ne puis pas exécuter ce que je me suis proposé, je donnerai peut-être à quelqu'un qui aura ces qualités des ouvertures pour terminer entierement cette grande question en la mettant dans tout son jour.

Il y a deux sentimens opposés touchant l'origine de nos Eglises. Le premier qui étoit reçu de tout le monde avant que l'on eut agité la question des deux Denys, prétend que la Religion de Jesus-Christ a été prêchée dans les Gaules par les Disciples des Apôtres dès le premier siecle; en sorte que plusieurs de nos premiers Evêques ont été disciples de Saint Pierre & de Saint Paul, dont ils avoient reçu leur mission; que Saint Denys Evêque de Paris, est l'Areopagite Evêque d'Athenes, qui fut envoyé dans les Gaules par Saint Clement Evêque de Rome; que Saint Trophime d'Arles, & Saint Paul de Narbonne, sont disciples de Saint Paul; que Saint Saturnin de Toulouse, & Saint Martial de Limoges ont aussi été des hommes Apostoliques; enfin que plusieurs autres Fondateurs de nos Eglises avoient la même qualité, & que quelques-uns avoient sceilé leur prédication par l'effusion de leur sang.

Le second est de ceux qui ont pris un parti tout opposé, & qui soutiennent que la Foi a été reçuë & prêchée assez tard dans les Gaules; en sorte qu'excepté l'Eglise de Lyon formée par Saint Photin, il n'y a point eu d'Eglises formées en ses Provinces jusques au tems de Dece, c'est-à-dire au milieu du troisiéme siécle. Comme ce sentiment est outré, quelques-uns ne l'ont suivi qu'en partie, & ont travaillé à l'adoucir; ainsi l'Auteur qui a écrit à Toulouse sur ce sujet, prétend que la Foi a été établie dans les Gaules dans le second siécle, & qui y étant depuis déchuë, elle y fut rétablie vers le milieu du troisiéme.

M. de Tillemont à qui je répondrai exactement de cet Ecrit, a été fort embarrassé, & n'a presque osé prendre parti; car comme il avoit beaucoup de lumiere, il a senti, ainsi qu'il le reconnoît lui-même, que cette matiere étoit fort ample, & remplie de difficultés. Il semble neanmoins qu'il a cru que les Apôtres n'ont point prêché dans les Gaules; que quelques Disciples ont pû y prêcher, mais avec fort peu de fruit; que les Chrétiens furent connus à Lyon & Vienne dans le second siécle, mais que la Religion fut fort affoiblie & comme éteinte au commencement du troisiéme, par la persecu-

tion de Severe, qui enleva Saint Irenée; & qu'il fallut la ranimer vers le milieu de ce siécle.

Je ne dirai rien ici de la premiere opinion, parce que je dois en parler dans la suite; je me contente de remarquer que pourvu que l'on la renferme dans les justes bornes, elle ne sçauroit être refutée; je veux dire, pourvu qu'on ne prétende pas que la plûpart de nos Eglises ont la même antiquité, ni qu'elles ont été formées par les disciples des Apôtres, ni que Saint Denys de Paris soit l'Areopagite, Evêque d'Athenes, ni qu'un grand nombre de nos Evêques ont été envoyés par Saint Pierre. Et attendant ce que j'en dois dire au commencement de la seconde Partie, il faut voir d'abord ce que l'on peut raisonnablement juger de la seconde opinion, surquoi elle est fondée, & à quoi elle engage tous ses sectateurs, tant les rigides que les mitigés.

Article II.

Etranges difficultés qui se trouvent dans le second sentiment.

Avant de passer outre, je crois qu'il est à propos de représenter à quoi s'engagent ceux qui soutiennent le second sentiment; car je me persuade qu'il n'y a point d'homme judicieux qui ne recon-

noisse, après avoir lû cet article, qu'il ne sçauroit être véritable, à moins que l'on ne prétende que ce n'est pas une preuve de fausseté dans une opinion, lorsqu'elle ne se peut soutenir que par un nombre inconcevable d'inconveniens fâcheux, de faussetés, de choses incertaines, d'improbabilités, & de suppositions arbitraires. Je n'exagere point, on va voir que ceux qui se sont attachés à cette opinion ont été obligés de dire, & de soutenir tout ce qu'ils ont cru favorable à leur cause; de nier & de rejetter tout ce qui lui étoit contraire, de supposer tout ce qui leur a été nécessaire pour l'appuyer.

1. La premiere chose qui peut arrêter est, qu'il faut abandonner le sens litteral de Jesus-Christ dans l'Evangile, & de Saint Paul dans les Epîtres, où nous voyons que la Foi devoit être prêchée, & qu'elle le fut effectivement dans toute la terre; c'est-à-dire dans la plus grande partie du monde connu, avant la ruine de Jerusalem, & la mort des deux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, avec une vitesse & une rapidité si grande, qu'elle a fait le sujet de l'étonnement des fidelles, & des payens; en sorte qu'elle porta Diognet, un sçavant Grec, avant l'an 70. & la ruine de Jerusalem; selon M. de Tillemont, à consulter sur un si grand évene-

ment un Chrétien disciple des Apôtres, qui le satisfit amplement & solidement. Cette Réponse se trouve parmi les Ouvrages de Saint Justin Martyr. Les exceptions que l'on produit contre ce fait, loin de l'affoiblir, le confirment pleinement, comme on le fera voir.

Ceux qui ne veulent pas suivre la lettre de l'Ecriture sont obligés de dire au contraire, que la prédication de la Doctrine de Jesus-Christ ne fit pas de grands progrès durant les deux premiers siécles; que les Apôtres & leurs disciples ne formerent que peu d'Eglise dans l'Orient, sans avoir passé au-delà de l'Italie; ce qui est contraire à un grand nombre d'anciens Auteurs, au témoignage desquels on ne sçauroit se refuser.

2. Ils sont de même obligés d'abandonner les anciens Peres, qui nous font connoître qu'il y avoit des Chrétiens par tout l'Empire Romain, & même dans les pays barbares, dès les premiers tems, ce qui diminue beaucoup la gloire & les travaux des Apôtres & de leurs Disciples.

3. Ils réduisent à rien ce que nous trouvons dans les Anciens, qui nous assurent qu'il y avoit des Chrétiens & des Eglises, dès le second siécle, dans les Gaules, en Espagne, dans l'Afrique, dans la Grande-Bretagne, & dans des lieux encore plus éloignés.

4. Ils se fondent sur des Auteurs recens, dont ils prennent ce qu'ils veulent, & laissent le reste; sur des Auteurs peu instruits, qui se contredisent, & qui n'ont point connu les Anciens, dont l'autorité les auroit arrêtés; sur des Auteurs enfin, qui ne disent la vérité qu'en partie, & qui y mêlent des fables, des faits incertains, & peu probables; en sorte que c'est violer toutes les regles de la critique, de fonder une opinion importante sur leur témoignage.

5. Ils font dire à Sulpice Severe, que la Religion Chrétienne a été reçue assez tard dans les Gaules, au lieu que cet Historien dit seulement qu'elle y a été reçue plûtard qu'en Orient, & en Italie.

6. Ils se servent du témoignage des Actes de Saint Saturnin de Toulouse, dont l'Auteur assez récent n'a point parlé du tems auquel la Foi a été établie dans les Gaules, mais seulement de la maniere dont elle y a été reçue, & qui suppose même qu'elle y avoit été établie dès les premiers tems.

7. Ce qui est plus étonnant, ils fondent en particulier leur opinion sur le témoignage de S. Gregoire de Tours, Auteur dont on n'auroit pas même dû faire mention, car il ne dépose que rarement, ou pour mieux dire, une seule fois en leur

faveur, & cela en se contredisant, puisqu'il est certain qu'il écrit plusieurs fois le contraire, & en citant à faux le seul monument qu'il produit ; de sorte que cet Evêque, qui n'est point assez ancien, & qui n'a point d'exactitude, ne peut avoir d'autorité en cette occasion, si on s'en tient aux regles & aux principes de ceux qui s'appuyent sur son témoignage.

8. Un des plus fameux de nos adversaires, qui est M. de Launoi, a prétendu que la Lettre de Saint Cyprien au Pape Etienne, que celle du Pape Zozime, & la Requête des Evêques de Provence à Saint Leon, étoient supposées. Quelque temeraire que soit cette opinion, qui a été abandonnée de tout le monde, il faut reconnoître qu'on ne peut pas suivre ce que dit Gregoire de Tours de la mission des sept Evêques l'an 250. sans être forcé de la recevoir comme véritable, au moins à l'égard de la Lettre de Saint Cyprien, qui fait voir évidemment que l'Eglise d'Arles étoit ancienne l'an 254. & qu'il y avoit plusieurs Evêques dans les Gaules. Cela est si clair, qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ait pû douter un moment sur le parti que l'on devoit prendre dans cette dispute ; car tandis que l'on recevra cette Lettre, comme étant de Saint Cyprien, il faudra absolument reconnoître que l'Eglise d'Ar-

les étoit fort ancienne lorsque cette Lettre fut écrite, ou si on veut s'opiniâtrer à nier un fait si évident, il faut nécessairement rejetter cette Lettre, comme supposée : c'est ce que M. de Launoi avoit très-bien compris ; car s'étant déclaré pour la nouveauté de nos Eglises, & ayant pris la mauvaise habitude de ne se retracter jamais, il fit ce qu'il étoit contraint de faire, & il rejetta cette Lettre de Saint Cyprien, comme supposée, & les autres de même.

9. Une preuve incontestable qu'on ne sçauroit accorder ce que dit l'Evêque de Tours de la mission des sept Evêques, avec la Lettre de Saint Cyprien, c'est que M. de Tillemont, le plus habile de nos adversaires, ayant tenté cet accord, a succombé sous le poids de la difficulté. On va voir si je me trompe, & si j'ai ou tort de me servir de cette expression.

10. Ce sçavant homme est obligé d'abandonner en partie son Gregoire de Tours, & de dire, contre le témoignage de cet Historien, que Saint Trophime est venu dans les Gaules quelques années avant le regne de Dece. Il promet de le prouver, mais c'est ce qu'il n'a point fait, & ce qui ne se peut pas faire.

2°. M. de Tillemont suppose que Saint Trophime peut être venu depuis la paix

de l'Eglise, qui commença l'an 237. & sur-tout l'an 244. que pouvant être mort assez peu après, Marcien aura pû lui succeder des 249.

3°. Il croit aussi que Marcien peut n'avoir commencé à gouverner l'Eglise d'Arles qu'en 251.

4°. Il propose une autre opinion, qui est de mettre Marcien le premier Evêque d'Arles, qui ayant été déposé l'an 254. Denys fut mis en sa place, puis Saint Trophime.

5°. M. de Tillemont propose encore de mettre Denys le premier, Marcien ensuite, puis Saint Trophime l'an 254. après la déposition de Marcien.

6°. Il suppose que ce Denys a pu être celui de Paris, que n'ayant point été proprement Evêque d'Arles, & que Marcien ayant été déposé, comme héretique, Saint Trophime, quoique second titulaire, aura passé pour le premier Evêque d'Arles.

Toutes ces pensées si différentes, si arbitraires, sont également improbables & insoutenables ; il suffit de les rapporter, pour faire voir que cet homme habile ne sçavoit quel parti prendre, & qu'on ne peut rien dire de raisonnable, en suivant Gregoire de Tours, qui n'est pas tel d'ailleurs qu'on doive en sa faveur faire violance aux bons Auteurs. Pour me servir

des termes de M. de Tillemont, enfin une simple lecture de la Lettre de Saint Cyprien suffit pour détruire absolument toutes ces idées.

10. C'est encore pour soutenir Gregoire de Tours, que contre le témoignage formel de Sulpice Severe, on ne met que deux Evêques à Tours, avant S. Martin.

11. Après avoir marqué l'établissement ou le rétablissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules sous Dece, ou plûtôt sous Philippe, par sept Evêques venus de Rome, on trouve en même-tems un nombre extraordinaire de Prêtres, de Diacres, & d'autres Ministres venus aussi de Rome; ce qui est une improbabilité qui ne se peut soutenir.

12. On voit dès le commencement du regne de Diocletien, & de Maximien Hercule, un très-grand nombre de Martyrs par toutes les Gaules; ce qui dans le sentiment de M. de Tillemont est contraire, non seulement à la vraisemblance, mais même à la raison. Car supposé la nouveauté de la Religion dans ces Provinces, que l'on suppose y avoir été établie ou rétablie sous Philippe; peut-on raisonnablement se persuader que la Foi, qui n'avoit fait presque aucun progrès, & qui après quelques années avoit été comme abolie, soit devenue tout d'un coup si

florissante, que malgré les persécutions sanglantes de Dece & de Gallus, de Valerien & d'Aurelien, malgré les guerres dont les Gaules furent agitées, on ait établi assez d'Eglises partout, pour produire un si grand nombre de Martyrs? Rien n'est plus choquant que cette improbabilité.

13. On prétend, contre toute vraisemblance, que sous l'Empereur Marc-Aurele il n'y avoit qu'un seul Evêque dans les Gaules, sçavoir celui de Lyon.

14. On veut nous persuader que Saint Irenée fut envoyé pour être ordonné Evêque; & ce qui est tout-à-fait admirable, on voit dans les Lettres des Martyrs de Vienne & de Lyon, qu'ils en prierent le Pape Eluthere. Après cela que ne peuvent point voir dans les Auteurs nos sçavans adversaires.

15. On veut de même que Saint Irenée ait été le seul Evêque des Gaules, & qu'il n'y en avoit aucun depuis Lyon jusques à Rome; qu'à sa mort l'Eglise de Jesus-Christ fut éteinte dans les Gaules, ou tellement affoiblie, qu'on eut besoin de la resusciter ou rétablir 40. ou 50. ans après; ce qui passe assurement le paradoxe, & contredit Eusebe & tous les anciens.

16. En conséquence on ne veut point voir la Religion Chrétienne établie dans l'Espagne, l'Afrique, la Germanie, & la

Grande-Bretagne, dans la Perse & l'Armenie, jusques à l'Empire de Dece; ce qui est contraire au témoignage des anciens Auteurs, & même à la raison, puisqu'elle se trouve peu de tems après très-florissante dans toutes ces Provinces, ce qui n'a pû se faire en un demi-siécle.

17. Nos adversaires ayant besoin de tout pour se soutenir, n'ont pas eu honte de prétendre que les Celtes dont parle Saint Irenée, ne sont point tous les Gaulois, mais seulement les Peuples de la Gaule Celtique, proprement dite, c'est-à-dire de la Gaule Lyonnoise.

18. Ils se sont imaginés aussi, puisqu'ils ont voulu le faire croire aux autres, que les diverses Nations des Gaules, dont parle Tertulien, ne comprennent que les peuples de Lyon, de Vienne, de Valance, d'Alby, d'Autun, & de Dijon, tout cela est si ridicule, qu'il ne meriteroit pas d'être refuté serieusement.

19. Ils nous font aussi des raisonnemens qui ne sont pas dignes d'eux, mais qui leur sont bien nécessaires. On ne trouve point, disent-ils, d'Evêques dans les Catalogues des Eglises de France avant Dece ou Constantin, par conséquent il n'y a point eu d'Eglise avant Dece ou Constantin.

20. Voici encore un de leurs fonde-

mens les plus ſolides. On ne voit point de Martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurele, Sulpice Severe qui n'a pû ſe tromper ſur ce fait nous l'aſſure: Donc la Religion n'y a pas été reçue beaucoup de tems auparavant? Nous eſpérons répondre à ces difficultés, & ſatisfaire les perſonnes équitables.

21. On a fondé ſur les contradictions de Gregoire de Tours une autre prétention qui n'eſt pas plus ſoutenable; c'eſt qu'il y avoit de ſon tems deux traditions différentes dans les Gaules ſur les commencemens de nos Egliſes.

22. Ils ſe ſervent de certaines raiſons qui peuvent bien faire impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui ne jugent des choſes que par ce qu'ils voyent devant leurs yeux, mais qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité, & ne ſont par conſéquent d'aucune conſidération. Ainſi on dit que l'Egliſe Gallicane eſt coupable d'une très-grande ingratitude envers Saint Trophime, de ne le pas honorer comme ſon Apôtre, s'il eſt vrai qu'elle ait reçu la Foi par ſon moyen. Mais cela n'eſt d'aucun poids; car outre que l'on peut ſans ruiner le fait, reconnoître qu'il y a de l'exageration, & qu'il faut borner l'Apoſtolat de Saint Trophime à la Province d'Arles, & aux lieux voiſins, cette prétendue ingratitu-

de de l'Eglise Gallicane lui seroit commune avec la plus grande partie des Eglises du monde qui ne connoissent guéres mieux leurs Apôtres ; l'Afrique en est un grand exemple.

23. Nos adversaires se servent d'un moyen qui n'est pas équitable ; ils demandent que l'on leur donne des preuves de certains faits, parce qu'ils sçavent bien qu'il n'est pas possible de les satisfaire. Nous sommes prêts, disent-ils, de croire qu'il y avoit des Chrétiens & même des Evêques à Toulouse, à Paris, à Arles, à Tours, &c. quand il s'en trouvera des preuves. Mais quelles preuves peut-on raisonnablement exiger de ces faits, que celles que fournissent les Anciens ? Nous disons qu'il est certain que dès le second siécle il y avoit des Eglises & des Evêques dans les Gaules, & nous le disons sur le témoignage de Bardesane, qui écrivoit vers l'an 170. de Saint Irenée qui fleurissoit quelques années après, de Tertulien écrivant contre les Juifs après l'an 200. de Saint Cyprien dans une Lettre à Saint Etienne Evêque de Rome, écrite l'an 254. & d'Eusebe de Cesarée.

Si on nous oppose Saint Gregoire de Tours, qui dit que Saint Trophime est venu à Arles l'an 250. nous croyons détruire cette autorité si peu ancienne & si

peu considérable, en produisant le témoignage de Saint Cyprien, qui dit que Marcien étoit Evêque d'Arles l'an 253. qui fait entendre à ceux qui veulent l'entendre que ce Marcien gouvernoit depuis assez long-tems, & que l'Eglise d'Arles n'étoit pas établie depuis deux ou trois ans.

Si le même Saint Gregoire de Tours dit que Saint Martin n'a point eu d'aurres prédecesseurs dans le Siége de Tours que Saint Gatien & Saint Lidoire, nous répondons à cela par l'autorité de Sulpice Severe disciple de Saint Martin, qui écrit que ce grand Evêque renversa ce que les Evêques précédens avoient élevé. Or l'Autel qui fut renversé par Saint Martin n'avoit pû être élevé par Saint Gatien, s'il est vrai qu'il a été l'Apôtre de Tours: Il y a donc eu plus d'un Evêque à Tours entre Saint Gatien & Saint Martin: cela est évident. Mais comme on a pris parti, on aime mieux inventer je ne sçai combien de mauvaises raisons que de se rendre à la vérité.

24. Neanmoins comme on a de la peine à aller de front contre des autorités si respectables, on est obligé de reconnoître qu'il y a pû avoir des Evêques dans diverses Villes avant l'an 250. Mais on prétend qu'ils n'avoient point laissés de successeurs. N'a-t'on pas droit de demander

des preuves positives d'un fait qui est contraire à tout ce que nous sçavons de l'état de la Religion dans ce tems-là ? Car outre qu'on ne lit point que la Foi ait été éteinte dans aucune partie de l'Empire Romain, il est tout-à-fait improbable que ce malheur soit arrivé dans les Gaules qui en étoit une si noble partie, & qui avoit tant davantages pour la conserver. De plus, il est certain que l'on ne connoît pas les Evêques de plusieurs Villes célébres de l'Orient, où il est indubitable qu'il y avoit des Eglises.

25. On n'a pas pris garde que si les sept Evêques avoient été envoyés de Rome dans les Gaules vers l'an 250. Il seroit fort peu probable que Sixte II. qui n'a gouverné cette Eglise que durant onze mois depuis l'an 254. eût envoyé Saint Peregrin Evêque d'Auxerre ; car outre que ce Pape a vêcu peu de tems, & pendant la cruelle persecution de l'Empereur Valerien, on ne voit pas que l'Eglise de Rome eût pû fournir à une seule Province tant d'Evêques en si peu de tems ; de sorte que s'il faut rapporter la mission de Saint Peregrin à ce tems-là, je crois qu'elle pourra fort bien servir à faire voir que celle de Saint Gregoire de Tours est fabuleuse. C'est peut-être sur ces raisons que nos adversaires, au lieu de faire venir en-

semble les sept Evêques l'an 250. ont supposé que ces Prélats Missionnaires sont venus l'un après l'autre à peu près en même-tems. Mais dès qu'on en vient là, on fait voir que l'autorité de Gregoire de Tours ne doit pas beaucoup être considerée ; & puisque nos adversaires ne s'y attachent pas, nous sommes en droit de leur demander des preuves de ce qu'ils avancent.

26. Ce que je viens de remarquer fait voir si M. de Tillemont a eu raison de mettre en ce même-tems la mission de Saint Sixte Evêque de Reims, & de le faire envoyer par le Pape Sixte II. Flodoard, Historien de l'Eglise de Reims, a cru qu'il fut envoyé long-tems auparavant ainsi par Sixte I. Il n'y a peut-être que la prévention où étoit M. de Tillemont contre l'antiquité de nos Eglises, qui l'a empêché de reconnoître que tout convient mieux au second siecle qu'au troisiéme, & au tems de la persecution de Valerien ; & pour le Catalogue des Evêques de Reims, j'avoue que je ne vois pas pourquoi on en fait plus de cas aujourd'hui que n'en a fait Flodoard.

J'espere éclaircir ces difficultés dans la suite ; je pourrois même y en ajouter plusieurs autres, mais je pense que celles-ci suffisent, pour faire voir que des opinions

sujettes à tant d'inconveniens, d'improbabilités, d'incertitudes, & de suppositions sans fondement, ne sçauroient être vrayes, & qu'il faut chercher quelque chose de meilleur, & qui s'accorde mieux avec le témoignage des Anciens.

ARTICLE III.

Réfléxions particulieres sur la nouvelle Dissertation imprimée à Toulouse l'an 1703.

Ce Livre fut imprimé à Toulouse sous ce titre : *Nouvelle Dissertation touchant le tems auquel la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules, où l'on fait voir que ç'a été, non dans le premier, mais dans le second siécle qu'elle y a été établie, & qui y étant depuis déchue, elle y a été rétablie vers le milieu du troisiéme.* N'ayant pas trouvé ce Livre, que je ne connois que par le Journal des Sçavans, je n'aurois pas peut-être dû en parler ; mais comme c'est le dernier qui a été fait sur la question que je traite ici, je crois qu'il est à propos de marquer en peu de mots ce que je pense des sentimens de son Auteur ; cela servira à faire voir que tandis que l'on s'éloignera des Anciens pour suivre Gregoire de Tours, on se jettera inévitablement dans des inconveniens insoutenables.

Cet Auteur prétend que les ſept Evêques dont parle Gregoire de Tours, ne ſont que les reſtaurateurs de la Religion dans les Gaules.

J'avoue que je regarde cette penſée comme un paradoxe, & je crois qu'il eſt impoſſible d'en donner aucune preuve qui ait la moindre probabilité.

Il prouve, 1°. que ces Saints Evêques n'y ſont venus que vers l'an 250.

2°. Qu'il y avoit déja eu avant ce tems-là d'autres Miſſionnaires, qui avoient annoncé l'Evangile dans les Gaules.

A l'égard du premier il doit dire abſolument l'an 250. puiſqu'il veut ſuivre l'Evêque de Tours; pour le ſecond, il faut qu'il ait cru que la Religion Chrétienne avoit été détruite dans les Gaules, ce qui eſt bien contraire à ces mots des Anciens: *De ſang des Martyrs eſt la ſemence qui produit les Chrétiens*; car je ne doute point qu'il n'ait écrit que ç'a été par les violences des perſecutions. Mais s'il a cru que ce malheur eſt arrivé par la negligence des Paſteurs, ce ſeroit une choſe intolerable, puiſqu'il eſt certain, par le témoignage des Anciens, que rien n'étoit comparable au zele & à la ferveur que nos premiers peres avoient pour étendre le Royaume de Dieu.

L'Auteur fait voir que quoique les Ac-

tes de Saint Saturnin cités par Gregoire de Tours en l'état où on les voit aujourd'hui dans Surius, ne fassent plus mention des six Evêques compagnons de Saint Saturnin, il est neanmoins très-vraisemblable que du tems de Saint Gregoire de Tours ils marquoient l'époque de leur arrivée dans les Gaules sous Dece.

Au contraire rien n'est plus opposé à la vérité & à la vraisemblance; si nous n'avions aucuns Manuscrits des Actes de Saint Saturnin, & que nous n'eussions que la copie de Surius, voici ce que l'on pourroit répondre très-raisonnablement à l'Auteur: » Si vous aviez comparé ce que S. » Gregoire de Tours écrit des saints Abbés » Lupicin & Romain dans son Livre des » Vies des Peres, avec leurs vies qui sont » dans Bollandus, vous auriez vû tant » d'alteration, que vous n'auriez jamais » avancé un fait de cette nature. On voit, dit M. de Tillemont, par la maniere dont il parle des Rogations, que même en copiant il n'étoit pas exact à dire les choses comme elles sont; cela se peut prouver par un grand nombre d'autres faits. Avoit-il trouvé dans son exemplaire de la Chronique de Saint Jerôme, que ce pere y a marqué que le Prêtre Juvencus a mis en vers l'Histoire de l'Evangile à la priere de l'Empereur Constantin.

En vérité cet Evêque écrit avec si peu d'exactitude, qu'on ne doit pas dire en sa faveur & pour appuyer ce qu'il avance, une chose qui est contre toute sorte de probabilité, & contre toutes les regles de la critique. L'Auteur prétend-t'il aussi que les Actes de Saint Saturnin marquoient du tems de Saint Gregoire, que l'Evêque de Toulouse étoit accompagné de deux Prêtres lorsqu'il fut pris par les Idolâtres, que ces Prêtres l'abandonnerent, & la priere que fit l'Evêque ?

Mais on peut encore répondre d'une autre maniere. Il reste plusieurs anciens Manuscrits des Actes de Saint Saturnin, comme il paroît par l'édition qu'en a faite Dom Thierry Ruinart; tous ces manuscrits sont conformes à celui de Surius, & on n'y trouve point l'époque de l'arrivée des sept Evêques dans les Gaules sous Dece. Or qui se persuadera qu'on ait retranché dans tous les Manuscrits un fait de cette importance ? Cela n'a pu se faire par inadvertance ; & si on prétend que cela s'est fait à dessein, il y a lieu de s'en mocquer, puisqu'on n'a fait ce retranchement dans aucun des Manuscrits de Gregoire de Tours. Cette prétention de l'Auteur est donc absolument insoutenable.

Il semble qu'il s'est défié que l'on n'aprouveroit pas sa pensée ; car il ajoute :

Mais *quand cela ne seroit pas, il suffit d'avoir l'époque de S. Saturnin pour avoir celle des autres, puisqu'ils ont été de compagnie.* Est-il possible que l'Auteur n'ait pas remarqué qu'il suppose ce qui est en question? En effet, si les Actes de Saint Saturnin n'ont pas marqué ce fait, il n'a plus aucun fondement, comme je viens de le montrer; ce qu'il ajoute est aussi peu certain.

» Les Catalogues des Evêques de » Tours & de Clermont examinés par » Saint Gregoire de Tours, mettoient » aussi sous le regne de Dece la mission » de Saint Gatien & de Saint Austremoine.

C'est ce que l'on n'accordera pas à l'Auteur; car Saint Gregoire nous dit en un endroit, qu'il n'avoit appris que sur le bruit commun que Saint Gatien avoit été envoyé par les Evêques de Rome *famâ ferente*; ainsi il n'avoit rien vû dans les Catalogues, ni dans les monumens de son Eglise, du tems de sa mission; cela n'est pas moins clair de Saint Austremoine.

L'Auteur fait voir que Saint Paul n'a jamais été en Espagne, que Saint Trophime n'a pas été envoyé par Saint Pierre dans les Gaules, quoique les Evêques de Provence l'assurent dans une requête à Saint Leon,

Je ne sçai s'il se tire bien de tout cela,

mais ce qui précéde m'en fait beaucoup douter; pour ce qui suit j'y souscris trés-volontiers.

» Les principales preuves qui font voir » que la Religion Chrétienne a été éta-» blie dans le second siécle, se tirent de » Saint Irenée, de Tertulien, & de Saint » Jerôme.

Il prouve que dans Saint Irenée les Celtes signifient tous les Gaulois en général, contre le P. Quesnel, & que sous Saint Irenée il y avoit un grand nombre d'Eglises Episcopales dont il étoit le Primat ou le Metropolitain; que Saint Irenée fut ordonné dans les Gaules, & qu'il ne porta pas à Saint Eluthere les Lettres des Martyrs de Lyon.

Il prouve, contre M. de Launoi, que dans Tertulien les diverses Nations des Gaules sont les Aquitains, les Belges & les Celtes, & non les seuls peuples de la Gaule Celtique, & que Tertulien ne prétend pas marquer simplement qu'il y avoit deux Gaules, l'une Transalpine, & l'autre Cisalpine.

Il prend Saint Jerôme à la Lettre dans son Epître à Theodora; & il prouve, contre M. de Tillemont, que le Gnostique Marc dont parle Saint Irenée, parut en Espagne dans le second siecle, quoique Sulpice Severe ne l'y fasse entrer que dans

dans le quatriéme. Cela m'a paru assez probable, c'est pourquoi j'espere en dire quelque chose.

L'Auteur dit que les Ouvrages de Saint Irenée sont imparfaits aujourd'hui, ou que Saint Jerôme a attribué à Saint Irenée ce qu'il avoit lû dans quelqu'autre ancien Auteur. Il me semble que le premier ne se peut pas soutenir.

Enfin il fait voir que les sept Evêques furent envoyés dans les Gaules au troisiéme siécle, parce que la Religion qui y avoit été établie dès le second, étoit extrêmement affoiblie dans quelques-unes de ces Provinces, & entierement éteinte dans les autres.

C'est là le principal fondement de l'Ouvrage de l'Auteur; c'est pourquoi je vais tâcher de le détruire dans les Articles suivans.

Article IV.

Pourquoi les nouvelles opinions ont fait beaucoup de progrès dans le dernier siécle.

Ayant souvent fait réfléxion que ces nouveaux sentimens avoient entraîné tant de personnes sçavantes dans le

dernier siécle ; & voyant qu'ils étoient fort mal appuyés, j'ay eu la curiosité d'en rechercher les causes, & je crois qu'il ne sera pas inutile de marquer ici ce qui m'est venu dans l'esprit sur ce sujet.

Je me suis persuadé qu'une des principales causes du changement qui est arrivé, & qui a porté tant de personnes à abandonner l'ancien sentiment, est que ceux qui le défendoient le portoient trop loin ; ils ne s'en tenoient pas simplement à ce que je veux soutenir, on y mêloit plusieurs autres opinions, les unes évidemment fausses, les autres incertaines & peu fondées. On prétendoit que Saint Denys Evêque d'Athenes, & Saint Denys Evêque de Paris, étoient la même personne ; que ce Saint Denys étoit l'Areopagite disciple de Saint Paul ; que ce Saint Denys l'Areopagite avoit été envoyé dans les Gaules par Saint Clement Evêque de Rome ; & qu'il avoit composé les Livres que l'on lui a attribués très-long-tems.

Que Saint Martial de Limoges étoit un des 70. Disciples, & qu'il avoit été envoyé par Saint Pierre, & beaucoup d'autres faits semblables.

Les défenseurs de l'ancien sentiment se servoient de quelques piéces apocrifes & de nulle autorité, comme sont les Actes de Saint Denys écrits par un inconnu nom-

pé Virbius, & qui ne meritent aucune créance; ce qui donnoit grande matiere de triomphe à leurs adversaires.

Ils n'ont peut-être pas examiné avec assez d'exactitude les piéces fondamentales de l'opinion contraire, & n'y ont pas répondu avec assez de précision.

Ils n'ont peut-être pas assez fait valoir les puissantes autorités sur lesquelles leur sentiment est fondé.

Ils se sont trop attachés aux Catalogues de nos Evêques, qui ne sont pas authentiques, parce qu'ils ont été dressés trop tard.

Ils vouloient nous faire croire que nos premiers Evêques avoient été envoyés par Saint Pierre.

Ils prétendoient que tels & tels avoient été disciples des Apôtres.

Ils mettoient plusieurs Martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurele, parce qu'ils suivoient des piéces sans autorité, outre qu'ils ne répondoient pas pertinemment à l'objection que leurs adversaires tiroient de Sulpice Severe.

L'amour de la nouveauté assez naturel aux François, a eu sans doute beaucoup de part dans cette dispute, & a engagé plusieurs personnes dans les nouvelles opinions, qui étoient d'ailleurs défenduës par

des gens habiles, & qui sçavoient mettre en œuvre les moindres bagatelles.

Enfin les sectateurs des nouvelles opinions ont trouvé le moyen de se faire passer pour les défenseurs de l'antiquité, & de faire retomber sur leurs adversaires la haine de la nouveauté, en prétendant que les Moines trop zelés pour la gloire de leurs Eglises avoient innové, & avoient ensuite, par leur autorité, répandu leurs opinions par tout; quoique cette accusation ne soit pas trop bien fondée, elle n'a pas laissé de gagner bien du monde.

Article V.

Que les nouvelles opinions sont appuyées sur cinq erreurs capitales ou cinq faux principes.

Tout ce que j'ay dit jusques à présent nous conduit assez naturellement à examiner ce qui a engagé nos adversaires dans des opinions aussi peu probables que celles qu'ils soutiennent, & qu'ils veulent nous persuader de suivre aussi. Il me semble que si on fait une sérieuse attention à tout ce qu'ils ont écrit,

on en trouvera cinq causes principales, qui sont autant d'erreurs.

La premiere est, qu'ils n'ont pas suivi simplement & à la lettre les anciens Auteurs, qui ont parlé des Eglises des Gaules & des Provinces voisines.

La seconde, qu'ils n'ont pas fait d'attention à ce que l'on doit prendre & à ce que l'on doit laisser dans nos propres Auteurs qui ont parlé de l'Antiquité de nos Eglises, mais dont le témoignage ne peut être authentique, parce qu'ils ne sont pas assez anciens.

La troisiéme, que l'on n'a pas consideré en particulier avec assez de soin que s'étoit s'engager dans des difficultés & des embarras insurmontables, que de s'attacher à un passage de Saint Gregoire de Tours, ou si on veut à son autorité.

La quatriéme, qu'on s'est trop fondé sur les Catalogues de nos Evêques.

La cinquiéme enfin, que l'on s'est trop appuyé sur la nouveauté de nos Martyrs.

Voilà, ce me semble, surquoi nos adversaires ont particulierement bâti leur opinion de la nouveauté de nos Eglises.

Mais parceque l'autorité de Saint Irenée, & celle même de Gregoire de Tours, les embarassoit (car ce dernier favorise beaucoup plus l'antiquité de nos Eglises que leur nouveauté) ils ont eu recours à

deux fausses suppositions qu'ils ont tirées du dernier.

La premiere est, que Saint Irenée ayant été martyrisé avec tout son peuple dans la persécution de l'Empereur Severe, l'Eglise des Gaules avoit été éteinte, & qu'il avoit fallu la renouveller 50. ans après sous Dece.

La seconde, qu'il y avoit deux traditions différentes dans les Gaules du tems de Saint Gregoire de Tours touchant les commencemens de nos Eglises, l'une qui disoit que la Religion avoit été prêchée dans les Gaules dès le premier siécle par les disciples des Apôtres, l'autre qui reculoit cette prédication jusques au tems de Dece ou environ, c'est-à-dire vers le milieu du troisiéme siécle. Comme nos adversaires ont bien senti qu'ils étoient pressés, ils ont eu recours à ces défaites. Examinons en particulier toutes ces choses.

§. I. *Des deux premieres causes des nouvelles opinions.*

Pour terminer la question de l'antiquité de nos Eglises, il n'y avoit qu'à considérer & mettre en pratique quelques maximes qui ne sont pas inconnuës à nos adversaires; ce qu'ils auroient fait sans doute

s'ils s'étoient dépoüillés de toute prévention, & si le désir d'établir une opinion nouvelle n'avoit pas prévalu dans leur esprit. Ces maximes sont :

1. Que dans les faits il faut avoir plus d'égard à l'autorité qu'au raisonnement.

2. Qu'il y a une infinité de faits qui sont certains, quoiqu'on y puisse opposer beaucoup de difficultés, parce que ces difficultés ne viennent que de ce que l'on ne les sçait qu'en général sans en avoir aucun détail.

3. Que les Anciens avoient beaucoup de monumens qui ne sont pas venus jusques à nous.

4. Qu'il n'est pas permis par conséquent de rejetter sur de simples conjectures ce qu'ils nous disent.

5. Que personne, si on excepte Saint Irenée, n'a écrit dans les Gaules avant le quatriéme siécle.

6. Que les Auteurs Gaulois que l'on cite dans cette dispute, ne sont ni assez anciens ni assez habiles pour être opposés à ceux de l'Orient.

7. Qu'il est plus que probable que Sulpice Severe l'auteur des Actes de Saint Saturnin, & Gregoire de Tours, n'avoient point lû les Ouvrages de Saint Irenée dont l'autorité les auroit arrêtés ; que le prémier ne connoissoit l'Histoire d'Eusebe,

mais seulement sa Chronique, qui avoit été traduite par Saint Jerôme.

Si tout cela est vrai, comme je crois que l'on n'en peut douter, il faut dire que nos adversaires n'ont pas pris le chemin qu'ils devoient suivre, puisqu'au lieu de rapporter les Auteurs Gaulois aux anciens, & suivre ceux-ci absolument, comme des guides mieux instruits & plus sûrs, ils ont fait le contraire; ils se sont attachés à des Auteurs d'une moindre autorité, parce qu'ils sont plus recens & moins instruits, puisqu'ils ont expliqué conformément à ce préjugé ceux qu'il falloit suivre comme une regle qui devoit servir à rectifier les autres. En effet tout ce qui est rapporté par des Auteurs moins anciens, ne doit pas être rejetté, mais la raison ne permet pas aussi de tout recevoir. Il est par conséquent nécessaire d'avoir une regle pour en faire le discernement, & cette regle ne sçauroit être que l'autorité des Anciens. Ainsi on doit recevoir de nos Auteurs ce qui est conforme à leur témoignage, & laisser ce qui ne peut s'accorder avec eux. Nos adversaires ont fait tout le contraire, ils ont rejetté les témoignages des Anciens, & des Auteurs Orientaux, lorsqu'ils ont crû ne les pouvoir accorder avec celui des Auteurs qui ont écrit dans les Gaules, & par là ils sont tombés dans plusieurs erreurs.

§. II. *Troisiéme Cause. L'autorité de Saint Gregoire de Tours.*

Je ne m'étendrai pas ici beaucoup sur ce qui regarde l'autorité de Saint Gregoire de Tours, parce que je dois examiner à fonds cette matiere dans une occasion plus commode ; ainsi je me contenterai de montrer que la mission des sept Evêques sous Dece, ou vers ce tems-là, n'étant fondée que sur le témoignage de cet Historien, ne se peut soutenir, parce que son autorité n'a nulle force.

Je ne puis dissimuler que rien ne m'a fait plus de peine dans l'examen de cette question, que quand j'ai vû que nos adversaires ont particulierement appuyé leur sentiment sur le témoignage de Gregoire de Tours ; car il me semble que c'est à peu près comme si on vouloit élever un grand édifice sur une poignée de sable.

En effet, sans rien dire de nous-même, M. de Tillemont reconnoît que ce n'est pas un Auteur fort assuré ; qu'il semble ne s'accorder pas toujours avec lui-même ; qu'il n'a suivi aucune autorité pour joindre ensemble la mission des sept Evêques ; qu'il n'est pas exact dans ses expressions, ni juste dans ses idées ; qu'il a été facile à recevoir toutes sortes d'Histoires ;

D v

qu'il a été fort capable de se laisser tromper; qu'il n'est pas ordinairement exact dans les faits qu'il rapporte; qu'il ne l'est pas même en copiant, à dire les choses comme elles sont. Voilà une partie de ce que M. de Tillemont dit de Gregoire de Tours; car on y pourroit ajouter beaucoup d'autres choses. Il faut seulement remarquer que cet habile & sage Critique s'est servi des expressions les plus douces. Après cela n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'on ait fondé sur le témoignage d'un tel Auteur ce qu'il y a de plus grand & de plus important dans l'Histoire Ecclesiastique des Gaules? De plus, quand est-ce que l'on juge ainsi de Saint Gregoire de Tours? Est-ce quand il a parlé de choses difficiles & obscures, de faits embarassés où les Auteurs ne s'accordent pas? Rien moins; c'est dans ceux qui sont simples, & qui devoient être les plus connus; c'est en parlant des Rogations, surquoi il avoit des Mémoires; c'est en faisant la vie des Saints Abbés Romain & Lupicin, dont il avoit l'Histoire originale; c'est en parlant du Testament de Saint Perpetue un de ses prédecesseurs, dont il parle si peu exactement, qu'il pourroit faire croire que ce saint Evêque en a fait un second différent du premier; c'est dans les choses dont il devoit être parfaitement instruit, comme

dans l'hiſtoire de la mort & des funerailles de Saint Martin, ſurquoi il nous a écrit de longues fables, qui ont jetté dans l'erreur tous ceux qui ſont venus après lui.

Si Saint Gregoire s'eſt trompé ſi lourdement dans des choſes ſi faciles, moins anciennes, où il ne manquoit pas de Mémoires, à l'aide deſquels il pouvoit éviter l'erreur, on ne doit pas être ſurpris, s'il y eſt tombé, lorſque dépourvû de tout ſecours, il a parlé ſans examen d'un fait auſſi difficile qu'eſt l'origine de nos Egliſes, & auſſi éloigné de ſon tems : il réſulte de tout cela qu'il eſt contre la prudence de ſuivre Saint Gregoire de Tours dans cette queſtion.

M. de Tillemont qui s'en eſt bien apperçu dit, qu'il ſuit cet Auteur ſur le tems de la Miſſion des ſept Evêques, non comme fort aſſuré, mais comme le meilleur & le plus ancien de tous ceux que nous avons ſur cela. C'eſt ce que je ne conçois pas; car au moins on ne le peut pas dire pour Saint Trophime, puiſque Saint Gregoire n'eſt ni meilleur, ni auſſi ancien que le Pape Zozime, & les Evêques de Provence, qui vivoient dans le cinquiéme ſiécle. On ne le peut pas dire non plus pour Saint Gatien, à moins qu'on ne ſoit étrangement prévenu, puiſque Sulpice Severe qui écrivoit à la fin du qua-

triéme siécle, nous a appris qu'il y a eu plusieurs Evêques entre Saint Gatien & Saint Martin dans l'Eglise de Tours, comme je le ferai voir dans la suite.

Enfin, on peut dire qu'il n'y a point de fait où le témoignage de Gregoire de Tours soit moins recevable que dans celui de la Mission des sept Evêques l'an 250. Car premierement, il ne fonde que sur les Actes de Saint Saturnin, qui ne font mention que de cet Evêque seulement. De plus, il y ajoute des faits qui sont fabuleux, & rejettés de tout le monde ; c'est pourquoi nos adversaires ne sçachant comment se tirer de ce mauvais pas, sont obligés pour y répondre d'avancer, ou des choses fausses, ou des absurdités visibles, comme je l'ai déja marqué. Car ou l'on dit que Saint Gregoire avoit des Actes de Saint Saturnin plus amples que ceux qui sont venus jusques à nous ; ou l'on s'imagine que Saint Gregoire a suivi une tradition qui étoit reçuë dans une partie de nos Eglises ; mais on reconnoît néanmoins que cet Evêque amplifie beaucoup cette Histoire. On abandonne tous les anciens, & on reduit à rien ce que la Providence nous a conservé.

§. III. *Quatriéme Cause. Qu'il ne s'ensuit pas qu'il n'y a pas eu des Eglises en France dés le premier & le second siécle, parce qu'on n'en connoît pas les Evêques.*

Ceux qui se sont déclarés contre l'antiquité des Eglises des Gaules, se sont appuyés particulierement pour la combattre sur le vuide qui se trouve dans les Catalogues des Evêques. » On remarque, » dit-on, dans la plûpart bien des choses » incertaines pour l'ordre & pour le tems. » Il n'y a presque pas d'Eglise un peu an» cienne qui ne prétende être du tems de » Saint Pierre, parce que l'on a beaucoup » d'amour pour l'antiquité ; c'est ce qui » laisse un grand vuide dans l'Histoire de » ces Eglises, la plûpart ne pouvant mon» trer d'Evêques durant 200. ans. Pour » moi, ajoute le Pere Boucher, je me rends » au sentiment de S. Gregoire de Tours, » qu'une grande partie des Gaules a reçu » de Rome ses premiers Evêques, vers le » milieu du troisiéme siécle.

M. de Tillemont (a) a tiré ce que je viens de rapporter d'un Ouvrage du Pere Boucher, écrit au commencement du 17[e]. siécle. Mais ce sçavant Jesuite a fait comme

(a) Till. Tom. IV. p. 501.

M. de Marca, en étudiant l'Antiquité, il devint plus éclairé, & il changea de sentiment, comme il paroît par sa Belgique Romaine, Ecclesiastique & Civile, qu'il publia l'an 1655. Car il soûtient l'antiquité des Eglises de France contre Sulpice Severe, & Gregoire de Tours dans ce dernier Ouvrage; & il croit que l'on peut attribuer le vuide qui se voit dans les Catalogues de nos Evêques aux malheurs des tems, & aux ravages des persécutions & des Barbares.

Je crois que cette raison n'est pas convaincante; mais je suis surpris que l'on fasse fonds sur les Catalogues de nos Evêques: Est-ce que l'on s'est imaginé que les Gaulois avoient pris soin d'en dresser dès le commencement? ou que c'étoit une coutume établie dans toutes les Eglises? Si cela est, j'avoüe que je me suis bien trompé jusques à présent; car j'ai toujours été persuadé que les Catalogues sont assez nouveaux. Personne n'a peut-être pensé avant Eusebe à dresser de ces sortes de Catalogues, si on en excepte ce qui s'est fait dans les quatre principales Eglises. L'usage des Dyptiques est apparemment plus recent en France, & je ne sçai même si l'on pourroit dire qu'il ait été connu en deçà des Alpes pendant plusieurs siécles. Comme on écrivoit fort peu dans ces Provinces

durant les quatre premiers siécles, il ne faut pas s'étonner si l'on n'a pas pris soin de recueillir la suite des Evêques; ainsi il n'est pas raisonnable de demander que l'on produise les noms des Evêques jusques à Constantin; ou si l'on s'opiniâtre à faire cette demande, nous serons en droit d'exiger une chose beaucoup plus facile; sçavoir, que l'on nous produise les noms des Evêques des trois ou quatre siécles suivans, mais nous sçavons certainement que l'on ne nous satisfera pas; car il est indubitable que depuis Constantin jusques à Pepin, nous connoissons les noms d'un très-grand nombre d'Evêques des Gaules, dont nous ignorons les Siéges. Par exemple, on ne connoît point le Siége d'Arculfe : cet Evêque Gaulois, qui ayant fait le voyage des Lieux Saints dans le septiéme siécle, en dicta la relation à l'Abbé Adamnan; que si on veut parcourir les Lettres de Saint Sidoine Evêque de Clermont, de Rurice de Limoges, de Saint Avit de Vienne, on remarquera plusieurs Evêques dont les Siéges sont inconnus.

D'un autre côté, il est certain que nous ne connoissons, ni les noms ni les Siéges de plusieurs Evêques; ainsi on ignore, & le nom & la Ville de cet Evêque, qui fut emmené avec tout son peuple par les Barbares, qui brûlerent sa Ville vers l'an 410.

dont il est parlé dans le Poëme de la Providence attribué à Saint Prosper ; & cet Auteur fut lui-même un des captifs. Ce fait ne pouvant être éclairci par aucun Auteur contemporain, il est évident que l'on ne connoîtra jamais cet Evêque, ni son Siége.

Enfin, on peut trouver le Siége d'un Evêque, & ignorer son nom. Le Catalogue des Evêques de Chartres est imparfait, dans l'onziéme siécle : cette Eglise ne connoît point le successeur d'Agobert, il ne se trouve point dans les Catalogues, & le Necrologe, je l'ai deterré, mais je n'y trouve que les deux premieres Lettres de son nom *Hi* : peut-être que l'on ne le connoîtra jamais.

Voilà donc des vuides dans les Catalogues des Evêques, non seulement dès les trois premiers siécles, non seulement jusques à Clovis, mais même dans presque tous les siécles. Il ne faut donc pas s'étonner si nous n'avons pas connoissance des premiers Evêques de nos Eglises ; car si on ignore un grand nombre de ceux qui ont vêcu dans le cinquiéme siécle, & depuis Clovis, dont on a pû conserver la mémoire, parce que l'on a une infinité de monumens de ces tems-là, comment connoîtra-t-on ceux qui ont vêcu dans des tems où on ne songeoit pas à les faire con-

noître ? On peut démontrer qu'il y a plusieurs Eglises de France qui ne peuvent produire des Catalogues complets de leurs Evêques depuis l'an 400, comment donc voudroit-on que l'on produisît ceux qui ont précédé cette époque ?

Comme ceci est très-important pour la question que nous traitons, & que nos adversaires se fondent particulierement sur le vuide des Catalogues de nos Evêques pendant les deux ou trois premiers siécles, il est à propos d'entrer dans quelque détail, pour faire voir que l'on n'a pas raison de nous l'objecter; j'éviterai néanmoins la longueur.

L'Eglise du Mans gouvernée par Aldric dans le neuviéme siécle, entreprit de rechercher les noms, la suite, & la vie de ses Evêques. Voici ceux qu'elle trouva dans ses Archives : S. Julien, S. Turibe, S. Pavace, S. Liboire, S. Victoire ou Victurius, S. Principe, S. Innocent.

Daniel Papebrock, qui s'est signalé par les nouvelles pensées qu'il a données au Public sur le Catalogue des Pontifes Romains, n'a rien dit de plus probable sur les Evêques du Mans : Voici ce qu'il en dit.

Saint Julien vint de Rome envoyé par Saint Fabien, fixa son Siége au Mans l'an 247. & gouverna cette nouvelle Eglise jusques à l'an 294.

S. Turibe 297.		303.
S. Pavace 303.		346.
S. Liboire 347.		396.
S. Victure 397.		421.
S. Victoire ou Victurius 422.		463.
S. Principe 464.		493.
S. Innocent 496.		542.

Je dis que tout cela est arbitraire ; car si on demande à ce sçavant homme où il a pris, que presque tous ces Evêques ont gouverné durant tant d'années, & où il a trouvé une vacance de trois ans entre Saint Principe & Saint Innocent ? s'il répond qu'il s'est fondé sur les vies des Evêques du Mans ; nous disons que cela ne suffit pas, & nous lui demanderons, 1°. Pourquoi il ne met pas Victor entre Saint Principe & Saint Innocent ? car ce Victor étant marqué dans la Vie de Saint Melaine Evêque de Rennes, qui est bonne & ancienne, on ne peut douter qu'il n'ait gouverné l'Eglise du Mans vers l'an 530. dans le tems que Saint Innocent vivoit, selon son compte.

2°. Pourquoi il met Saint Turibe depuis 297. jusques en 303 ? Il ne sçauroit se fonder sur l'Histoire des Evêques du Mans, qui marque la mort de cet Evêque l'an 496. dans le tems, selon lui, que Saint Innocent fut fait Evêque, après une vacance de trois ans. Cette époque

est fixée dans l'Histoire; car il y est marqué que Turibe mourut la seconde année après le Consulat de Victor.

3°. Pourquoi il met la mort de Saint Victoire l'an 421. contre l'autorité des Archives du Mans, qui la marquent le premier jour de Septembre, Fauste le jeune & Longin étant Consuls pour la seconde fois, c'est-à-dire l'an 490?

4°. Pourquoi il ne parle point du Bienheureux Severien, dont les Actes font mention?

Papebrock ne satisfera jamais à ces demandes; & par conséquent on ne doit avoir aucun égard à tout ce qu'il dit. En effet, peut-on suivre un Auteur qui n'a pas suivi lui-même ce qu'il y a de plus fixe & de plus assuré dans les anciens monumens de l'Eglise, dont il entreprend d'éclaircir les commencemens?

Il résulte de tout ce que nous venons de dire:

1°. Qu'il est constant qu'il faut mettre un Victor Evêque du Mans dans le sixiéme siécle, vers l'an 520. ou 530.

2°. Qu'il est très-probable qu'il y a eu deux Turibes; car si on ne peut pas rejetter la tradition de cette Eglise, qui assure que Saint Turibe a succedé à Saint Julien, on ne peut aussi sans temerité rejetter ce qui se trouve dans les plus anciens

monumens, que Turibe Evêque du Mans mourut la seconde année après le Consulat de Viator, c'est-à dire en 496. Ainsi il est visible qu'il y a eu deux Turibes, & que de ces deux on n'en a fait qu'un; c'est aussi la conclusion qu'en a tirée M. de Tillemont.

3°. Que l'Eglise du Mans dans le neuviéme siécle n'avoit point de Diptiques ou de Catalogues anciens de ses Evêques; cela est clair, puisqu'elle ne connoissoit pas un de ses Evêques du sixiéme siécle; & très-probablement un autre du cinquiéme.

4°. Que si l'Eglise du Mans dans le neuviéme siécle n'a pas connu certainement un de ses Evêques du sixiéme siécle, & très-probablement un autre du cinquiéme, il est bien plus facile, & plus croyable qu'elle n'a pas connu plusieurs de ses premiers Evêques.

Par conséquent il est très-probable & très-croyable, que selon les anciens monumens de cette Eglise, Saint Julien a été envoyé par Saint Clement sous Domitien.

Si l'Eglise du Mans, qui a eu plusieurs Evêques illustres en sainteté, qui a conservé quelques monumens anciens, qui les a mis en œuvre dès le milieu du neuviéme siécle; si, dis-je, cette Eglise n'a pas connu tous ses Evêques, y a-t-il une Egli-

se en France qui puisse se flatter de connoître tous les siens ? Je ne le crois pas, puisque celle de Tours n'a pas même connoissance de tous les siens, quoiqu'elle ait eu Saint Gregoire pour son Historien dès le sixiéme siécle ; car nous ferons voir que selon Sulpice Severe il y a eu plusieurs Evêques à Tours entre Saint Gatien & Saint Martin.

Supposons avec nos adversaires, que Saint Trophime n'est venu en Gaule que sous Philippe ; il est clair que le Catalogue des Evêques de l'Eglise d'Arles sera encore imparfait. Le voici. Selon les dernieres recherches, S. Trophime, S. Regule, Martien, S. Victor, Marin ; or la piéce que l'on produit pour Saint Victor, prouvant manifestement, si elle est bonne, que Crocus a vêcu au commencement du quatriéme siécle, il est évident qu'il faut placer ce Victor entre Concorde & Heros, & par conséquent le Catalogue demeure imparfait, puisqu'il n'y a aucun Evêque entre Marcien, qui vivoit en 254. & Marin qui gouvernoit l'an 314.

Non seulement on ne connoît aucun Evêque de Vaison avant Dafnus, qui assista au Concile d'Arles l'an 314, mais même on ignore ses successeurs jusques à Auspice, qui se trouva au Concile de Rhege en 439. Je crois néanmoins qu'Albin précéda immediatement Auspice.

On ne connoît point d'Evêques de Valence avant Emilien qui vivoit sous Constance, & sous Julien l'Apostat.

Il y a autorité pour mettre entre les Evêques de Saintes, Vincent frere de Saint Loup Evêque de Troyes ; il ne se trouve pas néanmoins dans les Catalogues des Evêques de Saintes.

Les Catalogues des Eglises d'Autun ne marquent point d'Evêques entre Euphrone qui gouvernoit dès l'an 452. & Pragmace qui assista au Concile d'Epaone en 517. Il faut pourtant qu'il y en ait quelqu'un.

Sidonius, lib. 7. Ep. 2. fait mention d'un Evêque Pragmace, dans un tems qu'Euphrone vivoit encore. M. de Tillemont croit qu'il étoit Evêque de Bourges, & qu'il est prédecesseur de Simplice. Cela est fort probable ; mais néanmoins il ne se trouve pas dans le Catalogue des Evêques de Bourges, qui est une Eglise fort illustre.

Jamblique étoit Evêque de Treves l'an 475. Il ne se trouve pas pourtant dans les Catalogues de cette Eglise.

Mancien étoit Evêque de Toulouse dans le neuviéme siécle ; il ne s'est point trouvé dans les Catalogues de cette Eglise, c'est pourquoi son nom ne se trouve pas dans la Gaule Chrétienne de Claude

Robert. Nous ne connoissons ce Prélat que par une petite Poësie de Theodulphe Evêque d'Orléans.

Que si nos Catalogues sont defectueux en des tems si florissans où les monumens ne manquent pas, n'est-il pas surprenant que l'on prétende nous obliger à produire les Evêques des premiers siécles où l'on n'écrivoit rien ?

On ne trouve point les Siéges d'Augustal & de Cerice, qui ont assisté au premier Concile d'Orange.

On ne connoît pas même le Siége de Prejecte Evêque, fameux dans les Lettres de Saint Leon, par les plaintes que fit ce Pape contre Saint Hilaire d'Arles, ni celui de ce Leonce, que le même S. Leon, éleva au dessus de l'Evêque d'Arles, & des autres Metropolitains. Après cela demandez-nous les noms des Evêques qui ont gouverné les Eglises des Gaules pendant les trois premiers siécles.

Sidonius (*a*) dans une Lettre à Principe Evêque de Soissons, fait un grand éloge de l'Evêque Antiole dont on ne connoît pas l'Eglise.

On ignore également celle de l'Evêque Theoplaste, à qui le même Sidonius (*b*) a écrit.

(*a*) Lib. 8. Ep. 14.
(*b*) Lib. 6. Ep. 5.

On n'a point encore deterré le Siege de Gavide Evêque, qui a vêcu dans le quatriéme siécle, & dont Sulpice Severe a fait mention dans son Histoire.

On trouve dans le Concile d'Arles, pour l'affaire de Lerins, six Evêques dont les Siéges sont inconnus.

Les Goths reçurent la Foi dès le tems de Valerien & de Gallien; on ne connoît point leurs Apôtres & leurs Evêques, hormis Saint Eutiche, dont Saint Basile le Grand a conservé la mémoire.

Il est bon de faire réfléxion, que nous ne connoissons les noms d'un grand nombre de nos Evêques des quatre, cinq & sixiéme siécles, que par un seul monument, & souvent même par un seul endroit, ou un petit mot dit par occasion.

Pour dire un mot de l'Orient, on dispute si Agricolaus a été Evêque de Cesarée en Palestine, entre Agape & Eusebe; si Paulin a été Evêque d'Antioche entre Saint Philogone & Saint Eustathe; si Gratus a succedé immédiatement à Cecilien de Carthage.

Peut on supporter ce que Euphrante Evêque de Tyane, Metropolitain de la seconde Capadoce, dit dans le cinquiéme Concile (*a*) général des Evêques qui ont gouverné son Eglise dans le quatriéme

(*a*) Conc. Tom. V. p. 478.

siécle.

siécle. Ce Prélat rapporte les noms de sept de ses prédecesseurs ; de ces sept Evêques il y en a trois qui ne le furent jamais, lesquels y ont été fourrés, & on en connoît un qui a été obmis certainement ; il ne s'agit cependant que de 150. ans.

On voit bien d'autres erreurs dans les prétenduës Dyptiques de l'Eglise d'Arles, que le Pere Mabillon dit avoir tirées d'un très-ancien Sacramentaire du Pape Gregoire; car c'est un ramas de divers Evêques, soit de l'Eglise d'Arles, soit de quelques autres Eglises, qui est assez recent, & qui ne mérite aucune autorité ; en sorte qu'il ne peut servir qu'à prouver que nous avons un Catalogue ancien des Evêques de nos Eglises, & que nous ne les connoissons qu'en partie.

L'Eglise de Tongres ne connoît point son saint Evêque Aruastius, dont Gregoire de Tours parle avec éloge, & qui a fleuri au milieu du cinquiéme siécle.

On voit par le Concile de Valence célebré l'an 374. que l'Eglise de Frejus étoit ancienne, quoique l'on ne connoisse point ses Evêques avant cette année; car ayant élû Accepte, qui fut rejetté par le Concile, parce qu'il avoit violé le quatriéme Canon qui venoit d'être fait, elle fut obligée d'en élire un autre.

Le Catalogue des Evêques d'Orange

est encore fort imparfait ; si Lucius a gouverné cette Eglise, ce n'a été que vers l'an 410. On met Eradius l'an 456. Je n'ai pas vû la Lettre sur laquelle on fonde son Episcopat ; mais on connoît Constance, qui assista au Concile de Valence en 374. On ignore celui qui la gouvernoit du tems du premier Concile d'Arles l'an 314. On voit encore de plus grand vuide dans les sept & huitiéme siécles.

Enfin l'Eglise de Vennes en Bretagne ne connoît point les Evêques qu'elle a eu avant Saint Paterne, qu'elle regarde comme le premier, quoiqu'il soit évident qu'elle en a eu d'autres avant lui.

Il me semble que l'on peut inférer de tout cela, que l'on n'a pas raison de juger de l'antiquité & de l'origine de nos Eglises par le nombre des Evêques que l'on trouve dans les Catalogues, puisque l'on n'en a point dressé dans les premiers tems, & que l'on ne l'a fait dans les suivans que d'une maniere fort imparfaite.

Cette prévention où l'on est que les Eglises ont conservé les noms de leurs Evêques, a donc jetté nos Critiques dans l'erreur ; car ne trouvant point d'Evêques avant Dece, ils ont conclu qu'il n'y avoit point ni d'Eglises ni d'Evêques dans les Gaules avant ce Prince ; en quoi il me semble qu'ils raisonnent comme Dodwel a fait à l'égard

des Martyrs ; car cet Anglois n'en voyant qu'un fort petit nombre dans les Calendriers & les Martyrologes que nous avons, il a conclu temerairement qu'il y en avoit eu fort peu ; mais cette maniere de raisonner est ridicule, car outre que nous avons plusieurs autorités incontestables qui nous apprennent que le nombre des Martyrs a été presque infini, que les Peres n'étoient pas assez imprudens pour se plaindre publiquement & avec force de la mort d'un petit nombre de Chrétiens ; ce qui les auroit fait accuser d'une exageration outrée. Nous sçavons de plus que nous n'avons les Calendriers que de très-peu d'Eglises, & ce qui regarde particulierement la question que nous traitons, que jusques à Dece. On ne les avoit pas marqués avec grand soin, comme on fit depuis ; car la persécution que cet Empereur excita contre l'Eglise ayant été très-violente & très-étenduë, comme plusieurs Chrétiens tomberent dans l'apostasie, & qu'il y avoit dans ce tems-là plusieurs grands Evêques qui gouvernoient les Eglises avec éclat, ils prirent soin de faire connoître eux-mêmes plusieurs Martyrs, & de faire conserver les noms des autres. Voila pourquoi on connoît beaucoup plus de Martyrs depuis Dece, que devant ce Prince.

Il me semble que nos Critiques qui ont voulu examiner l'antiquité de nos Eglises, ne raisonnent pas d'une maniere plus sensée que Dodwel, puisqu'ils bâtissent sur le même fondement : les uns disent, on ne trouve point dans nos Catalogues des Evêques avant Dece ou Constantin ; donc nos Eglises n'ont pas commencé avant Dece ou Constantin.

Les autres raisonnent ainsi : On ne trouve point d'Evêque avant le milieu du troisiéme siécle ; par conséquent les premiers Fondateurs des Eglises, s'il y en a eu, n'ont point laissé des successeurs, & les Eglises qu'ils avoient fondées étant péries, ont eu besoin d'être renouvellées au milieu ou à la fin du troisiéme siécle.

Ces raisonnemens ne sont point concluans, puisqu'ils sont fondés sur une chose très-fausse, qui est, que l'on connoîtroit les Evêques, s'il y avoit eu des Eglises & des Chrétiens, ou bien qu'il n'y a point eu d'Eglises établies dans telles & telles Villes, puisque l'on n'en produit pas les Evêques ; cela, dis-je, est faux & déraisonnable, puisqu'il est certain que l'on n'a pas pris soin dans les trois premiers siécles de dresser des Catalogues des Evêques qui ont gouverné nos Eglises, ni même dans les suivans ; en sorte que je

doute que l'on puiſſe trouver en aucune Egliſe de France un Catalogue plus ancien que le neuviéme ſiécle ; bien entendu que l'on en excepte ce que Gregoire de Tours nous a conſervé de ſon Egliſe, & de celle de Clermont.

§. IV. *Cinquiéme Cauſe. Que l'antiquité de la Religion dans une Province, ne dépend pas de l'antiquité des Martyrs, & que ce raiſonnement eſt faux : il n'y a pas eu des Martyrs dans les Gaules avant l'an* 177. *donc la Religion n'y avoit pas été établie beaucoup de tems auparavant.*

Nos adverſaires qui ont beſoin de tout, pour ſoutenir leur opinion touchant la nouveauté de nos Egliſes établies ou rétablies ſous Dece, font extrêmement valoir cette preuve, & diſent ſouvent que, puiſque nous n'avons pas eu de Martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurele, & l'an 177, il faut conclure que la Religion n'étoit guére plus ancienne que ce tems-là, & qu'elle n'y avoit pas été établie beaucoup auparavant ; de ſorte que, ſelon eux, il faut qu'il y ait eu des Martyrs

dans une Province aussi-tôt ou peu après que l'on y a vû des Chrétiens. J'avouë que cela m'a toujours paru très-faux, & tout-à-fait indigne de ceux qui ont raisonné de la sorte; c'est ce que je prétends démontrer d'une maniere fort claire, & je ferai voir en même-tems, pourquoi on a vû des Martyrs plûtard au-deçà des Alpes, que dans l'Orient, & dans l'Italie.

Pour bien juger de ce point qui est fort important à la question que je traite, il faut seulement examiner avec soin les causes, soit générales, soit particulieres des différentes persécutions qui ont exercé l'Eglise depuis Neron jusques à Marc-Aurele, sous qui nos premiers Martyrs ont souffert, selon Sulpice Severe, qui est suivi par nos adversaires. Afin de voir sensiblement si elles ont dû produire le même effet dans les Gaules que dans l'Italie, & les Provinces de l'Orient, nous n'avons qu'à suivre M. de Tillemont, qui a recherché & marqué ces différentes causes avec son exactitude ordinaire.

1o. On peut dire qu'une des principales est venuë des Juifs, dont le Diable se servit pour répandre toutes sortes de calomnies contre les Chrétiens; ce qui fit que beaucoup de Payens ne vouloient pas même parler à un Chrétien, tant ils avoient ce nom en horreur; mais quand

la persécution étoit allumée les Juifs se signaloient sur tous les autres, lorsqu'il falloit agir contre les Chrétiens.

2o. Les Empereurs les plus sages avoient peine à souffrir une Religion nouvelle, qui s'élevoit malgré eux dans toutes les parties de leur Empire, & ils firent plusieurs loix contre les Chrétiens, lesquelles soutenoient & entretenoient l'aversion générale que l'on avoit pour la Verité.

3o. Lorsqu'il n'y avoit aucune loi nouvelle contre les Chrétiens, les Peuples demandoient publiquement dans les Amphiteâtres qu'ils fussent tous exterminés, & sans attendre assez souvent aucun ordre des Magistrats, ils employoient contre eux les pierres & le feu.

4o. Du tems d'Adrien on commença à découvrir les abominations des Carpocratiens, & de quelques autres Héretiques, dont les infamies retomboient sur tous ceux qui portoient le nom de Chrétien ; car de là vinrent les haines des Payens, les séditions & les soulevemens des Peuples contre les Catholiques, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

5o. Comme les méchans sont ennemis de la vertu, ceux qui aimoient la corruption qui innondoit alors toute la terre, haïssoient cette admirable pureté de vie qu'ils voyoient, malgré eux dans les Chré-

tiens, parce qu'elle les condamnoit. Voilà ce qui porta Néron & Domitien à persécuter l'Eglise de Jesus-Christ.

6°. Trajan faisoit gloire d'être plus religieux que les autres Princes, & de maintenir les Loix Romaines dans leur vigueur ; d'ailleurs il avoit défendu les associations & les unions particulieres, ce qui étoit cause que les Chrétiens n'osoient pas tenir leurs assemblées ; ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner s'il haissoit les Chrétiens & s'il les persécuta.

7°. Les superstitions d'Adrien, & le soin particulier qu'il avoit des Cérémonies Romaines, le mépris qu'il témoignoit pour toutes les Religions étrangeres, aux Grecs & aux Romains, tout cela donna lieu à ceux qui haissoient les Chrétiens de les persécuter sans même qu'il le leur eût ordonné.

8°. L'Empereur Marc-Aurele s'étant fait honneur du titre de Philosophe, aimant & pratiquant avec un soin superstitieux les Cérémonies Romaines, & n'ajoutant pas foi aux miracles, il n'eut pas de peine à persécuter les Chrétiens, qu'il traitoit d'entêtés & d'opiniâtres.

9°. Enfin les persécutions particulieres venoient des Gouverneurs des Provinces, car ils se portoient à persécuter les Chrétiens, ou par la haine qu'ils avoient con-

tre leur Religion, ou en suivant les mouvemens de leur cruauté naturelle, ou par la complaisance qu'ils avoient pour les Peuples.

Voilà toutes, ou au moins les principales causes des persécutions que les Chrétiens ont souffertes sous les Empereurs Romains. Or il est facile de faire voir maintenant que s'il n'y a pas eu des Martyrs dans les Gaules avant l'an 177. ce n'est pas parce que la Religion Chrétienne y étoit alors nouvelle, mais parce que les causes ne se trouvant pas dans les Gaules, elles ne pouvoient pas produire dans cette Province l'effet qu'elles produisoient ailleurs, c'est-à-dire la mort des Chrétiens. C'est ce qu'il faut montrer en détail.

1o. Commençons par les Juifs. Saint Justin dans son Dialogue avec Triphon nous apprend qu'ils choisirent par une commune délibération des personnes qu'ils envoyerent par toute la terre, & que par leur moyen ils publierent toutes sortes de calomnies contre les Chrétiens, qui commençoient à paroître, & contre leur Auteur; que ces calomnies ont été la source de toutes celles que ceux qui ne connoissoient pas les Chrétiens ont depuis publiées contre eux.

Origene (a) reconnoît que ces faux bruits

(a) Lib. 6. Cont. Cels.

que les Juifs avoient répandus par tout, pour rendre les Chrétiens odieux à tout le monde, avoient été si bien reçus, que ces fausses impressions n'étoient pas encore effacées 200. ans après. (a) Tertulien attribuë aussi aux Juifs les faussetés par lesquelles on décrioit la Foi & la conduite des Chrétiens; & il dit (b) que ces implacables ennemis de Jesus-Christ sont les premiers auteurs de la mauvaise idée que les Payens avoient de la Religion Chrétienne.

Les Juifs ne se contentoient pas de semer par tout des calomnies atroces contre les Chrétiens, ils les faisoient mourir quand ils en avoient le pouvoir; mais si l'état où ils se trouvoient dans l'Empire ne leur permettoit pas de satisfaire leur fureur contre eux en répandant eux-mêmes leur sang, ils le faisoient par leurs calomnies, & par tous les moyens possibles; c'est pourquoi lorsque les Payens persécutoient les Chrétiens, ils étoient toujours des premiers, & des plus ardens à agir, comme l'Eglise de Smyrne l'a remarqué dans sa Lettre sur le Martyre de Saint Polycarpe.

Je me suis beaucoup étendu sur ce qui regarde les Juifs qui ont été une des principales causes des persécutions. Or cette

(a) Ad Nat. c. 14.
(b) Lib. 3. Cont. Marc. c. 23.

cause ne se voit pas dans les Gaules jusques à Marc-Aurele, & conséquemment il ne faut pas être surpris si on y a vû pour la premiere fois des Martyrs sur la fin du regne de cet Empereur.

Il faut pourtant avoüer qu'il y avoit des Juifs sous Marc-Aurele; car Bardesane, qui écrivoit dans la Mesopotamie vers l'an 170. dit positivement dans son Livre contre le Destin, que les Juifs pratiquent la Circoncision que Moyse leur a commandée en quelques lieux qu'ils demeurent, soit en Syrie, *soit dans la Gaule*, ou en Italie ou en Grece, ou parmi les Parthes; mais il est hors de doute qu'il n'y avoit pas long-tems que les Juifs étoient établis dans les Gaules lorsque Bardesane écrivit son Livre, qu'ils n'y étoient pas encore fort nombreux, & que selon toutes les apparences il n'y en avoit pas à Lyon, car on ne voit point qu'ils ayent pris aucune part, à la cruelle persécution qui fit tant de Martyrs dans cette Ville l'an 177.

2°. Pour les Empereurs, quoique Trajan, Adrien & Marc-Aurele ayent persecuté les Chrétiens, on reconnoît néanmoins qu'ils n'y ont point publié des Edits publics & généraux. Il n'y a donc eu que Neron & Domitien qui en ont fait. Or on sçait que la Religion n'a pas eu as-

sez d'éclat dans les Gaules pendant le premier siécle pour faire des Martyrs : on ne doit donc pas être surpris s'il n'y en a pas eu avant Marc-Aurele.

3°. Rien n'a plus contribué à faire répandre le sang des Chrétiens, que les soulevemens des Peuples contre eux. Eusebe attribue la persécution que l'Eglise souffrit sous Trajan à ces emportemens des Peuples, tantôt en un endroit, tantôt en un autre. Ils demandoient publiquement dans les Amphitheâtres qu'ils fussent tous exterminés. Ces fureurs populaires eurent aussi beaucoup de part à la persécution d'Adrien & à celle de Marc-Aurele. L'Histoire de Saint Polycarpe, & encore plus celle de nos Martyrs de Lyon, nous fait voir avec quelle animosité le peuple demandoit le sang des Chrétiens. Enfin on peut dire que c'est là, la principale cause des persécutions qui ont répandu tant de sang Chrétien dans tout l'Orient.

Cela supposé, il faut sçavoir que ces soulevemens se formoient dans les Theâtres ou dans les Amphitheâtres où on donnoit les Jeux publics aux Peuples, & qu'il y avoit de ces Edifices dans toutes les Villes Grecques, & dans les Colonies Romaines ; ainsi il y en avoit dans toute l'Italie, & par tout l'Orient. Il n'en étoit pas de même des Gaules, il y avoit vingt Co-

lonies dans la Narbonoise, six ou sept dans la Belgique, une seule dans la Celtique ou la Province Lyonnoise, & on n'en trouve aucune dans l'Aquitaine; & comme c'est à Lyon & à Vienne, deux Colonies que la persécution a commencé dans les Gaules par un soulevement du Peuple, il est manifeste qu'il pouvoit y avoir un grand nombre de Chrétiens dans la Lyonnoise, l'Aquitaine & la Belgique, qui auroient vêcu fort tranquillement parmi leurs Concitoyens, puisqu'ils ne connoissoient point ces funestes divertissemens, qui sembloient rendre les Grecs furieux, & les portoient dans de si grands excès contre les Chrétiens.

Ajoutez à cela que le genie des Gaulois étoit bien différent de celui des Grecs & des Orientaux L'Empereur Julien dit dans sa Satyre contre ceux d'Antioche, que les Gaulois ne sçavoient ce que c'étoit que de flater & de badiner, qu'ils étoient bien aises d'agir avec tout le monde d'une maniere ouverte & franche, qu'ils ne connoissoient point la folie des Theâtres, ni les crimes qui en sont les suites. Des hommes de ce caractere n'étoient pas pour se détruire les uns & les autres, pour écouter des calomnies, & accuser leurs Concitoyens devant les Gouverneurs ou les Magistrats. Si donc

il n'y a point eu de persécution & de Martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurele ; il n'y a rien que de naturel en cela ; & si Lyon & Vienne nous ont fourni les premiers, on en voit la raison : ces Villes étoient des Colonies, il y avoit des Amphitheâtres ; on excita une émotion populaire, qui fut suivie de tout ce que la violence peut imaginer, & de la mort d'un grand nombre de Martyrs.

4°. La Lettre des Saints Martyrs de Vienne & de Lyon nous apprend, que la persécution commença par dés émotions populaires, mais elle n'en marque pas la cause. On voit que ce ne fut qu'après qu'ils furent pris que l'on sollicita leurs Esclaves à déposer faussement, que les Chrétiens mangeoient des enfans, qu'ils commettoient des incestes, & mille autres crimes abominables ; ainsi on ne sçauroit dire que le soulevement du Peuple ait eu pour cause les crimes des Marcosiens, qui s'étoient glissés dans ces Provinces, & on peut l'attribuer à ces bruits calomnieux qui étoient répandus dans tout l'Empire ; néanmoins comme nous n'avons pas la Lettre entiere, si quelqu'un prétendoit que les crimes des Marcosiens peuvent avoir donné lieu à ces faux bruits, & au soulevement qui causa une si grande persécution, parce que

Marc vivoit encore l'an 180, je ne m'y opposerai pas, mais il en faudra inférer que sans ces infames héretiques, les Chrétiens probablement n'auroient point souffert cette grande persécution de l'an 177. sous Marc-Aurele.

Après tout, quelque parti que l'on prenne là-dessus, les Héretiques & les Martyrs hors des Pays où la Langue Grecque étoit en usage, prouvent très-bien l'antiquité des Eglises dans les lieux où l'on les trouve, loin d'être une preuve de leur nouveauté.

5°. La cinquiéme cause ne paroît pas dans les Gaules, la Germanie, l'Espagne & l'Angleterre, comme à Rome, & dans l'Orient, le luxe, les délices & les voluptés n'y étoient presque pas connuës, & les Peuples y vivoient dans une assez grande frugalité, & dans une assez grande simplicité, au moins en comparaison des Italiens & des Orientaux : il n'y avoit point non plus de Philosophes qui déchiroient & calomnioient les Chrétiens, dont la vie sainte & la sagesse confondoient leur orgueil & leurs dereglemens.

6°. Si on fait réfléxion qu'Eusebe marque la persécution de Trajan sur l'an 107. qui étoit le dixiéme de son regne, que ce Prince étoit en Orient, & que cette persécution ne fut pas universelle, on com-

prendra facilement qu'il eſt ridicule de chercher des Martyrs dans les Gaules en ce tems-là, & dans toutes les Provinces qui ſont en deçà des Alpes.

7°. Les ſuperſtitions d'Adrien donnerent occaſion à ceux qui haïſſoient les Chrétiens, de les perſécuter ; car il ne publia aucun Edit contre eux : c'en fut aſſez pour faire répandre le ſang des Chrétiens en Orient ; mais ce ſeroit une folie de s'imaginer que cette cauſe ait eu aucun effet dans les Gaules.

8°. Enfin il paroît que les Gouverneurs des Provinces ne ſe portoient pas d'eux-mêmes, pour l'ordinaire, à perſécuter les Chrétiens, à moins qu'ils ne fuſſent fort cruels ou ennemis de Jeſus-Chriſt. On ſçait que pluſieurs faiſoient gloire de rapporter à Rome leurs hâches, comme ils les avoient portées dans les Provinces *ſecures incruentas*. Sous Trajan, le Gouverneur de Syrie, qui étoit un homme de Lettres, mit Peregrin hors de priſon, & ne voulut pas le faire mourir. Pline même, qui fit pluſieurs Martyrs dans le Pont & la Bitinie l'an 104, ne ſe porta pas de lui-même à cette injuſte violence : il déclare qu'il ne s'étoit jamais trouvé à l'examen des Chrétiens, & qu'il ne ſçavoit, ni ſur quoi on les interrogeoit, ni de quelle maniere on les puniſſoit. On lui

déféra plusieurs personnes comme coupables d'être Chrétiens, il n'eut pas la force de rejetter l'accusation, & il devint persécuteur.

Tertulien dans sa remontrance à Scapula Proconsul d'Afrique, nous fait connoître plusieurs Gouverneurs de Provinces qui n'avoient point voulu prendre de part à la persécution des Chrétiens, comme Cincius Severus, Vespronius Candidius, Asper & Pudent. Les plus cruels même avoient peine de répandre tant de sang. Ce que Tertulien rapporte d'Arrius Antonius, cruel perscecuteur, en est un exemple mémorable. Il étoit Proconsul d'Asie, où il persécutoit les Fidéles avec beaucoup de violence; tous les Chrétiens d'une Ville vinrent ensemble se présenter devant son Tribunal pour souffrir le martyre, il en condamna quelques-uns à la mort, & dit aux autres que s'ils avoient tant d'envie de mourir, ils ne manquoient pas de cordes & de précipices.

Pour venir à nos Martyrs de Lyon; le Gouverneur étoit absent lorsque le Peuple se souleva contre les Chrétiens. Ils furent interrogés d'abord par les Magistrats de la Ville, & mis en prison, & le Gouverneur les fit mourir. Cet exemple & celui de Saint Polycarpe quelque-tems auparavant, font voir que plusieurs Gou-

verneurs suivoient cette impression & cette haine que les Peuples avoient contre les Chrétiens, plûtôt que leur propre animosité.

Il me semble que tout ce que j'ay dit jusques à présent, prouve assez bien que ce qui causoit des persécutions contre les Chrétiens, à Rome, dans l'Italie, & dans l'Orient, n'avoit guére lieu dans les Gaules, en Espagne, & dans la Grande Bretagne, & que par conséquent s'il n'y a pas eu des Martyrs dans nos Provinces avant l'an 177, ce n'est point parce que la Religion Chrétienne y étoit nouvelle. On ne peut donc pas voir un plus faux raisonnement que celui-ci : Il n'y a pas eu des Martyrs dans les Gaules avant l'an 177, la Religion n'y avoit donc pas été établie long-tems auparavant.

On peut en démontrer la fausseté d'une maniere sensible, par ce qui s'est passé en Espagne, selon Saint Irenée, écrivant vers l'an 180. Il y avoit des Eglises dans l'Espagne ; ce Pére en rend un témoignage incontestable. Or, selon nos adversaires, Saint Fructueux qui a souffert l'an 259. est le premier Martyr d'Espagne qui soit bien assuré : donc nos adversaires sont forcés de reconnoître qu'il y a eu des Eglises en Espagne plus de 80. ans avant qu'il y ait eu des Martyrs. Cela est clair

& certain. Mais si un homme judicieux & moderé ajoutoit, qu'il est fort vraisemblable que lorsque Saint Irenée écrivoit, les Eglises d'Espagne, dont ce Pere rend témoignage, pouvoient bien avoir au moins 30. ou 40. ans d'antiquité; nos adversaires pourroient-ils bien rejetter cela comme une imagination sans fondement? Je ne le crois pas. Consequemment il peut y avoir des Eglises dans une Province durant 110. ou 120. ans, sans qu'il y ait des Martyrs; & par une suite nécessaire, tous les longs discours que nos adversaires ont fondé sur l'autorité de Sulpice Severe, tombent par terre. Car il faut qu'ils ayent raisonné ainsi:

» Il est impossible que la Religion de Je-» sus-Christ ait été reçuë dans une Provin-» ce, sans y produire bien-tôt des Martyrs.

Or on n'a point vû des Martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurele: donc la Religion de Jesus-Christ n'a pas été reçuë dans les Gaules beaucoup de tems avant Marc-Aurele.

Or rien n'est plus faux que la majeure de cet argument, & ce que je viens de dire de l'Espagne en est une preuve tout-à-fait demonstrative.

§. V. De deux fausses suppositions de nos adversaires.

Je m'imagine que ceux qui soutiennent la nouveauté de nos Eglises, seront surpris que j'aye entrepris de leur enlever deux de leurs principaux appuis, qui sont le vuide des Catalogues des Evêques, & le défaut des Martyrs avant Marc-Aurele. Je crois néanmoins qu'il n'est pas facile de répondre à ce que j'ay dit sur cela; j'ay voulu même commencer par ces deux points importants, afin de toucher & ramener les esprits trop prévenus, & les mettre en état d'examiner avec plus d'équité & plus de sang froid, ce que je dirai dans la suite sur cette importante controverse. Mais avant de finir cette premiere Partie, je veux encore faire voir que nos adversaires se sont defiés eux-mêmes de la bonté de leur cause.

On s'apperçoit que ces hommes sçavans n'ont pû réflechir sur les preuves que ceux du sentiment contraire tirent des anciens Peres, sans être ébranlés. Pour se rafermir dans leur opinion, ils se sont entierement livrés à l'autorité de Gregoire de Tours, qui a écrit à la fin du sixiéme siécle. C'étoit sans doute une fâcheuse extrêmité que d'abandonner les Anciens,

pour suivre un Auteur assez nouveau & peu habile. Ils n'auroient pourtant pas trouvé leur compte dans ce parti, s'ils avoient préferé un tel Auteur à tant d'autres aussi vénérables par leur antiquité que par leur science; quand même on ne remarqueroit point que Saint Gregoire, pour un passage qui leur est favorable, en fournit plusieurs qui leur sont diametralement opposés; pour parer à cet inconvenient & adoucir une chose si choquante, ils ont tâché de nous surprendre par deux faits de leur invention, que l'on peut bien appeller deux suppositions tout-à-fait chimeriques, quoiqu'ils semblent les tirer de Gregoire de Tours.

La premiere est, que Saint Irenée ayant été martyrisé avec tout son peuple au commencement du troisiéme siécle, dans la persécution de l'Empereur Severe, l'Eglise des Gaules avoit été éteinte ou tellement affoiblie, qu'il avoit fallu la renouveller ou la rétablir 50. ans après sous Dece; ce qui est le paradoxe le plus étrange dont on ait jamais oüi parler.

L'autre supposition est, qu'il y avoit deux traditions différentes dans nos Eglises du tems de Saint Gregoire de Tours; l'une qui disoit que la Religion avoit été prêchée dans les Gaules dès le premier siécle par les Disciples des Apôtres; l'au-

tre qui reculoit cette prédication jusques au tems de Dece ou environ, c'est-à-dire vers le milieu du troisiéme siécle. Voilà dans quelles extrêmités l'amour de la nouveauté & la prévention ont jetté des hommes fort habiles.

Pour ce qui est de la premiere supposition, si nos adversaires prétendent la soutenir, comme étant de Gregoire de Tours, on veut bien le leur permettre, mais à condition qu'ils la soutiendront toute entiere, je veux dire, qu'ils recevront tout ce que dit sur cela cet Evêque. Et que dit-il? 1°. Que Saint Irenée successeur du Bienheureux Photin, convertit en peu de tems par ses prédications toute la Ville de Lyon. 2°. Que dans la persécution il fut martyrisé avec une si grande multitude de Chrétiens, que l'on voyoit couler par les ruës des ruisseaux de sang, en sorte que l'on n'avoit pu connoître ni le nombre, ni les noms des Martyrs. 3°. Qu'après sa mort, 48. Martyrs, dont le premier étoit Vetius Epagatus, avoient souf-ferts pour Jesus-Christ. Quand nos adversaires voudront recevoir ces belles choses, à la bonne heure; qu'ils nous disent aussi que la Religion fût éteinte dans les Gaules sous Severe, & que le Nom de Jesus-Christ y demeura inconnu pendant 50. ans, jusques à Dece ou Philippe

quoique l'Evêque de Tours n'ait rien dit qui en approche, puisqu'il n'a jamais songé à renfermer dans la Ville de Lyon, comme font nos adversaires, tous ceux qui adoroient le vrai Dieu dans les Gaules.

Pour nous, nous n'avons garde de croire un fait si injurieux à la gloire de Jesus-Christ, un fait dont on ne sçauroit produire aucun témoin, & contre lequel Origene s'est trop déclaré pour ne le pas rejetter avec horreur.

Voici ce qu'en dit cet ancien Docteur dans le troisiéme Livre contre l'impie Celse.

» Pour ce qui est des Chrétiens, parce » qu'ils ont gardé constamment cette Loi » de leur Auteur, pleine de douceur & » d'humanité, qui leur défend de resister » à leurs ennemis, ils y ont plus gagné que » s'ils avoient reçu le pouvoir de se défen» dre; car Dieu les a protegés, & quand » il a été convenable il a reprimé la fureur » de leurs persécuteurs. Il est vrai que pour » l'exemple, il a permis de tems en tems » que quelques-uns d'eux, en petit nom» bre soient morts pour la profession du » Christianisme, afin que la vûë de leur » Foi & de leur constance affermît les au» tres dans la pieté & dans le mépris de la » mort; mais il n'a jamais souffert qu'ils » fussent tous détruits, & il a voulu qu'ils » subsistassent, & que toute la terre fût

» remplie de cette sainte & salutaire Doc-
» trine. D'un autre côté, Dieu a eu égard
» à la foiblesse des Fidéles qui craignoient
» la mort, & a dissipé par sa volonté tous
» les efforts de leurs adversaires ; en sorte
» que les Empereurs, les Gouverneurs des
» Provinces, & les Peuples ne pouvoient
» plus s'élever contre eux & s'abandonner
» à leur haine.

La seconde supposition n'est pas moins dépourvûë de preuves : Saint Gregoire de Tours ne dit rien de cette double tradition, il suppose que plusieurs de nos Eglises sont fort anciennes, il donne la qualité de Disciples des Apôtres à plusieurs de nos Prédicateurs, & il en compte sept envoyés sous Dece. Il ne fonde leur mission que sur un monument qui ne dépose que pour un seul ; il est contredit par l'Eglise d'Arles pour Saint Trophime, par Sulpice Severe pour Saint Gatien, & on ne peut pas assurer que Saint Gregoire ait été avoüé par aucune des sept Eglises dont il parle.

Quoiqu'il en soit, nos adversaires nous donnent une conséquence qu'ils tirent assez mal de Saint Gregoire, & non pas son témoignage ; & on peut dire que rien ne prouve mieux la fausseté de leur opinion que l'obligation où ils se sont vûs de l'établir sur de si étranges suppositions.

DISSERTATION

DISSERTATION

Sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

SECONDE PARTIE.

ARTICLE I.

Ce que l'on prétend soutenir touchant le tems auquel la Foi a été établie dans les Gaules.

JE me persuade que j'ay déja beaucoup ébranlé dans la premiere Partie, l'opinion de ceux qui se sont si fort déclarés contre l'antiquité de nos Eglises; mais comme je n'ay marqué mon sentiment sur cette question que d'une maniere fort générale, il est nécessaire avant de passer outre, d'exposer ici ce que je prétends soutenir. Voici ce qui m'a toujours paru véritable ou très-probable sur cette matiere.

Il est difficile, pour ne pas dire impos-

sible, de fixer les commencemens des Eglises des Gaules en particulier; il n'y a que celles de Vienne & d'Arles, qui reconnoissent Saint Crescent & Saint Trophisme pour leurs Apôtres, dont on puisse marquer l'origine; les anciens Gaulois n'ayant rien écrit, il faut se contenter de ce que les Peres nous en ont conservé. Il suffit de dire qu'elles étoient connuës dans la Mesopotamie vers l'an 170. avant nos premiers Martyrs, ce qui est à remarquer; & comme il a fallu un tems considérable pour en former un assez grand nombre qui ayent pû les rendre célebres avant ce tems jusques aux extrêmités de l'Empire, on peut assurer qu'elles étoient anciennes, & qu'elles ont eu pour fondateurs les Disciples des Apôtres; ce qui paroît d'ailleurs par le témoignage de plusieurs Peres. Il faut observer qu'il n'y a que cent ans entre la mort des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & le témoignage de Bardesane; il y a beaucoup d'apparence au moins que Saint Paul est allé en Espagne, & qu'il passa par la Gaule Narbonnoise; ce qu'il n'a pas fait sans y laisser quelques-uns de ses Disciples pour y prêcher Jesus-Christ. Plusieurs Auteurs du moyen âge ont écrit, que l'Apôtre Saint Philippe a prêché dans

les Gaules ; & Saint Gildas le Sage dit clairement, que l'Evangile de Jesus-Christ fut porté dans la Grande Bretagne dès le commencement de la prédication des Apôtres. Theodoret assure que les Apôtres ont porté la Loi évangelique aux Bretons & aux Allemands.

Saint Trophime premier Evêque d'Arles, fut envoyé en cette Ville avant la mort des deux Apôtres, en sorte qu'il fonda cette Eglise dès le premier siécle.

Saint Luc & Saint Crescent disciples de Saint Paul, y ont aussi planté la Foi; c'est un fait que l'on ne sçauroit raisonnablement contester.

Tous ces premiers Prédicateurs des Gaules ne sont pas demeurés jusques à leur mort dans les Gaules ; c'est par cette raison que l'on n'en a pas eu grande connoissance dans ces Provinces, & que nous ne la devons qu'aux Peres Orientaux. Ces premiers Prédicateurs établirent des Pasteurs dans les lieux où ils firent des Chrétiens, & ils passerent ailleurs à l'imitation des Apôtres.

On ne connoît pas ceux qui arroserent la divine semence que Saint Luc, Saint Crescent, Saint Trophime, & les autres Prédicateurs des Gaules y avoient plantée, ni leurs successeurs immédiats. Les progrès que fit la prédication évangeli-

que furent sans doute considérables, mais on n'en sçait pas le détail ; & on peut dire qu'ils ne furent pas d'abord si grands & si éclatans que dans les Provinces de l'Orient, dans la Grece & dans l'Italie jusques au tems d'Adrien & des Antonins, non seulement parce que les Peuples étoient moins civilisés, & qu'ils étoient fort attachés à leurs superstitions, mais particulierement parce que les Juifs n'y avoient point encore d'établissemens, ou fort peu, & qu'il n'y eut pas de Martyrs avant Marc-Aurele.

Les Eglises de Rome & d'Asie fournirent aux Gaules plusieurs Ouvriers en différens tems. Le Pape Saint Clement y en envoya sans doute, & je ne crois pas que l'on puisse solidement prouver que Saint Denys de Paris, qui n'est point l'Areopagite Evêque d'Athenes, n'ait pas été un de ceux-là, puisque son martyre a pû n'avoir pas été beaucoup connu d'abord, outre qu'un très petit nombre d'exceptions ne peut pas détruire ce que nous avons établi sur ce sujet, mais au moins je le crois plus ancien que Dece.

Il y a lieu de juger que les Eglises de Lyon, de Narbonne, de Bourges, de Saintes, de Limoges, de Toulouse, de Tours, du Mans, de Clermont, & plusieurs autres, ont été fondées les unes

dans le premier siécle, les autres au commencement du second, celles de Vienne & d'Arles ont reçu la Foi de Saint Cescent & de Saint Trophime disciples des Apôtres.

Il y avoit un grand nombre d'Evêques & d'Eglises dans les Gaules avant la fin du second siécle, qui commencerent à paroître pendant la vie de Saint Photin Evêque de Lyon, à l'occasion des Héretiques Montanistes qui s'étoient glissés dans les Provinces qui sont le long du Rhône, mais elles éclaterent beaucoup sous l'épiscopat de Saint Irenée successeur de Saint Photin dans le Siége de Lyon durant les disputes sur la Pâque qui agiterent l'Eglise.

La Foi ayant jetté de fortes racines dans les Gaules pendant le second siécle, on trouve que dès le commencement du troisiéme, toutes les diverses Nations de ces Provinces l'avoient reçuë; en sorte qu'il n'y avoit peut-être pas une Ville un peu considérable où il n'y eut une Eglise avant Diocletien. On ne sçauroit prouver que Saint Photin ait été le premier Evêque de Lyon; mais c'est une rêverie de le faire Evêque de Vienne; c'est aller directement contre le témoignage des Martyrs de ces deux Villes, lesquels ayant marqué & distingué les deux Eglises, appellent ensuite Photin Evêque de Lyon.

Les Hérétiques ne se sont glissés dans les Gaules que fort tard, apparemment sous Marc-Aurele; & n'y ayant point eu de Martyrs ou fort peu avant l'an 177, il ne faut pas s'étonner si on ne connoît pas en particulier les Eglises qui étoient formées, & qui subsistoient en ce tems-là, puisque les Martyrs ou les persécutions & les heresies sont les deux choses principales qui ont été cause que l'on a écrit dans les premiers siécles; ce qui a donné connoissance des Eglises qui étoient établies.

Voici donc en deux mots quel est mon sentiment.

Les Eglises des Gaules ont été fondées par des hommes apostoliques dès le premier siécle: elles étoient en grand nombre & florissantes dans le second; de telle maniere que la Foi étoit répanduë dans toutes les Nations Gauloises ou Celtiques dès le commencement du troisiéme, & les Chrétiens y étoient très-puissans au commencement du quatriéme: C'est ce que nous esperons prouver dans la suite.



ARTICLE II.

Regles que l'on veut suivre dans l'examen de cette question.

JE suis persuadé que si la dispute qui s'est élevée sur l'origine des Eglises de France, ne faisoit que de naître, on pourroit sans beaucoup de peine convaincre tout le monde de leur antiquité ; car les esprits n'étant pas prévenus, il seroit plus facile de les tourner vers la verité : Outre que ce sentiment ne renferme aucune difficulté considérable, de la maniere que je viens de le proposer, au lieu que l'opinion de ceux qui suivent Saint Gregoire de Tours est embarassée de plusieurs difficultés, comme ils le reconnoissent eux-mêmes, il faut de plus avoüer qu'elles sont si grandes, que l'on ne s'en tirera jamais d'une maniere raisonnable. Il s'agit à présent d'établir quelques regles qui pourront servir à décider la question.

1°. Dans une dispute historique on doit particulierement considérer l'antiquité & la qualité des témoins ; car il est indubitable qu'il faut s'en tenir au témoignage de ceux, qui étant assez anciens & assez ins-

truits pour faire foi, n'ont rien d'ailleurs qui les rende reprochables ; & ils doivent être jugés irreprochables, si, étant assez anciens & assez instruits, ils n'ont eu aucun intérêt d'avancer ce qu'ils ont dit.

2°. Comme il n'y a presque point de fait ancien contre lequel, lorsqu'on n'en connoît point le détail, on ne puisse opposer des difficultés, dès qu'un fait ancien est suffisamment attesté, on ne doit point avoir égard à ces difficultés.

Eusebe de Cesarée dans son Histoire de l'Eglise, & Theodoret dans ses Commentaires sur Saint Paul, assurent que Saint Crescent fut envoyé par S. Paul pour prêcher l'Evangile dans les Gaules. Ces deux Auteurs sont anciens, très-sçavans, & n'ont eu aucun intérêt à loüer & à relever les Gaulois. Il faut remarquer que ces deux témoins n'ont pas lû de la même maniere le texte de Saint Paul, & que néanmoins ils conviennent du fait ; conséquemment ils ne l'ont pas avancé sans avoir des raisons. Quand donc il n'y auroit point d'autres témoins de ce fait que ces deux-là, il doit être reçu sans se mettre en peine des difficultés que l'on y peut opposer.

3°. On ne peut pas rejetter un fait suffisamment attesté quand il ne renferme rien en soi qui soit improbable. Or il n'y a rien

d'improbable dans ce que disent plusieurs Peres de l'Eglise d'Orient, sans être contredits par les autres, que Saint Crescent a prêché dans les Gaules. On ne le peut donc pas rejetter, & on ne doit regarder les objections que l'on y oppose que comme les effets d'une prevention déraisonnable.

4°. Toute la connoissance que nous avons de l'antiquité Ecclesiastique, nous est venuë des Auteurs Orientaux; c'est donc sur leur témoignage que l'on doit décider un fait ancien, quand ils en ont parlé, si on ne trouve rien ailleurs qui fasse juger qu'ils se seroient trompés. Or nous n'avons rien en France qui puisse contrebalancer l'autorité des Ecrivains Orientaux, & qui fasse juger qu'ils se sont trompés: il faut donc les suivre en ce qu'ils ont dit de nos premiers Prédicateurs, préferablement à ce qui s'en trouve dans les Auteurs Gaulois.

5°. On ne peut pas faire fonds sur ce que disent des Auteurs, quand ils sont peu anciens, quand la raison & l'équité font voir qu'ils ont eu peu de connoissance de ce qui s'est passé avant eux, quand ils semblent n'avoir pas connu les Anciens qui ont parlé des faits dont ils rendent témoignage; quand ces trois circonstances se trouvent jointes ensemble, on ne peut sans péril

suivre ces Auteurs, lorsqu'ils sont contraires aux Anciens. Il est évident que ces trois choses se peuvent dire des Auteurs Gaulois : on ne peut donc pas s'en tenir à leur autorité ; conséquemment il faut croire avec Eusebe de Cesarée, Saint Ephifane, Sofrone ami de Saint Jerôme, Theodoret & Euthale, que Saint Crescent disciple de Saint Paul a prêché dans les Gaules: ce qui est la tradition de l'Orient, comme il paroît par la Chronique d'Alexandrie, & les menées des Grecs.

Il faut croire que Saint Luc a prêché aussi dans les Gaules, comme nous l'apprend Saint Ephifane.

Il faut croire l'antiquité de nos Eglises après Bardesane, Saint Irenée, Tertulien, Saint Cyprien, sans avoir égard aux Auteurs Gaulois.

6°. Les Auteurs des lieux dont on parle ne sont pas toujours préferables aux étrangers, lors même qu'ils sont également anciens : cela est vrai, sur-tout à l'égard des premiers tems de l'Eglise, où nous n'avons presque rien de certain pour nous conduire. Si on ne s'arrête à cette regle, il faudra, par exemple, préférer le Pontifical de Damase donné au Public par le Pere Boucher, à Eusebe de Césarée, pour la suite & la durée des Papes, & distinguer Clet & Anaclet. Il me semble tou-

tesfois que les Sçavans s'accordent aujourd'hui à préferer le Grec au Romain qui écrivoit à Rome peu de tems après la mort d'Eusebe, c'est-à-dire, l'an 345. & à retrancher Clet du Catalogue des Pontifes Romains.

Nous nous croyons donc obligés d'abandonner ce que dit Saint Gregoire de Tours de la Mission des sept Evêques, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans un plus grand examen, puisqu'il ne s'accorde pas avec tous les anciens Auteurs les plus éclairés. Voici néanmoins quelques maximes qui feront voir que la raison veut que l'on n'ait aucun égard à son autorité.

1. Un témoin qui se contredit ne mérite pas d'être écouté : s'il est nouveau & que son témoignage ne s'accorde pas avec les Anciens, ce témoignage ne doit être consideré qu'autant qu'il est conforme à celui des autres témoins qui ne peuvent pas être recusés.

Sur cette maxime il faut rejetter ce que dit Saint Gregoire touchant la Mission des sept Evêques l'an 250 ; car cela est non seulement contraire à ce qu'il dit plusieurs fois, mais encore aux anciens Auteurs, qui déposent pour l'antiquité de nos Eglises. Nos adversaires s'efforcent d'accorder Saint Gregoire avec lui-même, mais ils y travaillent inutilement.

2. Voici une regle très-importante que nous tirons de M. de Tillemont en propres termes.

» Vous sçavez, dit-il au Pere Lami, » qu'à l'égard même des plus grands Saints, » pour qui nous avons tout un autre res- » pect que pour les Juifs, & que nous sça- » vons avoir été incapables de nous trom- » per, nous ne croyons pas néanmoins que » ce qu'ils nous disent des choses arrivées » deux ou trois siécles avant eux, soit » une preuve certaine de la vérité ; plus » ils sont recents, quels qu'ils soient d'ail- » leurs, plus nous nous croyons obligés » de suivre la regle si sage de Baronius, » qu'un Auteur trop éloigné du tems dont » il parle, n'est pas un témoignage auquel » on puisse avoir égard.

Selon cette regle, il faut rejetter le témoignage de Saint Gregoire de Tours touchant la Mission des sept Evêques l'an 250 ; car étant trop éloigné du tems dont il parle, & ne citant aucun témoin que celui qui dépose seulement pour un des sept Evêques, il est clair que l'on ne doit avoir aucun égard à ce qu'il dit des six autres.

3. Un Auteur qui mêle des fables certaines parmi des choses qui sont d'ailleurs embarassées de diverses difficultés, ne mérite pas d'être crû. Selon cette regle, il

faut abandonner ce que dit Saint Gregoire de la mission des sept Evêques, parce qu'il ajoute des fautes intolerables à ce qu'il rapporte de Saint Saturnin.

. Il n'y a pas 120. ans entre la mort d'Origene, & l'épiscopat de Saint Ephifane, qui a écrit qu'Origene a sacrifié aux Idoles. Pour mettre ce fait au nombre des fables, il faut remarquer que Saint Ephifane joint à sa narration plusieurs faits qui sont certainement faux ; sçavoir, qu'Origene tomba durant une persécution, qu'il se retira d'Alexandrie par la honte qu'il eut de sa faute, qu'il convertit ensuite Ambroise, qu'il commença alors à expliquer l'Ecriture, qu'il a travaillé pendant 28. ans à Tyr : on a droit de conclure de ces faits que Saint Ephifane n'a pas bien sçû l'histoire d'Origene, & qu'il a été trompé. Il en est de même de Saint Gregoire de Tours, il mêle plusieurs fables à ce qu'il dit de Saint Saturnin : il ne doit donc pas être crû en ce qu'il dit de la Mission des sept Evêques.

4. Un Auteur qui n'a pas sçû des faits nouveaux très-importans qu'il a pû & dû sçavoir facilement, ne peut pas être reçu en témoignage sur des faits anciens difficiles à sçavoir, dont il ne cite aucun garent. Or Saint Gregoire de Tours, par exemple, n'a pas sçû l'histoire des Fune-

racles de Saint Martin écrite par Sulpice Severe, & au lieu de la belle narration de cet Historien il n'a écrit que des fables; on ne peut donc pas raisonnablement recevoir son témoignage sur l'origine de l'Eglise de Tours.

5. Enfin un Auteur nouveau qui n'examine rien, qui croit & écrit tout, qui n'a presque point lû les anciens monumens, qui cite ordinairement mal ceux qu'il a lûs, qui en copiant n'est pas exact à dire les choses comme elles sont; un tel Auteur ne doit pas être pris pour juge ou témoin d'un fait ancien. Or tel est Gregoire de Tours, selon nos adversaires: ils ont donc grand tort de s'attacher à lui pour juger de l'antiquité de nos Eglises.

Article III.

Préjugés contre les sectateurs de Saint Gregoire de Tours.

Quoique M. de Tillemont, que j'ai particulierement en vûë dans cet écrit, se soit déclaré contre l'antiquité de nos Eglises, & pour la Mission des sept Evêques faite au milieu du troisiéme siécle, selon Saint Gregoire de Tours, neàn-

moins sa lumiere & son équité ne lui ont pas permis de nier absolument certains faits qui ne s'accordent pas avec son opinion, parce qu'il a compris qu'ils étoient suffisanment autorisés. Je remarquerai donc entre les préjugés qui combattent la nouveauté des Eglises des Gaules, les divers aveus qu'il fait en faveur de leur antiquité.

1. Je ne crois pas, dit ce sçavant homme, que l'on puisse assurer sur l'autorité de Sulpice Severe, que la Foi n'ait pas été prêchée dans les Gaules, ou par les Apôtres mêmes, ou par leurs successeurs; & sept illustres Evêques de France écrivent vers le milieu du sixiéme siécle, que la Foi a commencé à paroître en France dès la naissance de la Religion.

Quelques-uns ont écrit que Saint Paul & Saint Philippe Apôtres y avoient prêché la Foi, Saint Ephifane l'a dit de Saint Luc, le même Saint, & plusieurs autres l'ont assuré de Saint Crescent disciple de Saint Paul.

Nous ne voyons rien qui empêche absolument de croire que Saint Luc & Saint Crescent ont prêché la Foi dans les Gaules.

La pieté & la science de Saint Irenée donna sans doute une nouvelle vigueur à l'Eglise des Gaules: On voit qu'il y assembla des Conciles, ce qui donne tout

lieu de croire qu'il y avoit des Evêques établis en plusieurs lieux. On le peut confirmer encore par ce que ce Saint dit lui-même qu'il y avoit alors des Eglises fondées dans la Germanie, & parmi les Celtes. Tertulien qui ne lui a été posterieur que de peu d'années, dit aussi que les diverses Nations des Gaules étoient soumises à Jesus-Christ.

Il est fort possible qu'il y eût déja eu des Chrétiens à Toulouse, à Paris & aux autres lieux, sur-tout à Arles, avant les sept Apôtres de l'an 250. Il n'est pas impossible même qu'il y eût eu des Evêques, mais qui n'avoient point laissé de successeurs.

Enfin M. de Tillemont (*a*) reconnoît que l'on ne peut pas conclure que l'Eglise de Vienne n'ait pas eu d'Evêque du tems de Saint Irenée, puisqu'elle en peut avoir eu plusieurs qui n'auront pas été connus par Adon.

Il est vrai que M. de Tillemont tâche d'affoiblir ce qu'il accorde, & de renverser ce qu'il a bâti; mais outre que ses réponses ne sont pas fortes, on ne peut pas nier que ces aveus si importans font voir au moins qu'il a été beaucoup frappé de la solidité des preuves qui combattent son opinion.

M. de Tillemont avoüe aussi que Saint

(*a*) Tom. III. p. 526.

Ursin disciples des Apôtres, fonda l'Eglise de Bourges au commencement du second siécle.

Voici un autre aveu pour l'Eglise d'Angers : M. de Launoi s'est imaginé que la Foi n'a pas fait plus de progrès au Mans, qu'à Tours & à Angers, & qu'ainsi il est assez probable que Saint Julien du Mans n'a vêcu que vers le tems de Saint Martin. Cette pensée est fondée sur plusieurs faussetés, & particulierement sur ce que Defenseur tient le premier rang dans le Catalogue des Evêques d'Angers. Mais M. de Tillemont répond fort bien, qu'il n'est pas constant que l'Eglise d'Angers n'ait point eu d'Evêques avant Defenseur, quoiqu'on n'en connoisse pas, cela est très-véritable, & fait voir que nous avons perdu les noms des premiers Evêques de nos Eglises.

M. de Tillemont n'a pas crû non plus devoir suivre Bollandus touchant l'antiquité de l'Eglise de Saintes. Comme S. Eutrope premier Evêque de cette Eglise a été martyr, & que S. Gregoire de Tours dit qu'il avoit été envoyé par Saint Clement, il reconnoît, 1. que Saint Sulpice Severe a pû ignorer le martyre de Saint Eutrope, d'autant plus facilement que l'on n'avoit point d'histoire de lui, & que la mémoire même de son martyre, qui s'étoit perduë,

au sixiéme siécle, pouvoit être déja perduë dès le quatriéme. 2. Bollandus ayant mieux aimé croire que Saint Eutrope n'est venu qu'au troisiéme siécle avec Saint Denys, il répond qu'il vaut mieux faire le Saint plus ancien, & mettre son martyre sous Marc-Aurele ou sous Severe, puisqu'il étoit demeuré entierement inconnu: Ce qui suit ne doit pas être négligé.

On peut ajouter avec M. de Launoi, qu'il n'y a pas d'apparence que l'Eglise de Saintes ait eu un Evêque avant celles d'alentour, qui sont plus considérables: On voit par là sur quelles raisons M. de Launoi a fondé son sistême. Voici la réponse de M. de Tillemont: » Mais nous ne sçavons point quand Bourdeaux, Poitiers, » &c. ont commencé à en avoir, & Saint » Eutrope a pû être aussi un Prédicateur » Apostolique de tous ces Pays, & n'avoir » été consideré comme Evêque de Saintes » que parce qu'il y a fini sa mission par son » martyre. » M. de Tillemont ajoute: » En » effet, il paroît bien que le fruit qu'il y a » fait n'a pas eu de grandes suites, puisque » l'on avoit même perdu la mémoire de son » martyre. » Mais cette conséquence n'est pas juste, & nous ne pouvons pas la recevoir; car si on a perdu la mémoire de Saint Eutrope, c'est qu'on ne faisoit pas des Calendriers dans les Gaules lorsqu'il

souffrit la mort pour Jesus-Christ : mais il n'en faut pas conclure qu'il n'a pas fait beaucoup de fruit.

Tous ces aveus de M. de Tillemont, & plusieurs autres que l'on pourroit recueillir de ses Mémoires, sont un puissant préjugé en faveur de l'opinion que nous soutenons, & contre celle de nos adversaires, qui se sont imaginés qu'il n'y avoit point de Chrétiens dans les Gaules que ceux qui étoient renfermés dans la Ville de Lyon, & un petit nombre dans celle de Vienne.

2. Un autre préjugé est tiré de l'incertitude de M. de Tillemont, qui a été si grande, que quoiqu'il fut fort prévenu pour l'opinion de M. de Launoi, il n'a osé la suivre entierement, & qu'il a abandonné aussi le Pere Quesnel sur plusieurs points. Or cette anxieté n'a pû venir que de la force des preuves dont nous nous servons, qui a été assez grande pour contrebalancer ses préventions, mais non pour les ruiner entierement.

Voici au reste une preuve, que ce sçavant homme a été trop prévenu en faveur de M. de Launoi; c'est qu'il a crû que ce Critique a soutenu par des preuves, qui ont au moins beaucoup d'apparence de vérité, que le corps de Saint Denys de Paris étoit dans Paris même, ou fort près

de la Ville jusques sous Clovis II. & c'est ce qu'il s'efforce de prouver fort au long dans la Notte 5: quoique cette opinion soit absolument insoutenable.

3. Je tire le troisiéme préjugé des suites fâcheuses où l'opinion contraire à la nôtre a jetté les sectateurs, qui sont obligés de dire que les progrès de la Foi ont été fort lents dans les Gaules; car quoi qu'il soit vrai que la Religion y ait été reçuë un peu plus tard, & avec moins d'éclat que dans l'Orient & à Rome, je ne voudrois pas assurer qu'il n'y eût pas autant de Chrétiens dans les Gaules l'an 300. qu'il y en avoit dans l'Italie. 2. Ils croyent que la Religion fut éteinte ou presque éteinte sous Severe, & qu'elle ne fut rétablie que sous Dece; ce qui est la chose du monde la plus incroyable & la moins fondée. 3. Ainsi M. de Launoi veut mettre Saint Julien premier Evêque du Mans, & Defenseur Evêque d'Angers, vers le tems de Saint Martin; *qui fuit tempore Decii, & Nerva, ac Trajani Imperatorum*, quoique les anciens monumens de l'Eglise du Mans marquent que cet Apôtre fut envoyé par Saint Clement, quoique Nerva & Trajan fassent voir que *Decii*, qui précéde, n'est que l'abregé un peu alteré de *Domitiani*; quoique la raison & l'experience prouvent que ces sort

tes de fautes ne sont pas fort rares dans les anciens Livres écrits à la main, & conduisent fort naturellement à rétablir la vraye leçon; malgré tout cela, le sçavant Historien aime mieux dire que *Decii*, qui, selon lui-même, s'accorde si mal avec le tems de Nerva & de Trajan, pourroit bien être un reste de la plus ancienne tradition de l'Eglise du Mans. Ainsi M. du Bosquet (a) voyant que Saint Gregoire de Tours nous assure en même-tems, que Saint Eutrope a été martyrisé, & que l'on tenoit qu'il avoit été envoyé par Saint Clement, croit que le nom de Saint Clement a bien pû être ajouté en cet endroit au texte de Saint Gregoire de Tours. Ainsi le Pere Quesnel, & d'autres, veulent que Saint Irenée a été seul Evêque dans les Gaules; & lorsque les Saints Martyrs de Lyon & de Vienne disent au Pape Eleuthere: » Nous avons exhorté Irenée no» tre frere & notre compagnon de rendre » ces Lettres à votre Paternité; nous vous » supplions de le considérer comme un » homme tout-à-fait zelé pour le Testa» ment de Jesus-Christ: c'est en cette qua» lité que nous vous le recommandons: Lors, dis-je, que les Saints Martyrs parlent ainsi, ces Sçavans veulent nous persuader que cela signifie: nous vous sup-

(b) De gloriâ Marty, c. 56.

plions de le préferer à tous les autres en le consacrant Evêque. Enfin les choses les plus étranges ne coutent rien à nos adversaires, tout leur est bon, pourvû qu'ils puissent appuyer leurs opinions ; mais je crois que c'est une marque certaine de la fausseté d'une opinion, lorsqu'elle a besoin de tels appuis.

4. M. de Tillemont reconnoît en plusieurs endroits, que Caïus célebre entre les Auteurs Ecclesiastiques, fut disciple de Saint Irenée. Photius assure que l'on disoit qu'il avoit été Prêtre de Rome sous les Papes Victor & Zephirin, & cite une Note d'un anonyme plus ancien que lui, qui dit positivement qu'il étoit Prêtre, & qu'il demeuroit à Rome. Photius ajoute, qu'on tenoit encore qu'il avoit même été ordonné Evêque des Nations, pour aller porter la Foi dans les Pays des Infidéles, sans avoir aucun Peuple, ni aucun Diocése limité; ce qui est assez remarquable, particulierement pour l'Histoire de l'Eglise Gallicane.

Voilà ce que dit M. de Tillemont avec beaucoup de raison, mais c'est un fâcheux préjugé contre lui : car je voudrois bien lui demander quel rapport cela peut avoir avec l'Eglise Gallicane dans son opinion; c'est ce que je ne vois pas, puisqu'il a cru que l'Eglise des Gaules avoit été éteinte

fous Severe, & qu'elle ne fut rétablie que sous Dece. A quoi bon planter ici Caïus, qui a fleuri sous Caracalla, depuis la mort de Saint Irenée jusques vers l'an 220. lorsque l'Eglise Gallicane n'existoit plus?

Pour moi, qui suis très-persuadé que les Calendriers n'étoient point en usage dans ces tems-là, que les Chrétiens songeoient plus à bien faire qu'à dresser des Catalogues de leurs Apôtres & de leurs Evêques, que l'Eglise des Gaules étoit très-florissante & répanduë parmi les Nations qui habitoient dans ces Provinces. Je crois aussi que Caïus disciple de Saint Irenée a prêché la Foi en divers endroits des Gaules, & qu'il n'appartient pas moins à l'Eglise Gallicane qu'à l'Eglise Romaine, dont il a été Prêtre; & si celle-ci n'a rien conservé de cet homme illustre, il ne faut pas s'étonner si on n'en trouve rien dans les monumens de celle-là, qui sont plus recens que ceux de l'autre.

M. de Tillemont est fort surpris de ce que nous ne voyons point que ni l'Eglise Romaine dont on croit que Caïus a été Prêtre, ni aucun autre honore aujourd'hui sa mémoire. Pour moi, j'avoüe que je n'en suis point surpris, parce que je ne trouve aucune Eglise qui honore la mémoire de Saint Quadrat, qui comme Caïus a été Evêque des Nations, & que je ne trouve

point dans le Calandrier de Carthage les premiers Prédicateurs de l'Afrique. Ainsi que M. de Tillemont ne s'étonne point de ce qu'il n'y a peut-être pas une seule Eglise qui reconnoisse avoir reçu la Foi par le Ministere de Saint Trophime ; qu'il n'en infere pas que ce Saint n'est venu à Arles que sous Dece ou sous Philippe ; qu'il ne conclüe pas que l'Eglise Gallicane est coupable d'une très-grande ingratitude envers S. Trophime, de ne le pas honorer comme son Apôtre ; car ce que je viens de remarquer fait voir que le nombre des ingrats se trouveroit si grand au cas que l'on voulut entrer dans cet examen, qu'il laveroit facilement les Gaulois.

5. Ce que je viens de dire de Saint Trophime, me conduit aux autres préjugés contre l'opinion des nos adversaires. Rien n'est plus insoutenable, ni plus faux que cette imagination qu'ils ont que la Foi fut éteinte dans les Gaules sous Severe, & rallumée sous Dece ; mais quand on l'a leur passeroit, elle ne leur serviroit de rien pour l'Eglise d'Arles, car il n'y a personne qui ne voye que Saint Photin Evêque de Lyon, qui mourut l'an 177. âgé de plus de 90. ans, a pû y venir vers l'an 130. ou 135. âgé de 43. ou de 48. ans ; conséquemment il est incroyable & moralement impossible, que depuis l'an 135. jusques

ques à l'an 202. auquel on met le martyre de Saint Irenée, il n'y ait pas eu une Eglise à Arles, Ville qui est assez proche de Lyon, & encore plus de Vienne. Car comment pourroit-on se persuader que tant de Martyrs, de Prêtres, de grands & de sçavans hommes si zelés pour le Testament de Jesus Christ (éloge que l'on a donné à S. Irenée) n'eussent pû établir durant 70. ans une Eglise dans une Colonie Romaine qui étoit si près d'eux? Pour croire que cela ne s'est pas fait, il faudroit des preuves positives & des témoignages d'un autre poids que celui de Gregoire de Tours. Il est donc contre toute raison, pour ne pas dire ridicule, de marquer l'établissement de l'Eglise d'Arles sous Dece ou sous Philippe; ce qui est d'ailleurs détruit par la Lettre de Saint Cyprien au Pape Etienne : conséquemment Saint Trophime que l'on fait le premier Evêque d'Arles, est plus ancien que l'Empire de Philippe, & le Pontificat de Fabien. Ainsi Gregoire de Tours s'est trompé en ce qu'il dit de la Mission des sept Evêques : c'est un fait qu'il a écrit sans examen ni réfléxion; ainsi le sistême de nos adversaires tombe par terre. Cela étant, faut-il être surpris si on ne sçauroit rien comprendre en ce que M. de Tillemont dit des premiers Evêques d'Arles;

s'il ne sçait lui-même quel parti prendre sur ce sujet, & si tous les biais qu'il propose sont également improbables?

6. Nos adversaires qui ne trouvent qu'un Evêque dans les Gaules, une seule Eglise parfaite renfermée dans Lyon, & une petite Paroisse dans la Ville de Vienne, sont obligés en conséquence de soutenir qu'il n'y avoit point d'Eglise dans la Germanie, dans l'Espagne, & dans la Grande Bretagne, pour ne point parler ici de plusieurs autres Provinces, en quoi ils attaquent toute la tradition; en particulier ils donnent une fort mauvaise idée de Saint Irenée, qui, pour prouver contre les Héretiques que l'on conservoit la tradition de la Foi Catholique également par tout le monde, les renvoye aux Eglises qui étoient dans les Gaules, dans la Germanie & dans l'Espagne, comme à celles qui étoient dans l'Orient, l'Egypte, l'Afrique & les Provinces qui sont au milieu. Or dans l'opinion de nos adversaires, il n'y avoit point d'Evêques dans les Gaules qu'à Lyon, & tout au plus à Vienne, encore la plûpart n'en veulent point reconnoître dans cette derniere Ville. Il est donc inutile d'en chercher dans la Germanie & dans l'Espagne. Or c'étoit renvoyer les Héretiques à une poignée de Chrétiens inconnus, que l'on auroit à peine pû dé-

couvrir : donc, suppofé l'opinion de nos adverfaires, Saint Irenée fe feroit mocqué des Héretiques ; fon raifonnement auroit plûtôt été un jeu qu'une chofe férieufe, & il auroit expofé l'Eglife à des repliques fort fâcheufes. Dans notre fentiment, au contraire rien n'eft plus fort, rien n'eft plus folide que ce que dit Saint Irenée contre les Héretiques ; fon raifonnement eft fans replique, parce que l'on voit par tout dans les Gaules, la Germanie, l'Efpagne, des Eglifes qui enfeignoient & qui confervoient avec foin les traditions Apoftoliques qu'elles avoient reçuës, & qui étoient entierement conformes à ce que l'on enfeignoit dans l'Orient, l'Egypte, l'Afrique, & dans les autres Provinces.

7. Quand M. de Tillemont s'eft imaginé que la Religion de Jefus-Chrift avoit été éteinte dans les Gaules, il n'a ofé appuyer un fait fi extraordinaire fur d'autre autorité que celle des Actes de Saint Saturnin, & des fept Evêques qui ont écrit à Sainte Radegonde. Or ces deux autorités font alleguées à pure perte, & par conféquent ce fait eft abfolument faux. Je répondrai ailleurs à ces deux autorités, je me contente de dire ici quelque chofe des deux caufes que M. de Tillemont nous donne de cette prétenduë extinction. Voici fes paroles.

» Cependant, soit que la persécution de
» Severe eût emporté un fort grand nom-
» bre de Chrétiens, comme on le croit,
» soit qu'après la mort de Saint Irenée il se
» trouvât peu de personnes dans les Gau-
» les capables de maintenir & d'étendre la
» Foi, on n'y voyoit vers le milieu du
» troisiéme siécle que peu d'Eglises, & un
» assez petit nombre de Chrétiens.

M. de Tillemont semble s'arrêter plûtôt à la premiere cause, qui est la persécution de Severe, qu'à la seconde, qui est le défaut d'ouvriers. Pour ce qui est de la persécution, il fonde cela sans doute sur Saint Gregoire de Tours, mais c'est mal à propos; car il faut remarquer que cet Historien n'a pas renfermé tous les Chrétiens des Gaules dans la seule Ville de Lyon, comme font nos adversaires; en sorte que quand on supposeroit comme vrai ce qu'il dit de cette persécution, son autorité ne leur peut servir de rien, puisque Saint Gregoire ne parle que de ce qui se passa à Lyon. Car enfin, quand on auroit fait mourir tous les Chrétiens de Lyon, s'ensuit-il qu'on ait fait mourir tous les Chrétiens des Gaules dans cette persécution de Severe? Or Gregoire n'a pas crû, ni écrit, qu'il n'y eût point d'autres Chrétiens dans les Gaules que ceux de Lyon, par conséquent ce qu'il dit ne

regarde que les Chrétiens de Lyon, & ne ſert de rien pour prouver l'extinction de la Religion dans les Gaules par la perſécution de Severe. On ne peut pas même inférer de la narration de Gregoire de Tours, que la Foi fût éteinte à Lyon ſous Severe ; car puiſque nous trouvons Fauſtin Evêque de Lyon l'an 253. avant qu'aucun des ſept Evêques dont nos adverſaires parlent tant, y euſſent pû mettre le pied, il faut néceſſairement conclure que la Foi s'étoit conſervée dans cette Ville.

Pour ce qui eſt du défaut de Miniſtres capables de répandre la Foi dans les Gaules, il faut donc que nos adverſaires ſuppoſent que tous les diſciples de Saint Irenée furent mis à mort avec lui à Lyon; mais comme c'eſt une ſuppoſition en l'air, nous n'avons garde de la recevoir. L'Egliſe étoit alors remplie d'hommes également ſçavans & zelés : nous ſçavons que Caïus diſciple de Saint Irenée, n'auroit pas abandonné le troupeau de ſon maître. Enfin il ne faut qu'un mot d'Origene pour détruire des fables ſi pitoyables. Celſe ayant dit par une calomnie inſenſée, que ſi tous les hommes vouloient ſe faire Chrétiens, il ne falloit pas douter que ceux-ci n'en euſſent du chagrin. Origene répond: » Tant s'en faut que cela ſoit vrai que les » Chrétiens ne négligent rien pour faire

» embrasser leur Religion à tout le monde,
» si cela dépendoit d'eux : de-là vient qu'il
» y en a qui s'occupent tout entiers à aller
» dans les Villes, dans les Bourgs & dans
» les Villages enseigner aux autres hom-
» mes la maniere de bien servir Dieu.

8. Cette extinction peut encore être détruite par un fait que M. de Tillemont a adopté dans la vie de Saint Irenée. Saint Gregoire de Tours dit que Saint Irenée ayant été fait Evêque, Dieu donna une telle force à ses prédications, qu'en peu de tems il rendit la Ville de Lyon presque toute Chrétienne : ce fait est aussi vrai que la Mission des sept Evêques l'an 250. Mais si M. de Tillemont l'a crû vrai, comme il y a lieu de le présumer, puisqu'il le rapporte sans y ajouter aucune réfléxion, comment n'a-t-il pas vû qu'il s'ensuivoit de-là que l'extinction de la Religion dans les Gaules, & la Mission des sept Evêques envoyés en conséquence de ce malheur, est une chimere ? C'est ce que l'on peut prouver assez facilement. Car si presque toute la Ville de Lyon avoit été Chrétienne avant l'an 190, on auroit pû tirer d'une Ville si sçavante & si peuplée, un assez grand nombre de Missionnaires pour porter la Foi dans les principales Villes des Gaules : cela est fondé sur ce que je viens de rapporter d'Origene, & sur la con-

noissance que l'on a de la ferveur des premiers Chrétiens, qui n'avoient rien plus à cœur que d'étendre le Royaume de Jesus-Christ, & de retirer les Idolâtres de l'abîme de leurs erreurs pour leurs procurer le salut par la connoissance du vrai Dieu. Or la Foi étant plantée dans tant de lieux, peut-on s'imaginer qu'elle y ait été éteinte dans la persécution de Severe, & que Sulpice Severe n'en ait rien sçû ?

9. M. de Tillemont dans le cinquiéme Tome de ses Mémoires p. 9. assure » que » l'Empereur Aurelien persécuta l'Eglise, » & particulierement celle des Gaules en » 273. & 274. J'y souscrits très volontiers ; mais plus cette persécution a de vraisemblance dans l'opinion que je soutiens, autant est-elle improbable & incroyable dans le sistême de nos adversaires ; c'est ce qu'il est bien facile de prouver : Car selon les sçavans la Religion fut éteinte dans les Gaules au commencement du troisiéme siécle ; cinquante ans après on songea à l'y rétablir. Quoiqu'ils marquent leur Mission des sept Evêques un peu avant Dece, il faut qu'ils avoüent que si la Religion n'avoit pû s'étendre dans les Gaules jusques vers l'an 250, il a été beaucoup plus difficile de l'y établir depuis Dece jusques à Aurelien, parce que la persécution a toujours duré, & a été

très-violente depuis 250. jusques à 260. sous Dece, Gallus, Volusien & Valerien, & que depuis 260. jusques à 273. les Gaules furent toujours dans le trouble, & agitées par des guerres civiles & étrangeres : conséquemment il est peu probable que la Religion que l'on suppose n'avoir pas fait de progrès considérables dans les Gaules jusques à 250, en ait fait de très-grands & tout-à-fait extraordinaires, durant les 25. années suivantes: Car comme on ne peut pas raisonnablement supposer que l'Empereur Aurelien ait persécuté particulierement les Chrétiens Gaulois, à moins que l'on ne suppose que la Religion de Jesus-Christ étoit fort éclatante dans les Gaules ; il faut supposer par conséquent qu'elle s'y est extrêmement étenduë en moins de 25. ans pendant des persécutions & des guerres continuelles. Or est-il que cela n'est pas vraisemblable, puis donc que l'Emperenr Aurelien a persécuté particulierement l'Eglise des Gaules, il faut dire que la Religion avant Dece y étoit beaucoup plus étenduë que l'on ne le suppose.

La persécution qu'Aurelien excita particulierement contre l'Eglise des Gaules, détruit donc l'opinion de nos adversaires ; car ce Prince n'auroit pas attaqué cette Eglise, si elle n'avoit été très-connuë,

c'est-à-dire fort étendue & florissante : Or elle n'a pas pû être formée & parvenir à cet état en 25. ou 30. ans, pendant des persécutions & des guerres continuelles : elle subsistoit donc avant ces 25. ou 30. ans, je veux dire avant Dece ; elle n'avoit donc pas été éteinte sous Severe.

10. Dans le même endroit M. de Tillemont fait une faute que je ne puis dissimuler ; car voulant nous marquer l'état où étoit l'Eglise l'an 303, il dit page 3.

» L'un des plus cruels persécuteurs de » toute l'Eglise (Maximin) prend toute la » terre à témoin que presque tous les hom» mes avoient abandonné le culte des » Dieux en Orient, pour embrasser la Re» ligion Chrétienne.

Je crois avoir raison de trouver à redire que M. de Tillemont ait restraint les paroles de ce méchant Empereur à l'Orient, puisqu'il est clair qu'il parle de tout l'Empire Romain. Il suffit de les rapporter : *Et gravitati tuæ, & cunctis mortalibus notum esse arbitror, qualiter Domini, ac parentes nostri Diocletianus, & Maximianus, cum cunctos ferè homines, relicto Deorum immortalium cultu, ad Chrstianorum sectam se applicuisse cernerent, recte, atque ordine constituerunt ut quicumque à Deorum suorum religione descivissent, publicâ animadversione, & suplicio ad eorumdem cultum*

revocarentur. Il est manifeste que le motif qui porta les deux Empereurs Diocletien & Maximien à persécuter l'Eglise, fut, selon Maximin, que presque tous les hommes avoient abandonné le culte des Dieux pour embrasser la Religion des Chrétiens. Il est évident qu'on ne sçauroit restraindre ces paroles à l'Orient, puisqu'il s'agit également de ce que firent Maximien & Diocletien; & si on le prétendoit, contre toute raison, il faudroit donc aussi prétendre que les Edits des Empereurs ne furent faits que pour l'Orient; ce que M. de Tillemont ne voudroit pas faire: Cette restriction est un effet de la prevention de cet habile Critique, & un très-fort préjugé contre son opinion.

II. M. de Tillemont (*a*) met la mort de Saint Denys de Paris sous Maximien Hercule l'an 286. ou 287. Et il ajoute: » Mallon succeda à Saint Denys, selon les » Archives de l'Eglise de Paris; Massus, » Marc & Adventus se succederent l'un à » l'autre jusques à Victorin, dont le nom se » trouve dans le célebre Concile de Cologne daté 346. & entre les Evêques des » Gaules qui assisterent en 347. au Concile de Sardique. .... Ce peu d'Evêques » que l'on trouve entre Saint Denys & Victorin peut servir à montrer que Saint De-

(*a*) Tom. IV. art. 4. p. 450.

» nys n'eſt pas venu avant le tems que
» nous le mettons, après Saint Gregoire
» de Tours.

Cette preuve eſt bien foible, car il n'eſt pas certain qu'il n'y ait pas eu d'autres Evêques à Paris que ceux qui ſe trouvent dans les Archives de cette Egliſe. M. de Tillemont reconnoît qu'il y en a eu d'autres dans l'Egliſe du Mans que ceux qui ſont marqués dans ſes Archives. Il avoüe qu'il peut y en avoir eu à Angers avant Defenſeur. Mais quand il n'y en auroit pas eu d'autres à Paris, je ne crois pas que cette preuve ſoit conſidérable pour mettre ſi tard la mort de Saint Denys, puiſqu'il ne faut donner que douze années de gouvernement à chacun des Evêques que je viens de nommer, que l'on ne dit point avoir été Martyrs, & qui certainement ne l'ont pas été. Or il eſt très-peu probable que cinq Evêques de ſuite n'ayent gouverné que douze ans chacun, puiſque dans l'ordre commun il ne faut pas plus de cinq Evêques pour remplir 150. ans. Ainſi regulierement parlant, ce que dit M. de Tillemont eſt peu vraiſemblable, parce que ces Evêques de Paris meurent tous dans une trop grande jeuneſſe, ou que l'on les ordonne trop vieux.

12. M. de Tillemont Tome. IV. a eu raiſon de diſtinguer Saint Urſin, qui fon-

de l'Eglise de Bourges au commencement du second siécle, de cet inconnu qui y prêcha au milieu du troisiéme ; mais je ne sçai pourquoi il a crû qu'après la mort de Saint Ursin, ou après la persécution de Severe, la Foi s'y trouva au moins fort affoiblie, & qu'elle y fut ensuite renouvellée vers le milieu du 3e. siécle. J'ai fait voir que cette extinction de la Religion n'a point de fondement, au moins ne la prouvera-t-on pas, parce que l'on trouve des Prédicateurs qui sont venus dans des lieux où il y avoit déja des Chrétiens : ce que je viens de rapporter d'Origene, & l'exemple de Saint Martin dans les Gaules en font une bonne démonstration. Le même Historien entend trop à la lettre, ce me semble, ce que dit Saint Gregoire de Tours, que la mémoire de Saint Ursin fut entierement abolie à Bourges jusques à ce que son corps fut découvert, vers l'an 580. Saint Gregoire n'étant pas fort exact dans ses expressions, comme M. de Tillemont le remarque fort bien, il me semble que sa narration porte à entendre ses paroles du corps de S. Ursin, & non de son nom. Et certes il faut bien que cela soit ainsi ; car comment auroit-on sçû que Saint Ursin avoit été ordonné Evêque par les disciples des Apôtres, & envoyé dans les Gaules, puisque le Saint n'en dit rien à l'Abbé Au-

guste, lorsqu'il se revela dans une vision? Il se contenta de dire qu'il étoit Ursin premier Evêque de Bourges.

13. M. de Tillemont croit que Saint Sixte fut envoyé de Rome à Reims après la mort de Saint Quentin, l'an 287. qu'il en fut le premier Evêque, aussi bien que de Soissons; qu'il eut pour successeur Saint Sinice, qui établit Divitien son neveu Evêque à Soissons. Saint Sinice eut pour son successeur Amance, à qui succeda Imbetause, qui assista au Concile d'Arles l'an 314.

Cet homme habile n'est point surpris que l'on fasse Saint Sixte Evêque de Reims & de Soissons, il ne s'étonne point d'un intervale si court pour ces Evêques, qui n'auroient gouverné que six ans chacun; il dit simplement que 27. ans peuvent suffire pour cela. Ils le peuvent, à la vérité, il n'y a rien d'impossible absolument; mais cela n'est pas ordinaire pour des Evêques qui sont tous morts dans la paix sans souffrir le martyre. Et comme on peut retrancher deux ans de ces 27, il faut de bonnes preuves pour nous persuader que 25. ans peuvent suffire pour cela; car il est bon de se souvenir qu'ailleurs M. de Tillemont donne une longue vie aux premiers Evêques des Eglises. Cela fait voir qu'il ne seroit peut-être plus à propos de

remonter au second siécle ; car outre qu'il est fort facile que l'on n'ait pas conservé les noms de plusieurs Evêques, on a de la peine à croire que même Sixte II. ait pû former cette entreprise, n'ayant gouverné que onze mois, pendant la persécution de Valerien, dans laquelle il fut martyrisé.

Il n'est pas probable que l'on n'ait prêché Jesus-Christ à Reims & à Soissons, que sous Diocletien l'an 287. Voici pourquoi.

Les Actes des Saints Rufin & Valere, estimés comme bons, & assurés par le Pere Sirmond, disent qu'en ce même tems Rictius Varus étant venu à Reims, y excita une grande persécution contre les Chrétiens, & en fit mourir quelques-uns. Les Actes de Sainte Macre, qui ne sont pas méprisables, selon M. de Tillemont lui-même, nous apprennent que ce persécuteur fit mourir à Fimes cette Sainte, lorsqu'au sortir de Reims il alla du côté de Soissons. Si nous suivons le sentiment de M. de Tillemont, nous voilà obligés de mettre non seulement des Chrétiens, mais aussi des Martyrs à Reims & à Soissons avant, pour ainsi dire, qu'il y fût entré des Prédicateurs. C'est une improbabilité assez fâcheuse, on y en peut ajouter deux autres.

La premiere est fondée sur M. de Tillemont, qui n'a pas voulu suivre Saint Gregoire de Tours, pour l'année de la Mission des sept Evêques, à cause que la persécution de Dece n'étoit pas propre pour une action de cette nature. Comment donc fait-il envoyer Saint Sixte dans le tems que Maximien Hercule persécutoit l'Eglise dans les Gaules, ce que l'on ne pouvoit ignorer à Rome ?

La séconde est, que si nous voulons croire M. de Tillemont, les Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & les Evêques de Rome, n'envoyerent personne dans les Gaules jusques vers l'an 250. Ils laisserent les Peuples de ces grandes Provinces dans l'idolâtrie durant tant d'années sans s'en mettre en peine, au lieu que depuis ce tems-là on ne voit autre chose que des Evêques & d'autres Ministres venir de Rome, & passer les Alpes, pour prêcher l'Evangile aux Gaulois. Je voudrois bien que nos adversaires nous donnassent quelque raison de deux conduites si différentes.

14. Il n'est pas hors de propos d'étendre un peu ici & de réünir ce qu'il y a de plus improbable dans l'opinion de nos adversaires. Saint Gregoire de Tours ne marque que sept Evêques qui vinrent en France sous Dece, & ce nombre est déja

peu vraisemblable ; c'est pourquoi ceux qui suivent Saint Gregoire se donnent la liberté de faire venir ces Evêques separement. Cette Mission des sept Evêques devient encore plus incroyable, si on fait réflexion à ce nombre extraordinaire de Prêtres, de Diacres, & d'autres Ministres, dont on suppose que ces Evêques ont été accompagnés : ajoutez à cela que quand des Auteurs anciens ont écrit, qu'un Saint est venu dans les Gaules avec Saint Denys envoyé par S. Clement, on prétend encore qu'il faut rapporter cela au tems de Dece ; c'est ce que Bollandus dit de Saint Eutrope de Saintes, & d'autres de Saint Julien du Mans. L'improbabilité de cette opinion consiste, en ce que l'on nous donne excessivement dans un tems où l'on ne pouvoit nous donner que mediocrement.

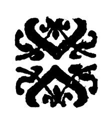
La Religion Chrétienne n'ayant fait presque aucun progrès avant Dece, l'on voit par une heureuse metamorphose que les Prédicateurs qui vinrent alors changerent tellement la face de toutes nos Provinces, pour ne point repeter ce que nous avons dit d'Aurelien, lorsque Maximien Hercule y vint 37. ans après, il fit des Martyrs par tout, à Basle en Suisse, à Treves, à Cologne, à Reims, à Fimes, dans le Vermandois, à Amiens, à Beau-

vais, à Soissons, à Marseille, à Paris, dans le Vexin, à Chartres, à Nantes, à Agen, & en d'autres lieux, ce qui paroît incroyable dans les suppositions de nos adversaires; c'est pourquoi il ne semble pas qu'il y ait d'autre parti à prendre que de rejetter tous les Martyrs (ce qui seroit temeraire) ou de reconnoître que la Religion avant Dece étoit fort étenduë & fort affermie dans toutes les Nations des Gaules, comme l'a dit Tertulien; & c'est ce que l'autorité & la raison éxigent également. Ce n'est pas tout, il semble qu'après tant d'Evêques, de Prédicateurs, de Missionnaires, de Ministres, & de Martyrs, on devroit voir la Foi très-répanduë & très-florissante dans les Gaules, lorsque Constantin vint à l'Empire: Cela devroit être ainsi naturellement; mais nos adversaires ne le veulent pas. Ils prétendent (a) que la connoissance de la vérité s'y répandit dans peu de personnes, jusques à ce que la miséricorde Divine y envoya Saint Martin, Saint Germain de Paris, & sept autres des principaux Evêques de France, l'ont écrit à Sainte Radegonde vers le milieu du sixiéme siécle. Nos adversaires qui méprisent les témoignages des Irenées, des Tertuliens, & des autres Anciens, reçoivent celui de

(a) Tom. IV. p. 442.

quelques Evêques du sixiéme siécle avec tant de déference & de respect, qu'ils n'osent pas l'examiner. Pour nous nous ferons voir que ces saints Evêques se sont trompés.

De plus, nos adversaires sont obligés de conclure de là, que tous les Evêques & Missionnaires qu'ils nous font venir de Rome, & leurs successeurs, n'ont fait presque aucun progrès dans les Gaules depuis Dece jusques à Saint Martin, c'est-à-dire pendant 120. ans; ce qui est absolument contraire à tous les monumens du quatriéme siécle qui sont venus jusques à nous. Voilà dans quels excès une parole de Saint Gregoire de Tours écrite sans réfléxion, a jetté nos Sçavans, qui combattent également la raison & l'autorité.



ARTICLE IV.

Pourquoi la Religion Chrétienne ne s'est pas répanduë au-deçà des Alpes aussi promptement & avec autant d'éclat que dans l'Orient.

QUoique la Religion Divine ait été prêchée & reçuë dans les Gaules dès le premier siécle, il ne faut pas croire néanmoins qu'elle s'y soit répanduë avec autant de vitesse & d'éclat que dans l'Orient. On peut trouver plusieurs causes de cette différence, & il est utile de les rechercher.

1. Je regarde les Juifs comme une des principales : Ceux qui crurent en Jesus-Christ, & ceux qui demeurerent incredules, contribuerent, quoique d'une maniere différente, aux desseins de Dieu pour l'établissement de la Foi. Les premiers prêcherent tout d'abord dans la Judée, la Samarie, & la Phenicie, à Cypre, & à Antioche. Dès l'an 58. il y en avoit plusieurs milliers qui fournirent un grand nombre de Prédicateurs & de Docteurs, qui se disperserent dans tout l'Orient, & qui passerent en Italie & à Rome ; les au-

tres qui demeurerent dans leur endurcissement, voulant détruire & anéantir la vérité, ne servirent qu'à la faire connoître; car soit qu'ils persécutassent ouvertement les Chrétiens, ou qu'ils les calomniassent en secret, & qu'ils travaillassent à les rendre odieux; tout cela se termina à faire connoître cette nouvelle Doctrine à ceux qui n'en avoient pas encore entendu parler.

Nous voudrions bien, disoient les Juifs de Rome à Saint Paul (*a*), l'an 61. que vous nous dissiez vous-même vos sentimens, car ce que nous sçavons de cette secte est que l'on la combat par tout.

Et le Roi Agrippa au Gouverneur Festus: Il y a déja du tems que j'ai envie d'entendre parler cet homme, c'est-à-dire Saint Paul (*b*).

Outre les Juifs naturels, il y avoit un très-grand nombre de Proselytes, c'est-à-dire d'étrangers, qui adoroient Dieu, dont on distingue comme deux classes; les uns avoient reçu la Circoncision, & s'étoient engagés à pratiquer les observations & cérémonies de la Loi de Moyse; les autres qui étoient en grand nombre, hommes & femmes, ne s'assujettissoient pas à la Loi, mais ils avoient appris par le commerce

(*a*) Act. 28. 22.
(*b*) Ibid. 25. 22.

des Juifs à adorer le vrai Dieu, & ils connoissoient les Saintes Ecritures : On croit même que les Gentils qui adoroient Dieu entroient dans les Synagogues.

Cela étant, on comprend bien que l'Orient étant rempli de Juifs, & de ces deux sortes de proselytes, qui n'étoient pas même inconnus à Rome, ce fut un moyen fort naturel que Dieu avoit préparé pour introduire avec plus de facilité, & répandre l'Evangile dans l'Orient & en Italie. Aussi voyons-nous que l'Apôtre ayant prêché l'an 45. dans la Synagogue d'Antioche en Pisidie, plusieurs Juifs, & des Proselytes craignant Dieu, suivirent aussitôt Paul & Barnabé, & crurent en Jesus-Christ. A Icone une grande multitude de Juifs & de Grecs embrassa la Foi. Lydie de la Ville de Thiatyre dans l'Asie mineure, qui fut convertie à Philippe par Saint Paul, étoit aussi proselyte.

Saint Paul étant à Tessalonique, entra dans la Synagogue des Juifs, selon sa coutume, & leur parla durant 3. jours de Sabbat; quelques-uns d'eux crurent, comme aussi une grande multitude de Grecs craignans Dieu, & plusieurs femmes de qualité. Les Juifs de Beroée reçurent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection & d'ardeur; de sorte que plusieurs d'entre eux, & beaucoup de femmes Grecques

de qualité, & un assez grand nombre d'hommes, crurent en Jesus-Christ.

On voit donc que la Divine Providence avoit disposé ce moyen, pour faire passer promptement la connoissance de Jesus-Christ & de son Evangile par tout l'Orient; non seulement dans l'Empire Romain, mais aussi dans celui des Parthes où il y avoit une infinité de Juifs; car Saint Jean ayant écrit aux Parthes sa premiere Epître; c'est une preuve certaine qu'il y avoit un très-grand nombre de Chrétiens dans les Provinces de cet Empire.

Or ce moyen ne se trouvoit pas dans les Gaules, & les autres Provinces qui sont au-deça des Alpes, car il n'y avoit point apparemment des Juifs avant Adrien; ils ne commencerent à s'y établir que sous les Antonins; conséquemment il n'y avoit point de proselytes: ainsi il ne faut pas s'étonner si la propagation de la Foi ne fut pas si éclatante & si prompte dans ces Provinces que dans l'Orient & à Rome.

2. La seconde cause de cette différence peut être fondée sur l'état, l'esprit, les mœurs & les coutumes des Gaulois: ils étoient plus barbares, plus grossiers, moins instruits & moins éclairés que les Grecs & les Orientaux; leur idolâtrie étoit plus grossiere, & la connoissance qu'ils pou-

voient avoir de la Divinité étoit encore moins parfaite. Quelques merveilles que l'on nous dise des Philosophes Gaulois, appellés Druides, on sçait qu'ils n'écrivoient rien, & il est probable que leurs études s'affoiblirent depuis qu'ils furent soumis aux Romains. Quoiqu'il en soit, si Saint Clement d'Alexandrie a eu raison de dire, que la Philosophie conduisoit les Grecs à Jesus-Christ, c'est-à-dire qu'elle aidoit de loin à trouver la vérité, on peut dire que ce petit secours étoit encore plus foible à l'égard des Gaulois, des Espagnols, des Bretons, qu'à l'égard des Grecs.

3. Il faut ajouter à cela, que les Gaulois ayant une Langue particuliere fort différente de la Grecque & de la Latine, c'étoit un obstacle à la propagation de la Foi; c'est pourquoi si nous sçavons certainement que Saint Luc, Saint Crescent, & Saint Trophime ont prêché dans les Gaules, nous apprenons aussi que le second a prêché à Vienne, le troisiéme à Arles, & peut-être le premier à Lyon, qui étoient des Colonies Romaines, où on parloit les Langues Latine & Grecque, afin que la vérité se répandit de là dans les autres Villes, & chez les Peuples voisins.

4. Enfin je trouve une quatriéme cau-

se de cette différence, qui est que les Apôtres Saint Paul & Saint Philippe, s'ils ont prêché dans les Gaules, ce n'a été qu'en passant, & que les trois Disciples dont je viens de parler, n'y ont point fixé leur Siége, & qu'ils n'y sont point morts, s'étant contentés d'établir des Pasteurs dans les lieux où ils avoient formé des Eglises.

Article V.

Pourquoi la tradition ou la mémoire de la Prédication des Apôtres & de leurs Disciples dans les Gaules & les Provinces voisines, s'est presque perduë dans les lieux mêmes où ils ont prêché.

Ceux que nous combattons ici croyent que si les Apôtres, ou leurs Disciples, avoient prêché la Foi dans les Gaules, on n'auroit pas manqué d'en conserver la mémoire dans les Eglises qu'ils auroient fondées. Mais pourquoi trouveroit-on dans les Gaules, ce que l'on ne voit pas dans les autres Provinces du Monde? car il me semble que l'on ne connoît que très-

très peu de ceux qui ont fondé des Egliſes, ou qui les ont gouvernées les premiers non ſeulement dans l'Europe & l'Afrique, mais même dans l'Aſie; ainſi la même difficulté regarde l'Eſpagne : car ſi Saint Paul n'y a pas prêché, on ne peut raiſonnablement douter qu'il n'y ait envoyé des Prédicateurs; la Grande Bretagne, la Grande Armenie, beaucoup d'autres Provinces, & une infinité d'Egliſes particulieres dont on ne connoît pas les fondateurs. Au commencement de l'an 61. Saint Paul allant à Rome, pour la premiere fois, arriva de Rhege à Pouzoles, où il trouva des Chrétiens qui le prierent de demeurer chez eux durant ſept jours. Cette Ville eſt à 50. lieuës de Rome; je ne crois pas que l'on connoiſſe le fondateur de ſon Egliſe.

Pour ce qui regarde l'Egliſe des Gaules, on peut trouver des raiſons de ce que la mémoire de la prédication & les noms de leurs Apôtres & Fondateurs s'y ſont perdus.

1. Les Dyptiques & les Calendriers ne ſont pas fort anciens, comme je l'ai déja fait voir, ce qui ſe prouve même par Origene, qui ne cite que la tradition pour nous apprendre que Caïus Macedonien, diſciple de Saint Paul, a été Evêque de Theſſalonique; car Origene avoit indubi-

tablement passé par cette Ville, & comme il étoit très-curieux, & qu'il recherchoit avec un soin extrême tout ce que l'on avoit écrit avant lui, il auroit cité les Dyptiques, ou quelqu'autre monument de l'Eglise de Thessalonique, s'il en avoit eu connoissance, au lieu de nous renvoyer à la tradition. Au reste que seroit devenuë cette tradition si Origene ne nous l'avoit conservée par écrit.

2. M. de Tillemont (*a*) ne rejette pas ceux qui disent (*b*) que la tradition de l'Eglise de France est que Saint Photin, Saint Benigne, Saint Andoche, Saint Tyrse, Saint Andeol, & Saint Irenée ont été envoyés dans les Gaules par Saint Polycarpe dont ils étoient disciples; cependant cette tradition n'est fondée que sur le témoignage de Warnahaire ou Garnier, qui a écrit les Actes de Saint Speusippe, & de ses freres, au commencement du septiéme siécle (car Saint Gregoire de Tours ne le dit que de S. Irenée.) On trouve ensuite la même chose dans les Martyrologes de Bede, d'Usuard & d'Adon. Si cette tradition est véritable, nous la devons à un Auteur du septiéme siécle, sans lui elle seroit perduë comme beaucoup d'autres. Si donc nous ignorons les pre-

(*a*) Tom. II. p. 373.
(*b*) Boll 26. Janv. p. 694.

miers fondateurs de nos Eglises, c'est parce que l'on n'a pas écrit pendant les quatre premiers siécles, & que ce qui avoit pû être conservé jusques-là dans la mémoire des hommes, s'oublia & périt parmi les incendies, les ravages & les renversemens que les Barbares firent dans les Gaules au siécle suivant, aussi-bien que par la longueur du tems.

3. Dieu preserva les Eglises des Gaules, & des autres Provinces qui sont endeça des Alpes, de la contagion d'un grand nombre d'héresies qui infecterent & firent des maux infinis dans tout l'Orient dès les commencement de l'Eglise; surquoi il faut considérer que Tertullien remarque, après Saint Irenée, que les Héretiques ne pensoient point à convertir les Payens, mais à pervertir les Catholiques. De plus, ils se glisserent assez tard dans les Provinces qui sont en-deça des Alpes, & ils y réüssissoient moins que dans l'Orient, où les hommes étoient legers, grands discoureurs, amis des disputes, voulant raisonner sans fin; au lieu que les Gaulois & leurs voisins conserverent avec simplicité & fermeté la Foi qu'ils avoient reçuës. Saint Irenée nous apprend que les Barbares rejettoient les Héretiques qui venoient leur prêcher leurs nouveautés, en leur disant que ce qu'ils leurs annonçoient

étoit contraire à ce que l'on leur avoit enseigné. Ainsi tous ces Novateurs ne firent pas de grands progrès au deça des Alpes, & c'est de là qu'il est arrivé que l'on n'a presque pas eu occasion d'écrire contre eux, & conséquemment de faire mention des Eglises qui y étoient établies.

En effet, nous devons la premiere connoissance de nos Eglises à l'héresie des Montanistes, qui ne pût y pénétrer. Sans les Marcosiens, qui sont les premiers hérétiques qui se sont glissés dans les Gaules, à peine connoîtroit-on nos Eglises; mais Saint Irenée ayant été obligé d'écrire contre les malheureux qui avoient infecté les Pays qui sont le long du Rhône, il a fait aussi mention des Eglises des Gaules, de la Germanie & de l'Espagne.

De même, la science de ce saint Docteur, sa grande réputation, son amour pour l'Eglise, & le rang qu'il y tenoit, l'ayant obligé à prendre part dans la dispute qui s'éleva sur le jour qu'il falloit célebrer la Fête de Pâques, il a encore eu occasion de faire connoître nos Eglises.

Nous devons au Schisme de Novatien, la connoissance de l'ancienne Eglise d'Arles.

Depuis ce tems-là, il n'est plus parlé des Eglises des Gaules, jusques à l'Empereur Constance Chlore qui les conser-

va dans la Paix, & au Schisme des Donatistes, qui dans leur requête à l'Empereur Constantin, en parlent très-avantageusement; ainsi nous devons le peu de connoissance que nous avons de nos Eglises, aux maux de l'Eglise universelle; sans cela nous ne connoîtrions peut-être pas même l'Eglise de Lyon. Si donc nous ignorons les commencemens de nos Eglises, c'est un effet de la miséricorde de Dieu sur nos peres; c'est parce qu'il les a conservés en paix, & qu'il les a presque toujours preservés des troubles que les Hérétiques causoient dans l'Orient & à Rome. Cela étant ainsi, s'il y a eu si peu d'occasions de faire mention des Eglises des Gaules, il ne faut pas s'étonner si on a encore moins parlé de leurs Fondateurs & de leurs premiers Pasteurs.

4. Enfin, il est fort croyable que ceux qui ont prêché les premiers dans les Gaules, n'ont pas fixé leurs demeures dans les lieux où ils ont établi des Eglises, & qu'ils n'y sont point morts: cela est certain de Saint Luc.



DISSERTATION

Sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

TROISIE'ME PARTIE.

On fait voir l'antiquité de la Religion Chrétienne en différentes Provinces.

M. de Tillemont a bien prévu qu'il ne soutiendroit pas son opinion, ou plûtôt qu'elle tomberoit par terre, si on trouvoit que la Religion de Jesus-Christ étoit établie dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, & même hors de l'Empire, lorsque Dece commença à persécuter les Eglises. Il a senti qu'il ne persuaderoit à personne que la Foi avoit été éteinte dans les Gaules sous Severe, si on la voyoit briller avec éclat dans des Provinces plus éloignées, où il étoit plus difficile de l'établir. Pour remedier à cet inconvenient, & éviter le reproche que M. de Marca a fait aux François, de ce qu'ils

ôtent aux Gaulois ce qu'ils accordent de bon cœur aux Ethiopiens & aux Indiens, il n'a pas manqué de traiter les autres Peuples comme il a traité les Gaulois, & de soutenir que la Foi a été reçuë assez tard dans la Germanie, l'Espagne, l'Afrique, la Grande Bretagne, la Grande Armenie, &c. C'est ce qu'il faut examiner avant de venir à la France.

Article I.

Qu'il est très-probable que S. Paul est allé en Espagne.

M. de Tillemont dans sa Note 73. sur Saint Paul, a combattu autant qu'il a pû le voyage de cet Apôtre en Espagne; car comme il a crû que les Gaules ont reçu le Christianisme assez tard, il a été obligé de dire la même chose de l'Espagne, parce qu'il est difficile de se persuader que l'Espagne ait reçu la Foi avant la Gaule. Voyons donc comment ce sçavant Auteur soutient que le voyage de Saint Paul en Espagne est incertain.

Les Peres qui disent que Saint Paul a été prêcher en Espagne sont Saint Athanase dans la Lettre à Draconce, dont le

passage peut neanmoins signifier seulement qu'il étoit tout prêt d'y aller μὴ ὀκνεῖ.

Réponse. Il est difficile de donner ce sens à Saint Athanase, qui dit au contraire positivement que Saint Paul est allé prêcher en Espagne; comme il dit qu'il est allé prêcher à Rome, on ne peut pas l'entendre autrement; & c'est ainsi que l'ont entendu les Traducteurs de ce Pere, Nannius & les Bénédictins; c'est pourquoi on a droit de soutenir que Saint Athanase a cru & a assuré que Saint Paul est allé en Espagne.

Saint Cyrille de Jerusalem Cat. 17. *qui peut recevoir le même sens.*

Rép. Je ne connois point là le sçavant Auteur: en effet, ce seroit un sens très-forcé & très-opposé aux paroles & à la pensée de Saint Cyrille, comme chacun s'en peut convaincre en consultant cet endroit; car je ne crois pas que l'on puisse s'exprimer plus clairement que fait saint Cyrille en faveur de la prédication de l'Apôtre en Espagne.

On peut ajouter que M. de Tillemont qui croit que Saint Paul a prêché dans l'Illyrie, devoit croire que, selon S. Cyrille, Saint Paul a prêché en Espagne.

Saint Epiphane, Hær. 27. c. 6. p. 107. *Saint Chrisostome*, ad Hebr. Præf. p. 696. *Saint Jerôme*, in Isa. 11. v. 14.

p. 50. *Theodoret*, in 2. Tim. 4. v. 17. p. 506. *Saint Gregoire le Grand*, in Job. lib. 31. c. 22. (ou plûtôt 53.) p. 936. *On en remarque encore plusieurs autres, sçavoir Baronius an. 6. 33. & 4.*

Rép. Voilà sans doute de grandes autorités, sur lesquelles il suffit de faire deux remarques. La premiere, que Saint Chrysostome a écrit que Saint Paul a prêché en Espagne en trois endroits différens ; ce qui fait voir qu'il étoit persuadé de la vérité de ce fait ; que Saint Jerôme l'a dit deux fois, & Theodoret trois fois ; il faut donc croire que ces Ecrivains célebres n'ont pas avancé ce fait important sans en être bien instruits, comme Theodore Metochite, sçavant Grec, l'a encore assuré dans le quatorziéme siécle. La seconde, que M. de Tillemont renverse ici ses propres regles, qu'il a mises à la tête de son Ouvrage, & qui sont, 1. qu'il a plus consulté l'autorité que le raisonnement. 2. Que lorsqu'il a vû des choses appuyées par des Auteurs anciens & considérables, pour le témoignage desquels tous les enfans de l'Eglise Catholique doivent avoir du respect, il n'a point crû les pouvoir abandonner, à moins qu'il n'en ait vû des raisons extrêmement fortes ; il est clair que M. de Tillemont a oublié ici ses propres maximes : car nous allons voir qu'il n'y

H v

a point de raisons assez fortes pour abandonner les témoignages de tant de graves Docteurs qui méritent notre respect.

L'héretique Pelage au contraire, dit que ce voyage est une chose incertaine.

Rép. Pelage avoit peu d'érudition; de sorte que son témoignage n'est pas de grand poids. Quoiqu'il en soit, il ne dit pas que ce voyage soit faux.

Estius croit qu'il est plus probable qu'il n'y a point été.

Rép. Estius est trop nouveau, & son autorité n'est rien ici. M. de Tillemont ne veut point que l'on allégue dans l'Histoire ce que quelques nouveaux Espagnols en disent: à la bonne heure; mais il ne faut donc pas non plus citer Estius, qui est un Auteur nouveau. Après tout, ce Docteur ne rejette point tout-à-fait l'opinion contraire. Enfin il faut beaucoup considérer qu'il n'avoit pas vû la Lettre de Saint Clement, qui n'étoit pas encore imprimée; car s'il l'avoit vûë, il est vraisemblable qu'il auroit admis, comme certain, ce qu'il a cru moins probable.

Theodore Metochite, Logothete de l'Empire Grec, dans le 14e. siécle, un des plus sçavans hommes de son tems, qu'on a appellé une Bibliothéque vivante, écrit aussi dans son Histoire Romaine que Saint Paul alla en Espagne après s'être défendu

la premiere fois devant Neron μετὰ μὴν τοι τὴν πρώτην ἀπολογίαν εἰς ἱσπανίαν Παῦλος παραγίνεται. Cela fait voir que les Grecs ont expliqué dans ce ſens les anciens Peres qui ont parlé du voyage de Saint Paul en Eſpagne, & par conſéquent qu'on a grand tort de leur donner à préſent des ſens contraires qui ſont viſiblement forcés.

Le Pape Gelaſe l'aſſure formellement.

Rép. Ce n'eſt rien ; c'eſt par un raiſonnement qu'il fait, mais qui n'eſt pas démonſtratif : il s'en faut beaucoup, & Baronius ſur l'an 61. y a répondu ſolidement. En un mot, Gelaſe n'allegue aucune autorité, c'eſt ſon opinion particuliere fondée ſur ce que Saint Paul avoit été pris lorſqu'il vouloit aller en Eſpagne ; en quoi il s'eſt trompé, & M. de Tillemont ne voudroit pas le ſuivre en cela. Enfin l'autorité de Gelaſe I. n'a pas empêché Saint Gregoire le Grand d'écrire le contraire.

Innocent I. dit dans ſa premiere Lettre, que Saint Pierre eſt le ſeul Apôtre qui ait prêché en Occident. Cocus, p. 105. révoque cette Lettre en doute, à cauſe en partie de cet article ; & Baronius, pour réſoudre la difficulté dit, qu'Innocent exclut les autres Apôtres, mais non pas Saint Paul.

Rép. Je ne ſçai à quoi bon citer ici Innocent I. puiſque ſi l'on s'en tient à la dé-

cision de Cocus, cette autorité est entierement inutile ; & si on suit la réponse de Baronius, cette autorité ne nous peut nuire en aucune maniere, comme elle ne peut favoriser M. de Tillemont.

Saint Clement Pape, marque qu'il est venu en Occident, & un peu après, qu'il a été jusques au bout de l'Occident ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως, *& a souffert le martyre. Pearson croit que par ce* τέρμα τῆς δύσεως, *il marque l'Espagne ; & ce seroit une preuve bien plus forte du voyage d'Espagne que tout ce que l'on allegue des Peres.*

Voici les paroles de Saint Clement dans sa premiere Lettre aux Corinthiens : *Propter æmulationem, Paulus patientiæ præmium obtinuit ; cum catenas septies portasset, vapulasset, lapidatus esset, præ eo factus in Oriente & Occidente, eximium fidei suæ decus accepit, totum mundum docens justitiam ; & ad Occidentis terminum veniens, & sub principibus martyrium passus ; ita è mundo migravit.* Peut-on considérer sans prévention ce passage tout entier, que l'on ne se sente obligé de reconnoître que Saint Clement a voulu marquer les extrêmités de l'Occident, c'est-à-dire l'Espagne ? Car après avoir dit en général que Saint Paul avoit prêché la Foi dans l'Orient & dans l'Occident, ce qui étoit connu de tout le monde, parce

que l'histoire des Actes le conduit jusques à Rome, il ajoute à cela ce qui n'avoit pas été écrit par Saint Luc, & il marque précisement que Saint Paul avoit enseigné la justice dans tout le monde, qu'il étoit allé jusques aux extrêmités de l'Occident, & qu'ensuite il avoit souffert le martyre à Rome, sous les Gouverneurs, ou par l'ordre des Prefets, que veut-on de plus clair pour prouver que Saint Paul est allé au-delà de l'Italie?

Mais pourquoi cette preuve du voyage de S. Paul en Espagne seroit-elle plus forte que tout ce que l'on allegue des Peres, dont M. de Tillemont reçoit si volontiers l'autorité dans les questions les plus épineuses? C'est parceque Saint Clement est un témoin oculaire qui mérite une entiere créance.

Mais si les Peres qui ont écrit dans le quatriéme siécle & dans le cinquiéme, n'ont pas la même autorité, ils en ont assez pour nous persuader que ce fait est véritable. Car est-ce que les Peres n'ont pas pû voir beaucoup d'anciens monumens qui ne sont pas venus jusques à nous? Eusebe ne nous apprend-t-il pas qu'il n'a point marqué un grand nombre d'Ecrits & de Lettres qui étoient dans les Cabinets des Curieux? Combien lui en étoit-il échapé à lui-même? Nous en avons qui lui

ont été inconnus : Pourquoi donc faire si peu d'état de ce que les Peres, des Auteurs si anciens & si sçavans ont dit sur ce sujet ? En voici la raison. *Car il y a toute apparence qu'ils n'en ont parlé que sur ce que Saint Paul en dit lui-même aux Romains.*

Ce que je viens de dire suffit pour refuter cette raison : mais voici d'autres preuves. Les Peres que l'on vient de citer n'avoient-ils pas lû la Lettre de Saint Clement aux Corinthiens ? au moins ne le peut-on pas nier de Saint Jerôme, de Saint Cyrille de Jerusalem & de Saint Epiphane ? Pourquoi donc ne veut-on pas que ces Peres ayent tiré le voyage d'Espagne de cet endroit de Saint Clement que je viens de rapporter ? car il forme tout naturellement cette idée dans l'esprit : qui peut dire qu'ils n'ont pas lû la même chose ailleurs ?

De plus, pourquoi supposer que tous ces Peres n'ont parlé du voyage d'Espagne que sur ce que Saint Paul en dit lui-même aux Romains ? assurement on n'a pas fait réfléxion que tout homme de bon sens qui n'aura en vûë que l'Epître aux Romains, & qui n'aura point d'autre connoissance, sera obligé de raisonner & raisonnera de même maniere que le Pape Gelase ; loin de dire que Saint Paul

est allé en Espagne, il dira qu'il n'y a point été, parce que Dieu avoit empêché par sa captivité l'exécution de ce dessein.

Enfin je ne sçai comment M. de Tillemont a pû attribuer son *apparence* à Saint Chrysostome & à Theodoret : car ces Peres, qui étoient des esprits très-solides, ayant étudié avec grand soin la vie de Saint Paul, & ayant assuré que cet Apôtre étoit retourné en Orient, la difficulté qu'il y a d'accorder le voyage d'Espagne avec ce retour en Orient, nous doit faire juger qu'ils n'ont pas avancé ces deux faits plusieurs fois, à moins qu'ils n'en ayent eu des preuves particulieres. Il me semble que cette seule considération suffit pour ruiner la pensée de M. de Tillemont.

Mais je ne sçai si Saint Clement ne veut point marquer simplement, que Saint Paul après être retourné d'Occident en Orient, revint encore en Occident, & y souffrit le martyre, prenant τέρμα *comme* fines ; *car on sçait que* fines Occidentis *dans le langage de l'Ecriture ne marque autre chose que l'Occident.*

Rép. On use son esprit pour éluder des autorités auxquelles on ne sçauroit donner de bonnes réponses. Il n'est point nécessaire de faire hebraïser Saint Clement, qui étoit apparemment Grec, & qui a écrit en Grec, à des Grecs, ses termes présen-

tent absolument à l'esprit un autre sens ; & ce sens est favorisé par la tradition des Peres Grecs, & par les Auteurs prophanes de ces tems-là, qui appellent l'Espagne la fin de notre monde : *extremum nostri orbis terminum.* Ce n'est pas le seul endroit de Saint Clement que M. de Tillemont n'a pas expliqué litteralement : voici ce que je trouve dans la Note 40e. sur Saint Pierre. *Saint Clement dit qu'il fut martyrisé* ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, *cela ne signifie-t-il pas qu'il mourut à la vûë & en la présence du Prince ?* (très-probablement ce n'est point là ce qu'a dit S. Clement.) *Car s'il vouloit dire seulement qu'il est mort par l'ordre des Magistrats, il n'avoit pas besoin de le dire, c'étoit une chose commune à tous ceux que l'on exécutoit, qui ne relevoit point du tout Saint Paul.* (Aussi je ne vois pas que Saint Clement ait pensé à relever par là l'Apôtre, mais seulement qu'il a voulu marquer ceux qui l'avoient condamné.) *Que s'il parle de plusieurs Princes, il est très-ordinaire de le faire, quoiqu'on ne l'entende que d'un seul.* Je doute très-fort de ce dernier fait, & j'en voudrois des exemples qui prouvassent celui dont il est ici question ; c'est-à-dire, pris des Auteurs du premier siécle, ou qui ont parlé des Empereurs depuis Auguste jusques à Vespasien ou Domitien. Revenons à notre sujet.

2. L'Auteur de la Chronologie imprimée à la fin de la grande Bible de Vitré, parle bien autrement que M. de Tillemont sur l'an 63. Voici ses paroles : *Paulus, expleto biennio illo, quo in liberâ custodia Romæ Evangelium docuit, post lustratum Occidentem (ut constans fert sanctorum Patrum traditio) in Asiam iterum navigasse videtur.* Et dans le Chapitre 44. *Patres ferè volunt Occidentem, tum ab ipso peragratum perlatumque ad Gallos & Hispanos (sicut olim constituerat) Evangelium ; eaque est plurimarum Ecclesiarum earum regionum traditio... sanè; cum ex nostro calculo pateat inter prima ejus vincula, & secunda, integrum ferè intercedere quinquennium. Nemo, opinor, succensebit, si dicamus, illo hoc tanto spatio, Occidentem, simul, ut complurium antiquorum patrum (à quibus difficile avellor) fert opinio & Orientem iterum lustrare potuisse.* On ne peut rien de plus judicieux que ce que dit cet Auteur. En effet, il n'y a pas lieu de douter que cinq ans n'ayent pû suffire pour cela, si on fait réfléxion d'une part, que Saint Paul n'avoit plus rien à faire dans l'Orient, dès l'an 58. lorsqu'il écrivit aux Romains, parce qu'il n'y avoit plus de lieu dans toutes ces vastes Provinces où l'Evangile n'eut déja été annoncé, & que de l'autre M. de Tillemont

ne trouve point de difficulté à dire que Saint Paul depuis l'an 47. jusques à 50. ou 51. a prêché dans toute la Judée, & qu'il a porté l'Evangile depuis Jerusalem jusques dans l'Illyrie, & dans les Provinces d'alentour: quoique cette opinion ne soit pas trop bien fondée, il ne laisse pas de l'adopter. Comment est-ce donc qu'il a pû rejetter le voyage du même Apôtre en Espagne, qui est appuyé sur le témoignage de tant d'anciens Peres, qui n'est combattu par aucune raison solide, & qui n'est pas sujet à de plus grandes difficultés que plusieurs autres faits de la vie de l'Apôtre, auxquels on ne croit pas se devoir refuser?

C'est sans doute une chose considérable que l'on ne trouve en Espagne aucun vestige peu fondé de la prédication de S. Paul.

Rép. J'ai été au devant de cette difficulté dans le dernier article de la seconde partie; elle me paroît fort peu considérable.

M. de Tillemont fonde cette objection sur Estius, qu'il cite en marge; mais nous venons de voir que l'Auteur de la Chronologie qui est dans la Bible de Vitré, assure au contraire que c'est la tradition de plusieurs Eglises de ce Pays-là; car il parle également des Gaules & de l'Espagne. Ratramne, lib. 1. cap. 1. écrivant con-

tre les Grecs dans le neuviéme siécle, dit que Saint Paul est allé en Espagne. Saint Anselme & le Pape Gregoire (*a*) ont écrit la même chose dans le onziéme. N'est-ce pas là une continuation de l'ancienne tradition conservée par les Peres Grecs?

Voici une chose qui mérite quelque attention. M. de Tillemont croit avec Saint Jerôme, que Saint Paul a prêché dans l'Illyrie, même avec Saint Chrysostome & Theodoret, qu'il a porté la Foi dans la Cappadoce, le Pont & la Thrace; cependant on ne trouve aucun vestige de la prédication de Saint Paul dans ces Provinces: car il faut remarquer que ces Peres fondent ce qu'ils disent sur le texte de Saint Paul seulement, & non sur la tradition, qui s'en fût conservée dans ces lieux-là. S'il est donc vrai que Saint Paul y ait prêché, il faut conclure qu'il a fondé des Eglises en plusieurs endroits sans que l'on y en ait conservé le souvenir. Or si ce défaut de tradition ne prouve rien à l'égard de l'Illyrie, de la Cappadoce, du Pont & de la Thrace contre l'autorité de Saint Jerôme, de Saint Chrysostome & de Theodoret, il prouve encore moins contre l'autorité de ceux qui ont écrit, que Saint Paul a prêché en Espagne; car on a eu moins de raisons & d'occasions d'en

(*a*) Hom. 1. lib. Ep 64.

conserver le souvenir dans cette Province que dans la Cappadoce & dans le Pont; conséquemment il est inutile de nous objecter comme une chose considérable que l'on ne trouve en Espagne aucun vestige un peu fondé de la prédication de Saint Paul.

M. de Tillemont propose encore dans son Texte, p. 315. quelques difficultés contre le voyage d'Espagne. La premiere est, que Saint Paul forma ce dessein cinq ans avant qu'il l'ait pû exécuter, & que dans ces cinq ans il étoit arrivé tant de choses, qu'il ne prévoyoit sans doute pas alors que cela a suffi au Pape Gelase pour assurer qu'il n'y a point été, parce que Dieu avoit empêché l'exécution de ce dessein.

J'ai déja répondu au Pape Gelase. J'ajoute ici que Dieu empêcha le dessein de Saint Paul pour un tems, comme Dieu l'empêcha l'an 51. de prêcher dans l'Asie proprement dite, où il alla néanmoins prêcher l'an 54. ainsi cette raison ne prouve rien.

Enfin on la doit même regarder comme très-foible, en suivant le sistême de M. de Tillemont, qui dit, que Saint Paul étant en liberté, vint dans l'Italie proprement dite, c'est-à-dire du côté de Milan & des Gaules, qu'il passa en Candie, & de

là en Judée. Cela étant, il ne paroît pas que rien obligeât l'Apôtre d'aller immédiatement en Asie: ainsi tout porte à croire qu'il passa en Espagne avant que d'aller en Candie.

M. de Tillemont objecte encore, que Saint Paul ne pourroit avoir prêché en Espagne, au plus, que durant quelques mois de l'an 63.

Je réponds: que l'on ne sçait pas précisément en quel tems Saint Paul fût mis en liberté, ni combien il en employa à parcourir l'Orient, ni quand il retourna à Rome, ni le tems qu'il y demeura, soit libre, soit prisonnier, avant sa mort, ni même en quelle année il est mort; car les plus habiles ne sont pas d'accord sur ce dernier point. Il s'ensuit de là qu'il n'est pas nécessaire de restraindre la prédication de Saint Paul en Espagne à si peu de tems, puisqu'en effet il y en a pû employer davantage.

Mais ce qui affoiblit beaucoup l'objection de M. de Tillemont, c'est que Saint Paul écrivant à Philemon, l'avoit prié de lui préparer un logement, parce qu'il espéroit d'être bien-tôt délivré & d'aller à Colosses. Cependant M. de Tillemont avoüe, qu'il n'est pas nécessaire que cela soit arrivé sitôt, ce qui est indubitable, puisqu'il croit que cet Apôtre étant en li-

berté, alla dans l'Italie proprement dite; puis en Crete ou Candie, & de là en Judée, parce qu'il l'avoit promis dans son Epître aux Hebreux; car il n'en a point d'autre preuve. Comme il n'en a point d'autre que l'Apôtre soit allé à Colosses, que la parole qu'il en avoit donnée à Philemon, il n'y a donc point de raison de croire qu'il n'est pas allé en Espagne; puisqu'il avoit promis qu'il iroit de Rome en cette Province; & s'il a exécuté les promesses qu'il a faites à d'autres, pourquoi suppose-t-on qu'il n'a pas exécuté celle qu'il avoit faite d'aller en Espagne, puisqu'il ne paroît pas que rien l'en ait pû empêcher? En un mot, nous connoissons si peu ce qu'a fait l'Apôtre depuis sa délivrance l'an 63. qu'il y a de la témerité (que l'on me permette ce mot) d'assurer que le tems lui a manqué pour prêcher en Espagne.

Enfin, M. de Tillemont qui s'oppose si fort au voyage de l'Apôtre en Espagne, lui en attribuë d'autres qu'il n'a peut-être jamais faits, & cela pour remplir les années qui se trouvent vuides depuis qu'il fut mis en liberté jusques à son retour à Rome l'an 65. Au moins il ne me persuadera pas que les persécutions que Saint Paul, écrivant à Timothée (*a*) avant sa mort, dit

(*a*) 2. Tim. 3. 11.

qu'il avoit souffertes à Antioche, à Icone & à Lystres, sont différentes de celles qu'il souffrit dans ces lieux lorsqu'il vint en Asie pour la premiere fois.

M. de Tillemont objecte encore, que dans les Epîtres écrites à Rome, l'Apôtre ne parle jamais d'aller en Espagne, mais qu'il témoigne toujours désirer & espérer de retourner en Orient.

On répond, qu'il est fort naturel que Saint Paul ait parlé ainsi aux Orientaux, qui lui marquoient tant d'affection, puisqu'il avoit effectivement dessein de retourner en Orient; mais comme il avoit écrit aux Romains qu'ils le conduiroient en Espagne, il ne faut pas s'étonner si l'Apôtre ayant à Rome tout ce qui étoit nécessaire pour le voyage d'Espagne, & n'étant point obligé de tirer aucun secours des Orientaux, il ne leur en parla pas. A quoi il faut ajouter que Saint Paul a écrit toutes ses Lettres aux Fidéles de l'Orient étant encore captif, c'est-à-dire dans un tems où il ne sçavoit pas quand il pourroit faire le voyage d'Espagne. Il me semble que l'on peut fort bien conclure de tout ce que je viens de dire, que S. Paul a prêché en Espagne, & que ce que M. de Tillemont a dit pour combattre cette opinion est très-foible.

Je ne dis rien d'un Marbre trouvé en

Espagne, qui porte une action de graces à Neron, pour avoir purgé la Province, tant des voleurs, que de ceux qui apportoient une nouvelle superstition au genre humain. Je n'en fais point mention, parce que l'on doute s'il est véritable.

Le Pape Gregoire VII. écrit positivement, que sept Evêques, Torquat, Ctesifon, Second, Indalece, Cecile, Esice & Eufraise furent envoyés en Espagne par Saint Pierre & Saint Paul, qui se trouverent ensemble à Rome dans la derniere année de leur vie. Adon, Usuard, & les autres Martyrologes du neuviéme siécle, disent qu'ils ont été ordonnés Evêques à Rome par les Apôtres, & envoyés prêcher en Espagne. Leur Hymne dans le Breviaire Mozarabe cite pour garant l'ancienne tradition.

Saint Irenée fait connoître les Eglises d'Espagne, & ce qu'il en dit ne permet pas de douter qu'elles ne fussent en grand nombre, puisqu'il les cite en faveur de la tradition, & qu'il les joint à celles de l'Orient, de l'Egypte & de l'Italie. Voici les paroles de ce grand Evêque (a) : *Acceptam hanc prædicationem ac fidem, ecclesia tametsi per totum terrarum orbem sparsa summo studio & curâ... conservat... quamquam enim dispares interse*

(a) Lib. 1. c. 10.

mundi

mundi linguæ sunt, una tamen, & eadem est traditionis vis, ac neque hoc, quæ in Germanis sitæ sunt, Ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt, nec quæ in Hispaniis, aut Galliis, aut in Oriente. Il est clair que s'il n'y avoit pas eu l'an 180. plusieurs Eglises en Espagne connuës dans les autres Provinces, ce que dit Saint Irenée ne seroit pas raisonnable : ainsi il en faut conclure que la Religion Chrétienne y étoit fort étenduë long-tems avant Saint Fructueux Evêque de Terragone, qui souffrit le martyre l'an 159. & que nos Critiques regardent comme le premier Martyr d'Espagne, quoiqu'ils n'en ayent aucune bonne preuve.

ARTICLE II.

Que les Eglises de la Germanie sont plus anciennes que Saint Irenée.

NOus venons de voir que Saint Irenée cite les Eglises des Germanies, pour prouver que la prédication de la Foi étoit conservée uniformément avec un soin extrême dans l'Eglise qui étoit répanduë par toute la terre, parce que, quoique les Langues des Peuples qui l'avoient em-

brassée fussent différentes, il n'y avoit qu'une seule tradition qui les réünissoit tous.

Nos adversaires n'ont jamais réflechi sur ce passage de Saint Irenée; peut-être même qu'ils ont bien voulu ne le pas regarder de trop près, parce qu'ils ont senti qu'il ruinoit leur opinion. En effet, il n'y a point de milieu, ou il faut reconnoître qu'il y avoit dans les deux Germanies, aussi bien que dans les Espagnes, dans les Gaules, & dans l'Afrique diverses Eglises, je dis des Eglises parfaites, ou gouvernées par des Evêques, fort connuës, capables par conséquent de prouver aux Hérétiques par leur témoignage, la Foi & la tradition qu'elles avoient reçuës ; ou il faut rejetter ce que dit Saint Irenée comme des songes & des bagatelles. Or ce dernier est insupportable : en voici la raison.

Saint Irenée a eu toute la connoissance que l'on peut désirer sur l'état de l'Eglise de son tems. Il n'a point pû se tromper en ce qu'il en a écrit, parce que l'on voit qu'il a pris tout le soin possible pour ne rien dire dont il ne fût bien instruit. Il a de même été incapable, soit de vouloir tromper les Catholiques, soit d'imposer aux Hérétiques, & de se faire mocquer d'eux ; cependant si l'on s'en tient à l'o-

pinion de nos adversaires, qui veulent qu'il n'y avoit qu'un Evêque dans les Gaules, qui avoit son Siége à Lyon, & qui gouvernoit aussi quelques Chrétiens dans la Ville de Vienne, il faut dire à plus forte raison qu'il ne pouvoit y avoir dans l'Espagne, & dans les Germanies, que quelques Chrétiens sans Evêques, & inconnus. C'est ce qui suit de leur opinion par une conséquence nécessaire, & ce qu'ils accordent effectivement, comme on va le voir. Or cela étant, les Héretiques contre lesquels Saint Irenée dispute, auroient pû se mocquer de lui, de ce qu'il faisoit parade des Eglises des Germanies, des Espagnes & des Gaules, puisque tout cela se réduisoit à rien, à une poignée de gens que l'on n'auroit pû déterrer, & même incapables, en quelque façon, de rendre un témoignage authentique de leur créance. Les Catholiques n'auroient pas volontiers souffert que l'on les relevât si fort, & que l'on écrivît publiquement qu'ils étoient répandus par toute la terre, dans les Germanies, & dans les Gaules, s'ils s'étoient vûs renfermés dans les Villes de Lyon & de Vienne; conséquemment le défenseur de l'Eglise auroit passé pour un visionnaire. Or tout cela est contre la vérité & la raison : il faut donc reconnoître que les Eglises de Germanie, d'Es-

pagne, & des Gaules, étoient déja anciennes, qu'elles étoient en bon nombre, & faciles à trouver, puisque Saint Irenée les cite comme des témoins publics de la Doctrine publique & invariable de l'Eglise Catholique, dont elles pouvoient rendre témoignage à ceux qui auroient voulu s'en informer, aussi bien que les Eglises d'Afrique, d'Egypte, de l'Orient, & des Provinces qui sont au milieu.

Pour donner à ce passage important de Saint Irenée tout le jour qu'il mérite, & en faire voir toute la force, il faut sçavoir que ce sçavant Evêque commence son Ouvrage par l'exposition de la Doctrine des Valentiniens, & qu'il montre en même tems comme ils corrompoient les divines Ecritures en les détournant en des sens étrangers, pour y trouver leurs rêveries impies. Puis il entreprend de découvrir la contrarieté de leurs dogmes, qui venoient de l'esprit d'erreur, dont les auteurs de tant de Doctrines monstrueuses avoient été différemment agités. Avant d'entrer dans ce labirinthe, il propose d'abord, comme un antidote, la Doctrine constante de l'Eglise Catholique, qui, quoique répanduë dans tout le monde, & parmi une infinité de Peuples si différens de mœurs & de langues, étoit prêchée & enseignée par tout uniformement

ſans aucune varieté. Voici ſes paroles.

» L'Egliſe quoique répanduë par tout » l'Univers juſques aux extrêmités de la » Terre, conſerve la Foi qu'elle a reçuë » des Apôtres & de leurs Diſciples. » Puis, ayant rapporté le Symbole des Apôtres preſque tout entier, il ajoute : » L'Egliſe » quoique répanduë dans tout l'Univers, » conſerve avec tout le ſoin & toute la di- » ligence, comme ſi elle étoit renfermée » dans une ſeule maiſon, cette prédica- » tion & cette Foi qu'elle a reçuë ; elle » l'embraſſe par une ferme créance, com- » me ſi elle n'avoit qu'un cœur & qu'une » ame ; elle la prêche avec un merveilleux » conſentement, l'enſeigne & la tranſmet » comme ſi elle n'avoit qu'une bouche : » car quoique les langues qui ſont en uſa- » ge dans le monde ſoient ſi différentes, il » n'y a néanmoins qu'une ſeule & même » tradition ; c'eſt pourquoi les Egliſes qui » ſont fondées dans les Germanies, ne » croyent point & n'enſeignent point au- » tre choſe ; ni celles qui ſont dans les Eſ- » pagnes, ou dans les Gaules, ou dans » l'Orient, ou en Egypte, ou dans l'Afri- » que, ou dans les Pays qui ſont entre (*a*)

(*a*) C'eſt-à-dire entre les Pays que Saint Irenée vient de nommer ; par où j'entends l'Aſie Mineure, la Grece, la Thrace, l'Illyrie, la Pannonie, l'Italie & les Iſles. Quelques-uns expliquent cela de Jeruſalem, & des

» ceux-ci. Mais comme le Soleil que Dieu » a créé est seul dans le monde, de même » la prédication de la vérité brille de tou- » tes parts, & éclaire tous les hommes qui » désirent la connoître.

Rien n'est plus convaincant que ce que dit Saint Irenée : il faut néanmoins remarquer que la force de son raisonnement consiste principalement en ce point, que la Foi venuë des Apôtres & de leurs Disciples étoit conservée sans aucune altération ou variation dans l'Eglise Catholique ; mais il faut avoüer aussi de bonne foi, que cette preuve n'a rien d'extraordinaire, ni de fort pressant, supposé le sistême de nos adversaires, car il n'y a pas lieu de s'étonner que la Doctrine Catholique se fût conservée dans un petit nombre d'Eglises ; mais elle est invincible dans notre sentiment, parce que Saint Irenée l'a fondé sur un fait qu'il exprime très-clairement, & qu'il repete fort souvent : sçavoir, qu'il y avoit des Eglises dans tout le Monde jusques aux extrêmités de la Terre ; qu'il y en avoit parmi les Barbares, aussi bien que chez les Grecs ; en

Eglises de Palestine ; mais cette explication me paroît très-fausse & contraire à la pensée & à l'expression de Saint Irenée, qui a sans doute compris la Palestine dans l'Orient, qu'il vient de nommer, outre qu'il n'est pas croyable qu'il n'ait pas au moins marqué l'Italie en général.

ſorte que la Foi étoit enſeignée, prêchée dans toutes les langues qui avoient cours dans le monde, qu'il y en avoit en particulier dans les Germanies, les Eſpagnes, les Gaules & l'Afrique. Or qu'y a-t-il de plus admirable que de voir que la prédication de la Doctrine Apoſtolique ſe fût conſervée par toute la Terre dans une infinité d'Egliſes, parmi des Peuples ſi différens de mœurs & de langage, ſans aucune variation ou altération. Voilà ce qu'il y a d'étonnant, voilà ce qui eſt divin, voilà ce que Saint Irenée repréſente comme capable de fermer la boûche aux Héretiques, leſquels quoique beaucoup moins étendus que l'Egliſe, étoient diviſés en un grand nombre de Sectes qui ſuivoient des Doctrines toutes différentes.

Non ſeulement nos adverſaires affoibliſſent extrêmement ce que dit Saint Irenée contre les Héretiques, ils le font encore parler d'une maniere pleine d'exageration, peu naturelle & peu raiſonnable.

De plus, peut-on rien voir de plus inutile, rien de plus froid dans une choſe de ſi grande importance, que de joindre une Egliſe & une Paroiſſe des Gaules, à toutes les Egliſes de l'Orient & de l'Egypte, de la Grece & de l'Italie? Et peut-on ſupporter un homme, qui ne connoiſſant en deçà des Alpes, comme l'on le ſuppoſe,

que l'Eglise de Lyon, & quelques Chrétiens inconnus dans les Gaules, les Germanies & les Espagnes, nous cite gravement dans une dispute fort serieuse les Eglises qui sont fondées dans les Germanies, dans les Espagnes, dans les Gaules, renvoye les Héretiques à leur témoignage, & repete continuellement que la Vigne du Seigneur n'est plus bornée comme autrefois dans de certaines limites, mais qu'elle est épanduë par toute la Terre?

Enfin nos adversaires, qui réduisent à rien les Eglises des Provinces qui sont au deça des Alpes, lorsqu'ils écrivent contre notre sentiment, & qu'ils soutiennent le leur, les relevent ailleurs, lorsqu'ils croyent être obligés de soutenir ce que dit Saint Irenée contre les Héretiques, en quoi ils tombent dans une contradiction manifeste. L'un d'eux écrit que ce saint Martyr n'a rien trouvé de plus fort pour reprimer les Héretiques divisés en plusieurs Sectes opposés les unes aux autres, que de leur opposer le consentement de toute l'Eglise qui étoit étenduë par tout le monde; que c'est pour cela que le Saint Evêque presse ce point, & qu'il repete continuellement qu'elle est répanduë par toute la Terre, jusques aux extrêmités de l'Univers, dans la Germanie, les Espa-

gnes, les Gaules, l'Orient, l'Egypte, l'Afrique, la Palestine, & parmi plusieurs Nations barbares. Après cela n'est-il pas bien judicieux de nous vouloir persuader qu'il n'y avoit point d'Evêques dans les Gaules que celui de Lyon ? N'est-ce pas là reduire à rien les Eglises des Provinces qui sont au deça des Alpes, lorsque l'on suit sa prévention contre nos Eglises ? Et n'est-ce pas en donner une grande idée avec S. Irenée, lorsque l'on se croit obligé de faire valoir ce que ce Pere dit contre les Héretiques ? Je pense que l'on doit conclure de tout ce que je viens de dire, que si S. Irenée a parlé d'une maniere sensée, s'il n'a pas voulu se mocquer des Héretiques, ou les tromper, il faut reconnoître qu'il y avoit un nombre très-considérable d'Eglises dans les Germanies, en Espagne, dans les Gaules, & en Afrique. Voyons maintenant ce qu'a dit M. de Tillemont (*a*) des premiers Evêques de Treves, de Cologne & de Tongres.

Dans l'article 23. sur Saint Denys de Paris, il remarque d'abord : que les commencemens de l'Eglise de Treves jusques à Agrece, qui vivoit en 314. sont fort obscurs, que l'on lui donne Saint Euchair ou Eucaire pour premier Evêque ; que le nom de Saint Valere que l'on fait son suc-

(*a*) Tom. IV. p. 499.

cesseur, est plus célebre. Puis il ajoute: *Quelques nouveaux Martyrologes mettent la Fête de Saint Materne troisiéme Evêque de Treves, le 14. de Septembre, & le Romain dit qu'il convertit à la Foi les Peuples de Treves, de Tongres & de Cologne.* Ce n'est pas là une autorité à alleguer, c'est pourquoi je suis surpris que l'Auteur continuë ainsi: *Cela peut donner lieu de croire que c'est le même que Materne Evêque de Cologne, que Constantin donna pour Juge aux Donatistes, & qui ensuite assista aux Conciles de Rome en 313. & d'Arles en 314.... Il est parlé de Saint Eucaire, de Saint Valere, & de Saint Materne dans la vie de Saint Maximin, comme ayant été les prédecesseurs d'Agrece.*

Rép. Cela fait voir qu'il y a eu un Materne Evêque de Treves, comme il y a eu un Materne Evêque de Cologne. Je ne vois donc pas pourquoi on veut les confondre: ce nom est-il si rare qu'il n'y ait pû avoir dans des tems différens deux Evêques de ce nom, l'un à Treves, & l'autre à Cologne? On trouve aussi Saint Materne Evêque de Milan.

» On met à peu près les mêmes Evêques » à Tongres qu'à Treves, ce qui fait juger » au Pere Boucher que tous ces Pays & » celui de Cologne étoient gouvernés par » un même Evêque, dont le principal Sié-

»ge étoit à Treves, & que l'on n'en fit des »Evêchés différens que du tems de Conf- »tantin, lorfque le nombre des Chrétiens »commença à fe multiplier beaucoup.

Ces paroles de M. de Tillemont font voir en quel fens il a dit un peu plus haut : »On met 22. Evêques à Treves entre »Saint Materne & Agrece, que l'on comp- »te pour le 26e ; mais l'on ne voit point »que cela foit appuyé d'aucun monument »authentique ; que fi plufieurs font hono- »rés comme des Saints, ils peuvent être »Saints fans être Evêques, ou Evêques »de Treves.

Rép. On voit par là que cet Auteur ne reconnoît point d'autres Evêques de Treves que Saint Eucaire, Saint Valere & Saint Materne, qui furent en même tems Evêque de Cologne & de Tongres : que ce dernier mit des Evêques dans ces deux Villes du tems de Conftantin. Ainfi, felon M. de Tillemont, il a pû y avoir des Chrétiens à Treves vers le tems de Dioclétien.

Mais, fi cela eft vrai, il faut abandonner entierement Saint Irenée, comme un homme qui s'eft mocqué de nous lorfqu'il a parlé des Eglifes des Germanies : car dans le fentiment de M. de Tillemont, où étoient ces Eglifes, puifqu'il n'y en avoit point encore à Mayence, à Cologne, à

Treves, à Tongres, à Strasbourg, à Spire, à Worms? Cependant ces Eglises des Germanies étoient florissantes, très-connuës ; elles conservoient les traditions Apostoliques, & Saint Irenée renvoye les Hérétiques à leur témoignage.

Quand nous n'aurions pas l'autorité de ce saint Martyr, j'avoüe que je ne vois rien de probable dans tout ce que dit M. de Tillemont sur ce sujet.

Je n'ai pas de peine à croire que l'on a confondu quelques Evêques de ces Eglises, & que l'on attribuë à Treves quelques-uns de ceux qui appartiennent à Mayence & à Cologne ; mais je ne sçaurois me persuader que Treves, Cologne & Tongres, trois Villes si grandes & si puissantes, ayent jamais été gouvernées par un seul Evêque ; elles sont trop éloignées pour qu'un seul Pasteur eût pû pourvoir à leurs besoins ; il est peu croyable que l'Evêque de Treves capitale de la premiere Belgique, ait gouverné toute la seconde Germanie. Tongres, selon Ammien Marcellin, étoit une Ville grande & peuplée, qui faisoit, avec Cologne, la force de la seconde Germanie.

L'on dit qu'au commencement du quatriéme siécle il y avoit assez peu d'Evêques dans les Gaules : M. de Tillemont le suppose, parce qu'il en a besoin pour sou-

tenir son sistême; mais où en sont les preuves? Je montrerai le contraire dans un autre endroit.

» L'on cite plusieurs Auteurs qui mettent nommement Saint Materne entre » ceux qui ont gouverné les Eglises de » Treves & de Cologne, & on prétend » que ces deux Eglises n'ont eu long-tems » qu'un même Evêque.

Ce que l'on peut répondre à cela, c'est que l'on ne prouve point ces faits, & que ceux qui les avançent ne sont pas assez anciens pour faire autorité.

» Mais Saint Materne, dit M. de Tillemont, a pû gouverner d'abord l'une & » l'autre Eglise, & puis voyant que le » nombre des Fidéles augmentoit sous la » protection de Constantin, il a pû avoir » fait élire Saint Agrece pour Treves, & » s'être contenté de l'Eglise de Cologne.

On cite encore Helinand de Froidmont, & Molanus, c'est-à-dire rien; que si l'on veut suivre la vraisemblance, il me semble que Saint Materne auroit plûtôt mis Saint Agrece à Cologne, & qu'il seroit demeuré à Treves: c'étoit la pratique. Saint Sinice Evêque de Reims & de Soissons, ayant établi un Siége à Soissons, y établit Evêque, à ce que l'on dit, son neveu Divitien. Saint Augustin mit un Evêque à Feussale dans son Diocése, & demeura

à Hippone: pourquoi donc Saint Materne Evêque de Treves, quitte-t-il son Siége pour y mettre Saint Agrece, & lui s'établir à Cologne? C'est que l'on a besoin que cela soit ainsi, parce qu'un monument authentique nous apprend que l'an 314. Saint Agrece étoit Evêque de Treves, & Saint Materne Evêque de Cologne. Voilà le fondement de la fiction.

Il faut encore faire réflexion sur un fait qui détruit cette conjecture du sçavant Historien; c'est qu'Agrece de Treves se trouve dans le Concile d'Arles en 314. avant Materne de Cologne; d'où il faut conclure que Materne étoit moins ancien qu'Agrece, car il n'y a point d'autre raison de l'ordre des séances, que l'antiquité des Evêques. Je dis qu'Agrece est avant Materne; car pour sçavoir l'ordre des séances, il ne faut pas avoir égard aux souscriptions où Materne est avant Agrece, mais à la Lettre Synodale où Agrece précéde Materne. Saint Materne étant donc moins ancien Evêque qu'Agrece de Treves, il faut se souvenir que Constantin fut fait Empereur le 25. Juillet 306, mais qu'il ne se déclara Chrétien que l'an 312. ou le précédent. L'an 313. il nomma Saint Materne de Cologne Juge du différent qui venoit de s'élever entre les Evêques d'Afrique, c'est-à-dire de l'affaire des Do-

natistes. Si l'Eglise de Cologne ne venoit que de naître, Saint Materne n'étoit Evêque que depuis peu, est-il probable que l'un & l'autre eussent eu assez de reputation, & que Constantin eût choisi Materne pour juger à Rome une affaire de si grande conséquence, & d'un si grand éclat?

Enfin je suis très-surpris de voir que l'on ait de la peine à mettre des Evêques à Mayence, à Cologne, à Tongres, & péut-être même à Treves avant Constantin, puisque l'on reconnoît qu'il y en avoit dans le même tems dans la Rhetie, la Norique & la Vindeliere, dans l'Illyrie & la Pannonie; car on trouve des Evêques à Ausbourg, à Laureaë, à Kintzen ou Quintiane, & à Pettau, à Sirmich, à Siscia, à Cibales, & à Singidon. Or quand nous n'aurions pas l'autorité de Saint Irenée en faveur des Eglises des Germanies, il semble qu'il a été plus facile de porter la lumiere de l'Evangile dans ces Provinces que dans les autres que je viens de nommer.

Tout ce que je viens de dire prouve, ce me semble fort clairement, quand on ne voudroit point avoir égard au témoignage de Saint Irenée, que les Eglises de Germanie sont plus anciennes que le quatriéme siécle, & que l'on ne sçauroit approuver ce que dit M. de Tillemont, *qu'il*

y a bien de l'apparence que Cologne & Tongres n'ont point eu d'autres Evêques que ceux de Treves, jusques à ce que Saint Materne, qui assista au Concile d'Arles en 314. divisa son Diocése de Treves en trois, celui de Cologne qu'il garda pour lui, celui de Treves dont Agrece fut fait Evêque, & celui de Tongres. Je crois avoir fait voir que cela est insoutenable.

ARTICLE III.

De l'antiquité des Eglises de la Grande-Bretagne.

SAint Gildas surnommé le Sage, Breton de naissance, qui a vêcu dans le sixiéme siécle, dit clairement que les Bretons reçurent la Foi de Jesus-Christ dès les premiers commencemens de la prédication de l'Evangile. Il ajoute que, quoique les Bretons l'eussent reçuë avec tiedeur, elle y persevera néanmoins jusques à la persécution de Diocletien, toute entiere dans les uns, & un peu alterée dans les autres.

On ne peut pas rejetter le témoignage de Saint Gildas, qui nous rapporte simplement la tradition de son Pays, laquelle

est appuyée par l'autorité des plus anciens Auteurs Ecclesiastiques.

Sans m'arrêter aux Auteurs qui ont écrit, que Saint Paul étoit passé dans la Grande Bretagne, & qu'il avoit ordonné Aristobule pour en être le premier Evêque, je ne dois pas passer sous silence ce que Saint Justin disoit l'an 150. au Juif Triphon, que l'on connoissoit des Nations entieres où jamais aucun Juif n'avoit pénétré; mais qu'il n'y avoit aucun Peuple quelque nom qu'on lui donnât, sans en excepter ceux qui vivoient sous des Tentes, ou qui n'avoient point d'autres Maisons que leurs Chariots, parmi lesquels Dieu le Pere ne fut adoré: ce qui est assurement bien fort, particulierement si on y joint ce que dit Tertulien; car ce fameux Auteur qui écrivoit contre les Juifs au commencement du troisiéme siécle (*a*), assure positivement que les parties de la Bretagne qui étoient inaccessibles aux Romains, étoient soumises à Jesus-Christ.

Le vénerable Bede nous apprend que dans le tems qu'Eleuthere étoit le Chef & le Pontife de l'Eglise Romaine, sous les Empereurs M. Aurele & Commode son frere (il devoit dire son fils) Lucius Roi

(*a*) L'Empereur Severe ayant traversé toute la Bretagne l'an 209. on peut juger que ce Livre a été écrit quelque tems auparavant.

des Bretons, lui écrivit, & le pria instamment de lui envoyer quelqu'un afin qu'il se fit Chrétien, & qu'il obtint aussi-tôt l'effet d'une demande si sainte. On trouve la même chose dans un Pontifical que l'on prétend avoir été fait avant le milieu du sixiéme siécle. » Les Bretons, ajoute Be-» de, ayant reçu la Foi par ce moyen, la » conserverent toujours pure & inviola-» ble, dans une paix profonde, jusques à la » persécution de Diocletien. «

Si cette relation est véritable (car je ne crois pas qu'il y ait eu des Rois dans la Bretagne soumise aux Romains depuis Domitien) on peut fort bien l'accorder avec ce que dit Saint Gildas, en remarquant que le Pape Eleuthere à la priere de Lucius, envoya dans la Bretagne quelques Ouvriers dont les Peuples avoient besoin.

Origene *Hom. 6.* a souveut parlé de la conversion des Bretons. Il dit dans une Homelie sur Saint Luc, que la vertu du Seigneur Jesus-Christ est avec ceux qui vivent dans la Bretagne séparée de notre monde.

Dans ses Homelies 4. sur Ezechiel; que ce n'est que depuis l'avenement de Jesus-Christ, que la Bretagne, que le Pays des Maures, que tout l'Univer adore un seul Dieu, que toute la Terre crie avec joye,

& invoque le Dieu d'Israël, à cause des Eglises qui sont répanduës jusques aux extrêmités du Monde.

Origene ne dit rien de contraire à cela dans ses Traités sur Saint Mathieu, où il parle ainsi : » L'Evangile du Royaume » n'est pas encore prêché dans toute la Ter» re, car on ne dit pas qu'il ait été annon» cé chez tous les Ethiopiens, particulie» rement chez ceux qui sont au delà du » fleuve, ni chez les Chinois, ni dans ces » parties de l'Orient : que dirons-nous » des Bretons ou des Allemans qui sont » autour de l'Ocean, ou des Daces, des » Sarmates, & des Scythes, dont plusieurs » n'ont point encore entendu parler de l'E» vangile ?

Origene ne nie pas que l'Evangile n'eut été prêché chez tous ces Peuples, mais il dit seulement que la Foi n'avoit pas pénetré dans toutes leurs Provinces, & qu'il y avoit un grand nombre de ces Barbares qui n'avoient point encore entendu parler de la Religion Chrétienne, ce qui est très-véritable : c'est pourquoi il parle ainsi dans son Ouvrage (a) contre Celse : *Jesus ayant depuis si peu d'années formé le dessein de répandre sa Doctrine dans le Monde, il l'a exécuté avec un si merveilleux succès, que presque dans toutes les parties de la*

(a) Lib. 1. c. 7.

Terre que nous connoissons; un très-grand nombre de Grecs & de Barbares, de sçavans & d'ignorans ont embrassé la Religion Chrétienne, & malgré les efforts de tant d'ennemis, elle s'est répanduë dans toute la Grece, & parmi la plûpart des Peuples barbares. Et dans un autre endroit ch. 11. *C'est lui seul que l'on peut véritablement appeller l'attente des Nations, puisqu'il n'y a point de Nations où il n'ait fait à Dieu des fideles.* Voilà ce que dit Origene, & son témoignage joint à celui de Tertulien, confirme ce que Saint Gildas a écrit de l'antiquité de la Religion Chrétienne dans la Bretagne. On la pourroit encore prouver par l'état florissant où se trouverent les Eglises de ce Pays, lorsque Constantin fut proclamé Empereur à Yorck le 25. Juillet l'an 306. Mais nous en parlerons peut-être plus à propos dans la derniere Partie; c'est pourquoi je me contenterai de dire qu'Eusebe de Cesarée marque les Isles Britanniques entre les Pays où les Apôtres ont prêché eux-mêmes l'Evangile. *Dement. Evang. lib. 3.*

ARTICLE IV.

Antiquité des Eglises d'Afrique ; qu'elles étoient très-florissantes dès le second siécle.

IL ne faut pas s'étonner si les commencemens de l'Eglise d'Afrique sont inconnus, puisque Tertulien est le premier de cette partie du Monde qui a écrit, tous ceux qui étoient capables de quelque chose s'étant contentés de travailler à la conversion des Payens, & à étendre le Royaume de Jesus Christ, sans se soucier de faire passer leur nom & l'état de leurs Eglises à la posterité. Il faut avoüer aussi que les Chrétiens d'Afrique n'ont pas eu d'occasion particuliere d'écrire, parce que l'on prétend qu'ils n'ont point été persécutés avant l'an 200. & que les Héretiques ne se sont glissés dans ces Provinces que sur la fin du second siécle.

Saint Augustin n'a point sçu en quel tems ni par qui l'Afrique a reçu la Foi, mais il dit plusieurs fois que c'est de l'Orient que l'Evangile y a été porté, & je crois que l'on ne doit pas lui donner un autre sens. Les Donatistes ont prétendu

que l'Afrique avoit reçu la Foi la derniere ou au moins une des dernieres. Il faut avoüer toutes-fois que cela n'est pas exactement vrai, à moins qu'ils n'ayent crû que les Apôtres avoient planté l'Evangile dans toutes les parties du Monde avant la ruine de Jerusalem. Je pense donc qu'il faut s'en tenir au témoignage de Tertulien, le premier Ecrivain non seulement de l'Afrique, mais aussi de l'Eglise Latine : qui dit que les Eglises d'Afrique étoient posterieures à celles de Grece fondées par les Apôtres ou par des hommes Apostoliques ; car cela signifie seulement que les Apôtres ne prêcherent pas eux-mêmes en Afrique, & que leurs Disciples n'y passerent qu'après avoir fondé les Eglises de la Grece. Quoiqu'il en soit, je ne doute point que la Foi n'ait été reçuë dans l'Afrique avant Domitien ; car on voit que les Chrétiens y étoient en si grand nombre lorsque l'on commença à les persécuter l'an 200. qu'il n'est pas possible de se persuader qu'il ait fallu moins d'un siécle pour les établir, & les fortifier comme ils étoient. Il semble que la Providence Divine conserva longtems en paix les Eglises d'Afrique, afin de les préparer à soutenir avec plus de force & de vigueur les grands combats que les Payens devoient leurs livrer durant tout le troisiéme siécle & au commencement du

suivant, aussi-bien que les attaques des Hérétiques.

Le Grand Saint Irenée rend un illustre témoignage de la Foi des Eglises d'Afrique, qui conservoient avec un soin extrême ce précieux dépôt. Depuis ce Saint Evêque, qui écrivoit vers l'an 180. les Martyrs qui souffrirent en Afrique, les Hérétiques qui s'y glisserent pour corrompre, selon leur coutume, la Foi des Catholiques, & les Ecrits de Tertulien, rendirent célebres les Eglises d'Afrique, qui étoient en très-grand nombre, comme il paroît, tant par plusieurs endroits de ce fameux Auteur, que par divers monumens qui sont venus jusques à nous.

Tertulien nous apprend dans un Ecrit fait l'an 211. que la dixiéme partie de la Ville de Carthage étoit Chrétienne, & qu'entre les Chrétiens, il y en avoit plusieurs de la premiere Noblesse. Un siécle n'a pû suffire pour cela; le grand nombre d'Evêques qui ont gouverné l'Eglise de Carthage avant Saint Cyprien, lequel a reçu le premier la couronne du Martyre, est une forte preuve de l'antiquité de cette Eglise, & des autres de l'Afrique : car Ponce son Diacre écrit, que depuis qu'il y avoit des Evêques à Carthage, on sçavoit qu'aucun d'eux n'avoit souffert la mort avant Saint Cyprien. Quoique cette

Eglise n'eût pas manqué d'excellens Evêques. Cette réfléxion de Ponce marque assurement que l'on connoissoit un assez grand nombre d'Evêques de Carthage. Or il est tout-à-fait probable qu'il n'en faut mettre qu'un entre Agrippin & Donat prédécesseur immédiat de Saint Cyprien; on doit dire par conséquent qu'il y a eu plusieurs Evêques avant Agrippin, que l'on croît communement avoir gouverné lorsque Tertulien se convertit à la fin du second siécle du tems de Saint Irenée, outre qu'il paroît peu croyable que le premier ou même le second Evêque de Carthage eût innové sur le Baptême des Heretiques. Disons un mot de l'Orient.

Article V.

De l'antiquité des Eglises de la Grande Armenie, & de l'Empire des Perses.

M. de Tillemont qui a beaucoup travaillé à diminuer l'antiquité des Eglises des Gaules, & par une suite naturelle, des autres Provinces d'Occident, comme nous venons de voir, n'a pas traité beaucoup plus favorablement les Eglises Orientales,

Orientales, de peur apparemment que l'on ne lui fit le même reproche que M. de Marca a fait à ceux dont M. de Tillemont a embrassé les opinions : J'en trouve une preuve dans son troisiéme Tome, p. 464. où il parle en ces termes.

» Le soin que prit Saint Denys d'Ale-
» xandrie d'écrire aux Armeniens, dont
» Merazane étoit Evêque, donne lieu de
» croire qu'ils avoient aussi été troublés
» par la Doctrine de Novatien. Je vou-
» drois qu'Eusebe nous eût marqué de
» quelle Armenie cela s'entend ; car si c'est
» de la Grande, c'est un monument con-
» sidérable de l'antiquité de la Religion
» dans ce Royaume.

A la vérité l'on ne peut pas assurer qu'il s'agisse ici de la Grande Armenie, quoique le nom de Merazane puisse porter à le croire : Mais peut-on douter que la Religion n'y fût établie long-tems avant Saint Denys d'Alexandrie, puisque nous la voyons chez les Parthes, les Medes, les Perses, & les Baetriens dès le tems de Marc-Aurele, & même chez les Indiens ?

Car le témoignage de Bardesane, d'Eusebe (*a*) de Césarée, & de Saint Jerôme, ne permettant pas d'en douter, commen

(*a*) Euseb. Præf. Evang. lib. 6, 10. 10. Id. Hist. Eccl. l. 5, Hier. in Cat. c. 36.

donc peut-on douter si la Foi étoit reçue dans la Grande Armenie au milieu du troisiéme siécle ? Il n'y a aucune raison d'excepter les Peuples de ce Royaume du bonheur que Dieu avoit procuré à tout l'Orient.

Mais que répondroit M. de Tillemont à celui qui lui feroit cette objection:» Vous » nous rapportez dans votre Histoire (*a*) » des Empereurs, que Maximin ayant voulu obliger les Armeniens, qui étoient anciens amis & confederés des Romains, à » sacrifier aux Demons; comme ces Peu» ples étoient Chrétiens & zelés pour la » véritable Religion, il se les rendit enne» mis d'alliés qu'ils étoient auparavant: ils » prirent les armes. Maximin y fut souvent » battu, & y souffrit beaucoup. Vous re» connoissez avec raison que cela ne se » peut entendre que des Peuples de la » Grande Armenie, ceux de la petite étant » sujets ou non alliés de l'Empire.

» Voilà donc la Grande Armenie toute » Chrétienne l'an 312. cinquante ou cin» quante-cinq ans seulement après que » Saint Denys d'Alexandrie eut écrit sa » Lettre; car vous ne nierez pas que ce » fait suppose évidemment que ce grand » Royaume étoit entierement Chrétien ou

(*a*) Tom. IV, p. 145.

» presque tout Chrétien, puisque s'il y eût » eu un tiers des Habitans Idolâtres, ja» mais le reste, ayant l'ennemi dans ses en» trailles, n'auroit entrepris la guerre con» tre un Empereur si puissant que Maxi» min, qui étoit maître de tout l'Orient & » de l'Egypte. Ils étoient donc tous Chré» tiens ou à peu près, c'est-à-dire que le » corps de la Nation adoroit Jesus-Christ. » Or qui se persuadera que toute cette Na» tion soit devenuë Chrétienne en cinquan» te ans : ce ne sera pas vous, Monsieur, car » je ne manquerois pas de vous représen» ter, entre plusieurs endroits, ce que » vous dites dans le second Tome de vos » Mémoires.

» Ceux qui sçavent comment le Chris» tianisme s'est étendu dans les autres Pays, » ne peuvent regarder les conversions que » l'on fait faire à Saint Clement dans la » Quersonnese, que comme des fables.

Il faut donc croire, si on veut suivre une raison éclairée, que la Grande Armenie avoit reçu la Foi de Jesu-Christ longtems avant l'empire de Dece & l'Episcopat de Saint Denys d'Alexandrie : il me semble que cette preuve paroîtra très-solide à tous ceux qui ne sont point prévenus, & qui jugent des choses d'une maniere équitable.

On peut raisonner de la même sorte à l'égard de l'Empire des Perses : Les persécutions des Payens font connoître les Eglises, leur existance, mais non leurs commencemens. Nous ne connoissons guére la florissante Eglise de Perse avant la cruelle persécution que le Roi Sapor excita contre elle vers l'an 344. Selon Saint Jerôme on avoit conservé les noms de 16000. Martyrs qui moururent alors ; le reste alloit à l'infini. On y avoit remarqué 27. Evêques, un nombre prodigieux de Prêtres, de Diacres, de Moines & de Vierges consacrées à Dieu. Tout cela est attesté par Sozomene, qui avoit en main les Actes originaux de ces admirables Martyrs.

L'Assirie étoit presque toute Chrétienne, selon le même Sozomene, avant le milieu du quatriéme siécle, & l'an 333. l'Empereur Constantin écrivit à Sapor Roi de Perse, qu'il avoit appris que les plus nobles Provinces de son Royaume étoient remplies de Chrétiens : tous ces faits étant certains, il faut s'aveugler pour ne pas reconnoître que la Religion a été établie dans ces Provinces dès les tems Apostoliques, & par les Apôtres mêmes, puisqu'il a fallu plusieurs siécles pour l'étendre, & la rendre si florissante dans ces

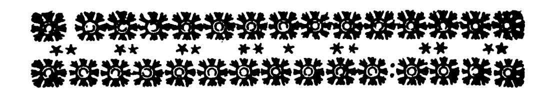
vastes regions. En effet, Origene écrit que l'Apôtre Saint Thomas avoit prêché aux Parthes, ce que l'on peut croire avec beaucoup de vraisemblance de Saint Jean, de Saint Simon & de Saint Jude. Bardesane qui vivoit dans le second siécle sous les Antonins, nous apprend qu'il y avoit des Chrétiens dans les Pays des Parthes, des Medes, des Perses & des Baetriens, & il assure positivement qu'ils étoient en très-grand nombre dans des Pays fort différens & fort éloignés.

Enfin dans la grande contestation qui s'éleva sur la célebration de la Fête de Pâques, sous l'Empire de Severe, & le Pontificat de Victor, sur la fin du second siécle, les Eglises d'Osroene, & des Pays d'alentour, prirent part dans cette dispute, & écrivirent une Lettre qui se voyoit encore dans le quatriéme siécle.

Voilà ce que j'ai crû devoir dire de l'antiquité des Eglises de l'Empire des Perses, de la Grande Armenie, de l'Afrique, de la Bretagne, de la Germanie, & de l'Espagne; & si tout cela paroît bien fondé, je crois que l'on peut encore moins révoquer en doute l'antiquité des Eglises de la Gaule, Province voisine de l'Italie, peu éloignée de la Grece, & de l'Asie mineure; que ceux qui réduisent à l'Eglise de

Lyon tous les progrès de ses premiers Apôtres, qui font éteindre la Religion sous Severe, pour la faire revivre vers le tems de Dece, ont avancé des paradoxes aussi contraires au témoignage des plus graves & des plus anciens Auteurs, qu'à la vraisemblance & à la raison.





DISSERTATION

Sur l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

QUATRIE'ME PARTIE.

Où on répond aux autorités, & aux raiſons des adverſaires.

ARTICLE I.

Examen général des autorités ſur leſquelles les adverſaires établiſſent leur opinion.

AVant d'entrer dans les preuves de l'antiquité de nos Egliſes, il me ſemble qu'il eſt à propos de détruire ce que l'on allegue au contraire : & pour le faire d'une maniere moins confuſe, je vais repreſenter d'abord en général quels ſont les Auteurs qui ſervent de fondement à l'opinion de nos adverſaires; & j'examine-

rai sans prévention le sens naturel de leurs paroles, puis je répondrai aux preuves que l'on en tire.

Le premier & le plus ancien de ces Auteurs que l'on nous oppose, est Sulpice Severe Gaulois de naissance, né dans l'Aquitaine d'une famille noble & riche, mais beaucoup plus illustre par sa pieté, & pour avoir été disciple de Saint Martin. Il écrivit sa Chronique, que nous appellons aujourd'hui Histoire sacrée, après l'an 400 ; c'est dans cet Ouvrage que Sulpice Severe, après avoir marqué les persécutions de Neron, de Domitien, & de Trajan, parle ainsi des deux suivantes.

» La persécution d'Adrien est comptée » pour la quatriéme, mais ce Prince defen» dit ensuite de la continuer, déclarant » qu'il étoit injuste que personne fût traité » comme coupable, à moins que son crime » ne fût averé. Après Adrien les Eglises » de Dieu joüirent de la paix, sous l'Em» pire d'Antonin le Bon. La persécution » recommença ensuite sous Aurele fils » d'Antonin, & ce fut alors que l'on vit » pour la premiere fois des Martyrs dans » les Gaules, la Religion de Dieu ayant » été reçuë plûtard au delà des Alpes.

Voilà le fameux passage de Sulpice Severe, qui a donné lieu à tant de disputes, mais sans nécessité ; car il est évident que

l'Auteur assure seulement un fait, dont il a prétendu donner la raison. Le fait est, que les Gaules ont vû pour la premiere fois des Martyrs dans la cinquiéme persécution suscitée par l'Empereur Marc-Aurele-Antonin. Voilà un fait assuré par l'Historien, qui en donne aussi-tôt cette raison : Que la Religion du vrai Dieu avoit été reçuë plûtard au delà des Alpes.

Il semble que l'on n'auroit jamais dû disputer sur ce sujet; car si le fait rapporté par Sulpice Severe est précis, la raison qu'il en donne est trop vague & trop générale, pour prouver quelque chose : c'est néanmoins cette raison seule qui peut servir à déterminer la question qui est en controverse. Si on veut supposer que Sulpice Severe a fait un examen serieux & exact du fait en question, comme il est indubitable qu'il a eu les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter, s'il l'a entrepris, il est certain aussi qu'il a pû trouver la vérité, & que l'on doit par conséquent s'en tenir à son témoignage; mais on peut douter, avec raison, s'il a eu dessein de faire toutes les recherches suffisantes pour se bien assurer d'un fait si important; car tout son Ouvrage ne nous persuade pas qu'il ait beaucoup travaillé pour cela: Quoiqu'il en soit, si l'on trouvoit qu'il y a eu quelques Martyrs dans les Gaules avant l'an

177, j'aimerois mieux dire qu'ils auroient été d'abord moins célébres, parce que l'on n'auroit pas écrit les Actes de leur martyre, & que l'on ne dressoit pas des Calendriers dans les premiers siécles : que quatre ou cinq Martyrs plus ou moins, ne suffisent pas pour convaincre de faux Sulpice Severe, & que cette exception ne sert qu'à confirmer ce qu'il a assuré. J'aimerois mieux, dis-je, avoir recours à ces raisons, que de rejetter ces Martyrs sur le témoignage de cet Historien.

Pour ce qui est de la raison que Sulpice Severe rend de ce fait, qui est que la Religion de Dieu a été reçuë plûtard au delà des Alpes, il est clair que cette raison a beaucoup moins de certitude que le fait.

1. Parceque l'établissement de la Religion s'est fait quelquesfois sans grand éclat, & d'une maniere presque insensible. Nous avons fait voir que cela est arrivé ainsi dans les Gaules.

2. Que Sulpice Severe ne nous apprend point en quel tems la Religion a été reçuë au delà des Alpes, ce qui prouve qu'il ne l'a pas sçû ; car pourquoi auroit-il supprimé une chose si essentielle à son dessein s'il en avoit eu connoissance ? Pourquoi n'auroit-il rien dit d'un fait si important, qu'il pouvoit marquer en une ligne ou deux ? Il paroît donc que notre Historien

n'a pas connu l'origine de nos Eglises ; ainsi on n'est obligé de déferer à ce qu'il dit, qu'autant que l'autorité des Anciens, & la droite raison y obligent. Or si on regarde les choses avec le désintéressement nécessaire, supposé que Sulpice Severe ait crû que la Foi n'a pas été reçuë dans les Gaules plûtôt que le regne de M. Aurele, comme M. Giry le lui fait dire, ou beaucoup plûtôt, comme M. de Tillemont semble l'expliquer, nous dirons qu'il s'est trompé, & qu'ayant avancé qu'il n'y a point eu de Martyrs dans les Gaules avant la persécution de M. Aurele, la raison qu'il en allegue est fausse.

1. Parce qu'il n'y a point de connexion nécessaire entre l'un & l'autre ; je veux dire que c'est mal raisonner que de dire : il n'y a point eu de Martyrs dans les Gaules avant M. Aurele ; donc la Religion n'y a pas commencé plûtôt. Cette conséquence est fausse, parce que l'un n'est pas toujours une suite de l'autre, comme je l'ai prouvé dans la premiere Partie.

2. Parce que Sulpice Severe seroit contraire en cela à des Auteurs plus anciens que lui, qui paroissent beaucoup mieux instruits, & que l'on doit juger très-probablement qu'il n'avoit pas lûs ; ce qui affoiblit extrêmement son témoignage.

Mais il s'agit de sçavoir si c'est là son

sens, & quelle étenduë l'on doit donner à ce mot plûtard *serius* : car comme il compare la Gaule avec l'Italie, qui a reçu la Religion par le ministre des Apôtres mêmes, qu'il écrit que la Foi avoit fait de grands progrès à Rome dès le tems de Neron, & qu'il n'y a point de nécessité de le faire combattre l'autorité des Anciens, on peut juger fort raisonnablement qu'il a crû & qu'il a voulu dire seulement, que la Religion a été reçuë dans nos Provinces après la mort des Apôtres par la prédication de leurs Disciples, quarante ou cinquante ans après le premier voyage de Saint Pierre à Rome, que l'on marque l'an 42. Son expression *serius* plûtard, ne demande peut-être pas autre chose, & si cela est, Sulpice Severe ne se sera pas éloigné beaucoup de la vérité, il aura à-peu près parlé comme Tertulien, qui dit (*a*), que les Eglises d'Afrique étoient postérieures à celles de la Grece, fondées par les Apôtres & par des hommes Apostoliques. Quoique l'on ne puisse pas prétendre qu'il ait crû que les Eglises n'ont pas été fondées par les Disciples des Apôtres dès le premier siécle, il me semble que l'expression de Sulpice Severe n'est pas différente de celle de Tertulien ; & si cela est, loin de favoriser nos adversaires, il s'accorde

(*a*) De Vel Virg. cap. 2.

assez bien avec les Anciens, & il ne nous est plus contraire. En un mot, si Sulpice Severe à crû que la Religion n'a été reçuë dans les Gaules que vers le tems de Marc-Aurele, il s'est trompé; & comme il le dit d'une maniere vague & génerale, ainsi que font ceux qui ne sont pas exactement instruits de ce qu'ils avancent, il est clair qu'il ne mérite aucune créance. Si au contraire il dit simplement que la Foi a été reçuë plûtard dans les Gaules que dans l'Italie, que la Religion n'y a été prêchée que par les Disciples des Apôtres, ce qui paroît être le sens de cet Historien, il ruine l'opinion de nos adversaires, & il confirme absolument la nôtre.

La seconde autorité sur laquelle nos adversaires se fondent, est l'Histoire du Martyre de Saint Saturnin Evêque de Toulouse, écrite, comme nous le croyons, dans le sixiéme siécle. Voici les paroles de l'Auteur de cet Ouvrage.

Tempore illo, quo post Corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum exortus in tenebris Sol justitia, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat; postquam sensim, & gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu in regionibus nostris, Apostolorum prædicatio coruscavit. Cum raræ in aliquibus civitatibus Ecclesiæ paucorum

Christianorum devotione consurgerent ; sed nihilominus crebra, miserabili errore Gentilium, nidoribus fœtidis, in omnibus locis templa fumarent : ante annos quinquaginta, sicut actis publicis, id est Decio, & Grato Consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum & summum Christi Tolosa Civitas, sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.

Au lieu de ces mots *ante annos* 50. qui ne se trouvent que dans le seul Manuscrit de Saint Maur des Fossés, plusieurs anciens Livres ont ceux-ci, *ante annos satis plurimos*, & les autres, *ante annos plures* ; ce qui fait une différence fort grande, puisqu'elle doit servir à fixer le tems, où l'Auteur a écrit. Dom Thierri Ruinart croit, qu'il faut ajouter *continetur* à ces mots *sicut Actis publicis* ; mais cela prouve au contraire que ce qu'il y a dans le Manuscrit de Saint Maur est une altération ou une addition, qui est passée de la marge dans le texte, & que ces mots *sicut Actis publicis*, ne sont point de l'Auteur ; car à quoi bon cela, puisque l'on lit partout *sicut fideli recordatione retinetur* ? Or ces derniers mots étant de l'Auteur, les autres n'en sçauroient être, puisqu'ils sont non seulement inutiles, mais même contradictoires aux autres ; ainsi il faut retrancher dans l'édition de Dom Thierri

Ruinart ces mots, *sicut Actis publicis*, & au lieu de ceux-ci, *ante annos* 50. il faut lire *ante annos satis plurimos*. Ceci supposé, l'Auteur dit :

1. Que le son ou la prédication de l'Evangile s'est répandu par toute la Terre peu à peu & par degrés.

2. Que la prédication des Apôtres s'est fait connoître dans nos Provinces avec un progrès égal, c'est-à-dire peu à peu & par degrés : cette Leçon est confirmée par cinq Livres anciens qui marquent que ce progrès fut lent ou tardif ; il y a néanmoins un Manuscrit qui dit, que ce progrès fut grand, mais l'autre Leçon est la meilleure.

3. Que l'Occident a été éclairé de la lumiere de la Foi après la venuë du Sauveur.

4. Que sous l'Empire de Dece il y avoit peu d'Eglises dans quelques cités qui avoient été élevées par un petit nombre de Chrétiens.

5. Que dans le même tems il y avoit plusieurs Temples des Idoles en tous lieux.

6. Que la Ville de Toulouse eut pour premier Evêque Saint Saturnin, sous le Consulat de Dece & de Gratus, comme on l'a conservé par un fidéle souvenir.

Voilà six faits distingués & marqués par l'Auteur. A l'égard du premier, on peut

dire qu'il n'est pas fort exact ; car la prédication de l'Evangile s'est répanduë dans toute la Terre en fort peu de tems, si on le compare avec la grandeur de l'entreprise : ce qui a causé une grande admiration, non seulement aux Chrétiens, qui en ont tiré une preuve de la divinité de notre sainte Religion, mais même aux Payens qui avoient de la sagesse & de la moderation. On ne veut pas dire pourtant que cela s'est fait en peu d'années ; & si c'est ce qu'a voulu marquer cet Auteur, par ces mots *sensim & gradatim*, peu à peu & par degrés, à la bonne heure, on lui accorde ce qu'il dit.

C'est sur le second fait que nos adversaires se fondent, puisqu'ils le comparent avec Sulpice Severe, qui dit que la Religion de Dieu a été reçuë plûtard au delà des Alpes ; cependant je ne vois pas bien quel avantage ils peuvent tirer de ce second fait, puisque l'Auteur ne dit pas autre chose de nos Provinces, que ce qu'il a dit d'abord de toute la Terre ; ainsi on n'en peut rien conclure. Mais ce qui mérite plus d'attention, il ne dit point que la Religion ait été reçuë ni tard ni assez tard dans les Gaules ; il écrit seulement que ses progrès ont été lents ou tardifs, ce qui est bien différent & ne regarde point la question ; car nous cher-

chons ici en quel tems la Foi a été reçuë dans les Gaules, & non comment elle y a été reçuë. Enfin cela même est contraire à nos adversaires; car l'Auteur insinue assez clairement dans le troisiéme fait, que la Foi a été prêchée & reçuë dans nos Provinces dès le tems des Apôtres, ainsi on peut leur enlever cette autorité, quelle qu'elle soit, car j'avoüe que je n'en fais pas grande estime.

L'Auteur est assez obscur en ce qu'il dit dans le quatriéme fait; car il semble marquer qu'il y avoit peu d'Eglises dans chaque Ville où il y avoit des Chrétiens. C'est là, ce me semble, le sens le plus naturel des paroles de cet Auteur, qui est peu châtié, & qui ne merite en aucune maniere les loüanges que l'on lui donne. Je veux bien toutesfois qu'il ait voulu dire, qu'il y avoit peu d'Eglise dans quelques Provinces ou Pays: c'est ce qu'on lui accorde volontiers, car l'on n'en avoit pas élevé beaucoup jusques à ce tems là dans le reste de l'Empire, c'est-à-dire jusques à Dece.

Il dit encore qu'il y avoit peu de Chrétiens: mais puisqu'il y avoit avant Dece des Temples élevés à la gloire de Jesus Christ dans nos Provinces, il faut que ces Chrétiens fussent déja assez nombreux; ainsi le sens de l'Auteur est clair, il oppose les

Egliſes ou Temples des Chrétiens, qui étoient rares en quelques Cités ou Pays, aux Temples des Idoles, qui étoient en grand nombre en tous lieux. Il n'y a rien d'extraordinaire en cela, la même choſe ſe voyoit ailleurs, & je ne crois pas que dans les Villes où la Religion avoit fait plus de progrès, il y eût toujours un Chrétien contre huit ou dix Idolâtres, lorſque Dece vint à l'Empire. Quoiqu'il en ſoit, l'Auteur reconnoît qu'avant ce Prince il y avoit pluſieurs Temples élevés à la gloire du vrai Dieu dans nos Provinces. C'en eſt aſſez pour l'ôter à nos adverſaires, & le prendre pour nous.

On convient du cinquiéme fait.

Pour le ſixiéme, qui eſt que la Ville de Toulouſe eut pour ſon premier Evêque Saint Saturnin, ſous le Conſulat de Dece & de Gratus, qui répond à l'an 250, je ne le conteſte point; car je ne prétends pas que toutes nos Egliſes ſoient également anciennes, mais d'autres le pourront faire, s'ils le jugent à propos. Je ne dis rien ici de ces Actes de Saint Saturnin, & de leur Auteur, je me contente de remarquer qu'ils ſont tels, que ſi nos adverſaires n'en avoient pas eu un très grand beſoin, ils les auroient rejettés ſans balancer, mais la néceſſité leur a inſpiré des ſentimens plus doux,

Pour ce qui eſt de la troiſiéme autorité, je ne ſçaurois trop admirer combien les yeux de la prévention ſont perçans, lorſque je conſidére que nos adverſaires s'en ſervent pour appuyer leur opinion. Voici ce que c'eſt.

L'an 567. ſept Evêques de France, qui avoient célebré un Concile à Tours, écrivirent une Lettre à Sainte Radegonde, qui avoit fondé à Poitiers un célebre Monaſtere, & lui parlent en ces termes: *Cum ipſo Catholicæ Religionis exortu cœpiſſent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia reſpirare, & adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominica Sacramenta; ne quid hic minus adquireret quam in orbis circulo prædicantibus Apoſtolis obtineret, Beatum Martinum peregrina de ſtirpe ad illuminationem patriæ dignatus eſt dirigere, miſericordiâ conſulente.*

Ces Evêques diſent deux choſes; l'une qui a beaucoup de rapport au troiſiéme fait dont je viens de parler, mais qu'ils énoncent très-clairement: ſçavoir, que la Foi a été prêchée dans les Gaules dès les premiers tems de la Religion Catholique; ce qui eſt auſſi vérirable, qu'il eſt contraire à nos adverſaires.

L'autre, que peu de perſonnes y connoiſſant la vérité, & les myſteres ineffa-

bles, Dieu qui ne vouloit pas avoir moins d'adorateurs dans cette Province qu'il s'en étoit acquis dans le reste du monde par la prédication des Apôtres, choisit S. Martin par un effet de sa miséricorde, & le tira d'un Pays étranger, pour l'envoyer éclairer les Gaules.

Ce dernier fait, s'il étoit vrai, seroit aussi contraire à nos adversaires qu'à nous-mêmes : rien n'est plus clair. Car ils prétendent que leurs sept Evêques venus de Rome vers l'an 250. changerent toute la face des Gaules en y établissant ou rétablissant la Religion, qui avoit été éteinte ou fort affoiblie par la persécution de Severe. Mais sans opposer ce fait à nos adversaires, il suffit de remarquer qu'il ne sçauroit nous nuire en aucune maniere, puisqu'il est insoutenable & entierement contraire à la vérité ; car il suffit pour le détruire de lire les Ouvrages de Saint Hilaire, & en particulier de jetter les yeux sur le titre de son Livre des Synodes écrit l'an 358. quatorze ans avant l'Episcopat de Saint Martin, étant évident qu'il y avoit alors des Evêques dans toutes les Cités des Gaules, & que les Chrétiens y étoient si puissans & en si grand nombre, que Julien n'osa jamais découvrir son apostasie pendant qu'il y demeura.

Enfin la quatriéme, est celle de Saint

Gregoire de Tours ſucceſſeur d'Eufrone, qui eſt à la tête de la Lettre écrite à Sainte Radegonde. Certes ſi ces illuſtres Evêques connoiſſoient ſi mal l'Hiſtoire de leurs Egliſes, que peut-on penſer d'un Prélat qui eſt venu après eux, & qui n'a rien examiné? Nous ſuivons, dit M. de Tillemont, Saint Gregoire de Tours, pour le tems de la miſſion de Saint Denys, & des autres, non comme un Auteur fort aſſuré, mais comme le meilleur & le plus ancien de tous ceux que nous avons ſur cela. Voyons donc ce qu'il en dit.

Hujus (*Decii*) *tempore ſeptem viri Epiſcopi ordinati, ad prædicandum in Gallias miſſi ſunt: ſicut hiſtoria paſſionis ſancti Martyris Saturnini declarat:* » Ait » enim (ſub Decio & Grato Conſulibus, » ſicut fideli recordatione retinetur, pri» mum ac ſummum Toloſana Civitas San» ctum Saturninum habere cœperat ſacer» dotem) *Hi ergo miſſi ſunt, Turonicis Gratianus Epiſcopus, Arelatenſibus Trophimus Epiſcopus, Narbonæ Paulus Epiſcopus, Toloſæ Saturninus Epiſcopus, Pariſiacis Dionyſius Epiſcopus, Arvernis Stremonius Epiſcopus, Lemovicinis Martialis eſt deſtinatus Epiſcopus.*

1. Saint Gregoire dit que l'on ordonna ſept Evêques, qui furent envoyés en Gau-

(a) Hiſt Franc. l. 2. c. 8.

le pour y prêcher, mais il ne nous apprend point qui est celui qui les ordonna, & qui les envoya. Il a même déja parlé de la mort de Saint Sixte Evêque de Rome, & des Martyrs qui souffrirent sous Valerien, lesquels il met sous Dece.

2. Saint Gregoire donne pour témoin de cette Ordination & de cette Mission, l'Historien de la passion de Saint Saturnin, qui n'en parle point, & qui fait seulement mention de l'Episcopat de S. Saturnin, qu'il fixe à l'an 250.

3. Saint Gregoire se souvenant de cette époque, écrit dans le dixiéme Livre de son Histoire, que Saint Gatien fut envoyé par le Pape du Siege de Rome la premiere année de l'Empire de Dece, mais cela est du moins fort incertain; car dans le Livre de la gloire des Confesseurs, cap. 4. il dit positivement qu'il n'a appris que par le bruit commun *famâ ferente*, que S. Gatien avoit été envoyé à Tours par les Evêques de Rome. Il n'en avoit donc rien trouvé par écrit.

4. Après avoir cité l'Histoire de la Passion de Saint Saturnin, il rapporte de ce Saint des faits qui ne s'y trouvent point, & qui sont très suspects, pour ne pas dire convaincus de fausseté.

5. Saint Gregoire dans le premier Livre de la gloire des Martyrs, cap. 48. écrit

que Saint Saturnin fut ordonné, comme on dit, par les Disciples des Apôtres, en quoi il est contraire à lui même, & paroît s'accorder avec l'ancienne Liturgie Gothique, où il est dit que Saint Saturnin étoit venu de l'Orient.

6. Dans le Livre de la gloire des Confesseurs, cap. 30. il dit que Saint Austremoine fut envoyé par les Evêques de Rome; ce qui montre qu'il ne connoissoit pas l'Evêque qui l'avoit envoyé.

7. Il nous apprend aussi dans le même Livre, cap. 27. que Saint Martial fut envoyé par les Evêques de Rome, & qu'il étoit venu d'Orient; ce qui fait voir que cet Evêque a ignoré par qui, & en quel tems Saint Martial a été envoyé dans les Gaules.

8. Enfin ce qui prouve que Saint Gregoire a parlé sans examen & sans réflexion d'une Mission de sept Evêques sous Dece, c'est que l'on trouve dans ses Livres d'autres faits précis, & bien circonstanciés qui ne s'accordent pas bien avec cette fameuse Mission. Ainsi il est écrit dans le premier Livre de la gloire des Martyrs, cap. 56. que Saint Eutrope Evêque de Saintes, & Martyr, fut ordonné & envoyé dans les Gaules par Saint Clement; & dans le Livre de la gloire des Confesseurs, cap. 80, il rapporte que Saint Ursin pre-

mier Evêque de Bourges, a été envoyé par les Disciples des Apôtres.

Tout cela supposé, l'on peut renverser ce que dit Saint Gregoire de Tours de la Mission des sept Evêques par cet argument.

Un Auteur trop éloigné du tems dont il parle, qui cite faussement un témoin plus ancien, & y ajoute plusieurs fables, & qui ne s'accorde pas avec lui-même, n'est pas un témoignage auquel on puisse avoir égard. Or tel est Saint Gregoire de Tours. On ne peut donc pas avoir égard à ce qu'il dit de la Mission des sept Evêques. Si donc cet Historien mérite quelque créance, ce ne peut être qu'en ce qu'il a dit plusieurs fois en faveur de l'antiquité de nos Eglise, parce qu'en cela il s'accorde avec les Anciens.

On doit beaucoup considérer que si l'on excepte les Actes de Saint Saturnin que Saint Gregoire cite à faux & sans raison, il n'a eu aucun monument sur lequel il ait fondé ce qu'il dit de sa Mission des sept Evêque venus dans les Gaules sous Dece; car s'il avoit eu quelque Ecrit sur ce sujet, ç'auroit été particulierement pour son Eglise de Tours, & Saint Gatien le premier de ses prédecesseurs. Or il est certain qu'il n'a rien trouvé dans les Archives de Tours touchant Saint Gatien, car il

il reconnoît positivement qu'il n'a appris que par le bruit commun que ce Saint avoit été envoyé à Tours par les Evêques de Rome *famâ ferente*: ce qui paroit encore manifestement par cette expression vague : *les Evêques de Rome*; puisqu'il est certain que Saint Gatien n'a pû avoir été envoyé que par un seul Evêque. Il est donc clair qu'il n'a eu sur ce sujet aucuns Mémoires : s'il faut donc suivre en quelque chose Saint Gregoire, c'est en ce qu'il dit sur le bruit commun des Gaules, qu'il produit plusieurs fois, & non en ce qu'il a écrit dans un endroit unique faussement, & avec des circonstances qui font voir qu'il s'est broüillé. Il résulte de cette discussion que tous les Auteurs que nos adversaires alleguent en leur faveur, ne les favorisent qu'en apparence, parce qu'ils confirment notre sentiment en ce qu'ils disent de principal, & que le reste est visiblement faux & insoutenable.

ARTICLE II.

Réponse à tout ce que M. de Tillemont a allegué pour soutenir son opinion.

§. I. *Où on répond à l'autorité de Saint Sulpice Severe, & des sept Evêques du second Concile de Tours.*

TOut ce que je viens de dire dans l'article précédent fait voir que les autorités dont nos adversaires se servent contre nous, ne sont d'aucune considération; de sorte qu'il y a lieu d'être surpris que M. de Tillemont ait abandonné une de ses regles dans une occasion aussi importante que celle-ci. Cette regle est, qu'il n'abandonnera point les Auteurs anciens sans avoir des preuves évidentes qu'ils se sont trompés. Assurément M. de Tillemont n'a pas eu des preuves évidentes que les Peres qui ont écrit que les Disciples des Apôtres ont prêché dans les Gaules se sont trompés, puisque les autorités & les raisons qu'il leur oppose sont

fort peu considérables. C'est ce que l'on verra par l'examen que nous en allons faire.

M. de Tillemont reconnoît d'abord avec sa candeur ordinaire, *que cette matiere est fort ample, & embarassée de plusieurs difficultés*. Ce n'est pas sans raison qu'il fait cet aveu, puisqu'ayant lû tous les anciens monumens avec beaucoup de soin & d'application, il ne se pouvoit pas qu'il n'eût remarqué un nombre d'autorités qui ne s'accommodoient pas avec l'opinion qu'il avoit embrassée ; c'est pourquoi il ajoute, *qu'il se contentera de marquer en peu de mots ce qu'il peut y avoir de certain, ou au moins de plus probable ; selon les opinions qui sont reçuës par les personnes les plus habiles*. Il désigne par là l'opinion de M. de Launoi. Voyons donc s'il n'a point trop donné à l'autorité de ce Critique qu'il a certainement trop suivie, quoiqu'il ne l'ait pas suivie en tout.

» Till. S. Sulpice Severe le plus ancien
» Historien que nous ayons dit, que la Reli-
» gion a été reçuë assez tard dans les Gaules.
» L'auteur des actes de S. Saturnin dit aussi,
» que la lumiere de la prédication des Apô-
» tres ne se répandit dans nos Provinces
» que lentement & peu à peu ; nous n'a-
» vons aucun sujet de rejetter le témoigna-
» ge de ces deux Auteurs.

Rép. Il faut observer, 1. que M. de Tillemont paroît blesser l'exactitude en joignant ensemble ces deux témoignages; parce que l'un ne dit pas la même chose que l'autre. Sulpice Severe a voulu marquer le tems auquel la Foi a été reçuë dans les Gaules, ce qu'il fait d'une maniere fort vague & incertaine. L'autre parle de la maniere dont elle y a été reçuë. Quand le premier se sert du comparatif *seriùs*, plûtard, il est clair qu'il a voulu dire seulement que la Religion a été reçuë plûtard au delà des Alpes qu'au deça, c'est-à-dire plûtard dans les Gaules & les Provinces voisines, que dans l'Italie. L'autre dit que la Religion s'y est répanduë lentement, & par degrès; ainsi ces deux Auteurs ne disent pas la même chose, & on ne devoit pas conséquemment les joindre ensemble pour trouver l'époque du commencement de nos Eglises.

2. M. de Tillemont paroît encore blesser l'exactitude, en ce qu'il ne remarque pas que l'Auteur des Actes de Saint Saturnin marque assez clairement que l'Occident a reçu la lumiére de la Foi par la prédication des Apôtres: n'est-ce pas ce qu'il a voulu dire par ces paroles: *Tempore illo, quo post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris Sol justitiæ splendore fidei illuminare Occidentalem plagam cœperat*?

3. Dans le passage de Sulpice Severe *seriùs* ne signifie point *assez tard*, comme traduit M. de Tillemont, mais *plûtard* : c'est le sens de l'Historien qui assure que l'on vit pour la premiére fois des Martyrs dans les Gaules, sous Aurele, auteur de la cinquiéme persécution, dont il donne cette raison, que la Religion de Dieu avoit été reçuë plûtard au delà des Alpes qu'au deça, ou en Italie, mais il ne dit pas que la Religion y a été établie assez tard. Il a peut-être cru que la Religion a été établie dans les Gaules par les Disciples des Apôtres, au lieu que l'Orient & l'Italie avoient reçu la Foi des Apôtres mêmes.

Enfin si Sulpice Sevére a écrit que la Religion a été reçuë assez tard au deça des Alpes, il est contraire aux Evêques qui écrivirent à Sainte Radegonde l'an 567, aux anciens Peres, & même à plusieurs Textes de Gregoire de Tours ; conséquemment on a raison de rejetter son témoignage, mais il n'est point nécessaire d'en venir là, parce qu'il n'a point écrit ce que l'on lui attribuë.

Quand donc M. de Tillemont ajoute : » C'est au sujet de ceux qui furent mar- » tyrisés à Lyon en l'an 177. que Sulpice » Severe dit que la Religion a été reçuë » assez tard dans les Gaules ; comme vou-

» lant marquer qu'elle n'y avoit gueres » été reçuë avant ce tems-là. » Cette conséquence fait voir combien il est important de ne pas s'éloigner du sens litteral des termes dont se sert un Auteur, surtout dans une question importante où tous les mots doivent être pesés. En effet, si l'on traduit *seriùs* par assez tard, comme fait M. de Tillemont, on dira que la conséquence est bonne, & que la traduction n'est pas fidelle; si l'on prétend que c'est le sens de l'Auteur, la vérité obligera de dire qu'il s'est trompé; mais comme cette traduction n'est pas exacte, & qu'elle n'exprime pas la pensée de Sulpice Severe, il faut conclure, non que la Religion n'avoit guéres été reçuë avant ce tems-là dans les Gaules, mais seulement qu'elle n'y avoit pas été reçuë sitôt que dans l'Italie; ce qui est si vrai, que M. de Tillemont sentant la foiblesse de ce témoignage ajoute immediatement après ces paroles.

» Je ne crois pas néanmoins que l'on » puisse assurer sur cela, que la Foi n'y ait » pas été prêchée, ou par les Apôtres mê» mes, ou par leurs successeurs; & sept » illustres Evêques de France écrivirent » vers le milieu du sixiéme siécle, que la » Foi avoit commencé à paroître en Fran» ce dès la naissance de la Religion. Quel» ques-uns ont écrit que Saint Paul &

» Saint Philippe Apôtres, y avoient prê-
» ché la Foi. Saint Epiphane l'a dit de
» Saint Luc; le même Saint & plusieurs
» autres l'ont assuré de Saint Crescent dis-
» ciple de Saint Paul.

Nous examinerons ces faits dans la suite; en attendant voilà un aveu de grande importance, & que l'on ne doit pas oublier, quoique cet illustre Historien tâche de l'affoiblir aussitôt aprés; car il ajoute:

» Mais ce qui est des Apôtres, S. Sul-
» pice Severe, & les sept Evêques que
» nous venons de citer, disent que Dieu a
» donné Saint Martin à la France, afin
» qu'elle ne fut pas inférieure aux Pays
» où Saint Paul & les autres Apôtres
» avoient prêché; ce qui suppose évidem-
» ment que les Apôtres n'y ont point an-
» noncé la Foi.

Cela ne me paroît pas évident. Il est certain que Sulpice Severe ne parle que de Saint Paul, & que l'on ne peut rien conclure de ce qu'il dit, parce qu'il parle en Panegyriste. Il faut rapporter ici ses paroles: *Felicem quidem Græciam, quæ meruit audire Apostolum prædicantem: sed nequaquam à Christo Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum.* Cela signifie seulement que Sulpice Severe a cru que Saint Paul n'avoit pas prêché dans les Gaules; en quoi il pourroit mê-

me s'être trompé : car si cet Apôtre est allé en Espagne, comme il est au moins très probable, il a sans douté passé par la Gaule Narbonnoise, & il n'y a pas passé sans y prêcher.

Pour les sept Evêques, puisqu'ils reconnoissent que la Foi a été prêchée dans les Gaules dès la naissance de la Religion, il faut bien qu'ils ayent cru que les Apôtres y avoient prêché, ou au moins leurs Disciples ; d'ailleurs ce qu'ils disent est si peu exact, que l'on n'y sçauroit faire aucun fonds. Ils avoient en vûë de loüer Saint Martin, qui étoit né, à ce qu'ils croyoient, dans un Pays voisin de la patrie de Sainte Radegonde, & cet éloge les a jettés dans une erreur insoutenable, comme nous l'avons déja remarqué.

§. II. *Réponse à ce que l'on allegue des Actes de Saint Saturnin.*

Il faut dire maintenant quelque chose des Actes de Saint Saturnin Evêque de Toulouse, dont M. de Tillemont a joint mal à propos le témoignage à celui de Sulpice Severe, comme j'ai déja remarqué, parce que l'Auteur parle plûtôt de la maniere, dont la Foi a été reçuë dans les Gaules, que du tems où l'on l'y a prêchée ; mais

je dois ajouter que l'autorité de ces Actes ne peut servir de rien à M. de Tillemont : car quand il y est dit que la lumiere de la prédication des Apôtres ne se répandit dans nos Provinces que lentement, & peu à peu, nous ne le nions pas, nous en avons même cherché les raisons ; mais cela ne donne aucune atteinte à notre sentiment, parce que l'Auteur des Actes dit la même chose de la propagation de l'Evangile dans tout l'Univers. Il est même évident que cet Auteur fait allusion aux paroles de Saint Paul, qui dit dans son Epître aux Romains, ch. 10. 18. écrite l'an 58. que l'Evangile étoit connu dans tout le monde. Voici ses paroles : *Postquam sensim, & gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit.* Il semble donc avoir crû que l'Evangile avoit été prêché dans l'Occident & dans les Gaules dès le commencement de la Religion, quoique les progrès en eussent été lents & tardifs ; ainsi il est clair que l'on ne sçauroit rien conclure des paroles de cet Auteur contre les Gaules, qu'on ne tire la même conclusion contre le reste du monde, & s'il s'est trompé à l'égard de tout, il ne faut pas s'étonner s'il s'est trompé en ce qui regarde une partie.

Quand M. de Tillemont dit encore après cet Auteur, que soit que la persé-

cution de Severe eût emporté un fort grand nombre de Chrétiens, comme on le croit, soit qu'après la mort de Saint Irenée, il se trouvât peu de personnes dans les Gaules capables de maintenir & d'étendre la Foi, on n'y voyoit vers le milieu du troisiéme siécle que peu d'Eglises, & un assez petit nombre de Chrétiens. On répond que dans ces mots de l'Auteur des Actes, *cum rara in aliquibus civitatibus Ecclesiæ paucorum Christianorum devotione consurgent*, le mot *Ecclesiæ* est pris pour des Temples. Or il ne faut pas s'étonner si avant Dece il y avoit des *Temples* dans quelques Cités, puisqu'il n'y avoit que 25. ou 30. ans que les Chrétiens avoient commencé à bâtir de ces Edifices publics pour l'exercice de leur Religion, & qu'ils avoient été brûlés sous Maximin qui a regné depuis 235. jusques en 238.

2. Si l'Auteur dit que les Chrétiens étoient en petit nombre, c'est qu'il compare le tems dont il parle avec celui où il écrivoit : car alors il n'y avoit plus que des Chrétiens dans les Gaules, & il n'y avoit point de Villes qui ne fussent ornées de plusieurs Eglises, ou bien il compare les Chrétiens avec les Payens, qui, sous Dece, faisoient sans contredit le plus grand nombre; mais il ne s'ensuit pas ni que le nombre des Chrétiens fût si petit & les Eglises si rares.

De plus, il s'agit de ſçavoir ce que l'Auteur des Actes a entendu par le mot de *Civitas*, ſi c'eſt une Ville qui eſt le ſens que l'on donnoit à ce mot dans le quatriéme & cinquiéme ſiécle. Il ſeroit abſolument opposé à M. de Tillemont ; ſi c'eſt un Peuple, un Territoire, un Pays, comme dans les Mémoires de Céſar, notre ſçavant adverſaire y perdra encore ſon procès ; car c'eſt aſſez pour moi qu'il y eût l'an 250. quelques Egliſes publiques en divers cantons des Gaules, pour en conclure que la Foi y étoit plus répanduë qu'il n'a cru, puiſque l'on n'y doit pas comprendre les lieux particuliers où les Chrétiens s'aſſembloient en ſecret.

Enfin je ſuis ſurpris, & je voudrois que M. de Tillemont n'eût pas ſuppoſé l'extinction de la Religion dans les Gaules ſur une autorité auſſi foible que celle de l'Auteur des Actes. Examinons maintenant l'éloge qu'il en fait.

Till. » Nous avons dans Surius les » Actes de Saint Saturnin qui ne peuvent » manquer d'être anciens & conſidérables » ayant été cités dès le ſixiéme ſiécle par » Saint Gregoire de Tours, qui s'en eſt » ſervi pour établir l'un des points les » plus importans pour l'Hiſtoire de l'E- » gliſe Gallicane.

Rép. Pour établir : Saint Gregoire étoit

bien un homme de systême *pour établir ce point.* Il ne songea assurement jamais ni à *l'établir*, ni à l'examiner ; il n'y a qu'à lire son texte pour voir qu'il a dit cela au hazard, & sans réflexion.

De plus, il s'est très-mal servi de ces Actes, puisqu'il leur attribuë ce qui ne s'y trouve point ; & c'est sans doute une chose admirable, que ceux qui ne veulent pas recevoir le témoignage du Pape Zozime, & des Evêques de Provence, qui vivoient au milieu du cinquiéme siécle, veüillent bien se persuader que Saint Gregoire a établi un fait des plus importans pour l'Histoire de l'Eglise Gallicane, & sur ce préjugé se soumettre à sa seule autorité, puisqu'il cite à faux les Actes de S. Saturnin.

Till. » La tradition & la mémoire fidelle que les hommes avoient encore alors » de Saint Saturnin, fait voir que leur Au- » teur n'étoit point éloigné de son siécle ; » & la maniere si avantageuse dont ils par- » lent de Saint Exupere, qui paroissoit » dans le quatriéme & le cinquiéme sié- » cle, donne lieu de juger que ce pouvoit » être un des Disciples de ce grand Saint.

Rép. Toutes ces circonstances sont très foibles, & ne prouvent rien du tout ; quand l'on accorderoit que l'Auteur des Actes étoit disciple de Saint Exupere, ou

pourroit prouver qu'il y a 160. ans entre Saint Saturnin & lui : est ce là n'être point fort éloigné de son siécle ?

La maniere dont l'Auteur parle de Saint Exupere ne prouve point qu'il ait été son disciple, parce que la Sainteté de cet Evêque ayant été fort éclatante, les Toulousains en ont conservé la mémoire pendant un long espace de tems. L'Auteur n'est ni Saint Paulin, ni Sulpice Severe ; ce n'est point le stile du premier, & beaucoup moins celui du second, où je me connois bien mal en stile : je crois très-sincerement que ces Actes n'ont pas été écrits avant la fin du cinquiéme siécle.

Till. p. 298. » Saint Saturnin fut en-» voyé de Rome vers l'an 245. ainsi ce » fut par le Pape Saint Fabien, après avoir » prêché peut-être à Arles, & en quelques » autre endroits ; il vint à Toulouse, & s'y » attacha pour en être Evêque.

Rép. Voilà le sistême de M. de Tillemont qui n'a point de fondement, comme nous le ferons voir dans la Partie suivante. Il dit à la page 301. que dans le Missel des Gaules il y a une Messe propre de Saint Saturnin, qui marque qu'il avoit été envoyé d'Orient & de Rome à Toulouse : mais il n'est point parlé de Rome ; les Actes ne disent point d'où, ni par qui il fût envoyé. Gregoire de Tours

ne le dit point non plus. Fortunat écrit qu'il vint de Rome à Toulouse, & le Missel des Gaules dit qu'il fut envoyé d'Orient ; ainsi voilà bien de l'incertitude, & que peut-on fonder sur cela ?

Till. » Ce fut donc en ce tems-là, lorsque Dece & Gratus étoient Consuls, » c'est-à-dire l'an 250, que la Ville de » Toulouse commença à avoir le premier » de ses Evêques : c'est ce que nous ap» prenons de ses Actes, & une autorité si » formelle & si considérable fait voir que » l'on ne doit pas prendre à la rigueur ce » que Saint Gregoire de Tours, qui l'a » cité dans son Histoire (*a*), dit dans un » autre endroit que Saint Saturnin avoit » été ordonné, comme l'on disoit, par les » Disciples des Apôtres.

Rép. 1. Cela dépend de l'autorité que l'on voudra donner à ces Actes de Saint Saturnin, qui dans la vérité ne sont presque rien, & qui au moins ne méritent pas les éloges que l'on leur donne.

2. Ce que dit Gregoire de Tours que S. Saturnin avoit été ordonné, comme l'on disoit, par les Disciples des Apôtres, paroît s'accorder assez bien avec ce que l'on lit dans le Missel de l'Eglise Gallicane, que Saint Saturnin avoit été envoyé d'Orient, & ces deux faits peuvent être venus de la même source.

(*a*) L. c. 30. Gl.Mart. c. 48.

Till. » La prédication de la Foi ne s'é-
» toit répanduë jusques alors qu'assez foi-
» blement dans les Gaules.

Rép. L'Auteur le dit également de tout le monde : *Postquam sensim, & gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit parique progressu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit.* Que conclure de là ? Rien autre chose, sinon que cet Auteur, quel qu'il soit, ne sçavoit pas l'Histoire de l'Eglise, ou qu'il ne nous est pas contraire, puisqu'il ne dit des Gaules que ce qu'il assure du reste du monde.

» *Till.* Et l'on n'y voyoit que peu d'E-
» glises élevées en quelques endroits par la
» devotion des Fideles.

On convient qu'il n'y avoit pas beaucoup d'Eglises dans les Gaules l'an 250. puisque, selon M. de Tillemont, les Chrétiens ne commencerent à en bâtir publiquement que sous l'Empereur Alexandre, peut être 20. ou 25. ans avant que Saint Saturnin établit son Siege à Toulouse, selon l'Auteur des Actes ; & qu'elles furent brûlées pendant la persécution de Maximin l'an 236. ou environ : car si elles furent brûlées dans l'Orient, elles ne purent manquer de l'être dans les Gaules où Maximin demeura presque pendant tout son regne. L'Auteur des Actes ne sçavoit pas

cela ; ainsi puisqu'il reconnoît qu'il y avoit des Eglises ou des Temples en divers endroits des Gaules, l'an 250. il détruit lui-même ce qu'il avance du petit nombre des Chrétiens qui étoient dans ces Provinces.

» *Till.* Mais Saint Saturnin, & les au-
» tres Compagnons de sa Mission y acqui-
» rent divers Peuples à l'Eglise, & y ré-
» pandirent de tous côtés la lumiere de la
» Foi.

Rép. Accordés cela, avec ce que l'on prétend, que peu de personnes connoissoient la vérité dans les Gaules, lorsque Dieu y envoya Saint Martin.

2. M. de Tillemont (*a*) cite Saint Gregoire de Tours, mais je ne sçai pourquoi; car cet Evêque ne dit point cela de Saint Saturnin, & ses Actes n'en disent rien non plus. L'illustre Historien a donc manqué ici d'exactitude; il est même contraire à Fortunat, qui dit que Saint Saturnin vint de Rome à Toulouse : *qui cum Romanā properasset ab Urbe Tolosam* : car il est clair qu'il n'a point sçû que Saint Saturnin ait prêché à Arles ou ailleurs; mais nos adversaires ont besoin de ces suppositions pour appuyer leur faux sistême.

Till. Tom. IV. p. 709. » Y a-t-il de la
» difficulté à faire ceder une opinion po-
» pulaire du sixiéme siécle. (Il parle de

(*a*) Hist. Lib. 1. c. 30.

trois endroits de Gregoire de Tours, qui dit sur la tradition de la Gaule, que Saint Saturnin de Toulouse, Saint Eutrope de Saintes, & Saint Ursin de Bourges, ont été envoyés par les Disciples des Apôtres,)
» a une Histoire fort bien écrite, qui est
» certainement plus ancienne que Gregoire
» de Tours, qui paroît être faite par un
» homme de Toulouse, disciple de Saint
» Exupere, comme l'avoüe le Pere Chif-
» flet, c'est-à-dire au commencement du
» cinquiéme siécle, & qui cite une date
» de Consuls, d'où l'on peut juger que
» l'Auteur suivoit même des piéces origi-
» nales, car *fideli recordatione* n'oblige nul-
» lement à dire que l'on n'en eût rien alors
» par écrit.

Rép. Je suis bien éloigné de convenir de tous ces faits. M. de Tillemont avoüe que tous ces Actes ne nous apprennent rien jusques au martyre de Saint Saturnin. L'Auteur ne dit point ni par qui ni d'où le Saint a été envoyé; & ce qui n'est pas moins étrange, il ne marque point en quel tems il a souffert: tout cela ne convient pas à un Auteur dont on fait de si grands éloges.

La date des Consuls n'est rien. Gregoire de Tours en cite une pour la mort de Saint Martin, qui est probablement fausse, c'est pourquoi on n'en peut point inferer

que l'Auteur des Actes a suivi des piéces originales ; & quoiqu'en dise M. de Tillemont, le *fideli recordatione* seroit fort inutile, si on en eût quelque chose par écrit. Un homme habile & éloquent se seroit-il exprimé d'une maniere si obscure, s'il avoit voulu marquer que l'on avoit conservé quelques Actes de Saint Saturnin.

M. de Tillemont dit, après les Actes, que la présence du Saint fit taire les Démons qui résidoient dans le Capitole, qu'ils devinrent muets, & qu'ils ne rendoient plus les oracles & les signes ordinaires ; que ce silence surprit les Prêtres des Idoles, qu'ils en rechercherent la cause avec soin, &c.

Je voudrois que notre sçavant Historien nous eût appris pourquoi les Démons parloient à Toulouse l'an 250, vû qu'ils étoient muets dans le reste du monde ? Il attribuë ailleurs cet évenement à la mort de Jesus-Christ ; & il remarque avec raison que les Démons étoient muets dès le tems de Plutarque, près de 150. ans auparavant ; cependant les voilà qui parlent perpetuellement à Toulouse, ils rendoient des Oracles, & répondoient à ceux qui les consultoient.

L'Auteur dit que ces Idoles, *nonnullis erant adumbrata phantasiis* : expression dont Gregoire de Tours se sert souvent.

Que le Peuple s'étant attroupé voulut sacrifier un Taureau, pour rappeller ou appaiser ses Dieux par le sacrifice d'une si grande victime, & sçavoir si ce que l'on disoit étoit certain; qu'alors on vit Saturnin qui venoit à l'Office solemnel. Il n'y a là que des paroles.

Voici une circonstance qui fait voir, ou que l'Auteur des Actes parle d'un tems plus ancien que le Consulat de Dece & de Gratus, ou qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit. Il rapporte qu'un ennemi des Chrétiens dit au Peuple assemblé, qu'il s'étoit élevé je ne sçai quelle nouvelle Secte ennemie de l'ancienne Religion, que l'on l'appelloit Chrétienne, & qu'elle travailloit à ruiner le culte des Dieux; que Saturnin étoit Evêque de cette Religion, & que sa venuë avoit fait cesser les Oracles.

Ce discours marque sans doute une plus grande antiquité que l'Empire de Dece: car qui est-ce qui ne connoissoit pas les Chrétiens en ce tems-là? Origene dans ses Livres contre Celse écrits quelques années auparavant, parle bien autrement, Liv. 1. ch. 1. & 13. *Tout le monde presque*, dit ce Pere, *a plus de connoissance de ce que prêchent les Chrétiens, que de ce que les Philosophes enseignent. Qui est-ce en effet qui n'a point entendu parler*

de Jesus né d'une Vierge, & mort sur une Croix? Nous voyons que la prédication des Apôtres de Jesus s'est répanduë par toute la terre, & que le bruit de leur voix est parvenu jusques au bout du monde. Et Celse lui-même qui vivoit sous Adrien, & Antonin le Bon: » Il n'y a point de person- » ne de bon sens qui voulut embrasser la » Doctrine des Chrétiens; la seule multi- » tude de ceux qui la suivent est capable » de la faire rejetter. » Comment accorder cela avec le discours de notre Gaulois, selon lequel les Chrétiens n'étoient pas encore connus à Toulouse, & dans les Gaules sous Dece. Ainsi, ou l'Auteur des Actes a trouvé cette circonstance écrite, & il faut dire qu'il s'est broüillé, & suivre Saint Gregoire de Tours, qui rapporte que l'on disoit que Saint Saturnin avoit été envoyé par les Disciples des Apôtres, ou s'il l'a inventé. On ne doit faire aucune estime de ce qu'il débite, puisqu'il n'avoit aucune connoissance de l'Histoire de l'Eglise, & qu'il n'a pas même gardé la vraisemblance.

Ajoutez à cela que le stile de cet Auteur est affecté, qu'il a toute la fausse éloquence de ceux qui vivoient à la fin du cinquiéme & au commencement du sixiéme siécle, cela suffit pour douter si cette Histoire est fort bien écrite, comme le dit

M. de Tillemont, & si elle est d'un Disciple de Saint Exupere, outre que l'on pourroit dire que la seconde partie qui regarde le culte du Saint paroît venir d'une autre main.

§. III. *Où on répond à l'autorité de Saint Gregoire de Tours.*

M. de Tillemont (a) commence ainsi sa seconde Note sur Saint Denys de Paris : » Nous suivons Saint Gregoire de » Tours pour le tems de la Mission de » Saint Denys & des autres, non comme » un Auteur fort assuré, mais comme le » meilleur & le plus ancien de tous ceux » que nous avons sur cela. Il a l'avantage » de ne point combattre Sulpice Severe, » & de se pouvoir accorder avec ceux qui » semblent ne mettre Saint Denys que » sous Diocletien. Il étoit natif d'Auver- » gne, Evêque de Tours, assez près de » Limoges, souvant à Paris ; il n'a donc » pû ignorer ce que l'on croyoit dans ces » quatre Eglises de ceux qui y avoient » apporté la Foi, ni les mettre en 250. si » la tradition de ces Eglises les eût faits » plus anciens. Il est certain qu'il ne s'est » pas trompé pour Toulouse ; ce qu'il y a

(a) Tom. IV. p. 708.

» de fâcheux, c'est qu'il semble ne s'accor-
» der pas toujours avec lui-même.

Il faudroit bien du tems pour examiner & répondre à tout cela, mais il n'y a pas de nécessité. Saint Gregoire de Tours étoit assez près de Limoges, il étoit souvent à Paris ; donc il a connu les commencemens de ces Eglises. Ce raisonnement ne convainc pas : il avoit été à Lyon, à Vienne, à Cavaillon, & ainsi probablement à Arles. Je ne croirai pourtant pas qu'il ait connu le tems de S. Trophime, ni ce qu'il dit de la mort de Saint Irenée. Voit-on dans tous ses Livres qu'il ait jamais songé à rechercher les antiquités des Eglises où il est allé ? Qu'en rapporte-t-il ? On a honte de le dire : que l'on lise le Livre de la gloire des Confesseurs, ce qu'il apprit à Lyon, on peut juger par là de l'utilité qu'il tiroit de ses voyages, & pour lui & pour la posterité. S'il voyoit une Inscription, il interrogeoit le Sacristain, puis il écrivoit bonnement ce que l'on lui avoit répondu.

M. de Tillemont avoüe que S. Gregoire n'est pas un Auteur fort assuré ; qu'il n'est pas fort exact dans ses expressions, ni fort juste dans ses idées. Et dans le troisiéme Tome, p. 349. il dit que cet Evêque étoit très-incapable de nous vouloir tromper, mais qu'il étoit très-capable d'ê-

tre trompé lui-même, & qu'il a été très-facile à recevoir toutes sortes d'Histoires. Tout ce que je puis dire à cela, c'est que je ne voudrois pas fonder nôtre Histoire sur un Auteur de ce caractere : je craindrois toujours que l'on ne me reprochât que j'aurois abusé du témoignage d'un Auteur dont j'aurois moi-même ruiné l'Autorité. En effet, Gregoire s'est manifestement contredit, quoiqu'en dise M. de Tillemont : mais même ce qu'il rapporte comme étant tiré des Actes de Saint Saturnin, est absolument contraire à la vérité. Il me semble donc que nôtre sçavant Critique s'est éloigné ici de ses propres regles, & qu'il devoit abandonner cet Evêque comme incapable de faire autorité, sur tout dans la question présente, où il est également contraire aux Anciens & à lui-même.

De plus, l'Evêque de Tours est trop nouveau, & après le portait qu'en fait M. de Tillemont, portrait qui n'a rien d'outré, & qui est fait au naturel; comment a-t-il pû se soumettre à son témoignage ? Ce sçavant Auteur abandonne & rejette souvent avec mépris Ruffin, qui étoit un autre homme que Gregoire, & qui rapporte des faits qu'il avoit appris dans des lieux où ils s'étoient passés peu de tems avant qu'il y vint, & il s'attache

à un Auteur qui a écrit à la fin du sixiéme siécle sur un fait des premiers tems, à un Auteur qui n'avoit nulle connoissance des Ecrits de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Cyprien, de Zozime, & des Evêques de Provence, ni des autres monumens de l'antiquité, & qui paroît enfin n'avoir point vû ni connu les Archives des Eglises dont il parle.

Ce que je viens de dire n'est pas pour rabaisser Saint Gregoire de Tours; je n'ai point dessein de le mépriser; la vérité seule m'oblige de parler ainsi. Je reconnois qu'il est utile & même nécessaire pour l'Histoire de son tems: il a son autorité comme les autres Historiens, & il mérite d'être écouté à l'égard des choses dont il a été témoin; mais pour ce qui est des tems qui l'ont précédé, il ne mérite de l'être qu'autant qu'il fournit ses garans. On ne le sçauroit lire que l'on ne sente que l'on ne peut sans blesser la prudence, fonder un fait important sur sa seule autorité, la vérité obligé de reconnoître qu'il n'a aucune exactitude dans ce qu'il raconte, ni dans ce qu'il tire des anciens Auteurs; qu'il y mêle des traditions populaires qui n'ont aucun fondement, & qui altérent absolument la vérité. On pourroit en produire un très-grand nombre d'exemples, mais je me

contente

contente de deux qui contiennent les deux faits qu'il a dû le mieux sçavoir, & qui sont tels, que si on reconnoît qu'il s'y est trompé, comme je suis persuadé que tous ceux qui voudront les examiner en conviendront, on doit aussi reconnoître que son autorité ne doit point être reçuë sur aucun fait dont il n'a pas été témoin.

Rien n'est plus célebre dans Saint Gregoire de Tours, que la narration qu'il fait à la fin du premier Livre de son Histoire de la mort de Saint Martin, & de la dispute qu'il y eut entre les Poitevins & les Tourrengeaux pour la possession de son Corps, que ceux-ci emmenerent à Tours sur la riviere de Loire ; mais je soutiens que c'est un compte de vieille femme, parce que Sulpice Severe écrit clairement que le Corps de Saint Martin fut conduit en triomphe par terre de Cande à Tours, avec beaucoup de tems & de pompe. Personne ne l'a dit jusques ici, parce que l'on s'est laissé prévenir par l'autorité de Saint Gregoire, & que l'on n'a plus après cela examiné la narration de Sulpice Severe; mais je mets en fait qu'après cette ouverture que je donne ici, il ne se trouvera personne qui lisant avec réflexion la Lettre de ce dernier, n'y reconnoisse que j'ai raison, & qu'un fait si bien raconté par cet Historien contem-

porain n'ait pas été apperçu par tous les Critiques. J'ai fait autrefois un petit Ecrit sur ce sujet, c'est pourquoi je ne m'y arrête pas davantage.

Voici un autre fait sur lequel Saint Gregoire ne se seroit pas trompé s'il avoit été exact, & s'il s'étoit informé des choses comme il y étoit obligé. Il dit fort clairement dans le neuviéme Livre de son Histoire, chap. 40. que Sainte Radegonde alla à Arles avec Agnès, qu'elle avoit établie Abbesse de son Monastere, & qu'elle y prit la Regle de Saint Cesaire, après qu'elle eut reçu du bois de la vraye Croix. Voilà ce que Saint Gregoire a écrit; néanmoins il est manifeste que la Regle de Saint Cesaire fut établie à Poitiers dans le Monastere de Sainte Radegonde, long-tems avant la translation de cette sainte Relique; c'est ce que je pourrois prouver si cette discussion ne m'éloignoit point trop de mon sujet.

Si Saint Gregoire s'est donc trompé sur le fait le plus mémorable de l'Histoire de son Eglise, & qu'il devoit le mieux sçavoir, qui est la mort & les obseques de Saint Martin; s'il s'est trompé sur un fait considérable de son tems, comment peut-on s'appuyer sur ce qu'il dit sans témoins des premiers tems de nos Eglises? Comment M. de Tillemont a-t-il voulu

hazarder le point le plus célebre & le plus important de nôtre Histoire sur l'autorité d'un tel témoin ?

L'on ne peut donc pas accorder à M. de Tillemont que S. Gregoire de Tours est le meilleur de tous ceux que nous avons sur cela, & qu'il a l'avantage de ne point combattre Sulpice Severe : car nous allons voir qu'il lui est contraire sur les premiers Evêques de Tours, comme sur la mort de Saint Martin ; qu'il n'a point connu, les anciens Evêques de son Eglise, ni ceux de Clermont, & à plus forte raison ceux des autres Eglises.

M. de Tillemont dit, que ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il semble ne se pas toujours accorder avec lui-même ; mais il n'est pas moins fâcheux que cet Evêque ne s'accorde pas même avec les Actes de Saint Saturnin, le seul monument qu'il cite, & qu'il y ajoute des faits qui ne s'y trouvent point. Pourquoi S. Gregoire ne se sera-t-il pas trompé sur les six Evêques qu'il joint à Saint Saturnin, comme il s'est trompé en ce qu'il dit, que Saint Saturnin étoit accompagné de deux Prêtres lorsqu'il fut pris ? car ce fait est contraire aux Actes qui parlent d'un Prêtre, & de deux Diacres. Il a pû ajouter six Evêques à Saint Saturnin, comme il a ajouté aux Actes la priere que ce Martyr

fit à Dieu avant sa mort, que Toulouse n'eût jamais aucun de ses Concitoyens pour Evêque; & comme il a trouvé que cette priere avoit eu son accomplissement jusques au tems qu'il écrivoit: car on soutient que cela n'est pas vrai; puis donc que l'on rejette ces particularités, pourquoi reçoit on la premiere? Je n'en vois point d'autre raison que l'engagement où l'on s'est trouvé de soutenir le parti que l'on avoit pris.

M. de Tillemont dit, que Saint Gregoire de Tours n'avoit nul autre intérêt en ceci que celui de la vérité; mais à quoi bon cette instance? Eusebe, Saint Ephifane, Theodoret, & les autres qui ont écrit que Saint Crescent a été envoyé dans les Gaules par Saint Paul, avoient-ils d'autre intérêts en ceci que celui de la vérité? Saint Gregoire de Tours a-t-il cherché, a-t-il examiné, a t-il disputé pour s'assurer de ce qu'il a avancé dans un seul endroit? Ce saint Evêque n'a jamais eu d'autre intérêt en tout ce qu'il a écrit que celui de la vérité. Il a écrit simplement les choses comme il les a sçuës, ou comme il a crû les sçavoir, ou comme il les a entenduës, ou comme il a crû les avoir entenduës; avec tout cela ses Ouvrages sont remplis d'erreurs de fait. On n'en doute pas, & l'on fait une telle objection; a-t-il eu

d'autre intérêt que celui de la vérité, lorſqu'il a écrit que Saint Saturnin a été ordonné par les Diſciples des Apôtres comme on le diſoit?

§. IV. *Si Saint Gregoire de Tours a été bien inſtruit de ce qui regarde les commencemens de l'Egliſe d'Auvergne ou de Clermont.*

Je crois avoir déja remarqué que nous n'avons point de connoiſſance certaine des premiers Evêque de preſque toutes nos Egliſes, de ſorte qu'il eſt douteux ſi ceux qui paſſent pour les premiers, l'ont été effectivement; ou s'ils ont été les premiers, nous ne connoiſſons point leurs ſucceſſeurs. Ce qui me paroît le plus probable dans cette obſcurité eſt, qu'il y a des Egliſes, comme Paris, Clermont, Tours, dont nous connoiſſons les premier Evêques, mais que l'on ne connoît point leurs commencemens, ni les ſucceſſeurs immédiats de ces premiers Evêques; qu'il y en a d'autres dont les premiers Evêques ſont demeurés inconnus, & que ceux qui paſſent pour les premiers, ne le ſont pas effectivement, mais ſeulemeut les premiers de ceux dont on a pû conſerver les noms.

Cela ne doit point paroître étrange, puisque l'on sçait que l'on n'écrivoit guéres dans les quatre premiers siécles, & que dans le cinquiéme toutes les Villes des Gaules furent prises, pillées & brûlées par les Barbares; c'est par cette raison que Gregoire de Tours ne cite point les Archives des Eglises, non pas même celles d'Auvergne, & que ce qu'il dit des premiers Evêques de cette Eglise, & de celle de Tours est si imparfait & si peu probable; ainsi il est facile de voir que ce qu'il rapporte ne venoit que de la tradition ou de mémoires imparfaits qui n'avoient été dressés que long-tems après l'établissement de la Foi.

Je ne vois pas que l'on puisse révoquer en doute ce que je viens de dire, c'est pourquoi je ne sçaurois approuver ces paroles de M. de Tillemont, Tome 4. pag. 709.

» M. de Marca le plus habile & le plus » illustre de tous ceux qui ont voulu com- » battre le sentiment de S. Gregoire, après » l'avoir suivi lui-même, avouë néan- » moins que c'est une témerité de contes- » ter ce qu'il dit de Saint Austremoine, & » de Saint Gatien, puisqu'il étoit natif » d'Auvergne, & Evêque de Tours. Il » n'auroit eu guéres moins de raison d'y » ajouter Saint Denys & Saint Martial.

A entendre M. de Tillemont & M. de Marca, on diroit que Saint Gregoire a pris grand ſoin de rechercher les antiquités de ces quatre Egliſes, quoiqu'il n'en paroiſſe rien; il faut néanmoins ne pas confondre deux choſes différentes; car je tombe d'accord que Saint Gregoire a pû ſçavoir les noms des premiers Evêques de ces Egliſes, parce que l'on a pû les conſerver à cauſe du reſpect que l'on avoit pour eux; mais je ne vois pas que Saint Gregoire ait ſçû en quel tems ces quatre Evêques y ont établi leur Siége. Saint Denys eſt le premier Evêque de Paris, Saint Gregoire le dit, Venance, Fortunat l'écrit auſſi dans ce Vers:

Quam (Eccleſiam) *nunc Germanus Regit, & Dionyſius olim.*

Il eſt clair qu'il marque le plus ancien & le premiet Evêque de Paris, mais il ne nous apprend point en quel tems il a vêêu. Gregoire le met ſous Dece, mais ſans fondement, puiſqu'il ne cite que les Actes de Saint Saturnin qui n'en parlent point. Il s'eſt donc trompé en cela, & ceux qui veulent bien le ſuivre ſe trompent avec lui. De plus, ils veulent bien ſe tromper; car voulant ſuivre Saint Gregoire, ils ne le ſuivent qu'autant qu'il leur

plaît. Au lieu que cet Evêque dit que ſept hommes furent ordonnés & envoyés enſemble ſous le Conſulat de Dece & de Gratus, c'eſt-à-dire l'an 250, M. de Tillemont, & d'autres, mettent cette Miſſion ſous Philippe prédeceſſeur de Dece, & ils font venir ces Evêques les uns après les autres; ce qui montre qu'ils n'ont point de fondement ſtable pour appuyer leurs opinions. Venons aux Evêques de Clermont.

Saint Gregoire de Tours nous apprend que Saint Auſtremoine vint prêcher la Foi en Auvergne l'an 250. Quoiqu'il ne nous diſe rien des actions de cet Apôtre, nous voulons bien croire qu'il a été le premier Apôtre de ce Pays, parce que la tradition n'en connoiſſoit pas avant lui. Mais comme Saint Gregoire ne nous donne aucune preuve du tems qu'il y eſt venu, nous avoüons ſans peine que ſon autorité ne ſuffit pas, pour nous perſuader en faveur de l'an 250. Quand l'on recevroit ce que Saint Gregoire dit de Saint Auſtremoine, il faudroit abſolument l'abandonner pour ſon ſucceſſeur; car voici ce qu'il en dit: » Saint Auſtremoine eut » pour ſucceſſeur Urbique, qui étoit du » Conſeil de la Ville; il avoit ſa femme » qui vivoit ſéparée d'avec lui; quelque- » tems après il trouva en elle une ſeconde

» Eve : pour effacer sa faute, il se retira
» dans un Monastere de son Diocése pour
» y faire pénitence.

En voilà assez pour faire voir que Urbique n'a pas succedé immédiatement à Saint Austremoine : car quand on recevroit le sentiment de M. de Tillemont, qui ajuste les choses selon ses besoins, & que l'on supposeroit avec lui que Saint Austremoine a vêcu jusques à l'an 300. on ne peut pas dire qu'un homme qui entra dans un Monastere de son Diocése pour y faire pénitence, ait été son successeur immediat, puisqu'il n'y a point eu de Monasteres dans les Gaules, selon M. de Tillemont, avant Saint Martin, c'est-à-dire plus de 50. ans après le commencement de l'Episcopat d'Urbique. Il faut donc dire qu'Urbique n'a pas vêcu sitôt que Saint Gregoire le dit, & conséquemment qu'il y a eu quelques Evêques entre Saint Austremoine & cet Urbique, quoique l'on ne les connoisse pas, & si cela est, comme l'on n'en sçauroit raisonnablement douter, on n'a plus d'assurance que Saint Austremoine ne soit pas plus ancien que Dece, puisque l'on a aussi bien pû perdre les noms de six ou sept Evêques que de deux. Car encore une fois, il me semble qu'il faut s'aveugler volontairement pour ne pas voir qu'Urbique

n'a pas été successeur immédiat de Saint Austremoine, s'il est vrai que celui-ci soit venu dans les Gaules l'an 250. ou vers 245. & que l'autre ait fait pénitence dans un Monastere : ses successeurs confirment cela. A Urbique succeda Legone, puis Saint Hillidius ou Allyre, qui vêcu, à ce que l'on prétend, sous l'Empire de Maxime, qui fit tuer l'Empereur Gratien l'an 383. Si cela est, il est visible que l'on ne connoît pas tous les anciens Evêques d'Auvergne, puisque l'on n'en compte que quatre en tout, depuis 250. jusques à l'an 383. ce qui est fort peu probable.

Cela étant ainsi, il est clair que Saint Austremoine n'est pas le premier Evêque de Clermont, ou que s'il est le premier, on n'est pas obligé de croire qu'il soit venu en Auvergne sous Philippe, puisque si l'on ne connoît pas ceux qui lui ont succedé dans la supposition qu'il est venu vers le milieu du troisiéme siécle, il est encore plus facile que l'on ait perdu la connoissance de ses successeurs, s'il est venu avant ce tems-là.



§. V. *Si Saint Gregoire de Tours a connu les premiers Evêques, & les commencemens de son Eglise.*

Si Saint Gregoire s'est trompé, & a suivi des fables populaires sur un des points les plus importans de l'Histoire de l'Eglise de Tours, qui est la mort & les funerailles de Saint Martin, il ne s'est pas moins trompé en ce qui regarde l'origine de cette Eglise, & Saint Gatien son premier Evêque. Je suis très-fâché de n'avoir pû trouver l'Ouvrage de M. Ouvrard Chanoine de Tours, que M. de Tillemont a combattu assez vivement dans l'Histoire de Saint Denys de Paris (*a*); mais quoique privés de ce secours, voyons s'il a raison.

Till. » Saint Gregoire de Tours nous » apprend que Saint Gatien avoit beau- » coup de pieté & de crainte de Dieu, » comme il le témoigna en quittant son » pays, sa maison & ses parens pour suivre » Dieu.

Rép. Ce commencement fait voir que Saint Gregoire n'avoit aucun monument ancien touchant le premier Evêque de Tours, qu'il ne suit que des traditions

(*a*) Tom. IV. art. 11. & note 17.

populaires, & qu'en cet endroit même il ne fait qu'appliquer en particulier à Saint-Gatien, ce que l'on dit ordinairement, & ce que l'on peut dire véritablement de tous ceux qui abandonnent leur patrie pour le service de Dieu. Cela est évident dans l'Orignal. Voici les paroles de Saint Gregoire : *Erat autem valde Religiosus ; & timens Deum : ut nisi fuisset talis, non utique domos, parentes & patriam ob Dominicis amoris diligentiam reliquisset.* On voit que c'est une réflexion qu'il fait sur la Mission de Saint Gatien, & non une autorité qu'il rapporte. Ce qu'il dit est vrai, mais il n'est fondé que sur ce que la pieté inspire ; je veux dire, sur ce que l'on doit juger de tout Prédicateur Evangelique qui abandonne tout pour suivre la vocation de Dieu, & non sur les monumens de son Eglise, ou sur le témoignage des Anciens.

Till. » Il fut envoyé en France par le » Pape Saint Fabien, comme le Martyro» loge Romain le dit nommement en la » premiere année de Dece, ou peu de tems » auparavant.

Rép. A quoi bon citer le Martyrologe Romain, qui certainement n'a point d'autorité ici ? Car, comme dit M. de Tillemont avec tous les Sçavans, ce Martyrologe n'est autre que celui d'Usuard ;

ainsi ce qui ne se trouve pas dans Usuard n'a point d'autorité que celle de Baronius, ou de quelqu'autre Moderne. Or Usuard dit seulement, *qui ab Urbe Româ eidem Civitati primum directus.* C'est ainsi que l'on lit dans la premiere édition de Molenius ; conséquemment le Pape Fabien ne se trouve point dans les Anciens qui ont parlé de Saint Gatien.

M. de Tillemont voyant que S. Gregoire met la Mission de Saint Gatien, & des six autres, sous le Consulat de Dece, & de Gratus, qui est l'an 250, & que cette époque ne se peut raisonnablement soutenir, il l'anticipe de six années, & le place en 245. C'est pourquoi il ajoute ici, ou peu d'années auparavant. Mais surquoi se fonde-t-il pour faire ce changement? car la seule chose qui paroisse autorisée, c'est l'année que Saint Gregoire marque formellement ; si cet Evêque s'y est trompé, il faut l'abandonner en tout ; s'il ne s'y est pas trompé, M. de Tillemont a tort de ne le pas suivre exactement sur ce point, qui paroît le plus autorisé. Or cet homme habile reconnoît que son Gregoire de Tours s'est trompé dans ce point capital, puisqu'il l'a abandonné : la prudence veut donc que l'on le rejette pour le reste: ce qui est d'ailleurs d'autant plus nécessaire, que cet Evêque n'a fondé ce qu'il dit que sur une fausse citation.

Si nos adversaires ne sçauroient s'accommoder de la premiere année de Dece marquée par Gregoire de Tours, ils ne peuvent non plus attribuer leur prétenduë Mission à Saint Fabien, puisque nôtre Evêque n'en a jamais eu connoissance ; c'est ce qui paroît par son Livre de la gloire des Confesseurs, ch. 4. où il parle de S. Gatien avec plus d'exactitude, & néanmoins non seulement il n'y fait point mention de l'Evêque qui l'envoya, mais même l'on en doit inférer qu'il ne l'a point connu. Voici ses paroles : *Gatianum vero Episcopum à Romanis Episcopis ad Urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis Pontificem datum* fama ferente *cognovimus*.

Cela est net, nous avons appris par la Renommée qui est venuë jusques à nous, que l'Evêque Gatien a été envoyé à Tours par les Evêqves de Rome. Voilà ce que Saint Gregoire sçavoit de Saint Gatien : voilà comment & d'où il l'avoit appris. Il avoit vû sans doute les monumens de son Eglise avant de commencer à écrire. Il nous déclare ici qu'il n'avoit rien trouvé du tems de la Mission de Saint Gatien, ni le nom de l'Evêque qui l'avoit envoyé, mais qu'il n'en avoit rien sçu que par le bruit commun. Il n'y avoit donc point alors d'autre fondement de ces faits

que la tradition : ce que nous allons dire le confirmera pleinement.

Till. » Il vint à Tours, & y fut le pre-
» mier Prédicateur de la Foi, aussi bien
» que le premier Evêque. Il y trouva un
» Peuple fort attaché à l'Idolâtrie, dont il
» fut souvent maltraité d'actions & de pa-
» roles. Il en convertit néanmoins quel-
» ques-uns, avec lesquels il célebroit le
» mystere du Jour du Seigneur dans des
» Grotes, & d'autres lieux secrets ; & il
» étoit souvent obligé de se cacher lui-
» même pour éviter les insultes des plus
» puissans de la Ville, qui maltraitoient
» les Chrétiens lorsqu'ils les rencontroient,
» & les tuoient même quelquesfois. On tient
» qu'il vêcut ainsi, *sub tali conditione ut fe-*
» *runt*, durant 50. ans, au bout desquels
» il mourut en paix. Ceci est tiré du Livre
» 10. ch. 31.

Rép. Cette narration nous représente un Evêque qui ne fait que très-peu de progrès, & qui ne convertit que très-peu de personnes avec beaucoup de peines, de craintes & de dangers ; ce qui est confirmé par ce qui arriva après sa mort. M. de Tillemont auroit donc dû nous apprendre comment cela se peut accorder avec ce que le même Saint Gregoire écrit dans le Livre premier de son Histoire, ch. 28. où il dit positivement que Saint Ga-

tien, qui est marqué le premier, Saint Trophime, Saint Austremoine, Saint Paul, & Saint Martial, répandirent la Foi de tous côtés, & acquirent des Peuples à l'Eglise : *In summa sanctitate viventes, post acquentos Ecclesiæ populos ; ac fidem Christi per omnia dilatatam ; felici confessione migrarunt.* Voilà cinq Apôtres qui répandirent la Foi par tout avant leur mort. J'avoüe que je ne vois pas moyen de concilier ces deux endroits, & qu'ils me paroissent contradictoires : il me semble que l'on en doit conclure, que Saint Gregoire n'avoit en main aucun ancien monument, & qu'il n'a rapporté que des traditions incertaines, *ut ferunt.*

Till. »Il doit être mort, selon Saint »Gregoire de Tours, l'an 300.

Rép. Les paroles de Gregoire sont remarquables : *In hâc Urbe, sub tali conditione, ut ferunt, annos quinquaginta commoratur ; obiit in pace.* Ce tems du gouvernement de Saint Gatien n'est donc encore fondé que sur le bruit commun. L'on peut dire que c'est un long Episcopat pour un Apôtre, qui probablement n'avoit pas été envoyé avant l'âge de 40. ans au moins ; cela fait 90. ans de vie, selon Saint Gregoire, & 95. selon M. de Tillemont, qui marque sa Mission en 245. Voilà une longue vie pour le peu de pro-

grès que S.Gregoire dit, lib. 10. qu'il a fait; ou s'il a converti des Peuples, & beaucoup répandu la Foi évangelique, comme il l'écrit ailleurs, lib. 1. ce qui suit deviendra absolument incroyable : c'est néanmoins un point décisif.

Till. » Après lui, son Eglise demeura » sans Evêque durant 37. ans ; ce que » Saint Gregoire dit être arrivé à cause de » l'opposition & de la persécution des » Payens, qui réduisoit les Chrétiens à ne » pouvoir tenir leurs assemblées que dans » des lieux cachés & inconnus.

Rép. Je ne m'étonne pas beaucoup que M. de Tillemont ait fait tant d'efforts pour soutenir ce qu'Hesegippe a écrit de S.Jacques Evêque de Jerusalem ; quelque improbable que soit cette narration, il faut avoüer que l'on a quelque peine à abandonner un Auteur respectable par son antiquité, & qu'Eusebe le Pere de l'Histoire de l'Eglise, a cité souvent avec éloge ; mais l'on ne sçauroit voir sans douleur, que l'on ait les mêmes égards pour un Auteur du sixiéme siécle, fort éloigné du fait dont il est question, qui n'a jamais été estimé d'aucune personne judicieuse, que l'on veuille bien s'aveugler jusques à soutenir, je ne dis pas des improbabilités visibles, mais des absurdités qui blessent la raison ; car on ne sçauroit qualifier plus

doucement le fait dont nous parlons.

Ce fait est incroyable en lui-même, & comparé avec tout ce qui s'est passé dans le reste de l'Empire ; car il n'y a point d'exemple d'aucune Eglise, & l'on ne peut pas comprendre qu'il y en ait pû avoir qui ayant subsisté jusques au regne de Constance Chlore, & de son fils le Grand Constantin, soit demeurée, ni ait pû demeurer sans Evêque, & dans l'oppression pendant tout son regne. Quel jugement ferons-nous, je ne dis pas de ces Chrétiens que l'on dit qui étoient persécutés à Tours par les Payens, mais des Evêques qui vivoient alors, & qui étoient célebres par leur piété : du fameux Retice Evêque d'Autun, des Evêques d'Arles, de Lyon, de Roüen, de Reims, & de tant d'autres, s'ils ont laissé passer ces tems si heureux & si florissans de l'Empereur Constantin sans se mettre en peine de faire finir tant de maux, & d'établir un Evêque à Tours : affaire si facile à exécuter, qu'il y auroit de la folie si l'on doutoit qu'elle n'ait dépendu de leur volonté, puisque quand on seroit assez soumis à l'autorité de Saint Gregoire, pour alléguer les persécutions & les oppositions des Payens ; ce qu'il est difficile de se persuader, puisque l'on détruisoit tous les jours leurs Temples & leurs Autels, &

qu'ils étoient eux-mêmes obligés de se cacher pour offrir leurs Sacrifices ? Il faut au moins confesser qu'une persécution & une oppression de 37. ans durant tout le regne de Constantin est un fait absolument incroyable ; car enfin il ne falloit qu'une simple requête des Chrétiens de Tours, sur laquelle l'Empereur auroit renvoyé un rescrit qui auroit aussitôt mis fin à leurs maux. Or qui croira que les Chrétiens de Tours, & les Evêques qui pouvoient prendre part à leur état, ayent été assez peu zelés, assez insensibles, pour ne pas travailler à finir cette vexation, ce qu'ils pouvoient faire en un instant avec la facilité imaginable, & qu'ils soient demeurés 37. ans dans cette lethargie ? Cette disposition n'est pas naturelle, & je ne sçai quel jugement on doit faire de ceux qui veulent bien ajouter foi à des fables si absurdes. Je ne m'arrête point à cette autre merveille de même trempe, que l'Empereur Constantin étant mort, aussitôt Lidoire fut élû Evêque de Tours.

Quand je vois de si belles choses, je me souviens de ce que l'on lit ailleurs, que le Pape Saint Silvestre étoit caché sur le Mont Soracte pour éviter la persécution, lorsque Constantin l'envoya chercher pour se faire instruire, & recevoir le baptême de sa main. Ceux qui ont écrit

ceci sont aussi anciens que Grégoire de Tours, & tout est assez égal de part & d'autre. Mais voyons ce que M. de Tillemont oppose à la difficulté que je viens de développer, car il l'a bien sentie.

Till. » Il est certain que les Chrétiens » ont été long-tems les plus foibles dans » les Gaules.

Rép. 1°. Cela ne répond point à la difficulté ; car quand il seroit vrai que les Chrétiens ont été les plus foibles dans les Villes des Gaules pendant la vie de Constantin, il ne s'ensuit pas que les Payens les ayent persécutés, & les ayent réduits à tenir leurs assemblées dans des lieux cachés & inconnus, les Loix de l'Empereur leur avoient accordé le libre exercice de leur Religion. Il en faisoit lui-même profession publique ; il donnoit des immunités aux Eglises, les augmentoit, & les combloit de richesses. Il vint dans les Gaules après la défaite de Maxence, dès le commencement de l'an 313. Il y vint encore l'an 314. 316. 319. & plusieurs autres fois ; & après cela, on voudra nous persuader que les Payens y persécutoient les Chrétiens, & que ceux-ci n'avoient pas la liberté de faire ce qu'ils faisoient sous les Empereurs Idolâtres lorsque la persécution n'étoit pas actuellement allumée.

2°. On peut dire sans temerité que les Chrétiens égaloient au moins les Payens dans les Villes avant la mort de Constantin.

3°. Il paroît par ce que dit Sulpice Severe, que la Ville de Tours, & les autres Villes de la Province étoient Chrétiennes lorsque Saint Martin y fut élû Evêque. Si ce que dit Saint Gregoire de Tours est vrai, si les Chrétiens de Tours étoient si foibles qu'ils ne purent avoir un Evêque jusques à la mort de Constantin durant 37 ans; si les Payens pendant tout ce tems-là les tinrent dans l'oppression, qui croira que Saint Lidoire ait converti la Ville & la Province pendant son Episcopat ?

Till. » Il semble néanmoins qu'ils y » ayent dû avoir une assez grande liberté » depuis l'an 305. auquel Constance fut » fait Auguste, & encore plus depuis que » Constantin eut embrassé publiquement » l'an 312. la Religion Chrétienne ; mais » il y a bien d'autres évenemens dans l'an» tiquité dont nous ignorons les causes, » & ce n'est pas une raison de les accuser » de faux, quand on n'en a point d'autres » preuves.

Rép. Avec cette raison vague, il n'y a point de fable quelque absurde qu'elle soit ; que l'on ne puisse donner comme croyable, & que l'on ne s'engage à recé-

voir : mais le sçavant Auteur n'a pas pris garde que cette raison ne touche pas la difficulté ; car il ne s'agit pas de l'ignorance des causes d'un évenement ancien, on convient qu'il y a une infinité de faits dans l'antiquité dont on ignore les causes de faux ; quoiqu'ils renferment des difficultés, s'ils ne sont pas absolument improbables, & s'ils sont suffisamment attestés & rapportés par de bons Auteurs, on doit les recevoir, il n'est point permis de les rejetter ; mais ici c'est toute autre chose : il s'agit d'un fait très-improbable & très-incroyable dans les circonstances que j'ai marquées, & qui n'est rapporté que par un Auteur qui n'est pas assez ancien & assez autorisé pour nous faire passer par dessus les étranges difficultés que renferme ce fait. Voilà de quoi il est question ; c'est pourquoi quand M. de Tillemont veut nous persuader de le recevoir, il oublie, il détruit lui-même tous ses principes. Un Auteur trop éloigné du tems dont il parle, n'est pas un témoin auquel on puisse avoir égard ; c'est une regle de Baronius, que M. de Tillemont appelle très-sage, & qu'il a adoptée. Or tel est certainement Gregoire de Tours à l'égard du fait en question.

Un second principe de M. de Tillemont est, de ne point abandonner les Au-

teurs, ou contemporains ou aſſez proches des faits qu'ils rapportent, à moins qu'il n'y ſoit contraint par des raiſons extrêmement fortes. Si M. de Tillemont ne veut pas croire que nos raiſons ſoient aſſez fortes pour abandonner un Auteur contemporain, ou aſſez proche du fait qu'il rapporte, il ſera au moins contraint d'avoüer qu'elles le ſont aſſez contre Gregoire de Tours, qui a écrit à la fin du ſixiéme ſiécle, conſéquemment trop éloigné du fait qu'il rapporte, qui eſt contraire à Sulpice Severe, & qui eſt combattu par tous les monumens qui ont parlé de Conſtantin. Enfin l'illuſtre Critique dit qu'il a peine à ceder aux improbabilités contre de bons Auteurs, & qu'il en demande de grandes preuves. Je crois en avoir donné de telles, capables de détruire ce qu'un bon Auteur auroit rapporté. Mais je lui demande à mon tour, ſi Gregoire de Tours eſt un de ces bons Auteurs contre leſquels il a peine à ceder aux plus grandes improbabilités ; s'il veut faire violance à la raiſon, & à toute l'antiquité, pour ſoutenir la narration d'un Ecrivain fort décrié ?

Cela étant ainſi ; comme M. de Tillemont connoiſſoit fort bien d'un côté le caractere de Saint Gregoire, & de l'autre l'état de l'Egliſe & de l'Empire ſous Conſ-

tantin, il faut dire qu'il n'a point assez réfléchi sur ce que dit cet Evêque, puisqu'il n'est pas possible que l'on puisse croire, quand on y pense serieusement, que ce qu'il rapporte puisse être arrivé, comme il le dit; c'est une improbabilité qui révolte la raison d'un homme éclairé, & qui étant débitée par un seul homme, qui ne s'est jamais attiré l'estime de ses Lecteurs, il la faut compter entre les fables dont il a rempli ses Ouvrages.

Il faut faire voir maintenant que Saint Gregoire est contraire à Sulpice Severe, & pour cela nous n'avons qu'à examiner ce que dit M. de Tillemont contre M. Ouvrard dans sa Note 17.

Till. » Cet Ecclesiastique, qui étoit „ Chanoine de Tours, a prétendu que „ Saint Gregoire n'a pas assez sçû l'ori- „ gine de sa propre Eglise, & qu'il se trom- „ pe de ne mettre que deux Evêques avant „ Saint Martin; il le prouve par ce que „ Sulpice Severe dit qu'auprès de Tours „ il y avoit un Autel posé par les Evê- „ ques précédens sur le tombeau d'un vo- „ leur que l'on prenoit pour un Martyr, „ & dont les plus anciens Ecclesiastiques „ ne sçavoient ni le nom, ni aucune autre „ chose; d'où il infére que l'établissement „ de cette fausse dévotion, & la construc- „ tion de cet Autel, étoient hors de mé-

„ moire

„ moire d'homme, qu'ainsi cela étoit fait „ avant le tems de Saint Lidoire & de Saint „ Gatien, si Saint Gatien n'est venu que „ du tems de Dece.

Rép. On peut ajouter à cette remarque de M. Ouvrard, qui est très-forte & très-solide, une autre considération ; sçavoir, qu'il est impossible que cet Autel ait été élevé par Saint Gatien, puisqu'il ne pouvoit ignorer ceux de ses Disciples qui étoient morts pour la Foi, ni le lieu où ils avoient été enterrés : ainsi il faut attribuer l'érection de cet Autel à Saint Lidoire, puisque, selon Gregoire de Tours, il n'y a point eu d'autre Evêque entre Saint Gatien & Saint Martin ; d'un autre côté Severe ne permet pas de le dire du prédecesseur immédiat de Saint Martin, pour deux raisons qui ne souffrent aucune réplique, & qui ruinent absolument la narration de Gregoire de Tours,

La premiere est, que Severe déclare que tous les Prêtres & les autres Ecclesiastiques de Tours n'avoient aucune connoissance de ce prétendu Martyr, ni du tems de Sulpice, ni d'aucune autre chose; ce qui marque clairement & certainement une plus grande antiquité que le commencement de Saint Lidoire ; car cet Evêque n'auroit pas élevé un Autel sans quelque raison apparente.

La feconde eft, que le même Sulpice Severe attribuë l'érection de cet Autel aux précédens Evêques, *fuperioribus Epifcopis* ; ce qui feul démontre qu'il y a eu d'autres Evêques à Tours que Saint Gatien & Saint Lidoire, & il me femble qu'il faut être étrangement prévenu, pour ne le pas voir.

M. de Tillemont pour fe tirer de cette difficulté, eft obligé de reconnoître que l'on peut avoir prêché la Foi en ces quartiers-là avant Saint Gatien, qu'il peut y avoir eu des Chrétiens, & que néanmoins Saint Gatien en aura été le premier Prédicateur, parce qu'il y aura prêché avec l'autorité Epifcopale, comme le propre Prédicateur du Pays, avec affiduité, & avec plus de fruit que l'on n'avoit fait jufques alors ; qu'en ce cas ce prétendu Martyr aura pû être fupplicié fous Severe, & paffer enfuite pour Martyr fous Gatien ; néanmoins comme cette conftruction d'Autel à la campagne pourroit convenir davantage à la paix de l'Eglife ; qu'il vaut mieux la rapporter à Saint Lidoire ; car Sulpice Severe ne dit pas qu'elle fût fort ancienne ni que l'on en ignorât l'auteur.

Rép. Je voudrois qu'un fi habile homme n'eût jamais écrit cela : s'il y a eu des Chrétiens à Tours, il y a donc eu des Evêques avant lui ; car dès que l'on avoit fait

des Chrétiens dans une grande Ville, l'on y établissoit un Evêque. Voilà la regle commune; si l'on veut s'en éloigner, il en faut donner des preuves.

2. Pourquoi suppose-t-on que celui qui a prêché le premier à Tours n'étoit par lui-même Evêque? N'étoit-ce pas la coutume en ces premiers tems de donner le caractére Episcopal à ceux que l'on envoyoit prêcher l'Evangile aux Idolâtres? C'est peut être Cajus disciple de Saint Irenée qui a prêché le premier à Tours. Quoiqu'il en soit j'ai plus de raison de supposer que c'étoit un Evêque, que l'on n'en a de dire que ce Prédicateur ne l'étoit pas.

3. La construction d'un Autel à la campagne ne peut convenir qu'à la paix de l'Eglise, & au regne de Constantin; on ne peut point dire que cet Autel ait été élevé avant l'an 313. Pour le supposer plus ancien, il faudroit des preuves incontestables. J'ai déja fait voir que ce n'a pû être l'ouvrage de Saint Lidoire: donc il y a eu des Evêques à Tours entre l'an 313. & l'an 337.

4. On voit par là que notre sçavant adversaire s'est vû obligé de s'adoucir un peu sur l'antiquité de nos Eglises. Mais après cet aveu qui affoiblit beaucoup son opinion, pourquoi a-t-il eu de la peine à

reconnoître, ou que Saint Gatien n'est pas le premier Evêque de Tours, ou s'il est le premier, qu'il est plus ancien que ne l'a cru Gregoire? La narration de Sulpice Severe le devoit conduire là, si sa prévention, & sa defférence excessive qu'il a eu pour un aussi mauvais guide que Saint Gregoire, ne l'avoit arrêté.

5. Si Saint Gatien a prêché avec plus de fruit que l'on n'avoit fait jusques à lui, comment peut-on dire que l'Eglise de Tours que l'on suppose plus ancienne que Dece, étoit si foible l'an 300 lorque Saint Gatien mourut, qu'elle demeura 33. ans sans Evêque, pendant le regne glorieux pour l'Eglise du Grand Constantin? Cela est absolument contraire à ce qui se passoit dans le reste de l'Eglise en ce tems-là,

6. Nous avons observé qu'il est impossible d'attribuer la construction de cet Autel à Saint Lidoire: si on veut que Saint Gatien l'ait élevé, ce ne peut être non plus qu'en supposant que la Religion est plus ancienne à Tours que le tems auquel Saint Gregoire de Tours le fait venir en cette Ville, c'est-à-dire que l'Empire de Dece. Mais qui pourroit croire que l'on ait élevé un Autel à la campagne sous les Empereurs Idolâtres? Cela est intolérable. Il ne faut donc attribuer cet Autel ni à Saint Gatien, ni à Saint Lidoire; & il

eſt néceſſaire de dire qu'il fut élevé depuis la paix de l'Egliſe par l'Evêque qui gouvernoit alors l'Egliſe de Tours. Voilà un de ces Evêques prédeceſſeurs de Saint Martin, dont parle Sulpice Severe, qui ruine entierement le Catalogue de Gregoire, qui ne marque que deux Evêques avant Saint Martin, & cette longue vacance du Siége de Tours, depuis 300. juſques à 337, qui eſt d'ailleurs ridicule & inſoutenable, & ces perſécutions chimerique qui empêcherent durant tout ce tems-là d'établir un Evêque à Tours, tout cela eſt détruit par la narration de Sulpice Severe, & par conſéquent il doit demeurer pour conſtant que Saint Gregoire n'a point connu les premiers Evêques qui ont rempli le Siége de Tours, ni les commencemens de ſa propre Egliſe, & que M. Ouvrard l'a très-bien prouvé.

Till. » Quand même le Voleur aura » ſouffert le ſupplice à la fin de Saint Ga- » tien, ou un peu après ſa mort, c'étoit » encore plus de 70. ans avant l'Epiſco- » pat de Saint Martin; de ſorte que tous » ceux qui vivoient alors avoient été éle- » vés dans la véneration de ce prétendu » Martyr, & n'avoient point été en âge de » diſcerner par eux-mêmes l'origine de » cette devotion.

Rép. Ce n'eſt point de cela qu'il s'agit;

ce n'est pas là en quoi consiste la difficulté : je vais la proposer, en suivant Gregoire de Tours & M. de Tillemont. Quand même le Voleur aura souffert le suplice à la fin de Saint Gatien, ou un peu après sa mort, c'est-à-dire l'an 300. ou 303. ce n'étoit que 34. ou 37. ans au plus avant l'Episcopat de Saint Lidoire ; de sorte que tous ceux qui vivoient alors, & Saint Lidoire lui-même qui étoit de Tours, avoient été témoins de son supplice ; en sorte que les Chrétiens de Tours ne pouvoient point s'y tromper & le prendre pour un Martyr, ni Saint Lidoire faire bâtir un Autel à son honneur. Voilà à quoi M. de Tillemont doit répondre, s'il peut ; en attendant j'infére de là que l'Eglise de Tours est beaucoup plus ancienne que ne l'a crû Saint Gregoire, & qu'elle a eu plusieurs Evêques qui ont été inconnus à son Historien. En effet, il est évident qu'il a fallu un fort long-tems pour qu'on l'ait oublié ; que c'étoit un voleur qui avoit été enterré dans ce lieu, & que le bruit que c'étoit un Martyr se soit établi jusques au point de porter un Evêque à y élever un Autel. Or c'est s'aveugler que de croire que 37. ans ayent pû suffire pour cela.

Till. » Il n'y a pas même d'inconve» nient à dire que Sulpice Severe ne sça-

» voit pas combien il y avoit eu d'Evêques » à Tours avant Saint Martin, & que Saint » Gregoire l'a ſçu, parce que l'un s'en eſt » certainement informé, & que l'autre » peut ne l'avoir pas fait, n'ayant point à » en parler.

Rép. Je vois clairement par la narration de Sulpice Severe, que Saint Gregoire n'a point connu les prédeceſſeurs de Saint Martin; je le vois auſſi dans les fables qu'il débite lui-même; je l'excuſe en partie, parce que les anciens monumens de ſon Egliſe avoient été brûlés au commencement du cinquiéme ſiécle, lorſque les Barbares ne firent qu'un bucher de toutes nos Provinces; mais je ne ſçaurois l'excuſer entierement, parce qu'il a marqué ſimplement ceux qu'il a trouvés ſans y regarder de fort près, ſans examen, ſans réflexion, au contraire on n'a aucune raiſon de ſuppoſer que Sulpice Severe ait ignoré ce que l'on en ſçavoit à Tours à la fin du quatriéme ſiécle, lorſqu'il y vint viſiter Saint Martin, parce qu'il n'eſt pas croyable que voulant écrire la vie de ce grand Evêque: deſſein qu'il avoit formé avant que de l'avoir vû, il ne ſe ſoit par inſtruit d'une choſe qui regardoit directement ſon entrepriſe, lorſqu'il le pouvoit ſi facilement.

De plus, quand Sulpice Severe dit que

les Evêques précédens avoient élevé un Autel sur le tombeau d'un voleur ; il est visible qu'il connoissoit celui qui étoit auteur de cette action, mais qu'il n'avoit pas voulu le nommer, pour ne le pas deshonorer. Comme nous voyons que Paulin de Perigueux qui a mis en vers l'Ouvrage de Sulpice Severe, n'a pas jugé à propos de nommer Saint Brice, il est beaucoup plus probable que c'est pour cette raison qu'il a attribué aux Evê-précédens l'action d'un seul, que de dire qu'il n'a pas connu ce Prélat, & les autres qui ont gouverné l'Eglise de Tours.

Réponse à quelques raisons, & à quelques objections de M. de Tillemont.

Avant de passer à la derniere partie, il est à propos de répondre à ce que dit M. de Tillemont dans le premier article de Saint Denys de Paris.

Till. » Pour ce que quelques-uns objec-
» tent que selon l'Ecriture, & selon la
» tradition l'Evangile doit avoir été por-
» té par les Apôtres dans toute la Terre,
» dès avant la ruine de Jerusalem, tout ce
» qu'ils peuvent alléguer n'a pas empêché
» Saint Augustin de croire qu'il n'avoit

» été porté que de ſon tems dans diver-
» ſes nations de l'Afrique, ou qu'il n'y avoit
» pas même été prêché.

Rép. Cette objection que nous faiſons à nos adverſaires n'eſt pas foible, elle eſt fondée ſur la parole de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt rapportée par Saint Mathieu, 24. 14. & par Saint Marc, 13. 10. expliquée par Saint Paul, qui nous en marque l'accompliſſement dans les Epîtres aux Romains & aux Colloſſiens, écrites en 58. & 62. Les paroles de l'Apôtre ſont claires, & demandent que l'on les explique de l'étenduë de l'Empire Romain, de celui des Parthes, & de quelques Peuples voiſins de ces deux Empires. Mais dira-t-on en quel ſens cela ſe doit-il entendre ? Je répons que Saint Luc nous l'apprend dans le chap. 19. des Actes, où il dit que Saint Paul étant venu à Epheſe l'an 54, où il prêcha durant près de trois ans ; il ajoute, de ſorte que tous ceux qui demeuroient en Aſie, tant Juifs que Gentils, oüirent la parole du Seigneur Jeſus, & enſuite la parole de Dieu ſe répandoit de plus en plus, & ſe fortifioit puiſſamment. Les anciens Auteurs Chrétiens ont parlé conformément à cela ; & même celui qui a écrit la Lettre à Diognet avant l'an 70, ſelon M. de Tillemont, qui n'a pas, ce me ſemble, aſſez conſideré qu'il contre-

disoit cet Auteur, aussi bien que le Pape Saint Clement dans sa premiere Lettre aux Corinthiens, écrite comme je crois vers le même tems; & Eusebe, si M. de Tillemont ne veut pas suivre cette explication, il sera réduit à avancer que ce que dit Saint Paul en trois endroits, quoique très-conformes à la parole de Jesus-Christ, n'est qu'une exageration, il vaut mieux rechercher comment le Seigneur a exécuté la promesse miraculeuse qu'il avoit faite à ses Apôtres; ce qui n'est peut être pas fort difficile en suivant l'Histoire des Actes, que d'expliquer d'une maniere peu litterale ce que le grand Apôtre a dit plusieurs fois, & ce qui mérite beaucoup d'attention; réduire à rien les travaux de huit ou neuf Apôtres; ce que je vais dire répondra à l'autorité de Saint Augustin, à qui néanmoins j'oppose Eusebe dans sa démonstration.

Till. » Saint Frumence l'établit dans » l'Ethiopie au quatriéme siécle, on l'y » rétablit, si on veut qu'après avoir été » établie par Saint Mathieu, elle y fut abo- » lie.

Rép. On ne peut point douter que la Foi n'ait été abolie dans plusieurs pays barbares & éloignés après la mort des Apôtres, soit faute de Ministres, ou par la barbarie des peuples, ou à cause des chan-

gemens & des transmigrations des Nations; c'est ainsi que dans des siécles moyens il a fallu prêcher à plusieurs reprises aux Peuples du Nord qui retomboient facilement dans leurs idolâtries & superstitions; & sans sortir de notre France, l'on a prêché plusieurs fois, & à divers tems, aux Peuples barbares qui y ont été transportés, & qui s'y sont établis. On assure aussi que l'on a annoncé l'Evangile à la Chine dans les 7 & huitiéme siécles: il est pourtant vrai que l'on avoit prêché dans ce vaste Empire dès les premiers tems: on a toujours cru que Saint Mathieu avoit porté la Foi dans l'Afrique, & en particulier dans l'Ethiopie; les Anciens ont dit la même chose de l'Eunuque de la Reine Candance, qui fut converti & baptisé par le Diacre Saint Philippe.

Till. » L'Histoire nous assure que les » Gots, & les autres Barbares du Nord » n'ont eu la Foi que vers le tems de Va- » lerien.

Rép. Selon les François, la Gaule cette belle partie de l'Empire des Romains qui touche à l'Italie, n'a pas été plus privilegiée que les Gots, puisque les Gaulois n'ont reçu la Foi que vers le tems de Valerien, sous Dece, ou sous Philippe. Il étoit pourtant bien plus facile de prêcher aux Gaulois qu'aux Gots. Au reste, il

faut remarquer que les Gots avoient changé de demeure, & qu'au tems des Apôtres ils ne demeuroient pas dans les Pays qu'ils occupoient au 3e. siécle sous Valerien, car autrement ils auroient été Chrétiens avant ce tems-là. En effet, il est très-probable que les Peuples qui demeuroient dans le Pays que les Gots occupoient au milieu du troisiéme siécle, c'est-à-dire indubitablement les Getes, avoient reçu l'Evangile. En effet, Tertullien marque les Getes, les Sarmates, & les Scytes entre les Nations qui étoient soumises à l'empire de Jesus-Christ. Origene nous apprend aussi que l'Apôtre S. André avoit répandu la lumiere de la Foi dans le Pays des Scytes; ainsi l'objection de M. de Tillemont loin de donner atteinte à notre sentiment, détruit entierement son systême; car il ne faut pas s'étonner si les Gots n'ont eu la Foi que vers le tems de Valerien, puisqu'il n'y avoit pas long-tems qu'ils occupoient le Pays où ils étoient établis en ce tems-là, & qu'ils en avoient chassé les Getes, qui avoient reçu l'Evangile.

Till. » Et que l'Iberie la reçut sous » Constantin par le moyen d'une servante.

Rép. Puisque les Apôtres, selon les Anciens, ont prêché aux Chinois, aux Indiens, aux Perses, aux Parthes, aux Ar-

meniens, il faut qu'ils ayent auſſi prêché aux Iberiens, qui ſont voiſins des derniers, ou que le Saint-Eſprit les en ait détournés ; mais comme l'on n'en a pas de preuve, ce que je viens de dire dans la réponſe précédente ſatisfait amplement à la difficulté.

» *Till.* Nous ne voyons rien qui empê» che abſolument de croire que Saint Luc » & Saint Creſcent ont prêché la Foi dans » les Gaules.

Rép. Que ne s'en tient on là ſimplement ſur l'autorité des Anciens, qui l'ont aſſuré, qui n'ont rien avancé d'improbable, & que l'on puiſſe convaincre de faux ? Pourquoi ne fait-on pas ici ce que l'on fait en tant d'occaſions ſemblables, & certainement beaucoup moins favorables ? Pourquoi ne viole-t-on que pour notre Patrie les regles que l'on ſuit en mille autres difficultés ? Nos adverſaires imitent certains Juges, qui ſe piquent tellement d'integrité & de juſtice, que de peur d'être ſoupçonnés de favoriſer leurs parens & leurs amis ils les condamnent impitoyablement.

Till. » Il faut néanmoins avoüer que » ce que l'on dit de leur Miſſion, même de » celle de Saint Creſcent, qui eſt la mieux » établie, reçoit aſſez de difficulté.

Rép. J'examinerai ce point fort exac-

tement dans la cinquiéme Partie; en attendant il suffit de dire ici, que quand il seroit vrai qu'il y a des difficultés dans ces faits, il ne s'ensuit pas que l'on les doive rejetter: il se trouve des difficultés dans les faits de l'antiquité les plus certains. Je pourrois en trouver dans les Actes de Saint Ignace qui seroient capables d'arrêter; je ne le rejette pourtant pas. M. de Tillemont rejette-t-il tous les faits qui sont accompagnés de difficultés? Qu'il nous permette donc de répondre ce qu'il répond lui-même en d'autres occasions: *Ce fait est suffisamment attesté pour le recevoir comme certain, & on doit avoir peu d'égard aux difficultés que l'on y peut opposer.* Les difficultés que l'on croit voir ici ne sont point fondées, elles n'ont rien de solide, & l'on en peut faire sur tout, comme le dit fort bien l'illustre Historien. Combien en a t il fait lui-même sur le lieu de la sepulture de Saint Denys de Paris, & de sa premiere Eglise, quoique rien ne soit plus certain? Je ne sçaurois dissimuler qu'en lisant ce qu'il en a écrit, ce Vers se présenta plus d'une fois à mon esprit:

Je ne reconnois plus l'Auteur du Misantrope.

En tout cas les difficultés que l'on peut

faire sur la question dont nous parlons, ne viennent que faute d'avoir des monumens de ce tems-là, & il n'est pas raisonnable d'en exiger, puisque l'on n'écrivoit point alors dans nos Provinces. Enfin il n'y a rien d'impossible rien d'improbable dans ce fait, les anciens Auteurs nous l'ont appris, il n'est point permis de le rejetter.

Till. » Ce que l'on peut dire de certain » par l'autorité de S. Sulpice Severe ; c'est » que si la Foi a été prêchée dans les Gau» les dès le premier siécle, elle y a néan» mois fait peu de fruit, & ce n'a été que » dans le second qu'elle y a été reçuë d'un » nombre assez considérable de personnes, » pour faire dire qu'elle y étoit établie.

Rép. J'ai répondu à Sulpice Severe, & j'ai fait voir que M. de Tillemont ne l'explique pas comme il faut. Après tout, il réduit ce qu'il dit ici à l'Eglise de Lyon, qu'il fait même éteindre après la mort de Saint Irenée ; ce qui est fort surprenant : car si la Religion fût éteinte dans les Gaules l'an 203. on peut dire qu'elle y étoit très-foible & mal établie, & qu'à proprement parler elle n'y fût établie que sous Dece ; c'est pour cela que l'illustre Auteur ne veut pas donner des Evêques à Arles & à Vienne jusques à ce tems-là ; car quoiqu'il semble n'en pas refuser à cette derniere Eglise sous M. Aurele, il af-

foiblit autant qu'il peut les raisons qu'il apporte lui-même en sa faveur ; & il conclut enfin qu'elle n'en avoit peut-être pas pendant l'Episcopat de Saint Irenée, parce que l'on n'a point de preuve qu'elle en eût un. Cette raison ne peut pas avoir lieu ici, puisqu'il s'agit d'un tems ou d'un Pays où l'on ne songeoit pas à écrire, & si on allegue Saint Irenée, je crois que l'on pourroit renvoyer sur cela M. de Tillemont à ces paroles qui ne lui sont pas inconnuës : *Je voudrois bien que les Historiens nous dissent tout, mais ils s'accordent à n'en rien faire.* Si les Historiens ne disent pas tout, les autres Ecrivains en disent beaucoup moins. Où veut-on donc trouver des preuves que l'Eglise de Vienne eût un Evêque à la fin du second siécle ? Il y en a néanmoins ; car lorsque l'on parle d'une Ville Metropole ou d'une Cité, où l'on trouve des Chrétiens dans les premiers siécles, je crois que ce raisonnement est bon : Il y avoit des Chrétiens à Vienne l'an 177, donc il y avoit un Evêque : cela est fondé sur la coutume venuë des Apôtres, qui établissoient des Evêques dans les Villes où ils avoient converti des Juifs ou des Payens. Rien n'est donc plus foible que les difficultés que l'on nous oppose, puisque d'une part elles ne sont fondées que sur ce que nous

n'avons pas des monumens des premiers ſiécles, qui marquent en particulier l'établiſſement de nos Egliſes, nos Apôtres & nos premiers Evêques, & que de l'autre elles ſont détruites par les témoignages poſitifs de pluſieurs ſçavans Peres, qui nous apprennent que Saint Creſcent a prêché dans les Gaules, & que l'Egliſe d'Arles eſt plus ancienne que Philippe & Dece.

Till. » Nous ſçavons que pluſieurs » Egliſes prétendent avoir des traditions » contraires à cela, & avoir été établies » dès le premier ſiécle; mais nous eſpé» rons montrer dans la ſuite qu'elles n'ont » rien d'ancien & de ſolide pour le prou» ver.

Rép. Nous verrons auſſi, ou plûtôt nous avons déja vû, que le ſçavant Auteur n'a rien fait par cette voie. On convient que ces traditions n'ayant pas été écrites dans le tems que la mémoire en étoit récente, elles ſe ſont altérées; mais auſſi nous ne nous y fondons pas uniquement, nous avons d'autres preuves pour établir l'antiquité de nos Egliſes.

Till. » Et comme dit M. Godeau, leurs » traditions ſont combatuës par des ob» jections auxquelles il eſt très-mal aiſé » de ſatisfaire, quand on veut agir avec la » bonne foi qui doit regner dans les diſ» putes de cette nature.

Rép. Quand on auroit détruit nos traditions, on n'auroit pas détruit notre sentiment, qui est bâti sur d'autres fondemens. Au reste, on jugera si j'ai satisfait aux objections de nos adversaires ; mais je suis persuadé que l'on ne me reprochera pas d'avoir blessé en rien la bonne foi, ni d'avoir rien dissimulé de ce qui mérite quelque attention.

Till. » Il n'y a que l'Eglise d'Arles » qui peut être mieux fondée, de prétendre que Saint Trophime son premier » Evêque a été Disciple des Apôtres ; » mais tout consideré, il y a bien de l'apparence que ce Saint n'est venu en France qu'un peu avant le milieu du troisiéme siécle.

Rép. C'est sur ce Saint que M. de Tillemont a fait sa premiere Note, à laquelle je répondrai en particulier : il faut seulement remarquer ici en passant, que l'on n'oppose qu'une apparence à la tradition de l'Eglise d'Arles, & à l'autorité du Pape Zozime, & des Evêques de Provence qui vivoient au milieu du cinquiéme siécle.

2. Qu'il marque la venuë de Saint Trophime un peu avant le milieu du troisiéme siécle, contre l'autorité de Gregoire de Tours, qui l'a met précisement l'an 250. en quoi l'on abandonne celui que l'on veut suivre : si on ne croit pas être

obligé de ſuivre entierement cet Evêque, on ne peut pas nous blâmer de ce que nous préferons l'autorité de S. Cyprien à la ſienne, & aux fauſſes conjectures des nouveaux Critiques.

Till. » S'il en faut croire Innocent I. » perſonne n'a établi des Egliſes dans les » Gaules, non plus que dans l'Eſpagne & » dans l'Afrique hors ceux que Saint Pier- » re & ſes ſucceſſeurs avoient ordonnés » Evêques. Nous verrons dans la ſuite » que cela eſt vrai d'une partie de nos » Egliſes; néanmoins pour celle de Lyon, » qui eſt la premiere dont nous ayons une » connoiſſance certaine, beaucoup croient » que Saint Photin, qui en a été le premier » Evêque, étoit Diſciple de S. Polycarpe.

Rép. Nous n'avons pas beſoin d'examiner ici ce que dit le Pape Innocent I. mais il me ſemble qu'il en faut conclure, que Saint Pierre a envoyé des Evêques dans les Gaules, en Eſpagne & en Afrique; ainſi ſelon Innocent I. il y a eu dans les Gaules, dans l'Eſpagne & en Afrique des Egliſes dès le premier ſiécle.

2. Sur quoi fonde-t-on ce que l'on aſſure que Saint Photin a été le premier Evêque de Lyon? C'eſt ce que je voudrois ſçavoir, & je ſerois bien aiſe que l'on en donnât quelque preuve poſitive. Si on n'avance ce fait que parce que l'on n'en connoît pas avant lui, cette raiſon

est très-foible : car pourquoi nos Eglises seroient-elles plus privilegiées que celles d'Afrique, & la plûpart de celles d'Orient, dont on ne connoît pas les premiers Evêques.

Till. » L'Histoire des Martyrs de Vien„ne & de Lyon, semble dire que ceux qui „avoient établi la Foi en ces quartiers-là, „étoient du nombre de ces Martyrs.

Rép. M. de Tillemont reconnoît que cela peut néanmoins marquer seulement, que c'étoit ceux qui soutenoient alors l'Eglise ; & je crois que c'est le véritable sens de cet endroit.

Till. » Les Eglises de Lyon & de Vien„ne se rendirent célebres en l'an 177. par „un grand nombre de Saints qui souffri„rent alors le martyre à Lyon. Saint Sul„pice Severe dit, que ce sont les premiers „Martyrs des Gaules, & nous ne voyons „aucune raison de douter d'un témoi„gnage si authentique, si nous jettons „même les yeux sur les autres parties de „l'Occident. Nous ne connoissons en Es„pagne aucun Martyr assuré avant Saint „Fructueux, qui souffrit en 259. ni en „Afrique, avant les Martyrs Scillitains „en l'année 200. & même Tertullien don„ne lieu de croire qu'il n'y en avoit point „eu du tout avant eux.

Rép. Nous avons répondu en parti-

culier à cette preuve, que nos adversaires regardent comme fort importante, quoiqu'elle ne mérite pas d'être alleguée. Au reste, il n'est point certain que les Martyrs des Gaules, d'Espagne & d'Afrique soient effectivement les premiers qui ayent souffert dans ces Provinces ; & il semble que les saints Martyrs de Calahorra, Hemitere & Chelidorne sont plus anciens que Saint Fructueux.

Till. „ La pieté & la science de Saint „ Irenée donna sans doute une nouvelle „ vigueur à l'Eglise des Gaules. On voit „ qu'il y assembla des Conciles ; ce qui „ donne tout lieu de croire qu'il y avoit „ des Evêques établis en plusieurs lieux : „ on le peut confirmer encore, parce que „ ce Saint dit lui-même, Liv. 1. c. 3. „ qu'il y avoit alors des Eglises fondées „ dans la Germanie, & parmi les Celtes. „ Tertullien qui ne lui a été posterieur „ que de peu d'années, dit aussi, *In Jud. c.* 7, que les diverses Nations des Gau- „ les étoient soumises à Jesus-Christ.

Rép. Voilà ce que l'on appelle des autorités ; & quoique l'illustre Historien parle assez foiblement, rien n'est plus fort & plus décisif. Voyons comment il détruira ce qu'il vient de bâtir.

Till. „ Cependant, soit que la persécu- „ tion de Severe eût emporté un fort

„ grand nombre de Chrétiens, comme on „ le croit, ſoit qu'après la mort de Saint „ Irenée il ſe trouvât dans les Gaules peu „ de perſonnes capables de maintenir & „ d'étendre la Foi, on n'y voyoit vers le „ milieu du troiſiéme ſiécle que peu d'E- „ gliſes, & un aſſez petit nombre de Chré- „ tiens; c'eſt ce que nous liſons dans les „ Actes de Saint Saturnin, dont le témoi- „ gnage nous doit être d'autant moins ſuſ- „ pect, qu'il eſt conforme à ce que Saint „ Germain de Paris,& ſept autres des prin- „ cipaux Evêques de France, écrivent „ à Sainte Radegonde, vers le milieu du „ ſixiéme ſiécle : car ils diſent que la Foi „ ayant commencé à être plantée dans les „ Gaules dès la naiſſance de la Religion „ Chrétienne, la connoiſſance de la vérité „ s'y répandit néanmoins dans peu de per- „ ſonnes, juſques à ce que la miſéricorde „ Divine y envoya Saint Martin.

Rép. Je voudrois de tout mon cœur que l'illuſtre Auteur n'eût jamais écrit cela. Si nous autres défenſeurs de l'anti- quité oppoſions un Auteur des Actes de Saint Saturnin, & quelques Evêques du ſixiéme ſiécle à Saint Irenée & à Tertul- lien, il faudroit nous cacher pour éviter les traits de leur ſçavante indignation : ils nous innonderoient des torrens de leur é- rudition & de leur critique. Serieuſement

M. de Tillemont eſt ici de bonne compoſition, & il croit bien facilement des fables fort mal inventées, après avoir refuſé de croire des vérités atteſtées par les témoins les plus reſpectables. Sur quelle autorité croit-on que la perſécution de Severe ait emporté un fort grand nombre de Chrétiens juſques à détruire la Réligion dans les Gaules ? On ne cite perſonne : ſi c'eſt ſur celle de Saint Gregoire de Tours que l'on le croit ; je répons qu'il eſt évident qu'il s'eſt broüillé à ſon ordinaire, & qu'il a confondu cette perſécution de Severe avec celle de M. Aurele ; en ſorte qu'il fait mourir Saint Irenée avant les Martyrs de Vienne & de Lyon.

2. M. de Tillemont qui a accoutumé de tout voir, fait-il réflexion que cetre deſtruction de la Religion dans les Gaules par la perſécution de Severe, ne peut pas s'accorder avec le paſſage de Tertullien, qu'il vient d'alleguer lui-même ? En effet, il eſt très-probable que le Livre contre les Juifs, d'où il eſt tiré, a été écrit peu de tems avant la mort de Severe. Or c'eſt dans ce Livre que Tertullien dit que les diverſes Nations des Gaules étoient ſoumiſes à Jeſus-Chriſt : la perſécution de Severe n'a donc pas éteint la Religion dans les Gaules.

3. Comment a-t-on pû se persuader que Saint Photin, les Martyrs de Lyon, Saint Irenée, n'ayent pas formé des Disciples capables de maintenir la Foi, & en assez grand nombre pour l'étendre? Pourquoi suppose-t-on contre toute sorte de vraisemblance que tous ces Disciples sont morts avec le dernier?

Outre ces choses si improbables, l'on se fonde sur l'Auteur des Actes de Saint Saturnin, dont le témoignage devoit être d'autant plus suspect, que s'il s'accorde avec les sept Evêques, c'est sur la chose du monde la plus insoutenable, la plus fausse, & la plus contraire à tous les monumens Ecclésiastiques; ainsi ce qu'il y a de vrai dans ces deux monumens combat le systême de M. de Tillemont, le reste étant faux, ne lui peut servir. Enfin des Auteurs si nouveaux qui paroissent si peu instruits de l'antiquité, qui sont absolument contraire à Saint Irenée, à Tertullien, à Saint Cyprien, dont ils ne connoissent point les Ecrits, ne peuvent pas faire grande impression sur l'esprit de ceux qui sçavent que la Religion ne périssoit pas; ainsi au milieu de l'Empire dans les tems les plus florissant de l'Eglise, que le sang des Chrétiens ne servoit qu'à l'augmenter & à la fortifier, que l'on ne manquoit point alors d'Ouvriers capables de prêcher

prêcher & d'étendre la Foi ; ainsi toutes les conjectures du sçavant Auteur n'ont aucun fondement solide, & ne sont pas dignes de sa profonde érudition.

Till. » L'état des Eglises des Gaules » toucha les saints Evêques des pays » voisins.

Rép. M. de Tillemont dit cela supposant l'extinction entiere ou presque entiere de la Religion de Jesus Christ dans les Gaules, dans la persécution de Severe, ce que j'ai déja refuté ; j'ajoute ici que Sulpice Severe même combat ce paradoxe, lorsqu'il parle de la persécution de cet Empereur. Voici ce qu'il en a écrit : *La sixiéme persécution des Chrétiens éclata sous l'Empire de Severe ; en ce tems Leonidas pere d'Origene répandit son sang pour la Foi.* Si l'on avoit vû dans les Gaules, je ne dis pas la ruine de la Religion, mais quelque chose d'extraordinaire, Sulpice-Severe l'auroit-il passé sous silence, & se feroit-il contenté d'aller chercher un Martyr à Alexandrie pour en faire mention ? Ces deux circonstances jointes à la broüillerie de Gregoire de Tours, prouvent qu'il ne s'est rien passé de particulier dans les Gaules sous Severe ; au moins la course que Sulpice Severe fait en Egypte pour y trouver un Martyr sous Severe, démontre que cet Histo-

rien n'a point connu la destruction de la Foi Chrétienne dans les Gaules sous Severe. Enfin la Lettre de Saint Cyprien écrite l'an 254. détruit entierement cette fable, comme nous espérons le faire voir.

Till. » Et l'on donna, dit Gregoire de » Tours, l'Ordination à sept personnes, » pour les envoyer prêcher dans les Gau» les.

Rép. M. de Tillemont ne remarque point ici que Gregoire de Tours cite pour cela les actes du martyr de S. Saturnin, & que ces Actes ne le disent point. Ils marquent seulement que la Ville de Toulouse commença à avoir pour Evêque Saint Saturnin, sous le Consulat de Dece & de Gratus, c'est à-dire l'an 250. Or qu'est-ce que cela prouve ? Pour Gregoire de Tours il ne falloit pas le citer, puisque son autorité seule est ici moins que rien.

Till. » Saint Gregoire de Tours ne » dit point dans son Histoire de France, » par qui ils furent envoyés ; mais il dit » dans un autre endroit que ce fut par les » Evêques de Rome.

Rép. Cet autre endroit est le Livre de la gloire des Confesseurs, ch. 30. Si Saint Gregoire y cite son Histoire, il faut que ce Livre ait été écrit après cette Histoire, & conséquemment, selon S. Gregoire de Tours, la Foi a été prêchée dans les Gau-

les par les Diſciples des Apôtres ; car il le dit dans ce Livre de la gloire des Confeſſeurs : cet Evêque ne dit point par qui ces ſept Miſſionnaires furent envoyés, parce qu'il n'en avoit rien trouvé ; & quand il écrit ailleurs que ce fut par les Evêques de Rome, cela ſignifie qu'il n'en ſçavoit rien : car ſi ces ſept Miſſionnaires ont été envoyés enſemble, comme il ſemble le dire, un ſeul Evêque de Rome les a envoyés, & cependant perſonne n'a nommé cet Evêque de Rome, qui auroit dû avoir été fort célebre dans les Egliſes des Gaules.

Till. » Fortunat qui vivoit en même „ tems, dit que Saint Saturnin fut envoyé „ de Rome.

Rép. Gregoire de Tours, le grand Auteur de nos adverſaires écrit, que l'on diſoit que Saint Saturnin avoit été ordonné par les Diſciples des Apôtres. L'ancienne Liturgie Gotique plus ancienne que Fortunat & Gregoire, dit que Saint Saturnin fut envoyé d'Orient.

Till. » L'on trouve la même choſe „ dans la plûpart des autres ; ainſi il pa- „ roît que c'étoit la tradition commune „ dès le ſixiéme ſiécle, au moins eſt-elle „ confirmée par ce que nous avons cité „ du Pape Innocent premier.

Rép. Mais on ne convient pas du tems,

en quoi consiste toute la difficulté. Gregoire de Tours dit, que Saint Eutrope fut envoyé par le Pape Saint Clement : les anciens monumens le disent aussi de Saint Denys de Paris, & de quelques autres.

Till. » Il y avoit sans doute aussi une „ tradition dans les Eglises de France, „ que ces sept Evêques y étoient venus „ à peu près en même-tems ; puisque Saint „ Gregoire de Tours voulant marquer „ le tems de leur Mission, n'allegue que „ ce qui est dit dans les Actes de Saint „ Saturnin, que l'Eglise de Toulouse „ commença à avoir ce Saint pour Evê- „ que sous le Consulat de Dece & de „ Gratus en l'an 250.

Rép. 1. Gregoire de Tours dit, que ces sept Evêques vinrent ensemble, qu'ils furent envoyés en même-tems : ce qui est fabuleux.

2. Il est étrange que l'on veuille établir une tradition de cette conséquence sur une faute grossiere d'un Auteur sans exactitude, & qui cite à faux : au contraire, il faut dire qu'il n'y avoit point de tradition de cette Mission, puisque non seulement Saint Gregoire ne l'allegue point ici, mais même qu'il l'a cité quelquesfois pour le sentiment contraire.

Tout ce que je viens de rapporter

étant donc ou faux absolument, ou très-incertain, ce que M. de Tillemont bâtit dessus dans la suite est aussi douteux & incertain, pour ne rien dire de plus.



DISSERTATION

Sur l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

CINQUIE'ME PARTIE.

Qui contient les principales preuves de l'antiquité des Egliſes des Gaules.

ARTICLE I.

Que la Foi fit de très-grands progrès avant la ruine de Jeruſalem.

IL me ſemble évident que nos adverſaires ſe ſont formés une idée trop baſſe des progrès que l'Evangile de Jeſus-Chriſt a fait dans le Monde juſques à Conſtantin, & qu'ils ſe ſont extrêmement trompés en ce point important, quoique l'on ne ſçache pas le détail de ce qui s'eſt paſſé

en chaque Province, puisque l'on ignore même ce que Saint Paul a fait depuis qu'il vint à Rome pour la premiere fois. Toutesfois les monumens qui nous restent font assez connoître que ces progrès furent très-grands & très-éclatans avant la ruine de Jerusalem & l'Empire de Dece qui commença à regner 180 ans après cette ruine : c'est ce qu'il faut toucher dans cet article & le suivant, puis nous viendrons aux preuves particulieres qui regardent l'Eglise des Gaules.

L'an 33. de l'Ere commune notre Sauveur Jesus-Christ, étant sur le point de répandre son sang précieux pour le salut de tous les hommes, lorsqu'il sortit du Temple de Jerusalem, le Mardi 31 de Mars, ses Disciples vinrent à lui pour lui faire remarquer la grandeur de ce superbe édifice : mais Jesus leur dit : *Vous voyez tous ces bâtimens : Je vous dis, en vérité, qu'ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* Et s'étant ensuite assis sur la Montagne des Oliviers, ses Disciples qui avoient été frappés de cette prédiction, le vinrent trouver en particulier, & lui dirent : *Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura de votre avénement, & de la fin du siécle.* Jesus leur répondit : *Prenez garde que personne ne vous séduise, parce que plu-*

sieurs viendront sous mon nom, disant je suis le Christ; & ils en séduiront plusieurs. Vous entendrez aussi parler de guerres, & de bruits de guerres..... Alors on vous livrera aux Magistrats pour être tourmentez, & on vous fera mourir, & vous serez haïs de toutes les Nations, à cause de mon Nom.... Il s'élevera un grand nombre de faux Prophetes, qui en séduiront plusieurs.... Et cet Evangile du Royaume sera prêchée dans toute la Terre, pour servir de témoignage à toutes les Nations, & c'est alors que la fin doit arriver.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un commentaire sur ces paroles de Notre-Seigneur, il suffit de dire qu'Eusebe, Saint Hilaire, Saint Chrysostome, Theofilacte, Euthime, quelques autres Peres, & plusieurs grands Interpretes de ces derniers tems, Maldonat, Grotius, & d'autres, croyent qu'avant la ruine de Jerusalem, qui arriva l'an 70, la Foi & l'Evangile de Jesus-Christ avoient été annoncés aux Juifs, à tous les Peuples de l'Empire Romain, & aux Barbares qui étoient connus, je me contenterai de rapporter ce qu'en dit Grotius, qui est très-estimé pour le sens historique.

„ *Et cet Evangile du Royaume sera prê-* „ *ché par toute la Terre.* Saint Marc dit, „ *à toutes les Nations*: comme Saint Mat-

„thieu ajoute ici, *pour servir de témoi-*
„*gnage à toutes les Nations.* Or ceci fut
„accompli avant la destruction de Jeru-
„salem; c'est pourquoi Saint Marc écrit
„*auparavant*: car ce que le Psalmiste
„avoit dit des globes célestes, S. Paul
„l'a appliqué à l'Evangile, qui est dési-
„gné ordinairement par le Ciel; ce qu'il
„fait même de telle maniere, qu'il me pa-
„roît marquer ouvertement son tems;
„Rom. 10. 18. écrivant aux Collossiens,
„il ne parle pas moins généralement, lors-
„qu'il dit, que *la parole de l'Evangile est*
„*répanduë dans tout le monde*, & qu'il
„*a été prêché à toutes les créatures qui sont*
„*sous le Ciel.* Le même Apôtre dit aussi
„que *l'on parloit de la Foi des Romains*
„*dans tout le monde.* Or comme dit Saint
„Chrysostome, si le seul Saint Paul a
„porté la Doctrine de Jesus-Christ depuis
„Jerusalem jusques en Illirie, & même
„jusques en Espagne, comme le croyent
„quelques-uns; que doit-on juger de tous
„les autres Apôtres, & de ce grand nom-
„bre de Disciples & de Coadjuteurs qu'ils
„avoient. Certes Clement Evêque de
„Rome, a écrit que l'Evangile avoit pé-
„netré jusques dans les Pays qui sont au-
„delà de l'Océan. En effet, Dieu vou-
„lut inviter les Juifs à l'obéissance de
„l'Evangile, par l'exemple des Nations

O v

„ même barbares, & convaincre devant „ tous les Peuples les desobéïssans de leur „ incredulité opiniâtre, avant que de ré- „ pandre sur eux tous les trésors de sa „ colere; c'est-à-dire, *faire triompher la* „ *justice de sa cause*, Matth. 12. 20. Saint „ Marc nous fait entendre ce sens, lors- „ qu'il dit: *Il faut auparavant que l'Evan-* „ *gile soit prêché à toutes les Nations*. Ajou- „ te Ezechiel, ch. 3. v. 6. & 7. ces paro- „ les, *pour servir de témoignage à toutes* „ *les Nations*, marquent que Dieu a com- „ me pris à témoin toutes les Nations, „ afin que la rebellion des Juifs leur fût „ connuë avant que d'en faire la punition, „ & c'est alors que la fin doit arriver, sça- „ voir la fin des jugemens de Dieu contre „ le Peuple Juif. *La fin est venuë*, dit Eze- „ chiel, 7. 2.

On ne peut douter que cette explication des paroles du Fils de Dieu ne soit fort litterale & fort naturelle; & nous croyons par conséquent être bien fondés, de croire que les Gaulois ont été de ceux que Dieu a comme pris à témoin de la juste & terrible vengeance qu'il voulut exercer contre les Juifs pour les punir l'an 70. de leur infidelité & de leur résistance opiniâtre. On peut voir Eusebe dans sa Démonstration, Liv. 3. ch. 6.

Il est vrai que l'on ne sçait pas quels

progrès la prédication de l'Evangile fit dans les Gaules, & il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer qu'ils ayent été fort éclatans dans ces commencemens; mais le nombre des Fidéles augmenta peu à peu, en ſorte qu'après la perſécution de Domitien, la Foi s'étendit conſidérablement, & que les Chrétiens des Gaules étoient connus dans les extrêmités de l'Orient dès le regne d'Antonin.

Jeſus-Chriſt après ſa reſurection dit à ſes Diſciples : *Allez & inſtruiſez toutes les Nations.* Avant que de monter au Ciel, il parla ainſi à ceux qui étoient préſens : *Il falloit que le Chriſt ſouffrit, & que l'on prêchât dans toutes les Nations en commençant par Jeruſalem.* Et Saint Marc qui voyoit l'accompliſſement de toutes ſes merveilles, finit ſon Evangile par ces paroles : *Et eux étant partis, prêcherent par tout, le Seigneur cooperant avec eux, & confirmant ſa parole par les miracles qui l'accompagnoient.* En effet, peut-on lire les Actes des Apôtres, & les Epîtres de Saint Paul, ſans être ravis d'admiration à la vûë des progrès ſurprenans que fit la prédication Apoſtolique pendant 30. ou 35. ans? Jeſus-Chriſt avoit prédit ce grand accroiſſement, & il executa ſa parole auſſitôt après ſa mort, parce qu'il étoit le maître de l'évenement; c'eſt ce qu'Eu-

ſebe de Céſarée le Pere de l'Hiſtoire de l'Egliſe, Liv. 2. ch. 2. a bien compris ; car après avoir rapporté que l'Empereur Tibere propoſa au Senat de mettre Jeſus au nombre des Dieux, & qu'il défendit de perſécuter ſes Diſciples, il n'oublie pas ces paroles de Tertullien, qui dit ſur cela que la Providence Divine avoit inſpiré ce ſentiment à Tibere, afin que la vérité de l'Evangile qui venoit de naître fût portée ſans obſtacle par tout l'Univers. Puis il ajoute, ainſi cette parole ſalutaire fut répanduë tout d'un coup comme un rayon de ſoleil, par la force toute puiſſante de l'eſprit de Dieu ; & pour emprunter les termes de l'Ecriture, le bruit de la voix des Apôtres retentit par toute la Terre, & ſe fit entendre juſques aux extrêmités du Monde. On vit des Egliſes s'élever dans toutes les Villes, & dans tous les Bourgs, & ſe remplir d'un nombre innombrable de perſonnes, de la même ſorte que les Granges ſe rempliſſent dans le tems de la recolte. On peut voir le reſte dans cet Hiſtorien qui a parlé en pluſieurs endroits de l'étenduë de la prédication des Apôtres, ſans parler de la converſion de la Ville d'Edeſſe, & du Roi Agbare. Voici ce qu'il dit au commencement dn troiſiéme Livre.

Les ſaints Apôtres & les ſaints Diſci-

ples du Sauveur s'étant répandus par toute la Terre, comme nous l'avons appris de nos Peres, Thomas eut en partage le Pays des Parthes, André celui des Scytes, & Jean l'Asie, où ayant passé toute sa vie, il mourut à Ephese. Pierre prêcha aux Juifs dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce, & dans l'Asie; & étant enfin allé à Rome, il y fut crucifié la tête en bas, ayant demandé lui-même, comme une grace, de mourir en cette posture. Qu'est-il nécessaire de parler de Paul, qui a prêché l'Evangile depuis Jerusalem jusques en Illirie, & a souffert le martyre à Rome sous le regne de Neron? C'est ce qu'Origene avoit rapporté dans le troisiéme Livre de ses Commentaires sur la Genese.

Les grands progrès de la Religion Chrétienne marqués si clairement dans l'Histoire des Actes & les Epîtres de S. Paul, sont confirmés par l'autorité d'un Disciple des Apôtres, qui a écrit la Lettre à Diognet, que l'on attribuë communement à Saint Justin Martyr; mais elle est beaucoup plus ancienne, selon M. de Tillemont, qui prétend qu'elle a été écrite avant la ruine de Jerusalem. Si cette opinion est certaine, je ne sçai pas comment ce sçavant Auteur a pû diminuer l'antiquité des Eglises, & leur établissement par

tout le monde, non seulement avant la ruine de Jerusalem, mais avant l'Empire de Dece & de Constantin : car il est évident que cet homme Apostolique nous fait connoître que les Chrétiens étoient répandus dans tout le Monde avant l'an 70. Il dit que les Grecs haïssoient les Chrétiens, parce que ceux-ci rejettoient leurs Dieux, que les Chrétiens vivoient dans les Villes Grecques, & parmi les Barbares, demeurant avec ceux, parmi lesquels la Providence les avoit fait naître, qu'ils suivoient les Coutúmes de leurs Pays dans leurs manieres de vivre, dans leurs habits, & les autres choses qui appartiennent à la vie, & qui regardent la societé, faisant voir en même-tems à tout le monde une conduite tout-à-fait admirable, qu'ils aimoient tout le monde, & que tout le monde les persécutoit, que l'on les condamnoit sans les connoître, que l'on les faisoit mourir, & qu'ils subsistoient toujours, que l'on déchiroit leur réputation, & qu'on ne pouvoit s'empêcher de loüer la sainteté de leur vie, que les Juifs leur faisoient la guerre comme à des étrangers, que les Grecs persécutoient, & que tous leurs ennemis ne pouvoient dire pourquoi ils les haïssoient ; cela marque sans doute des gens qui étoient mêlés avec les Grecs & les Barbares, c'est-à-dire, qui

étoient par tout. Voici quelque chose de plus fort: Les Chrétiens, dit-il, sont dans le monde ce que l'ame est dans le corps, l'ame est dans tous les membres du corps, & les Chrétiens sont répandus dans toutes les Villes du monde. Le monde haït & persécute les Chrétiens, parce qu'ils renoncent à ses voluptés; quoique l'on les fasse mourir tous les jours, leur nombre croît toujours, & la multitude de leurs bourreaux, & de leurs persécuteurs, fait voir combien leur nombre est grand. Voilà ce que dit l'Auteur de la Lettre à Diognet, & quand ce seroit S. Justin, il me semble qu'il détruiroit l'opinion de nos adversaires, qui ne veulent point voir la Religion Chrétienne dans la plus grande partie du monde avant Dece. Mais si cette Lettre a été écrite avant l'an 70, je ne sçai pas ce qu'ils peuvent opposer à un témoignage si décisif.

Le Pape Saint Clement dans sa seconde Lettre aux Corinthiens dit, que les Gentils qui avoient embrassé la Foi étoient en plus grand nombre que les Juifs; & Origene écrivant contre Celse, dit Liv. 2. que les Disciples de Jesus sont allés répandre sa Doctrine parmi tous les Peuples.

Lactance (*a*) dit aussi que les Disciples de Jesus-Christ s'étant dispersés par les

(*a*) Lib. 4. cap. 21.

Provinces, poserent par tout les fondemens de l'Eglise; & dans le Livre qu'il a écrit de la mort des persécuteurs, il dit que les Disciples se disperserent par toute la Terre pour prêcher l'Evangile, comme le Seigneur leur avoit commandé, & que durant 25. ans, c'est-à-dire jusques au commencement de l'Empire de Neron, ils jetterent les fondemens de l'Eglise par toutes les Provinces & les Villes. Il ajoute que Neron persécuta l'Eglise, & fit mourir Saint Pierre & Saint Paul, parce qu'il apprit qu'un grand nombre de personnes abandonnoient tous les jours le culte des Idoles, non seulement à Rome, mais par tout le Monde, & qu'ils embrassoient la nouvelle Religion.

Orose écrit que la persécution s'étendit par toutes les Provinces de l'Empire.

Enfin le second Hegesippe n'a point fait difficulté de dire, Liv. 2. que dès que la Religion Chrétienne avoit commencé à paroître, elle avoit penetré chez tous les Peuples, & qu'il n'y avoit aucune Nation du Monde Romain qui n'eut suivi sa Doctrine. Tous ces témoignages font voir clairement que l'antiquité a été persuadée que les Apôtres & les Disciples avoient répandu la Foi par tout le monde avant la ruine de Jerusalem. Il faut qu'Eusebe (*a*) en ait été bien persuadé,

(*a*) Demonst Evang lib. 3. c. 6.

puisqu'il se sert de cette preuve pour refuter les ennemis de Jesus-Christ, & il assure que les Apôtres ont prêché l'Evangile à Rome, & dans tout l'Empire, chez les Perses, les Armeniens, les Parthes, les Chaldéens, les Scytes, les Indiens, les Egyptiens, les Grecs & les Bretons.

Article II.

Que la Foi étoit répanduë dans tout l'Empire Romain, & les Pays barbares, avant Dece.

Lactance dans le beau Livre qu'il a écrit de la mort des Persécuteurs peu de tems après que l'Empereur Constantin eût embrassé la Religion de Jesus-Christ, parle ainsi des tems qui se sont passés depuis la mort de Domitien jusques à l'Empire de Dece. » Les loix de » ce Tiran ayant été cassées, non seule- » ment l'Eglise fut rétablie dans son pre- » mier état, mais même elle brilla, & fleu- » rit avec plus d'éclat qu'auparavant, & » elle étendit ses bras vers l'Orient & l'Oc- » cident, de sorte qu'il n'y avoit plus aucun » coin de la Terre quelque caché, & eloig- » né qu'il fût, où la Religion de Dieu n'eut

» pénétré, ni aucune Nation, quelque fé-
» roce qu'elle fût, qui ne pratiquât les
» œuvres de la Justice, après avoir reçu
» le culte de Dieu. » Voilà ce que dit Lactance, où il faut remarquer qu'il déclare que l'Eglise s'étendit également vers l'Occident & du côté de l'Orient; ce qui ne s'accorde pas avec nos adversaires, qui font à peine paroître la Religion dans les Gaules, pour l'y faire éteindre au commencement du troisiéme siécle. Mais nous allons voir que Lactance est parfaitement d'accord avec tous les Anciens.

Eusebe est conforme à Lactance : cet Historien parlant de la persécution de Domitien, dit (*a*) que la Religion Chrétienne paroissoit dès lors avec tant d'éclat, que même les Historiens payens ont remarqué cette persécution que Domitien excita contre elle, & les Martyrs qui s'y signalerent.

Nous avons trois monumens illustres qui nous font voir, que dès le regne de Trajan le nombre des Chrétiens étoit prodigieux dans tout l'Orient. Ces monumens sont la Lettre de Pline Gouverneur de Bithinie, & du Pont, à l'Empereur Trajan écrite l'an 104; les Actes & les Lettres de Saint Ignace Evêque d'Antioche & Martyr, & l'Histoire de Pere-

(*a*) Lib. 3. c. 18.

grin ou Protée écrite par Lucien ; car quoiqu'il soit mort sous M. Aurele l'an 165. M. de Tillemont croit que le Gouverneur de Palestine le fit mettre en prison dès le tems de Trajan. Quoiqu'il en soit, Pline dit à Trajan que l'affaire qu'il avoit entreprise contre les Chrétiens enveloppoit un très grand nombre de personnes, qu'il n'y avoit point d'âge, de condition ni de sexe qui ne s'y trouvât intéressé pour le présent & pour l'avenir ; que cette Religion ne s'étoit pas seulement répanduë dans les Villes, mais jusques dans les Bourgades, & dans toutes la Campagne; que les Temples étoient presque abandonnés ; que les céremonies de la Religion sembloient abolies par une longue intermission ; que peu de personnes achetoient les viandes des sacrifices. Voilà l'état florissant de la Religion dans la Bithinie, & le Pont, lorsque Pline alla Gouverner ces Provinces l'an 103. & 104.

Eusebe nous apprend que le zele qu'avoient eu les saints Apôtres pour étendre le Royaume de Dieu, passa dans leurs successeurs ; & voici ce qu'il en dit (*a*): » Quadrat qui avoit le don de prophetie, » & plusieurs autres successeurs des Apô- » tres, imiterent alors (sous l'Empire de » Trajan) l'ardeur de leur zele en élevant

(*a*) Lib. 3. ch. 37.

» l'édifice des Eglises dont ils avoient jetté
» les fondemens, en travaillant avec une
» application infatigable à la prédication
» de l'Evangile, & en répandant par tout
» la semence de la divine parole; la plû-
» part étant remplis de l'amour d'une sain-
» te Philosophie, avoient distribué leurs
» biens aux pauvres, & étoient allés an-
» noncer la Foi aux Nations les plus éloi-
» gnées; après avoir fondé des Eglises, ils
» passoient plus avant, avec la force in-
» vincible de la Grace, & opérant par tout
» des miracles, ils attiroient des Peuples
» innombrables à la connoissance de la vé-
» ritable Religion. » C'est ce qu'en dit Eusebe, qui ajoute que ces Evangelistes & Missionnaires étoient en grand nombre pour lors.

Je ne dois pas oublier ici une parole de l'impie Celse, qui a probablement écrit sous Tite Antonin; » il n'y a point de per-
» sonne de bon sens qui voulût embrasser
» la Doctrine des Chrétiens, la seule mul-
» titude de ceux qui la suivent est capa-
» ble de la faire rejetter. » Cette folle imagination de Celse fait voir combien les Chrétiens étoient déja nombreux.

Il me paroît indubitable qu'Eusebe a cru (*a*), que les Gaules avoient reçu la Foi avant l'Empire d'Adrien; car dans

(*a*) Lib. 4. cap. 16.

ſa préparation Evangelique, après avoir rapporté un long paſſage de Denys d'Halicarnaſſe, qui fait voir que la coutume d'immoler des hommes étoit fort répanduë, & qu'elle ſe pratiquoit encore alors chez les Gaulois. Il montre dans le Chapitre ſuivant que cette mauvaiſe coutume n'a été abolie qu'après que la Doctrine de Jeſus-Chriſt a été prêchée dans tout le Monde; & il conclut, que le genre humain n'a point ceſſé de ſouffrir des maux ſi extrêmes juſques à ce que la Doctrine de notre Sauveur ait été reçuë par toutes les Nations : *Nam illa quidem ad Imperium Adriani vigniſſe, ac ſublata deinceps fuiſſe conſtat ex hiſtoriâ, quo nimirum tempore ſalutaris hujus doctrinæ vis apud omnes jam latè populos, genteſque regnaret.*

Euſebe dit la même choſe dans le diſcours qu'il prononça devant l'Empereur Conſtantin dans la trentiéme année du regne de ce Prince; & il la confirme évidemment dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, où il dit (*a*), que ſous Adrien les Egliſes brilloient comme des Aſtres très-éclatans dans tout l'Univers, & que la Foi de Jeſus-Chriſt étoit fermement établie dans toutes les Nations.

Saint Juſtin Martyr, diſoit au Juif Tri-

(*a*) Lib. 4. cap. 7.

phon, au milieu du second siécle, que sa Nation n'étoit pas encore répanduë par tout le Monde, & qu'il y avoit des Pays où les Juifs n'étoient point établis, mais qu'il n'y avoit aucuns Peuples dans le Monde, quelque nom que l'on leur donnât, soit Barbares, soit Grecs, ou autres, parmi lesquels on n'offrit au Pere & au Créateur de toutes choses, des prieres & des actions de grace au nom de Jesus crucifié. Si on prétend après cela que les Gaulois, les Espagnols, les Germains, les Africains, & les Bretons, n'avoient pas reçu la Foi Chrétienne, je ne vois pas comment les Apologistes de la Religion n'auront pas besoin eux-mêmes d'apologie.

Article III.

Que Saint Luc a prêché dans les Gaules.

SI les preuves génerales que nous venons de rapporter ne sont pas décisives en faveur des Gaules, elles doivent au moins disposer les esprits à examiner sans prévention ce que nous allons dire.

Nous commençons par Saint Luc, &

fondés sur l'autorité de Saint Epifane ; nous disons qu'il a prêché dans les Gaules. Ce Pere écrit (a) que Saint Luc après la mort de Saint Paul, reçu la commission de prêcher l'Evangile ; qu'il le prêcha premierement dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & la Macedoine, *mais principalement dans les Gaules*, selon la traduction du Pere Peteau, ou selon Cornarius, *mais il commença par les Gaules*.

Voilà le témoignage de Saint Epifane, que l'on ne peut pas rejetter, parce que ce Pere est très-ancien, ayant écrit dans le quatriéme siécle; fort sçavant, & qu'il avoit lû un grand nombre de monumens qui ne sont pas venus jusques à nous. De plus, il n'avoit point d'intérêt en ce qui regarde nos Gaules : il faut donc qu'il ait trouvé dans quelque ancien Auteur ce qu'il a dit, car il ne l'a pas inventé. Enfin il n'y a rien d'improbable dans ce fait, il faut donc le recevoir, ou bien il faut rejetter tous les faits singuliers qui se trouvent dans les Anciens, ou qui ne se trouvent que dans un seul Auteur ; ce qui seroit ruiner toute l'Histoire. Voyons ce que l'on oppose à l'autorité de Saint Ephifane.

M. de Tillemont la combat par ces raisons, 1. *l'Eglise des Gaules ne conserve*

(a) Hoer. 51. c. 12.

aucune mémoire qu'il y ait prêché.

Rép. Ce n'est rien dire, on ne sçait point ce qui s'est passé en ces tems-là; les Eglises d'Italie, de Dalmatie, & de Macédoine ne conservent de même aucune mémoire que Saint Luc ait prêché dans ces Provinces : car où est l'Eglise qui le reconnoît pour son fondateur? Il ne s'ensuit pas néanmoins que Saint Luc n'y ait pas prêché. Si nous avions l'Histoire de ce qui s'est passé dans ces tems-là, l'objection de M. de Tillemont auroit quelque force, mais rien n'est plus foible, si l'on considére que l'on n'a pas songé à écrire dans ces premiers tems.

Till. » Ainsi s'il l'a fait, ses prédications » n'y ont pas eu beaucoup de fruit.

Rép. Saint Luc a fait le fruit qu'il a plû à Dieu; nous n'en sçavons rien de particulier, mais il peut avoir été grand & considérable : les conjectures du sçavant Auteur ne prouveront jamais le contraire. Si on raisonne de même pour l'Italie, la Dalmatie, & la Macedoine, il se rouvera que le divin Evangeliste n'aura ormé aucune Eglise: cela se peut-il prémer de cet organe du Saint-Esprit, d'un les plus chers Disciples de Saint Paul, qui plantoit & arrosoit dans un tems où Dieu donnoit de si grands accroissemens, où les campagnes toutes blanches étoient moissonnées

moissonnées par tant de saints Moissonneurs, que Jesus avoit envoyé dans la moisson ? Quoi ! parce que nous ne sçavons pas le détail de ces merveilles, nous rejetterons ce qui se trouve dans les plus anciens Auteurs, & nous mépriserons ce que la Providence nous en a conservé ? Pour moi, j'aime mieux dire avec le sçavant Auteur : nous ne voulons point d'une critique si fine qui va à détruire tout, que de le suivre en ceci.

Till. J. la Note. » Le seul silence de tous » les Historiens, & de toutes les Eglises » soit de France, soit d'ailleurs, peut suffi- » re pour ne pas ajouter beaucoup de foi » à ce Pere, qui en matiere d'Histoire est » peu exact.

Rép. Qu'il me soit permis de dire une chose que l'on trouvera très-certaine si l'on veut y faire réflexion : c'est que l'argument negatif à l'égard des trois premiers siécles, n'est d'aucune considération ; c'est la foiblesse même. Eusebe nous apprend que Saint Quadrat Evangeliste ou Missionnaire & Prophete, a converti une multitude innombrable d'hommes à la Foi dans plusieurs Provinces éloignées sous Trajan, qu'il y avoit en même-tems d'autres Disciples des Apôtres, qui avoient fait la même chose ; mais on ne sçait point en quelles Provinces S. Qua-

drat à prêché, & quelles Eglises il a fondées, on n'en connoît aucune, qui le reconnoisse pour son Fondateur, le silence de tous les Historiens, & de toutes les Eglises qui sont, & qui ont été dans le monde, fera-t'il rejetter ce que dit Eusebe?

Non, sans doute, si on ne veut tout renverser; mais si Eusebe avoit nommé une de ces Provinces, où Saint Quadrat à annoncé l'Evangile, rejetteroit-on son témoignage sur le silence de tous les autres Historiens, & de toutes les Eglises? C'est sans doute, ce que M. de Tillemont devroit faire, à moins qu'il ne dit qu'Eusebe mérite d'être crû, parce qu'il est fort exact, & que Saint Epiphane ne le mérite pas, parce qu'en matiere d'Histoire il est peu exact; mais cette raison n'est pas décisive, parce qu'Eusebe a fait des fautes considerables, & que Saint Epiphane ne se trompe pas toujours, & nous allons voir, que M. de Tillemont n'en parle pas toujours si mal, & qu'il le préfere à des Auteurs célebres, sur une matiere très importante: quoiqu'il en soit, il ne faut point rejetter les faits particuliers, que nous trouvons dans les Anciens, à moins qu'il ne soit évident qu'ils se sont trompés, parce que nous ne connoissons l'état de l'Eglise des premiers siécles, qu'en géneral, & que pour le détail, il faut prendre le peu qui s'en trouve par occasion

dans les anciens monumens, qui sont venus jusques à nous, il n'y a point de raison qui oblige de rejetter le témoignage de Saint Epiphane en faveur de la prédication de Saint Luc dans les Gaules, il faut donc le recevoir.

Till. « Ce silence joint au passage célé-
» bre de Sulpice Severe prouve au moins,
» que si S. Luc est venu en France, dans
„ M. Tillemont, il n'y a pas fait un grand
» progrès.

Rép. Je viens de montrer, que c'est un abus, d'objecter le silence des Anciens sur ces sortes de faits ; c'est encore un abus, d'objecter le passage de Sulpice Severe, j'y ai répondu, & certainement, il ne prouve rien : M. de Tillemont reconnoît lui-même, que M. de Launoi n'allegue rien qui soit formellement contraire à ce que dit Saint Epiphane ; conséquemment selon ses principes, il doit recevoir le témoignage de ce Pere, enfin, si l'on abandonne Saint Epiphane en ce qu'il dit des Gaules, il faut aussi l'abandonner pour l'Italie, la Dalmatie, & la Macedoine, ce qui est une étrange extremité ; ce que dit M. de Tillemont, que Saint Epiphane est peu exact en matiere d'Histoire n'est d'aucune considération, à moins qu'il ne veüille l'abandonner en tout, si il ne veut pas en venir là, j'ai

prouvé, qu'il n'a point droit de rejetter le fait en question, & j'ajoute, en me servant de ses paroles, (a) *que nous aimons mieux suivre un Auteur ancien & illustre, comme Saint Epiphane*, que le passage vague de Sulpice Severe.

Till. » Il se peut bien faire aussi que „ ce que Saint Epiphane dit de la Gaule; „ se doit entendre de la Cisalpine, c'est-„ à-dire de la Lombardie, à laquelle on „ a encore donné le nom de Gaule, de„ puis même qu'elle a été comprise dans „ l'Italie par Auguste.

Rép. M. de Tillemont répondra lui-même ici, que l'on ne rejette point des autorités formelles des Auteurs anciens; sur un peut-être, il répondra de plus;* que l'usage de ce tems-là nous oblige absolument à dire que la Gaule est la Transalpine à l'égard de Rome.

Till. » Saint Epiphane dit que Saint Luc „ a prêché, premierement dans la Dalma„ tie, dans les Gaules &c. Et un peu après „ il ajoute, ἀρχὴ δὲ ἐν τῇ Γαλλίᾳ, ce qui „ selon l'usage du Grec doit signifier, „ qu'il a commencé par les Gaules; & „ aussi Cornarius a traduit *principium au„ tem in Galliâ fuit*, cependant c'est une „ contradiction visible, que le Pere Pe-

(a) To. 2. p. 589 2.

* Note 52. sur Saint Bazile.

„tau à voulu éviter en traduisant *sed in* „*Galliâ præ cæteris*; mais je pense qu'il „a plûtôt corrigé son Texte, qu'il ne l'a „traduit.

Rép. Si Saint Epiphane s'est contredit M. de Tillemont n'y gagne rien, & nous n'y perdons rien non plus; car Saint Epiphane dit clairement, que Saint Luc a prêché dans les Gaules, il se peut faire que le Texte de Saint Epiphane a été un peu alteré; quoiqu'il en soit, cette objection n'est pas fort importante, & j'aime bien autant la traduction de Cornarius, que celle du Pere Petau; car on voit que Saint Epiphane marque plus clairement, & plus exactement ce qu'il avoit dit d'abord, plus en géneral & plus confusément; ou parce qu'il s'étoit apperçû, que l'on pourroit interpreter mal, ce qu'il avoit écrit d'abord, avec moins de précision; ou parce que le fait qu'il rapporte étoit ainsi marqué confusément dans l'ancien Auteur qu'il copioit.

Pour finir cet article, si on ne veut pas recevoir ce que Saint Epiphane nous a appris de Saint Luc, dira-t'on qu'il est demeuré sans travailler dans la Vigne du Seigneur, depuis la mort de Saint Paul? Je ne croi pas que l'on ose le dire, il a donc prêché dans quelques Provinces, & il a fondé quelques Eglises: or il ne se

trouve aucune Eglise, qui le reconnoisse pour son Fondateur, il n'est donc pas extraordinaire, de ne pas connoître les Apôtres des differentes Provinces, & ce ne sera pas seulement dans la Gaule que l'on n'aura pas eu soin d'en conserver la mémoire; ainsi ce silence n'a nulle force, contre l'autorité de Saint Epiphane, & le plus court, & le plus sûr, est de s'en tenir à ce qu'il nous a appris des prédications de Saint Luc.

Article IV.

Que Saint Crescent a été envoyé dans les Gaules par Saint Paul; Réponse aux objections de M. de Tillemont.

M. de Tillemont dans sa Note 81 sur Saint Paul, reconnoît d'abord que les anciens Grecs ont entendu, ce que dit l'Apôtre dans sa deuxiéme Epitre à Timothée, que Crescent étoit allé εἰς τὰς Γαλλίας qu'ils ont, dis-je, entendu universellement ce mot de la Gaule; ces Auteurs sont Eusebe de Cesarée, le Pere de l'Histoire Ecclesiastique liv. 3. ch. 4. Saint Epiphane hær. 51. qui dit même, que ceux

qui entendent ce passage de la Galatie se trompent, Sophrone ami de Saint Jerôme; l'anonime d'Oecumenius qui écrivoit l'an 396, & la Chronique d'Alexandrie.

2°. Que ces cinq Auteurs si anciens semblent même avoir lû εἰς τὴν Γαλλίαν, & non pas εἰς Γαλατίαν, & qu'ils parlent de la Mission de Saint Crescent, comme d'une chose assurée, & incontestable.

3°. Que Theodoret qui lit constamment εἰς Γαλατίαν ne l'entend pas moins constamment des Gaules, & il conclut fort bien de tout cela, qu'il est difficile de douter que ce n'ait été une tradition reçûë communément dans l'Orient, que Saint Crescent avoit prêché dans les Gaules: or que peut-on demander de plus fort à l'égard d'un fait si éloigné, qui appartient à la verité à l'Occident, mais qui regarde un Apôtre venu de l'Orient? Que peut-on demander de plus fort, que la Tradition de l'Orient, d'où nous est venu, presque tout ce que nous sçavons de l'Histoire des trois premiers siécles?

M. de Tillemont va en quelque façon plus avant, & soutient contre M. de Launoi, que le Texte d'Eusebe n'est point corrompu, ce Critique avoit avancé ce paradoxe, fondé sur l'autorité de Hilduin qui a lû dans Rufin *ad Galatas* & non *ad Gallias* comme nous y lisons aujour-

d'hui, M. de Tillemont répond.

1. Que Rufin s'est donné beaucoup de liberté dans ses traductions.

2. Que son Texte pouvoit aussi bien avoir été corrompu avant Hilduin, comme l'on prétend qu'il l'a été depuis, & comme l'on veut, que celui d'Eusebe même l'ait été.

Mais je ne puis approuver ces raisons, puisque tous les Manuscrits, & les Imprimés de Rufin lisent constamment *ad Gallias*, ainsi il suffit de dire que l'Abbé Hilduin avoit un Manuscrit, qui avoit été corrigé, c'est-à-dire corrompu sur la Vulgate, par un Copiste ignorant.

M. de Tillemont favorise lui-même cette pensée, lorsqu'il ajoute, que ce que Usuard dit de la prédication de Saint Crescent dans les Gaules ne vient apparemment que de Rufin; Usuard lisoit donc *ad Gallias*, dans Rufin, & non *ad Galatas*, c'est pourquoi je voudrois que M. de Tillemont n'eût pas dit ces mots, *après tout néanmoins, si nous n'avions aucun autre passage sur ce sujet, que celui d'Eusebe, on pourroit se rendre à l'autorité de Rufin cité par Hilduin*; c'est-àdire, que l'on préfereroit un manuscrit corrigé sur la Vulgate, par la temerité d'un demi Sçavant, à tous les Livres de Rufin, qui sont dans le monde: car il est aussi certain que Ru-

fin à écrit *ad Gallias*, comme il est certain qu'il a traduit l'Histoire d'Eusebe : en effet il est facile qu'un Particulier mal habile, effrayé de voir Eusebe contraire à Saint Paul ; ait corrigé le Texte de Rufin sur la Vulgate; mais il n'est pas croyable que si Rufin avoit traduit *ad Galatas*, & que les anciens Livres eussent eu cette leçon, on se fut avisé de la corriger pour y en substituer une autre, que l'on auroit sçû être contraire au Texte de Saint Paul ; ne sçait-on pas qu'il y a des Manuscrits où le Texte de l'Ecriture a été changé sur la Vulgate ? On ne peut donc pas douter raisonnablement, que le Livre de Hilduin n'ait été alteré, ou qu'il ne soit venu d'un autre, qui avoit été corrompu à dessein.

Tout cela étant ainsi, il demeure pour constant que ç'a été une Tradition reçûë communément & universellement dans l'Orient, que Saint Crescent Disciple de Saint Paul avoit prêché dans les Gaules ; que peut opposer à une preuve si forte M. de Tillemont, lui qui fait profession de consulter plus l'autorité, que le raisonnement, & qui néanmoins, n'a fait dans cette dispute autre chose que de raisonner, laissant des autorités incontestables, pour s'arrêter à des difficultés, qui ne sçauroient manquer, dans un fait si ancien, lui qui croit si sagement, que la plûpart

des difficultés ne viennent, que de notre propre ignorance, lui qui a remarqué plusieurs fois que des choses qui paroissent contraires ; s'accordent facilement, quand on en sçait le détail, lui qui n'a point fait de difficulté de s'éloigner du sentiment des plus celebres Critiques dans des choses qu'il a crû appuyées par des Auteurs anciens & considerables, quoiqu'elles soient combattuës par des raisons, qui paroissent insurmontables ? Voyons donc quelles sont les raisons, qui ont porté ce sçavant homme à abandonner, contre toutes ses maximes, tant d'Ecrivains si respectables, disons mieux, toute la tradition de l'Orient.

» *Till.* Mais bien que le sentiment de » l'Orient soit assés indubitable sur la pré» dication de Saint Crescent dans les Gau» les ; il n'est pas néanmoins aisé de juger » quelle créance l'on y doit donner. Il est » difficile de ne pas croire, avec M. Valois » que le mot de Gaules se trouvoit dans » quelques exemplaires de Saint Paul ; & » qu'Eusebe l'a eu dans le sien. Mais pour » sçavoir s'il l'y falloit lire, comme l'a » prétendu Saint Epiphane, il y a au moins » sujet d'en douter ; car nous lisons *Gala*» *tiam* dans Saint Irenée, nous ne trou» vons point que notre Vulgate latine ait » jamais eu autrement. Theodoret lit » constamment εἰς Γαλατίαν. M. de Mar-

» ca accorde la même chose de Saint Chry-
» sostome & de l'Ambrosiaster : & on assu-
» re qu'il ne se trouve aujourd'hui aucun
» Exemplaire qui n'ait de même. Il y a
» donc tout lieu de croire, que c'est le vé-
» ritable Texte de Saint Paul, comme le
» soutient le Pere Petau contre Saint Epi-
» phane, & conséquemment que εἰς Γαλλίας
» est une pure faute, laquelle aura jetté
» Eusebe dans l'erreur, & l'erreur d'Eu-
» sebe y aura ensuite entraîné les autres.

Rép. Je ne m'arrête point à remarquer qu'il n'est pas vrai qu'il ne se trouve aujourd'hui aucun Exemplaire, qui n'ait *in Galatiam*, & qu'il n'est guere probable, que l'autorité d'Eusebe ait entraîné les autres dans l'erreur. Saint Epiphane décide que ceux qui lisent *in Galatiam* se trompent, *crescens, inquit, in Galliâ. Non enim in Galatiâ legendum est* : ὥς τινες πλανηθέντες νομίζουσιν *sed in Galliâ*, je doute fort que l'autorité seule d'Eusebe eût fait parler si fortement Saint Epiphane, & ce n'est peut-être pas sans raison, que M. de Marca en conclut, que cette leçon est la plus ancienne & la plus véritable : mais sans vouloir la soutenir je m'en tiens à Theodoret, qui a lû εἰς Γαλατίαν, & qui l'a entenduë des Gaules, ce qui fait voir, que la Tradition de l'Orient n'a point varié sur l'explication du mot, dont Saint

Paul s'est servi; il faut dire par conséquent que Saint Crescent est venu dans les Gaules, & qu'il y a prêché l'Evangile.

„ *Till.* En supposant qu'il faut lire dans „ Saint Paul εἰς Γαλατίαν, qui marque „ la Galatie & les Gaules, il semble plus „ naturel de l'entendre de la Galatie qui „ ne se marquoit jamais par un autre nom, „ & qui étoit bien plus connuë que les „ Gaules à Saint Timothée, ainsi c'est cel- „ le que ce Saint devoit entendre naturel- „ lement.

Rép. Pour moi j'en juge tout autrement, & quand je n'aurois point l'autorité des Anciens, j'entendrois ce que dit Saint Paul d'une Province de l'Europe; ainsi j'expliquerois de la Gaule le mot dont il s'est servi, je croi aussi que Saint Timothée devoit l'entendre naturellement des Gaules & non de la Galatie, la raison de cela est, que Saint Paul ne parle en cet endroit, que de l'Europe V. 9. *Demas me reliquit, diligens hoc sæculum, & abiit Thessalonicam.* v. 10. *Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam*; comment veut-on que Saint Timothée eût entendu cela de la Galatie Province d'Asie, puisque la Province, dont parle l'Apôtre se trouve marquée entre la Tessalie, & la Dalmatie, Provinces de l'Europe?

Certes il eſt bien plus naturel d'entendre ici la Gaule : en effet Saint Paul dans le v. 11. paſſe à Rome en diſant, Luc eſt ſeul avec moi, & de-là en Aſie où étoit Timothée, par ces paroles, prenez Marc avec vous, & amenés-le. 12 J'ai auſſi envoyé Tiquique à Epheſe. Si dans le v. 10. Saint Paul avoit parlé de la Galatie d'Aſie, il auroit ici fait mention de Creſcent. 13 Apportez-moi en venant le Manteau que j'ai laiſſé à Troade chez Carpe; tout cela étant ſi bien diſtingué par l'Apôtre; je ne ſçai pas pourquoi on veut tout broüiller, en fourrant une Province d'Aſie entre deux Provinces d'Europe, & l'on fait écrire l'Apôtre d'une maniere qui ne convient pas à ſa ſageſſe.

J'ajoute à cela que M. de Tillemont n'a peut-être pas fait réflexion, que l'on peut retorquer contre lui la plus apparente de ſes objections, quoiqu'elle ne ſoit pas la plus ſolide, qui eſt le ſilence de l'Egliſe des Gaules, car ſi cela prouve quelque choſe, certes le ſilence des Egliſes de Galatie, qui n'ont jamais reconnu Saint Creſcent, comme un de leurs Apôtres, ou de leurs premiers Evêques eſt déciſif contre nos adverſaires ; en effet, l'on ne peut pas dire d'une part, que ces Egliſes ayent reclamé Saint Creſcent, contre le témoignage de tous les Peres de

l'Orient, qui l'ont attribué aux Gaules; puisque l'on n'en voit aucune preuve : & de l'autre, tous ces Ecrivains n'auroient jamais entendu des Gaules ; ce que dit S. Paul, si les Galates de l'Asie avoient reconnu Saint Crescent pour un de leurs Apôtres ; conséquemment le silence des Eglises de Galatie, joint au témoignage des Auteurs Orientaux en faveur des Gaules détruit l'opinion de nos adversaires, & établit absolument la nôtre.

Il ne faut pas ici oublier une chose qui mérite de l'attention ; c'est que l'on ne trouve point, que Saint Paul ait envoyé personne prêcher en Orient, depuis qu'il fut pris, & conduit à Rome ; mais après ce temps-là, il prit soin de l'Occident ; il alla prêcher en Espagne, dans l'Isle de Candie, & en d'autres endroits ; & lorsqu'il fut retourné à Rome, il envoya S. Crescent dans les Gaules, & S. Tite en Dalmatie, pour étendre la foi dans ces Provinces.

Enfin, comme l'on ne peut point douter, que S. Crescent, & S. Tite ne soient allez dans les Provinces, dont parle l'Apôtre, pour y prêcher l'Evangile de Jesus-Christ, on ne voit aucune raison qui auroit demandé, que S. Crescent allat en Galatie, où les deux Apôtres S. Pierre & S. Paul avoient prêché eux-mêmes, &

où les Eglises étoient en grand nombre, & très florissantes; au lieu que les Gaules, la Dalmatie & les autres Provinces voisines avoient besoin de Prédicateurs.

» *Till.* Et si S. Paul eut voulu marquer » les Gaules, il auroit sans doute ajouté » τὴν δυτικὴν, ou il auroit mis τὰς Γαλλίας, » comme Eusebe, ou τὴν Κελτικὴν, ou » quelque autre terme qui les distinguat » de la Galatie.

Rép. Je viens de remarquer, que Saint Paul avoit pris soin d'éviter la confusion, par l'ordre qu'il suit dans son discours.

2. Toutes ces distinctions étoient fort inutiles, puisqu'il paroît par le peu qu'en dit S. Paul; que S. Timothée sçavoit la résolution, que l'Apôtre avoit prise auparavant, d'envoyer dans les Gaules, dans la Dalmatie, & dans les autres Provinces d'Occident, & qu'il en apprend ici seulement l'exécution, ainsi il n'y avoit point lieu de s'y méprendre.

Mais pourquoi S. Paul n'a-t-il pas ajouté ceci, & cela? Pourquoi ne s'est-il pas servi d'une autre expression? Je répons:

1. Que selon M. de Tillemont, les Auteurs ne parlent pas toujours comme nous voudrions.

2. Que cela n'étoit pas nécessaire ici, puisque celui à qui l'Apôtre écrivoit ne pouvoit pas s'y tromper, par les raisons

que nous venons de marquer ; enfin les Auteurs marquent souvent les Gaulois, par le nom de Galates, ce qui a duré si long-tems, que Saint Gregoire de Tours qui écrivoit à la fin du sixiéme siécle, (*a*) s'est encore servi de ce mot.

M. de Tillemont se fait ensuite quelques objections, en voici une qu'il ne faut pas omettre.

» *Till.* On pourra peut-être dire, que »la corruption même du Texte de Saint » Paul, ne s'est pas faite sans quelque rai- » son, & qu'il faut présumer qu'elle vient » de ceux, qui sçachant d'ailleurs, que » Saint Crescent étoit venu dans les Gau- » les, ont voulu ôter l'équivoque des ter- » mes ; par lesquels Saint Paul le mar- » quoit ; cette conjecture pourroit avoir » quelque probabilité, si elle étoit ap- » puyée par la Tradition de l'Eglise de » France, au lieu qu'elle y est même con- » traire en quelque sorte, *surquoi il cite Sulpice Severe, les sept Evêques de France qui ont écrit à Sainte Radegonde, & les Actes de Saint Saturnin.*

Rép. Cette conjecture est assurément fort naturelle, comme je croi que la leçon vulgaire est la plus véritable, avant que de voir M. de Tillemont, je jugeois que cette leçon *in Galliam* est passée de la

(*a*) Hist. Lib. 1. cap 30.

marge dans le Texte de quelques Anciens Exemplaires, & que ces mots sont très probablement de la premiere antiquité, ayant été mis par ceux qui sçavoient ce qui s'étoit passé.

Ce que M. de Tillemont oppose à cela n'est d'aucune considération, comme je l'ai fait voir ailleurs; j'ajouterai seulement ici un endroit d'Eusebe qui fait bien connoître, que l'on ne songeoit pas dans les premiers tems à tenir Registre des Fondateurs, & des premiers Evêques des Eglises.

(*a*) Cet Historien parlant des lieux où Saint Pierre & Saint Paul ont prêché, dit ensuite ces paroles remarquables; *mais il n'est pas si aisé de marquer ceux qui furent leurs véritables imitateurs, & qui furent par eux jugés dignes de gouverner les Eglises qu'ils avoient fondées, à la réserve de quelques-uns dont Saint Paul a rendu lui-même témoignage dans ses Epîtres*; si cela ne se pouvoit pas faire dans l'Orient où l'on a toujours écrit, peut-on sérieusement nous opposer la Tradition d'une Province où l'on n'a point écrit durant plusieurs siécles?

» *Till.* Nous pouvons dire même, que » nous ne trouvons en France aucun vestige de la prédication de Saint Crescent.

(*a*) Lib. 3. Ch. 4.

Rép. 1. On ne connoît pas mieux dans les autres Provinces, ceux qui y ont prêché les premiers l'Evangile; aussi on ne sçauroit rien conclure de ces sortes de raisons.

2. On ne trouve aucun vestige de la prédication de Saint Paul dans la Cappadoce, le Pont, la Thrace, & l'Illirie; M. de Tillemont croit néanmoins que l'Apôtre a prêché dans ces Provinces.

3. Enfin je ne sçai pourquoi on appuye si fort sur des raisons, dont les Anciens mêmes ne se sont pas servis, lorsqu'ils ont cherché les Apôtres des Eglises les plus célebres, & qu'il y avoit plus de moyens de sçavoir la Tradition des Eglises, & plus de raisons de s'y appuyer. Theodoret nous apprend, que quelques-uns ont crû que Saint Jean avoit prêché le premier à Ephese; ce pere soutient au contraire, que l'Histoire des Actes nous fait voir que Saint Paul y est venu le premier; voilà une difficulté que les Anciens n'ont pas pensé à terminer par la Tradition de l'Eglise d'Ephese, qui avoit plus de monumens que l'Eglise de France; mais par des autorités positives voilà ce qu'il faut faire ici: suivons Eusebe, Saint Epiphane, & les autres Anciens, & laissons-là de prétenduës Traditions, que l'on ne fonde que sur des Auteurs nouveaux,

mal instruits, qui ne disent que des choses, ou fausses, ou incertaines.

Outre les anciens Peres Grecs, qui ont écrit que Saint Crescent est venu dans les Gaules, on cite encore pour ce fait les Menées des Grecs & le Menologe de Canisius; Adon Archevêque de Vienne, tant dans son Martyrologe, que dans sa Chronique, les Martyrologes d'Usuard, du faux Bede & de Notker, Yves de Chartres, Marian l'Ecossois, Robert d'Auxerre, Luc de Tuy, Matthieu de Westminster; enfin l'ancien Anonime d'Oecumenius, la Chronique d'Alexandrie, & Sophrone, disent même que Saint Crescent est mort & a été enterré dans les Gaules, ce qui n'est point incroyable, mais comme on ne sçait pas en quel endroit, il ne faut pas s'étonner si l'on n'y en a pas conservé la mémoire.

Je croi avoir droit de conclure de tout ce que j'ai dit jusques à présent, que le voyage de Saint Crescent, & sa prédication dans les Gaules, est un fait suffisamment attesté, & qui n'est point improbable; si on y oppose quelques difficultés, nous ne craignons pas de dire que les solutions que nous y avons données sont telles, que l'on n'y sçauroit rien repliquer de raisonnable; conséquemment que l'on n'a pas droit de rejetter : au contraire,

que M. de Tillemont a abandonné sa régle, qui est de ne point rejetter ce qui est suffisamment autorisé dans l'antiquité, à moins, qu'il n'y soit contraint par des raisons tout-à-fait fortes, car certainement ce qu'il objecte est très foible.

ARTICLE V.

Etat florissant de la Religion Chrétienne dans les Gaules démontré par le témoignage de Syrien Bardesane.

IL me semble, que Bardesane qui étoit célebre à Edesse, dans la Mesopotamie, sous l'Empire de M. Aurele, ne permet point de douter, que les Chrétiens ne fussent déja fort étendus dans les Gaules, lorsqu'il écrivoit ses Dialogues sur le destin, c'est-à-dire, vers l'an 170; car on croît qu'il composa cet ouvrage, environ ce tems-là; c'est ce qu'il faut éclaircir ici, en peu de mots.

Ceux qui ont lû ce qui nous reste de cet Ancien Auteur, ne sçauroient disconvenir qu'il n'ait été un très sçavant, & très habile homme, & qu'il n'ait été parfaitement instruit, non-seulement de l'é-

tat de l'Empire Romain, mais même des mœurs, des Coutumes & des Loix des Peuples barbares, de ſorte que quand les Chrétiens n'auroient pas été auſſi étroitement unis entre eux qu'ils l'étoient effectivement, & qu'ils n'auroient pas ſçû auſſi exactement, ce qui leur arrivoit dans les differentes parties de l'Empire, comme il eſt certain qu'ils le ſçavoient, il eſt viſible, que l'on ne pourroit pas refuſer d'ajouter une entiere créance à ce que Bardeſane nous dit ſur leur ſujet, ſi l'on conſidere le ſoin particulier, qu'il avoit pris de s'inſtruire de l'état où la Religion Chrétienne ſe trouvoit de ſon tems dans le monde: voyons donc ce que cet homme habile dit des Chrétiens Gaulois.

(*a*) Après avoir fait une longue énumeration des mœurs, & des Coutumes des principales Nations du monde, & avoir conclu que l'on ne les doit point attribuer au deſtin, à la conjonction des Aſtres, ni à l'influence des Planettes; mais à la liberté, & au libre arbitre des hommes, il ajoute que tous les Particuliers d'une même Nation ne ſuivent pas les mêmes Coutumes, qu'il y a des Peuples qui retiennent leurs mœurs, lors même qu'ils ont changé de demeure & de climat; que l'on a vû des hommes ſag s

(*a*) Euſeb. Præp. Evang. l. 6. cap. 10.

qui avoient abrogé les mauvaises Loix de leur Patrie, & en avoient introduit, & établi de meilleures; que plusieurs Princes en ont imposé de nouvelles aux peuples qu'ils ont subjugués; que les Juifs observent constamment la Circoncision dans tous les lieux où ils sont établis, quelque répugnance, que les Naturels du Païs ayent pour cette Loi; enfin il vient aux Chrétiens, & voici ce qu'il en dit.

Au reste, que dirons-nous de la Secte des Chrétiens, que nous suivons nous-mêmes, & qui sommes en très grand nombre, dans des Païs, & parmi des Nations très-différentes? Car quoique nous soyons si nombreux, & si éloignés les uns des autres, nous portons tous le même nom: or les Chrétiens qui demeurent parmi les Parthes; quoique Parthes de naissance, n'épousent pas plusieurs femmes; & ceux qui vivent parmi les Medes, n'exposent pas aux chiens les corps morts; & dans la Perse; quoiqu'ils soient Persans, ils n'épousent pas leurs filles; les Bactriens, & les *Gaulois* qui sont Chrétiens, ne violent point l'honnêteté des mariages; & en Egypte ils n'adorent pas Apis, un chien, un bouc, & un chat; mais en quelques lieux qu'ils vivent, ils ne se laissent point aller à pratiquer les Loix, & les coûtumes mauvaises de leurs Païs, & rien n'est capa-

ble de les forcer à commettre aucun des crimes, qui leur soient défendus par les Loix de leur maître

Il est bon de remarquer en passant, que ce que dit Bardesane des Chrétiens d'Egypte convainc de calomnie, ce (*a*) que rapporte l'Empereur Adrien, dans une Lettre écrite à Servien son beau-frere l'an 132; que les Chrétiens d'Egypte, & leurs Evêques adoroient Serapis, *illi qui Serapin colunt, Christiani sunt: & devoti sunt Serapi, qui se Christi Episcopos dicunt.*

Mais pour revenir à notre sujet, ce que dit Bardesane est-il de bon sens, dans l'opinion de nos Adversaires, qui réduisent les Chrétiens des Gaules à une poignée d'hommes renfermés dans les Villes de Lyon & de Vienne? Le savant Syrien raporte des exemples de certaines coûtumes criminelles, qui ayant été observées de tems immémorial, par des Peuples entiers; étoient méprisées par ceux d'entre eux, qui avoient embrassé la Religion des Chrétiens, & parce qu'il nomme entre ces Peuples qui avoient des mœurs & des coûtumes si barbares, & si détestables; les Parthes, les Medes, les Perses, les Bactriens, les Gaulois & les Egyptiens; il s'ensuit non seulement, que la Religion Chrétienne étoit établie dans toutes ces

(*a*) Car cela ne sçauroit être dit, que des Valentiniens,

Provinces longtemps avant l'an 170; mais même ce qu'il faut bien considerer, que cette divine Religion y avoit fait des progrès assés éclatans; pour pouvoir faire remarquer & distinguer dans ces mêmes Païs, & parmi ces mêmes Peuples, deux sortes de Societés, qui suivoient des Loix & des mœurs toutes différentes; je veux dire, dont l'une vivoit selon les coûtumes anciennes; & l'autre se gouvernoit suivant la Loi des Chrétiens qui étoit entierement différente. Sans ce second point Bardesane n'auroit rien dit, & je soutiens, que dans l'opinion de ceux, qui ne voyent des Chrétiens dans les Gaules, qu'à Lyon, & à Vienne; rien n'est plus foible & plus puerile, rien n'est plus faux, & plus ridicule, que ce que dit Bardesane, au lieu que rien n'est plus beau & plus solide, que tout son discours; mais je le répete, afin qu'il soit vrai & solide; Il faut que les Chrétiens ayent été suffisamment répandus dans les Gaules; aussi bien que chez les Parthes, les Medes, les Perses, les Bactriens & les Egyptiens, il faut qu'il y eût un nombre considérable de Gaulois naturels, qui fussent Chrétiens, il faut que ces Gaulois Chrétiens fussent connus comme tels, afin que Bardesane ait pû tirer cette conclusion; *Ita ubi vis sunt jocorum non patiuntur à malè positis legibus; aut institutis se devinci,*

devinci, non eos à Principibus Stellis gubernata nativitas quicquam eorum facere, quæ Magister eorum vetuit.

J'ajoute à cela deux considérations, l'une, que nos Adversaires ne sçauroient nier ce que dit Bardesane, pour ce qui regarde l'Egypte, parce que nous avons d'autres monumens, qui nous apprennent, que la Religion étoit très-étenduë, & très-florissante dans cette Province; conséquemment, ils ne peuvent dire que cet Auteur se soit trompé pour les Gaules & la Perse.

L'autre que s'il n'y avoit vers l'an 170 des Chrétiens dans les Gaules, qu'à Lyon & à Vienne, ce que Bardesane dit des Gaulois, ne seroit pas vrai, ou plûtôt ce qu'il dit seroit entierement faux & ridicule; la raison de cela est, que ces deux Villes étoient des Colonies Romaines, dont les Habitans étoient Romains, vivant selon les Loix Romaines, & non pas Gaulois: Or on ne peut pas dire, si l'on n'en apporte des démonstrations, que Bardesane ait pris des Romains pour des Gaulois; car il n'auroit rien prouvé à l'égard de la Gaule; il est donc vrai, que selon ce sçavant Auteur, il y avoit un grand nombre de Gaulois naturels, qui faisoient publiquement profession de suivre la Loi de Jesus-Christ, & de s'éloi-

gner entiérement des coûtumes criminelles de leurs Ancêtres; comme il eſt vrai qu'il y avoit un grand nombre d'Egyptiens, qui adoroient publiquement Jeſus-Chriſt, & qui rejettoient les Dieux de leurs Peres.

ARTICLE VI

Que la Religion Chrétienne étoit fort étenduë dans les Gaules du temps de Saint Irenée.

J'Ai fait voir clairement la vérité de ce fait, lorſque j'ai parlé de l'antiquité des Egliſes de Germanie, mais il eſt à propos d'en dire ici quelque choſe.

Saint Irenée voulant accabler les Hérétiques, qui, quoiqu'en grand nombre, & aſſés répandus, étoient néanmoins diviſés en pluſieurs Sectes oppoſées les unes aux autres, & qui enſeignoient des Doctrines toutes différentes, leur propoſe la Doctrine de l'Egliſe Catholique, qui, quoique répanduë dans tout le monde, parmi tant de peuples, ſi différens de mœurs, de coûtumes & de langage, étoit conſervée depuis les Apôtres, ſans aucune variation, prêchée & enſeignée par tout; chez les Grecs & les Barbares d'une ma-

niere uniforme, sans la moindre diversité; voici les paroles mémorables de ce saint Docteur.

„ L'Eglise quoique répanduë dans „ tout l'Univers jusques aux extrémi„tés de la terre, conserve avec tout le „ soin & la diligence imaginable, la Foi „ qu'elle a reçuë des Apôtres & de leurs „ Disciples; comme si elle étoit renfermée „ dans une seule maison, elle l'embrasse „ par une ferme créance; comme si elle „ n'avoit qu'un cœur & qu'une ame, elle „ la prêche avec une merveilleuse unani„mité, elle l'enseigne & la transmet com„me si elle n'avoit qu'une bouche. Car „ quoique les langues qui sont en usage „ dans le monde, soient si differentes, il „ n'y a néanmoins qu'une seule & même „ tradition; c'est pourquoi les Eglises qui „ sont fondées dans les Germanies, ne „ croyent point & n'enseignent point au„tre chose, ni celles qui sont dans les Es„pagnes, ou dans les Gaules, ou dans „ l'Orient, ou en Egypte, ou dans l'A„frique, ou dans les Païs qui sont au mi„lieu de ceux-ci; mais comme le Soleil „ que Dieu a créé est seule dans le monde, „ de même la prédication de la verité „ brille de toute part, & éclaire tous les „ hommes qui désirent la connoître.

Telles sont les paroles de S. Irenée, qui

présentent d'abord cette réfléxion à l'esprit: si dans le temps que ce saint Evêque écrivoit, il n'y avoit pas un nombre considérable d'Eglises dans les Germanies, les Gaules, les Espagnes & l'Afrique, formées, connuës, capables par conséquent de rendre témoignage de la Prédication Apostolique; d'enseigner la verité à tous ceux qui désiroient la connoître, & d'en prouver aux Hérétiques l'uniformité inalterable, par une tradition constante & immuable; aussi bien que celles qui étoient établies dans l'Orient, en Egypte & dans les Provinces qui sont entre les unes & les autres, sçavoir dans l'Asie mineure, la Grece, l'Italie &c. Il est évident que Saint Irenée n'auroit pas soutenu solidement la cause de l'Eglise, ni attaqué bien fortement les Hérétiques, parce que sa preuve n'auroit été bonne, que pour l'Orient, l'Egypte, & pour quelques Régions méditeranées, & non pour les Provinces du midi & de l'Occident qu'il nomme ici: Or est-il que Saint Irenée défend très-solidement la verité, & qu'il combat très-fortement l'erreur par les armes invincibles de la Tradition conservée inviolablement dans les Eglises, qui étoient fondées dans les Germanies, les Gaules, les Espagnes & l'Afrique, comme elle étoit dans les Eglises d'Orient, d'Egypte, de la Gre-

ce, de l'Italie; donc selon S. Irenée il y avoit des Eglises dans les Germanies, les Gaules, l'Espagne & l'Afrique, qui conservoient inviolablement la Tradition Apostolique; comme il y en avoit qui la conservoient dans l'Orient, l'Egypte, la Grece & l'Italie; conséquemment il y avoit dans le temps que S. Irenée écrivoit, quelque égalité ou quelque ressemblance entre les Eglises des Germanies, des Gaules & des Espagnes, & celles des autres parties du monde; donc l'opinion de nos Adversaires, qui réduit le Christianisme d'Occident à l'Eglise de Lyon, à une Paroisse établie à Vienne, & à quelques Chrétiens sans Evêques dans les Germanies & en Espagne, est absolument contraire au témoignage de S. Irenée.

Ce saint Evêque nous fournit d'autres preuves de l'étenduë de la Religion Chrétienne dans les Gaules, on ne sçait ni quand il est né, ni auquel temps il est venu dans les Gaules; tout ce que l'on peut dire de plus probable, est, que depuis qu'il y fut venu, il ne retourna plus en Orient, & qu'il demeura toujours dans le lieu, où la providence l'avoit mis pour y travailler; c'est pourquoi il dit, Liv. 1, que si il n'écrit pas assez bien en Grec, c'est qu'il demeure parmi les Celtes, accoûtumez à un langage barbare: ce qu'il n'a pû dire, à moins qu'il

n'eût fait un long séjour dans les Gaules; cela fait voir en même temps, qu'il savoit la langue Celtique ou Gauloise, & qu'il prêchoit & instruisoit ceux qui ne sçavoient que cette langue, aussi bien que les autres: car à Lyon l'on parloit Latin aussi bien qu'à Vienne, qui étoient deux Colonies Romaines: il résulte de là qu'il y avoit des Chrétiens dans les Gaules, hors de Lyon & de Vienne non seulement dans les Colonies Romaines, mais aussi parmi les Gaulois naturels, ce que nous avons appris de Bardesane.

En lisant les Livres de S. Irenée j'ai remarqué deux choses qui m'ont paru fort claires; l'une que celui à qui il dédie son Ouvrage, & qui lui avoit commandé d'y travailler, selon l'expression dont il se sert, étoit un Evêque; l'autre que cet Evêque étoit dans les Gaules, il se peut faire aussi que les autres Evêques ses Confreres, l'eussent chargé de ce travail.

Je trouve que M. de Tillemont convient du premier point, car voici ce qu'il en dit: » il semble même que quelque personne d'autorité, ou peut-être ses confreres l'eussent chargé de s'informer de » la Doctrine des Hérétiques; car rendant » raison de ce qu'il descend dans tout ce » particulier, il dit qu'il est obligé de le » faire, parce que l'on lui avoit confié ce

» soin, il en rend encore une autre raison ; » parce que vous-même, dit-il, vous m'avés demandé tout ce qui pourroit servir » pour la réfutation de ces Héretiques. Il » y a apparence que celui-ci étoit quelque » personne considerable dans l'Eglise ; en » effet tout ce que S. Irenée qui étoit Evê- » que lui dit, ne permet point de douter, » que cet homme ne fut aussi Evêque.

Pour l'autre point, il ne paroît pas si clair, parce que l'on ne voit pas que les Héretiques, contre lesquels il écrit, hors les Marcosiens, ayent fait aucun progrès dans les Gaules. Mais il faut remarquer, que les Marcosiens venoient des Valentiniens, & qu'il eût été difficile & même peu utile d'attaquer ceux-là en particulier, en laissant les autres ; ainsi il s'attacha par- ticulierement à combattre les Valentiniens & toutes les Sectes qui étoient sorties d'eux, afin de ruiner les Marcosiens jusques dans leur origine, & purger les Gaules de cette peste.

Mais rien ne fait mieux voir combien l'Eglise étoit étenduë dans les Gaules, que les Martyrs qu'elle produisit sous l'Episcopat de ce saint & savant Evêque, & les Hérétiques qui tâchoient de l'infecter. Nous parlerons de ceux-ci dans l'article suivant, & nous dirons ici quelque chose des autres.

M. de Tillemont tire des Actes des SS. Martyrs Epipode & Alexandre, qui souffrirent à Lyon l'an 178, que la Religion Chrétienne étoit établie à Lyon assés longtemps avant la mort de S. Photin, il fonde cela sur ce que l'Auteur de ces Actes dit, que les parens de ces saints étoient Chrétiens, & qu'ils avoient élevé leurs enfans dans la Religion de Jesus-Christ.

Il faut remarquer que M. de Tillemont pressé par un Argument de Pearson, suppose dans ses Notes sur S. Polycarpe, que S. Irenée a pû passer dans les Gaules peu après l'an 140, cela en effet n'est pas improbable, il se peut faire aussi, que S. Irenée n'y vint que depuis S. Photin; mais supposons qu'il y vint avec cet Evêque, qui étoit âgé de plus de 53 ans en 140; puisqu'il mourut en 177 âgé de plus de 90 ans. Nous avons donc le commencement de l'Episcopat de S. Photin à Lyon en 140, selon M. de Tillemont; car dans la verité on le peut mettre 10 ans plûtôt.

On croit que S. Marcel souffrit à Chalon, & S. Vallerien à Tournus, l'an 179; que les SS. Martyrs Andoche, Tyrse & Felix moururent à Saulieu dans le Diocese d'Autun, sous l'Empire de Marc-Aurele.

S. Benigne souffrit le martyre à Dijon, dans l'Evêché de Langres, sous le même

Prince ; & l'on croit que l'illustre Martyr S. Symphorien donna sa vie pour Jesus-Christ à Autun l'an 179, ou le suivant : sans faire d'autres recherches, peut-on dire que la Religion de Jesus-Christ fut renfermée dans la Ville de Lyon, & dans celle de Vienne durant l'Episcopat de S. Irenée.

ARTICLE VII.

Preuve de l'étenduë de la Religion Chrétienne dans les Gaules, tirée de l'héréſie des Marcosiens.

IL faut faire beaucoup de reflexion sur deux faits que nous ont appris les anciens Peres; le premier est de Tertullien, qui parle des Hérétiques en ces termes : „Toute leur affaire & leur fin n'est pas de convertir les Payens, mais de pervertir les » Catholiques ; ils se donnent plûtôt la » gloire d'avoir renversé ceux qui étoient » debout, que d'avoir relevé ceux qui » étoient rampans sur la terre ; parce que » leur ouvrage n'est pas d'édifier, mais de » détruire la verité ; ils démolissent nos » maisons pour bâtir les leurs.

Ç'a toujours été là le génie des Hérétiques des premiers, des moyens & des

derniers tems ; ils n'entreprennent point de convertir les Payens, & d'en faire des Chrétiens ; ils sentent leur impuissance sur ce point, mais leur talent est de corrompre, de séduire & de pervertir les Catholiques par différentes voyes.

Le second fait est, que les Hérétiques ne s'attaquoient gueres aux Barbares, je le fonde sur ces paroles mémorables de St. Irenée Liv. 3 Chap. 4.

» Quoi donc ! si les Apôtres ne nous » avoient pas laissé les Ecritures ? ne fal» loit-il pas suivre l'ordre de la Tradition » qu'ils ont laissé à ceux à qui ils commet» toient les Eglises ? C'est là la regle que » suivent plusieurs Nations barbares ; de » celles qui croyent en Jesus-Christ, elles » gardent avec grand soin l'ancienne Tra» dition, & si quelqu'un se servant de leur » langue, leur vient prêcher les nouveau» tés des Héretiques, ils se bouchent aussi» tôt les oreilles, & fuyent au plus loin.

Il est donc vrai que ces serpens qui se glissoient par tout, avoient aussi trouvé le moyen de répandre leurs impiétés parmi les Barbares ; mais ils y réussissoient moins, parce que les esprits de ces peuples étoient fort simples dans le bien, & fort attachés à ce que l'on leur avoit une fois enseigné, au lieu qu'ils faisoient toujours beaucoup de progrès dans l'Orient, où

les esprits curieux & legers étoient merveilleusement portés à la nouveauté & à la dispute, & à Rome qui étoit, comme l'écrit Tacite, le receptacle de toutes les immondices, & de toutes les folies de l'Univers.

Celà étant ainsi, lorsque nous voyons que les Marcosiens avoient trompé & corrompu beaucoup de monde, & particulierement des femmes, dans les Provinces qni sont le long du Rhône, il faut juger que la Religion Chrétienne étoit ancienne & fort répanduë dans tous ces Pays-là ; car autrement, selon les maximes de S. Irenée & de Tertullien, ils n'y auroient pû semer leurs pernicieuses impiétés, & par là le sentiment de ceux qui veulent renfermer le Christianisme des Gaules, dans la Ville de Lyon & dans celle de Vienne, est détruit de fond en comble.

Il est vrai, qu'un Auteur qui a suivi le P. Quesnel & M. de Tillemont, prétend que S. Irenée n'a voulu parler que du Pays de Lyon ; mais il se trompe assûrément, car voici ce que dit S. Irenée dans la Traduction de M. l'Abbé de Billi : *His verbis & actionibus, multas quoque in Rhodanensi nostrâ Regione mulieres in fraudem impulerunt*. Le sçavant Traducteur auroit mieux fait, de mettre *in Rhodanensibus nostris Regionibus*. Conforme-

ment au Texte grec ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς κλίμασι τῆς ῥοδανουσίας, & à l'ancien Traducteur, *& in iis quoque, quæ sunt, secundùm nos, Regiones Rhodanenses.* Il est donc clair que l'Auteur a trop restraint le sens de ce passage; car il faut faire grand fonds sur l'autorité de l'ancien Traducteur de S. Irenée, qui est peut-être du même tems, & qui a suivi fort exactement l'Original; S. Jerôme l'a pris dans le même sens, quand il traduit en un endroit *circà Rhodanum*, & dans un autre, *eas partes per quas Rhodanum fluit.* C'est pourquoi M. de Tillemont a fort bien dit *dans les Provinces proche du Rhône*; Voilà donc les Marcosiens répandus dans les Provinces qui sont le long du Rhône: or les Hérétiques ne s'établissoient que sur les ruines de l'Eglise; donc l'Eglise étoit répanduë dans les Provinces qui sont le long du Rhône.

On voit par là combien nos Adversaires jugent mal des progrès qu'à fait la Religion de Jesus-Christ pat tout le monde, & en particulier dans la Gaule; car sans ce petit endroit mis en passant par S. Irenée, & qui est unique; qui se seroit persuadé, que les Sectateurs de Marc s'étoient glissés dans les Gaules? mais cela fait voir combien nos Adversaires se sont éloignés de la verité, & qu'ils se sont jettés dans des excès incontestables.

On voit par quelques endroits de S. Irenée, qu'il y avoit dans les Gaules un grand nombre d'Hérétiques; il dit dans le Livre 3 Chap. 46 : nous publions l'infamie des Héretiques; mais ce sont eux-mêmes qui nous l'ont apprise (*a*), il reconnoît en plusieurs lieux de son ouvrage, qu'il avoit acquis une grande connoissance de toute la Doctrine des Héretiques, l'ayant apprise tant par les diverses conférences qu'il avoit euës avec eux, que par la lecture de la plûpart de leurs Ecrits. S. Hypolite son Disciple dit aussi (*b*), que nôtre Evêque de Lyon refutoit les Hérétiques d'une vive voix par ses discours, aussi bien que par ses Ecrits; si on ajoute à cela que S. Irenée dit, que demeurant parmi les Gaulois, il employoit la plus grande partie de son tems à parler leur langue, on sera obligé de reconnoître la verité de ce que nous avons prouvé par l'autorité de Bardesane, qu'il y avoit un grand nombre de Gaulois Chrétiens, & que l'Eglise y fructifioit tous les jours avec éclat.

Ce seroit ici le lieu d'examiner ce que dit S. Jerôme, que par le moyen de Marc & de ses Disciples, l'hérésie de Basilides avoit infecté non seulement les bords du

(*a*) Pr. Liv. 2. Chap. 24.
(*b*) Bibl. Phot. Cod. 121.

Rhône, mais encore les Pays d'autour de la Garonne, & que de là passant les Pirenées, elle avoit gagné l'Espagne; Saint Jerôme cite tout cela de Saint Irenée, où nous ne le trouvons pas; M. de Tillemont croit qu'il y a bien de l'apparence, que ce Pere confond Marc, dont parle Saint Irenée, avec un autre Marc fort semblable, mais plus nouveau, comme on le voit par Saint Sulpice Severe, qui nous apprend que ce second Marc apporta, non des Gaules, mais d'Egypte en Espagne, les impietés des Gnostiques; d'où sortirent aussi-tôt celles des Priscillianistes, qui sont proprement ceux dont Saint Jerôme parle en cet endroit.

Voilà ce que pense M. de Tillemont, & son opinion m'a fait désirer particulierement de voir la nouvelle dissertation qui parut à Toulouse en 1703, parce que l'Auteur de ce Livre combat M. de Tillemont, dont le sentiment a ses difficultés.

1. Il est vrai que Saint Jerôme se trompe assés souvent dans les faits, & qu'il n'est pas fort exact; mais Sulpice Severe ne l'est pas toujours aussi, & comme Basilides un des Peres des impietés de Marc étoit d'Alexandrie, & qu'il répandit particulierement en Egypte ses héresies; cela pourroit bien avoir été cause de l'erreur de Sulpice Severe, qui dit que Marc avoit

apporté d'Egypte en Espagne les impietés des Gnostiques : car Basilides est un des Chefs des Gnostiques.

2. J'ai de la peine à croire si Marc est venu si tard d'Egypte en Espagne, que Saint Jerôme qui sçavoit très bien ce qui se passoit de son tems, qui avoit de grandes relations dans les Gaules & en Espagne ; ait fait une faute aussi énorme que celle que l'on lui attribuë, & qu'il ait confondu le Marc, dont parle Saint Irenée, avec un autre Marc, qui auroit vêcu de son temps, & qui seroit venu immédiatement d'Egypte en Espagne. Je ne sçai si Saint Jerôme se seroit trompé sur un fait si public, si il l'auroit dit plusieurs fois, en des tems fort éloignés les uns des autres, & en écrivant à une Espagnole ; j'avouë que ces deux considerations me paroissent dignes d'attention, & qu'elles me font beaucoup penser en faveur de Saint Jerôme.

3. Nous n'avons pas dans Saint Irenée ce que dit Saint Jerôme ; mais nous n'avons pas tous les ouvrages de Saint Irenée qu'avoit Saint Jerôme, qui a pû citer un ouvrage pour l'autre.

4. Il n'est pas incroyable, que Sulpice Severe, qui ne sçavoit pas les commencemens des Gnostiques & comment ils s'étoient formés en Egypte, n'ait pas connu

Marc ; car il me paroît qu'il n'avoit point lû Saint Irenée, ainsi il est très probable que ne connoissant pas le Marc, dont parle Saint Irenée, il en a fait un autre, qui n'a jamais été.

5. Il est certain, que Saint Jerôme avoit pû voir la Chronique, ou l'Histoire sacrée de Sulpice Severe, lorsqu'il écrivit dans ses Commentaires sur Isaïe, que Marc étoit passé des Gaules en Espagne.

6. Enfin Saint Philastre écrit que l'hérésie des Abstinens ou Encratites, qui commença l'an 172 ou environ, se répandit dans les Gaules, dans l'Aquitaine, & en Espagne ; ce qui a quelque rapport à ce que dit Saint Jerôme, & Philastre qui n'est pas exact a pû confondre les Abstinens avec les Marcosiens ; toutes ces raisons me portent à croire que ce n'est pas Saint Jerôme qui s'est trompé, mais Sulpice Severe ; si cela est vrai, c'est une nouvelle preuve de l'antiquité, & de l'étenduë de la Religion dans l'Aquitaine, & dans l'Espagne.



ARTICLE VIII.

Que Saint Irenée n'a pas été seul Evêque dans les Gaules.

Réponse à toutes les raisons des Adversaires.

JE crois avoir bien prouvé l'antiquité & l'étenduë de la Religion Chrétienne dans les Gaules avant l'Episcopat de Saint Irenée, & si je ne me trompe point, il en faut conclure qu'il y avoit plusieurs Evêques dans ces Provinces avant l'an 177; cette conséquence est légitime; mais ceux qui ont entrepris de combattre l'antiquité des Eglises des Gaules, non contens d'avoir avancé plusieurs Paradoxes assés étrangers, comme nous avons vû, ont bien voulu soutenir le contraire, afin qu'il ne manquât aucun appui à leur fausse opinion; c'est ce que j'entreprend d'examiner & de renverser dans cet article. Je pense que le Pere Quesnel, de qui on pourroit dire à peu-près, ce que M. de Tillemont dit de Dodwel est le premier, qui s'est imaginé que sous le Pontificat d'Eleuthere il n'y avoit point d'Evêques dans les Gaules que Saint Irenée. M. de Tille-

mont n'a osé le suivre en cela, mais, comme il n'a pû le rejetter tout-a-fait, & qu'il semble approuver quelques-unes de ses raisons, il faut les examiner, & en faire voir la foiblesse.

» Tillé. Ce que dit Eusebe (*a*), que » saint Irenée gouvernoit les Eglises des » Gaules, ἐπεσκόπει, c'est-àdire, en pre» nant ce mot à la lettre, qu'il en étoit Evê» que, donne assûrément quelque lieu, à » ce que croit le P. Quesnel, qu'il n'y » avoit alors que lui d'Evêque dans les » Gaules. (*b*)

Rép. Voilà sans doute une fort bonne preuve! il n'est point vrai que ἐπεσκόπει signifie à la lettre, que saint Irenée étoit Evêque des Eglises des Gaules; assûrément il y a beaucoup de différence entre ἐπισκόπει, & ἐπίσκοπος; & quand Eusebe auroit appellé saint Irenée *Episcopus Galliæ*, je ne croirois pas que saint Irenée fut seul Evêque des Gaules; aussi M. de Tillemont ne fait pas grande difficulté de croire qu'Eusebe marque seulement que saint Irenée étoit le Chef des Evêques, & des Eglises des Gaules, soit par la dignité que son Siége avoit alors, comme le plus ancien, & la source des autres, ce que je n'accorde pas, soit

(a) *Li.* 5. *c.* 23.
(b) *Leo. to.* 2. *p.* 477.

par la considération particuliere du mérite de sa personne, ou de son ancienneté dans l'Episcopat; en effet, Eusebe nous apprend seulement que saint Irenée étoit à la tête des Evêques des Gaules.

De plus, il faut faire réfléxion qu'Eusebe n'a peut-être songé qu'à varier ses expressions, sans y entendre de finesse, car il étoit obligé de dire plusieurs fois la même chose.

Quoiqu'il en soit, cet Historien dit clairement dans cet endroit, que saint Irenée assembla un Concile dans la Gaule, auquel il présida, & que ce Concile marqua son sentiment dans la Lettre qu'il publia sur ce sujet. Il n'y a qu'à suivre Eusebe simplement, sans lui vouloir faire dire ce qu'il ne dit pas : après avoir marqué de quoi il s'agissoit, il ajoûte, *Synodi ob id, cœtusque Episcoporum convenere*, que l'on remarque bien ce mot, EPISCOPORUM : *atque omnes uno consensu Ecclesiasticam regulam, universis fidelibus per Epistolas tradiderunt* : C'est ainsi qu'il rapporte en général ce qui se passa, puis il vient au détail de Conciles, & de leurs Lettres Synodales : *Extat*, dit-il, *etiamnum Epistola (Sacerdotum) qui tunc in Palestinâ congregati sunt, quibus præsidebant Theophilus Cesareæ Palestinæ*. Remarqués les termes d'Eusebe θεόφιλος τῆς ἐν καισα-

ρεία παροικίας ἐπισκοπος, & Narcissus Hyerosolymorum Episcopus. Alia item extat Epistola Synodi Romanæ, cui Victoris Episcopi nomen præfixum est; Habentur præterea litteræ Episcoporum Ponti, quibus Palma, ut pote antiquissimus, præfuit; & Ecclesiarum παροικιῶν Galliæ, quibus præerat ἐπισκόπει Ireneus. C'est ainsi que Henri Valois a traduit, & on ne peut pas traduire autrement, comme nous allons voir: *Ecclesiarum quoque in Osdroenæ provinciâ, & in urbibus regionis illius constitutarum.*

Voilà les Conciles d'Evêques, dont Eusebe fait mention, qui sont au nombre de cinq; sçavoir ceux de Palestine, de Rome, de Pont, des Gaules, & de l'Osroene: après cette énumération il ajoute, car il ne confond rien, *Seorsum verò, Bacchylli Corinthiorum Episcopi, aliorumque complurium Epistolæ extant. Qui omnes eandem fidem eandemque Doctrinam proferentes, unam edidere sententiam.* Pour Bachille Evêque de Corinthe, il n'assembla point de Concile, il se contenta de marquer sa Doctrine dans une Lettre particuliere, ce que firent aussi plusieurs Evêques: Saint Jerôme dit que Bachille écrivit au nom de tous les Evêques d'Achaïe; mais il est visible qu'il s'est trompé, & qu'il n'a pas bien pris le sens d'Eusebe.

Entre les cinq Conciles dont Eusebe

fait mention, celui de la Gaule eſt le quatriéme, & celui de l'Oſroene eſt le cinquiéme; il n'y a point à tergiverſer, ou ce qui ſe fit dans les Gaules étoit un Concile dans les formes, ſemblable aux quatre autres, composé d'Evêques, ou Euſebe s'eſt trompé, & nous a enſuite trompés; mais comme l'on ne peut avancer cela ſans témérité, puiſqu'il diſtingue ſi bien toutes choſes, il faut néceſſairement reconnoître qu'il y avoit pluſieurs Evêques dans les Gaules, qui célebrerent le Concile dont parle Euſebe, & qui firent connoître à tous les Fideles la regle Eccléſiaſtique, par leur Lettre Synodale: il dit du Concile de la Gaule la même choſe que des Conciles de la Paleſtine, de Rome, du Pont, & de l'Oſroene: ajoûtez qu'Euſebe n'a pas eu deſſein de faire mention des Evêques qui s'aſſembloient dans ces différentes Provinces, & qui ſouſcrivirent aux Lettres Synodales, il ne nomme que les Préſidens, encore n'a-t'il pas marqué celui qui préſida au Concile de l'Oſroene; il fait le même honneur à l'Egliſe des Gaules qu'à celle de Paleſtine, de Rome & du Pont; que veut on d'avantage ? Certes nous ne croyons pas que l'on puiſſe rien repliquer à cette preuve; elle eſt en effet ſi bien fondée ſur l'autorité d'Euſebe, que M. de Tillemont ſemble y être revenu

dans un autre endroit, lorsqu'il écrivoit naturellement, & qu'il ne songeoit point à diminuer l'antiquité de nos Eglises, c'est dans sa Note 4, sur S. Victor Pape, où il dit, *que la Lettre de Bachille étoit de lui seul, & non d'un Concile*, COMME LES AUTRES.

Enfin, il est certain que si Eusebe avoit appellé S. Irenée Evêque de la Gaule τῆς Γαλλίας ἐπίσκοπος, cette expression seroit plus favorable à la pensée du P. Quênel, que le verbe ἐπισκόπει : or dans cette supposition je soutiens que cela ne prouveroit pas que S. Irenée ait été seul Evêque dans les Gaules ; en voici la démonstration : On ne dira pas que l'an 107 il n'y avoit qu'un Evêque en Syrie, qui de la Ville d'Antioche gouvernoit toutes les Eglises de cette même Province ; car qui oseroit avancer un fait de cette nature ? Or S. Ignace écrivant aux Romains l'an 107 s'appelle lui-même l'Evêque de Syrie, ὅτι τὸν ἐπίσκοπον Συρίας ὁ θεὸς κατηξίωσεν εὑρεθῆναι εἰς δύσιν ἀπὸ ἀνατολῆς μεταπεμψάμενος : donc la qualité d'Evêque d'une Province n'exclut pas les autres Evêques de cette Province, & ne signifie point qu'il n'y en a pas d'autres : cela étant, l'on peut encore raisonner ainsi.

La qualité d'Evêque de Syrie ἐπίσκοπος Συρίας, que S. Ignace se donne à lui-

même est plus forte, & a une signification plus étenduë que la qualité de Président des Eglises des Gaules ἐπισκόπῳ qu'Eusebe donne à S. Irenée; je crois que l'on ne peut pas contester la vérité de cette proposition : Or la qualité d'Evêque de Syrie ἐπίσκοπος ne prouve pas qu'il n'y avoit que l'Evêque dans cette Province l'an 107 : donc, à plus forte raison, la qualité de Président des Eglises des Gaules ἐπισκοπῶν ne prouve pas qu'il n'y avoit qu'un Evêque dans les Gaules l'an 196.

Le P. Quesnel allegue encore une raison pour soûtenir que S. Irenée étoit seul Evêque dans les Gaules ; mais elle est pire que la premiere, & tout-à-fait indigne de lui : c'est, dit-il, qu'Eusebe après avoir dit que la question de Pâque avoit été jugée *par les Evêques de Pont*, ajoûte aussi-tôt, *& par les Eglises des Gaules*, changeant le mot d'*Evêques* & *Eglises* : il est vrai qu'Eusebe fait ce changement ; mais y a-t'il un Auteur qui ne varie ses expressions? Au reste, si cette raison a lieu, il faudra conclure aussi qu'il n'y avoit pas un seul Evêque dans l'Osroene l'an 186 ; & voicila démonstration, suivant le principe du P. Quesnel.

Eusebe après avoir dit que la question de la Pâques avoit été jugée *par les Evêques du Pont*, ajoûtent aussi-tôt, *& par*

les Eglises des Gaules, changeant le mot d'*Evêques* en *Eglises*, & nommant seulement leur Président S. Irenée : donc il n'y avoit alors que lui d'Evêque dans les Gaules, tout cela est du P. Quesnel. Or Eusebe après avoir dit que la question de la Pâque avoit été jugée *par les Eglises des Gaules, dont Irenée étoit Président*, ajoûte immédiatement, & *par les Eglises de l'Osroene*, changeant encore le mot d'*Evêques* en *Eglises*; mais sans nommer aucun Evêque ni Président, comme il a fait pour les Conciles de Palestine, de Rome, du Pont & des Gaules : donc il n'y avoit aucun Evêque dans l'Osroene.

Le P. Quesnel ne peut pas nier cette conclusion, quelque fausse quelle soit; il faut donc reconnoître qne tout cela est sans fondement, & que ceux qui ont conclu des paroles d'Eusebe qu'il n'y avoit qu'un Evêque dans les Gaules à la fin du deuxiéme siécle, n'ont pas fait l'attention qu'ils devoient aux paroles de cet Historien, & qu'ils n'ont pas été plus circonspects que cet Arabe du dixiéme siécle, qui a écrit qu'avant Demetre, contemporain de S. Irenée, il n'y avoit aucun Evêque en Egypte, que celui d'Alexandrie; l'un est tout aussi véritable que l'autre. Je crois qu'en voilà assez pour faire voir que l'opinion du P. Quesnel est ab-

solument

folument fauſſe, & ſans aucun fondement ; on peut néanmoins faire ici une remarque, c'eſt qu'il ne paroît pas, que cet Auteur ait pû avancer cette opinion, à moins qu'il n'ait ſuppoſé deux choſes.

La premiere, que παρεσικια dans Euſebe ſe prend dans le même ſens que nous le prenons aujourd'hui, ſçavoir pour les différentes parties ou Egliſes d'un Diocese répanduës dans les moindres Villes, & par la campagne, dépendantes de l'Egliſe même.

La ſeconde que l'on aſſembloit dans les premiers ſiécles les Egliſes imparfaites, c'eſt-à-dire, les Prêtres & les Diacres qui en avoient ſoin, & que cette aſſemblée étoit appellée un Concile, ou un Synode : il faudroit prouver les deux points ; mais je ne crois pas que l'on le pût faire, car pour le ſecond il paroît.

1. Qu'il y avoit peu d'Egliſe en ce tems-là à la campagne, & que l'on établiſſoit d'abord la Religion dans les grandes villes, où l'on mettoit des Evêques.

2. Qu'il n'y avoit point d'autres Conciles que les Aſſemblées de pluſieurs Evêques de différentes Egliſes, autrement Euſebe auroit pû dire qu'il y eut un Concile à Corinthe, dans l'affaire de la Pâques, puiſque Bachille, Evêque de cette Ville, n'écrivit pas ſa Lettre, ſans en com-

muniquer à son Eglise, selon la coûtume de ces tems-là : toutefois Eusebe dit nettement que Bachille n'assembla point le Concile d'Achaïe.

A l'égard du premier point, il me semble que dans Eusebe παροικία ne se prend que pour un Evêché, ou ce qui est la même chose, pour une Eglise gouvernée par un Evêque, un Siége Episcopal : ainsi l'on peut faire ce raisonnement selon Eusebe παροικία signifie une Eglise parfaite gouvernée par un Evêque. Or selon Eusebe il y avoit dans les Gaules, du tems de saint Irenée, plusieurs Eglises παροικίας : donc selon Eusebe il y avoit plusieurs Evêques dans les Gaulesdu tems de S. Irenée.

Je ne conçois pas comment l'on a pû douter s'il y avoit un Evêque à Vienne du tems de S. Irenée, & même l'an 177, car il est certain que l'on mettoit des Evêques dans toutes les grandes Villes où il y avoit des Chrétiens : or Vienne étoit une grande Ville, & une noble Colonie Romaine, & il y avoit des Chrétiens avant l'an 177 ; donc elle avoit un Evêque en ce tems-là ; cela paroît évidemment par Eusebe & les Martyrs de Lyon, qui ne font aucune distinction entre les Villes & les Eglises de Lyon & de Vienne. Voici les paroles d'Eusebe, *lib. 5, c. 1. in Gal-*

liâ duæ præ cæteris insignes præstantesque Urbium matres celebrantur, Lugdunum, ac Vienna. Et ensuite : *Igitur nobilissimæ horum locorum Ecclesiæ commentarium de passione Martyrum suorum miserunt.* Les Martyrs disent aussi que l'on avoit pris tous les principaux des deux Eglises ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους. Et après avoir parlé des deux Eglises, lorsqu'ils viennent à faire mention de S. Photin, ils disent qu'il étoit Evêque de Lyon : si le Secretaire des SS. Martyrs, que l'on croit être S. Irenée, écrivoit avec réfléxion, comme l'on n'en peut douter ; passera-t'on les bornes de la modération, si on accuse d'entêtement ceux qui veulent que Vienne n'ait été qu'une Paroisse de l'Eglise de Lyon ? En vérité il faut être étrangement prévenu pour se mettre dans l'esprit que Vienne n'eût pas son Evêque, & qu'Eusebe qui écrit que Vienne & Lyon étoient deux insignes Métropoles, deux Eglises très-nobles, ait voulu nous marquer une Eglise Episcopale, & une Paroisse de sa dépendance gouvernée par un Prêtre ou par un Diacre, lorsqu'il choisit les termes les plus propres & les plus expressifs pour signifier une parfaite égalité : nous sçavons encore que S. Sancte, un des Martyrs, étoit Diacre de Vienne, & que S. Irenée a adressé des Discours sur la Foi à De-

metre, Diacre de la même Ville, selon S. Maxime, Abbé & Confesseur dans le septiéme siécle; il est probable que c'est le Livre διαλέξιων διαφόρων, dont parle Eusebe.

Tout ce que nous venons de dire paroîtra, sans doute, convaincans aux personnes judicieuses; c'est pourquoi quand Eusebe dit dans le même Livre 5e de son Histoire ch. 24. que S. Irenée écrivit au Pape Victor au nom des Freres, dont il étoit Chef dans les Gaules ἐκ προσώπου ὧν ἡγεῖτο κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφῶν; cela doit indubitablement s'entendre des Evêques dont il étoit le Chef & le Métropolitain; car le mot de Freres n'exclut point les Evêques dans ces premiers tems, comme le reconnoissent les plus moderés de nos adversaires, & non de la seule Eglise de Lyon.

M. de Tillemont dit qu'il semble que l'Eglise de Lyon a été la Mere de toutes celles des Gaules, qu'au moins il est certain que nous n'en connoissons point, qui pûssent montrer qu'elle ait eû des Evêques avant S. Photin.

Rép. Pourquoi suppose-t'on le fait sans le prouver? Car si on veut que nous le croyons, il est juste que l'on nous en donne des preuves; mais à quoi s'engage-t'on si l'on entreprend de nous satisfaire?

Fais-t'on réfléxion qu'il faudra prouver que Photin n'eſt point venu à Lyon de Vienne ou d'Arles ? Si l'on prétend qu'il eſt venu d'Orient, a-t'on penſé qu'il faudra nous prouver qu'il vint ſeul, ou que s'il y avoit d'autres Miſſionnaires avec lui, il étoit le premier & le Chef de cette Miſſion ? Quand on nous dit que nous ne connoiſſons point d'Egliſes qui puiſſent montrer qu'elles ayent eu des Evêques avant Photin : on ne ſonge pas que c'eſt une demande fort inutile, puiſqu'il ne s'enſuit pas qu'il n'y en ait pas eu ; je ne puis montrer d'Evêque à Carthage avant Agrippin, ni à Ceſarée en Paleſtine avant Théophile, contemporain de ſaint Irenée, ni à Tarragone avant ſaint Fructueux ; me prouvera-t'on que ces trois Egliſes n'ont point eû d'Evêques avant les trois que je viens de nommer ? Nous aurons donc raiſon de croire que nos Adverſaires ſe mocquent du Public, s'ils ne prouvent dans les formes,

1. Que Saint Photin eſt le premier Evêque de Lyon.

2. Qu'il n'eſt point venu à Lyon d'une autre Ville des Gaules, comme de Vienne, ou d'Arles, ou de Narbonne, mais d'Orient.

3. Qu'il eſt venu ſeul. Le dernier point n'eſt pas moins eſſentiel que les autres ;

car si S. Photin étoit venu avec quatre ou cinq autres Missionnaires (ce qui est plus que vraisemblable dans l'opinion de nos Adversaires ; car auroit-on envoyé un seul Evêque dans un si grand pays, où l'on suppose qu'il n'y avoit encore aucun Chrétien ? Si, dis-je, il étoit venu avec quatre ou cinq autres Evêques, on ne peut plus lui attribuer le Christianisme des Gaules ; quand même l'on accorderoit à nos Adversaires que la Religion n'a pas commencée dans les Gaules avant l'an 140, il auroit été le Fondateur de la Religion à Lyon seulement, pendant que d'autres l'auroient fondé ailleurs.

Objection. Si Vienne, Narbonne, Arles, Toulouse, &c. Villes assez voisines de Lyon, eussent connu la Religion avant Photin, elles auroient dû travailler à convertir Lyon, en y envoyant des Missionnaires, parce qu'il en pouvoit revenir une très-grande utilité à l'Eglise, sans être obligé d'y envoyer des Ministres d'Orient.

Rép. On ne prouvera jamais que Lyon n'ait pas reçu la Foy d'une autre Ville des Gaules, & que son premier Evêque soit venu d'Orient. Mais pourquoi fait-on valoir l'utilité qui devoit revenir à l'Eglise de l'établissement de la Foy à Lyon ? Car si la conversion de Lyon devoit être si

utile à l'Eglise, pourquoi, après le long Episcopat de Photin, Vienne Ville voisine de Lyon, avoit-elle si peu de Chrétiens, selon nos Adversaires, qu'elle n'avoit pas encore un Evêque, non seulement en 177, lorsque Photin mourut, mais même 20 ans après, lorsque S. Irenée écrivit à Victor ? Comprendra-t'on par cette absurdité que l'on raisonne à pure perte ?

Objection. Si quelque Ville du tems de Photin a dû avoir un Evêque, ç'a été particulierement Vienne : or cette Ville n'avoit point d'Evêque, car il n'en est point parlé.

Rép. La mineure est fausse, & la raison que l'on donne n'est pas solide; car pourquoi auroit-on parlé de l'Evêque de Vienne ?

Objection. La Lettre dit, que les plus considérables des deux Eglises furent tous arrêtés en même tems ; donc on a dû arrêter l'Evêque de Vienne avec Photin.

Rép. N'y a-t'il point d'exception dans les expressions générales ? Si tous les plus considérables des deux Eglises furent arrêtés, donc Saint Irenée le fut aussi; car il étoit un des plus considérables de l'Eglise de Lyon, il étoit Prêtre, & le plus sçavant non seulement de l'Eglise des Gaules, mais peut-être de l'Eglise universelle.

Objection. Lorsque l'on compte les personnes illustres qui furent arrêtés, on n'oublie pas l'Evêque de Lyon, mais on ne dit rien de celui de Vienne.

Rép. C'est que le premier fut pris, & que l'autre ne le fut pas : en effet, il paroît que Saint Photin s'étoit caché, mais qu'il fut trouvé & enlevé par les Soldats, & présenté au Gouverneur ; l'Evêque de Vienne se cacha mieux, & ne fut pas trouvé : ce qui suit est tout-à-fait singulier.

Objection. Vienne a pu avoir une Eglise, sans avoir pour cela un Evêque, car Saint Athanase dit que dans Marcote il n'y avoit ni Evêque, ni Corevêque, mais que chaque Prêtre avoit son Bourg, quelquefois très-grand, ou même plusieurs.

Rép. La Marcote étoit un canton auprès d'Alexandrie qui n'avoit point de Ville ; ainsi selon toute la pratique de toute l'antiquité on n'y devoit pas mettre des Evêques ; mais il est étrange que l'on infere de là que Vienne a pû n'en point avoir : on n'a point mis d'Evêques dans les Bourgs de la Marcote ; donc on pouvoit n'en point mettre dans Vienne, cette noble & ancienne Colonie Romaine : comment répondre à des raisonnemens si forts ?

Objection. Le nombre des Chrétiens étoit si petit à Vienne, que l'Evêque de Lyon pouvoit facilement les gouverner

avec ceux de Lyon, à cause du voisinage, d'autant plus que l'on manquoit d'Hommes capables de l'Episcopat, & que l'on n'en pouvoit pas mettre dans chaque Ville.

Rép. C'est une témérité que d'avancer que le nombre des Chrétiens fut si petit à Vienne; car où en est la preuve ? au contraire il paroît par la Lettre des Martyrs que Vienne tenoit le premier rang, ou au moins que cette Eglise n'étoit en rien inferieure à celle de Lyon, le voisinage ne fait rien ici, la (*a*) dignité de la Ville de Vienne, & la jalousie qui étoit entre ces deux florissantes Colonies, ne permet pas de croire que l'on eut manqué de mettre un Evêque à Vienne; on mit un Evêque à Neocesarée dans le Pont, où il n'y avoit que 17 Chrétiens. S. Photin l'an 177 étoit âgé de plus de 90 ans, & il étoit si foible de corps, qu'il pouvoit à peine respirer; le Diacre Sancte qui étoit de Vienne n'étoit-il pas capable de l'Episcopat ? S. Irenée & plusieurs des Martyrs étoient-ils incapables de cette grande dignité ? Enfin un petit mot qui est échappé au P. Quesnel détruit encore ces imaginations, c'est que S. Irenée fut envoyé à Rome pour être établi Evêque *soit dans une autre Eglise*, soit dans celle de Lyon: il y avoit

(*a*) *Dignitas utrusque Coloniæ valuit*, Tacit Hist. Liv. 1.

donc d'autres Eglises dans les Gaules que celle de Lyon où l'on pouvoit mettre des Evêques.

L'Auteur après avoir supposé que Vienne ne dépendoit pas du Gouverneur de Lyon, s'est imaginé qu'il avoit trouvé la raison pourquoi le Gouverneur fit executer les Chrétiens de Vienne : voici ses propres paroles : *Hoc unum in mentem venit, pro prætorem in mandatis habuisse Lugdunensem Ecclesiam stirpitus delere, & quia audierat Viennenses ad Lugdunensem Ecclesiam pertinere, id circo eos mandatis comprehendi jubet & coram se sisti.*

Je voudrois que l'on eut fait réfléxion à trois choses.

1. Que Marc-Aurele n'a point persécuté directement les Chrétiens, c'est-à-dire, qu'il n'a point publié d'Edit contre eux, & qu'il n'a point donné d'ordre de les faire mourir, que lorsqu'il a été consulté, & à l'égard de ceux qui étoient arrêtés.

2. Ce ne fut point le Gouverneur qui fit prendre d'abord les Chrétiens de Lyon & de Vienne, ils furent attaqués & maltraités dans des émotions populaires, & on les chassa de tous les lieux publics; ensuite le mal croissant, ils furent enlevés par le Tribun & par les Magistrats de la Ville, & menés dans la place publique,

où ils furent interrogés dans l'absence du Gouverneur : il n'executa donc pas les ordres du Gouverneur.

3. Enfin je ne vois pas comment on peut accorder les ordres de détruire de fonds en comble l'Eglise de Lyon, avec l'obligation où se trouva le Gouverneur de consulter l'Empereur, touchant les Citoyens Romains ; car il est bien clair que si l'Empereur avoit donné un tel ordre contre l'Eglise de Lyon, cette Ville étant Colonie Romaine, l'ordre auroit regardé directement & immédiatement les Citoyens Romains qui peuploient la Ville ; ensorte qu'il auroit été ridicule au Gouverneur de consulter le Prince sur ce qu'il devoit faire d'eux.

Au reste, j'ai cru devoir entrer dans ce détail, pour convaincre les plus prévenus ; que nos Adversaires ne sçauroient tenir contre l'autorité des anciens monumens de l'Eglise, & qu'ils n'y opposent que des chimeres & des suppositions sans fondement. Je finirai cette longue discussion par un mot de M. de Tillemont.

Till. » Le Synodique où l'on trouve » deux Conciles de Lyon sous S. Irenée, » l'un de 12 Evêques, l'autre de 13, n'a » pas une autorité assez grande pour être » produit dans des choses si anciennes.

Rép. A la bonne heure, je ne m'en ser-

virai pas non plus, Eusebe me suffit; mais je demandrois volontiers au sçavant Historien si l'Auteur du Synodique a inventé ces faits, ou si un Grec du neuviéme siécle n'a pû voir quelques-unes des Lettres de S. Irenée ? Rejette-t'il lui-même tout ce qu'il trouve dans les Ecrivains du moyen âge ? Pourquoi les cite-t'il si souvent ? Pourquoi a-t'il écrit que S. Hypolite étoit Disciple de S. Irenée, puisque personne ne l'a dit avant Photius, qui vivoit dans le neuviéme siécle ? Et combien Photius lui-même nous a-t'il conservé de faits anciens ? Si l'on regarde ces deux faits en eux-mêmes, ils n'ont rien d'extraordinaire, & des Conciles de 12 & de 13 Evêques conviennent fort bien à ces tems-là.



ARTICLE IX.

Que l'extinction de la Foi dans les Gaules par la persécution de Sévere, est un paradoxe contraire à tous les monumens du troisiéme siécle & à Tertullien.

L'Opinion de nos Adversaires est une source féconde en paradoxes, nous en avons déja vû un grand nombre ; mais je ne sçai s'il y en a un plus révoltant que celui qui fera la matiere de cet article ; je dis qu'il n'y en a point de plus révoltant, car si l'on leur en demande des preuves, ils n'en apportent & n'en peuvent produire aucune ; mais à défaut des preuves, ils nous donnent ce merveilleux raisonnement. S. Gregoire de Tours écrit que l'an 250 on envoya de Rome sept Evêques pour prêcher la Foi dans les Gaules : or on a de la peine à croire que l'on eût envoyé tant de Missionnaires dans un pays où il y auroit eu des Chrétiens, & néanmoins nous sçavons qu'il y en avoit du tems de S. Irenée : donc la Religion fut éteinte avec lui pendant la persécution de Sévere.

Nous avons fait voir que S. Gregoire s'eſt trompé, & que faute d'avoir examiné ce qu'il diſoit, il nous a débité une fable : c'eſt ce qui paroîtra encore fort évidemment dans les articles ſuivans; ainſi nous nions la majeure, & la concluſion dont la fauſſeté va être prouvée d'une maniere qui ſatisfera les perſonnes raiſonnables.

Je dis donc premierement que c'eſt une maxime conſtante de tous les premiers ſiécles de l'Egliſe que le ſang des Martyrs étoit une ſemence divine qui produiſoit & multiplioit les Chrétiens; rien n'eſt plus commun dans l'antiquité que cette parole célebre, & on ne voit pas un mot qui puiſſe donner lieu de croire qu'elle ſe ſoit trouvée fauſſe; c'eſt pourquoi S. Leon diſoit encore publiquement au milieu du cinquiéme ſiécle que les perſécutions loin de diminuer l'Egliſe, ne ſervoient qu'à l'augmenter. J'ai rapporté un paſſage admirable d'Origene qui dit, que Dieu n'a jamais permis que la véritable Religion ait été détruite en aucun lieu, ni que les perſécutions de ſes ennemis ayent été aſſez violentes pour cauſer un ſi grand malheur, qui auroit été un ſi étrange ſcandale pour les foibles : or ſi la Religion Chrétienne avoit été détruite dans les Gaules, une Province ſi noble & ſi connuë de tout le monde Romain, ſur tout après l'éclat

qu'elle avoit eu pendant la vie de S. Irenée, cette belle maxime qui étoit dans la bouche de tous les Chrétiens, se trouvant fausse par une experience si funeste, ils n'auroient jamais osé depuis la proférer; ce qu'ils n'ont pourtant point cessé de faire ni de relever avec tant de confiance l'étenduë de la Religion Chrétienne, & la puissance de son Auteur.

Enfin, si cette ruine étoit arrivée, seroit-il possible que personne n'en eût jamais eû aucune connoissance, ni Origene, ni Eusebe, ni Sulpice Sévere, ni aucun autre Auteur Ecclésiastique ou profane, car il ne s'en trouve ni trace ni vestige. En vérité, il faut être bien crédule pour se persuader un fait si extraordinaire, sans aucune autorité pour le fonder sur une fable pitoyable, & pour s'imaginer qu'une chose d'un si grand éclat, qui auroit causé une douleur imaginable à tous les Fideles, soit demeurée inconnuë à toute l'Eglise; j'avouë que j'ai été étrangement surpris lorsque j'ai vû que M. de Tillemont, qui est si prudent, avoit donné dans cette chimere que le seul silence de Sulpice Sévere détruit absolument: car comme j'ai déja remarqué, il est évident que cet Auteur n'en a point eu connoissance: en voici la preuve.

Sulpice Sévere fait mention de la per-

sécution que l'Empereur Sévere excita contre les Chrétiens, & il l'a compte pour la sixiéme : *Ce fut en ce tems-là*, dit-il, *que Léonides, pere d'Origene, répandit son sang pour Jesus-Christ* : voilà tout ce qu'il en rapporte. Quoi ! l'Empereur Sévere auroit exterminé tous les Chrétiens des Gaules, il auroit fait une boucherie horrible de ces innocentes victimes, les Gouverneurs auroient fait nager toutes nos Provinces dans leur sang, & le plus ancien Historien du pays va chercher un Martyr à Alexandrie, pour nous dire froidement qu'il perdit la vie pour Jesus-Christ. Est-ce là cet homme noble & habile qui sçavoit en quel tems la Religion de Dieu fut reçuë dans les Gaules, quand elle commença à y produire des Martyrs ; & que l'on nous donne, si parfaitement instruit, qu'il n'est pas permis d'examiner son témoignage ? Disons simplement qu'un Historien Gaulois, qui fait mention seulement d'un Martyr d'Egypte, mort dans la persécution de Sévere, n'a point sçû qu'il se soit rien passé d'extraordinaire dans les Gaules, & encore moins que la Religion divine y ait été éteinte : si Sulpice Sévere n'a point connu le fait, il faut dire qu'il n'est pas arrivé.

2. M. de Tillemont dit que soit que la persécution de l'Empereur Sévére eut em-

porté un fort grand nombre de Chrétiens, comme on le croit, soit qu'après la mort de S. Irenée il se trouvât peu de personnes dans les Gaules capables de maintenir & d'étendre la Foi; on n'y voyoit vers le milieu du troisiéme siécle que peu d'Eglises, & un assez petit nombre de Chrétiens; j'ai réfuté ces paradoxes, c'est pourquoi je ne m'y arrête pas davantage. Si nous demandons quand & comment la Foi fut rallumée dans les Gaules, voici ce que l'on dit: *L'état des Eglises des Gaules toucha les SS. Evêques des pays voisins, & l'on donna*, dit Gregoire de Tours, *l'ordination Episcopale à sept personnes, pour les envoyer prêcher dans les Gaules.*

Pour donner quelque probabilité à cette fable, on abandonne Gregoire de Tours, qui dit que cela arriva l'an 250; & on dit que cette Mission se fit sous Philippe, pendant la paix de l'Eglise: mais c'est cela même qui fait voir que l'on nous donne une fiction, pour un fait historique; car je demande à nos Adversaires, & à tous ceux qui connoissent l'état florissant où se trouva l'Eglise depuis cette persécution de Severe jusqu'à Dece, qui ont lû ce qu'en disent Origene, Saint Cyprien, Lactance, & même Sulpice Severe, & qui ont fait réfléxion à ce que le premier remarque en particulier, du zele

qu'avoient en ce tems-là les Chrétiens pour étendre le Royaume de Dieu dans les pays Barbares, aussi bien que dans les Bourgs & Villages de l'Empire, je leur demande s'il est croyable que pendant un demi siécle d'une paix si favorable à l'Eglise, les Evêques d'Orient, de Rome, d'Italie, & des autres Provinces voisines des Gaules, ayent été insensibles au malheur des Gaulois, & qu'ils soient demeurés si long-tems sans songer à replanter cette Vigne qui avoit produit autrefois des fruits si excellens & si délicieux? Ho! ce n'est point là l'esprit des Chrétiens de ce tems-là, c'est faire outrage à leur pieté, c'est démentir toute l'antiquité.

3. Tertullien est encore contraire à nos Adversaires, & ce qu'il dit de l'étenduë de la Religion dans les Gaules ne permet point de croire qu'elle ait pû y être éteinte par la persécution de Severe. Ce fameux Auteur, parfaitement instruit de l'état où l'Eglise se trouvoit de son tems, a écrit un Livre contre les Juifs, dont voici le sujet: Il y avoit eu une conférence entre un Chrétien & un proselyte des Juifs, c'est-à-dire, un Payen qui avoit embrassé la Religion Judaïque; leur dispute dura jusqu'au soir, sans rien avancer: la confusion que firent quelques-uns de ceux qui étoient présens fut si grande que la

vérité ne pût paroître : c'est pourquoi l'on convint d'examiner plus à loisir ce que l'on n'avoit pu éclaircir dans la dispute, & de terminer la question par écrit. Voilà ce qui porta Tertullien à écrire le Livre que nous avons de lui contre les Juifs : si on pouvoit prouver que ce Livre a été fait après la mort de Severe, qui mourut en Angleterre, au commencement de Février 211, il est certain que nos Adversaires seroient confondus ; mais j'ai déja remarqué qu'il a été composé avant l'an 209, au moins cela me paroît fort probable. Quoiqu'il en soit, Tertullien voulant démontrer aux Juifs que le Christ étoit venu, il prouve que les prédictions des Prophetes sont accomplies en Jesus, que c'est lui que toutes les Nations ont écouté, que ce n'est qu'en lui seul que tous les Peuples ont cru, il nomme les Partes, les Perses, les Médes & tous ceux qui sont marqués par Saint Luc, dans le 2 chap. des Actes des Apôtres, auxquels il joint les Armeniens, les divers Peuples de la Gétulie en Afrique, plusieurs cantons des Maures, les Espagnols, *les diverses Nations des Gaules*, les lieux de la Bretagne qui étoient inaccessibles aux Romains ; & qui ne laissoient pas d'être soumis à Jesus-Christ, avec les Sarmates, les Daces, les Germains ou Allemans, les

les Scytes, & plusieurs autres Nations, Provinces, Isles qui nous sont, dit-il, inconnuës: le nom de Jesus Christ qui est venu regner dans tous ces lieux, son nom s'étend, & est connu par tout, il est adoré par tous les Peuples que je viens de nommer : c'est ainsi que parloit Tertullien au commencement du 3ᵉ siécle, dans un ouvrage écrit avec beaucoup de circonspection : or il déclare que *les diverses Nations des Gaules obéïssoient à Jesus-Christ.* Quand donc ce que l'on dit du grand nombre de ceux qui furent Martyrisés à Lyon avec S. Irenée seroit véritable, il est évident que l'on n'en peut pas inférer que la Religion fut éteinte dans les Gaules; mais de plus on ne peut pas même prouver que la Religion ait cessé à Lyon, il n'y en a aucune preuve, ni aucun indice; & nous pouvons montrer par nos Adversaires que cela est faux & ridicule, en voici une démonstration complette.

Si l'exercice de la Religion a cessé en quelqu'endroit, ç'a été particulierement à Lyon, lorsque Saint Irenée souffrit la mort: or elle n'y a point cessé, car lorsque l'on envoya sept Evêques dans les Gaules pour y rallumer le flambeau de la Foi, on auroit plûtôt songé à rétablir l'Eglise de Lyon qu'à en fonder de nouvelles: or aucun Evêque ne fut destiné pour

Lyon, au contraire on y trouve Faustin, qui gouvernoit cette Eglise l'an 253, qui prît soin de celle d'Arles, & qu'il l'a soutint contre son Evêque Marcien, qui favorisoit Novatien; conséquemment l'Eglise de Lyon avoit toujours subsisté sans interruption jusqu'à Dece.

Nous trouvons encore d'autres indices que la Foi ne souffrit rien d'extraordinaire dans les Gaules sous Severe, c'est-à-dire, qu'elle y subsista au milieu des persécutions de ce Prince; car on assure que S. Andeol Sous-Diacre fut martyrisé dans le Diocese de Viviers sous Severe, & en sa présence; il étoit dans les Gaules l'an 179, auquel tems il aimoit encore les Chrétiens, & l'an 208, lorsqu'il passa dans la Bretagne; ainsi Saint Andeol souffrit cinq ou six ans après Saint Irenée.

Après la mort de Severe, Saint Fereol Prêtre, & S. Ferrution Diacre, Disciples de Saint Irenée endurerent le Martyre à Bezançon l'an 211.

On prétend que la même année S. Félix Prêtre, S. Fortunat, & S. Achillée Diacres souffrirent pour Jesus-Christ à Valence: tous ces glorieux Martyrs, loin de montrer que la Religion Chrétienne ait été détruite dans les Gaules sous Severe, nous persuadent au contraire qu'elle étoit plus glorieuse que jamais, & qu'elle s'y

étendoit & fructifioit de plus en plus.

ARTICLE X.

Que l'Eglise d'Arles est plus ancienne que Dece & Philippe.

Réponse à la Note 1. de M. de Tillemont sur Saint Denis de Paris.

JAmais M. de Tillemont n'a été si embarrassé que dans cette importante occasion, car il est clair qu'en écrivant cette Note, il ne sçavoit quel parti prendre, & que tout ce qu'il dit est également insoutenable; cela paroît par tant de moyens différens qu'il propose, comme je l'ai déja fait voir au commencement de cet Ecrit; mais il est nécessaire d'approfondir ce point avec plus de soin, parce qu'il est essentiel à cette dispute: ce qui a jetté un homme si habile dans cette anxieté est qu'étant plus judicieux & beaucoup plus moderé que M. de Launoi, il reçoit comme bonnes des pieces que celui-ci rejettoit fort témerairement à la vérité, mais forcé par une nécessité inévitable: en effet, il paroît si évident par la Lettre de Saint Cyprien, sans parler des autres, que l'Eglise d'Arles & plusieurs autres des Gaules, sont

plus anciennes que Dece & Philippe : que si l'on veut se fermer à une lumiere si éclatante, il ne reste point d'autre parti à prendre que le désespoir, je veux dire, de mettre au nombre des suppositions cette insigne monument, qui en fournit des preuves palpables. M. de Tillemont ayant três bien compris que M. de Launoi étoit allé trop loin, prévenu d'un côté en faveur de l'opinion de ce Docteur, & ne pouvant de l'autre se rendre à abandonner la Lettre de S. Cyprien, il s'est vû obligé, pour soutenir la fable de Gregoire de Tours, d'inventer & de proposer je ne sçai combien de pensées toutes également contraires à S. Cyprien, toutes sans autres fondemens que les prétenduës Dyptiques de l'Eglise d'Arles données par le P. Mabillon : Piece nouvelle dressée par un ignorant, qui ne mérite aucune créance, & ne peut faire aucune autorité, outre qu'un homme aussi commun que celui de Denis qui se trouve à la tête, sans sçavoir pourquoi, ne peut servir qu'à jetter dans l'erreur ceux qui quittent le grand chemin pour suivre des routes écartées, sans aucun guide assûré.

M. de Tillemont ne veut pas que S. Trofime d'Arles soit le Disciple de S. Paul, en quoi il rejette non seulement l'autorité d'Adon, la créance de l'Eglise

d'Arles, Baronius & plusieurs autres Auteurs modernes, ce qui est moins considérable; mais aussi les Lettres du Pape Zozime, & des Evêques de Provence, qu'il reçoit comme légitime; en quoi il s'éloigne de ses maximes.

Comme l'on dit que S. Paul allant en Espagne laissa Trophime à Arles, M. de Tillemont prétend qu'il est très peu probable que S. Paul ait jamais été en Espagne, à quoi j'ai répondu, puisqu'il attaque ainsi la prédication de S. Trophime dans la Ville d'Arles. Supposé que Saint Paul ait fait le voyage d'Espagne, il faut que ç'ait été vers l'an 63; & s'il a laissé S. Trophime à Arles en y allant, nous serons obligé de dire que S. Trophime quitta Arles peu de tems après, pour le venir joindre en Asie; car environ l'an 64 S. Paul passant à Milet y laissa S. Trophime malade, ce qu'il manda à S. Timothée vers le milieu de l'an 65, peu de tems avant sa mort. M. de Tillemont conclut que S. Paul ne l'a point laissé à Arles en 63, & même que S. Trophime n'a pû être attaché à l'Eglise d'Arles durant la vie de S. Paul, puisqu'il étoit encore en Asie l'année de devant sa mort. Il me semble que cela n'est pas considerable, & pour le prouver, il n'y a qu'à lever l'équivoque de cette expression, *n'a pû être attaché*;

ché. Je répons donc, que les Apôtres n'attachoient pas toujours de telle maniere leurs Disciples aux lieux où ils les envoyoient prêcher, qu'ils ne les en tirassent souvent pour les envoyer ailleurs; S. Paul avoit attaché S. Tite en Crete, *hujus rei gratiâ reliqui te Cretæ, &c.* C'est ce qu'il écrivit à ce Disciple l'an 64. Il lui mande ensuite de le venir trouver à Nicople; si S. Paul n'avoit écrit une seconde lettre à Timothée, les Historiens & les Critiques n'auroient pas manqué de dire, & d'assurer que S. Tite, ayant passé l'hiver à Nicople, étoit retourné en Crete, lorsque l'Apôtre revint à Rome; mais S. Paul les a empêché de tomber dans cette erreur; car écrivant à Timothée, vers le milieu de l'an 65. il lui manda que Tite étoit allé en Dalmatie. Cet exemple de S. Tite nous fait comprendre comment S. Trophime a été attaché à l'Eglise d'Arles; comment il a été envoyé, vers l'an 63. à Arles, & comment il alla joindre l'Apôtre à Milet l'an 64. car on peut trouver au moins dix-huit mois, pendant lesquels S. Trophime sera demeuré à Arles; ou, pour mieux dire, aura prêché à Arles, & en d'autres Villes de la Gaule. Il faut néanmoins remarquer que M. de Tillemont dit que, l'an 65. S. Paul passa à Troade, à Ephese, & à Milet, & c'est

ce qu'il faut suivre, puisque S. Paul l'écrivit cette même année à Timothée. Ainsi, au lieu de dix-huit mois, l'on trouvera près de deux ans & demi, pendant lesquels S. Trophime sera demeuré dans la Gaule.

Il est à propos d'observer que je raisonne contre M. de Tillemont, en suivant sa Chronologie; car on peut la contester; on sçait que Pearson, homme très-habile, en a suivi une autre; il dit que S. Paul ayant été mis en liberté l'an 63. alla aussi-tôt après en Espagne; que l'an 66, il passa à Milet, où il laissa Trophime malade, ce qu'il manda l'année suivante à S. Timothée, & qu'il mourut en 68. Mais il n'est pas besoin d'entrer en ces difficultés; il suffit que M. de Tillemont nous fournisse lui-même assez de tems pour les commencemens de l'Apostolat de S. Trophime dans les Gaules. Consequemment ce sçavant Homme n'a pas raison de conclure que S. Paul n'a pas laissé Trophime à Arles l'an 63. & que le Disciple n'a pû être attaché à l'Eglise d'Arles durant la vie de son Maître; il s'ensuit delà qu'il ne faut point abandonner Adon en ce point, ni prétendre que S. Trophime n'est venu à Arles qu'en la derniere année de S. Paul, ou même depuis qu'il fut mort, quoique l'on puisse dire que S. Trophime est venu dans les Gaules après sa guérison, ou après la

mort de l'Apôtre. Tout cela est possible, & si l'on n'a point d'autres objections à faire, on ne nous touche pas. Ce que nous venons de dire est confirmé par l'autorité du Pape Zozime, & des Evêques de la Province d'Arles; ceux-ci écrivant à S. Leon l'an 450, disent que S. Trophime a été envoyé à Arles par S. Pierre, & dans la suite, sans nommer S. Pierre, ils disent qu'il a été envoyé par les Apôtres, c'est-à-dire, comme je croi, par S. Pierre, & S. Paul. Ils ajoûtent que, par ce moyen, la Ville d'Arles ayant reçû la Foi la premiere des Gaules, l'avoit ensuite répanduë peu à peu sur les autres parties de ce Païs, & que plusieurs autres Villes en avoient reçû l'Episcopat, avant même celle de Vienne, que c'est une chose connuë de toutes les Gaules, & de l'Eglise Romaine.

Zozime avoit écrit dès l'an 417. que S. Trophime, envoyé à Arles par le Siege Apostolique, avoit apporté le premier en ces quartiers là le nom vénérable de la Religion Chrétienne, & que ce Saint avoit été une source féconde, dont toutes les Gaules avoient tiré les ruisseaux de la vraie foi.

Cela forme deux questions, dit M. de Tillemont; l'une si S. Trophime a été envoyé à Arles par les Apôtres; l'autre s'il

a été la source de la Religion dans les Gaules; le P. Sirmond, M. du Bosquet, & plusieurs autres personnes habiles contestent l'un & l'autre point, & croyent qu'il vaut mieux suivre le sentiment de Gregoigoire de Tours, qui fait venir S. Trophime en France avec S. Saturnin, en 250. (ou quelques années auparavant). M. de Launoy, & plusieurs autres, pour se débarasser plus aisément des Lettres de Zozime, & des Evêques de Provence, soutiennent qu'elles sont toutes supposées; M. de Tillemont n'aprouve pas cette opinion, & il aime mieux, avec Blondel, le P. Sirmond & d'autres, recevoir ces Lettres, sans reconnoître pour vrai ce qu'elles disent de S. Trophime; il a pris le parti, ne croyant pas qu'il y ait lieu de préferer ce que disent le Pape Zozime, & les Evêques de Provence, au témoignage de Gregoire de Tours. Cela, sans doute, est bien étrange, & je ne sçai si le Sçavant Auteur en a développé toutes les suites; car la raison ne permet pas de rejetter des faits qui sont clairement marqués dans des monumens si anciens, que l'on reçoit comme sinceres; si ces Lettres sont effectivement de Zozime, & des Evêques de Provence; les Prélats sont des témoins suffisans des faits qu'ils avancent, & l'on ne peut pas les contester, à moins que l'on ne dé-

montre qu'ils ont été trompés, ou qu'ils ont voulu tromper; on dit que Zozime a été trompé par Patrocle, Evêque d'Arles, mais on ne le dit pas des Evêques de Provence; ainsi il faut dire qu'ils ont voulu nous tromper.

En effet, ou les Evêques n'ont point connu par les anciens monumens de leurs Eglises le tems de la Mission de S. Trophime, ou ils l'ont connu: s'ils ne l'ont point connu, le témoignage de Gregoire de Tours tombe par terre: car sans parler des autres preuves alleguées, où auroit-il pris ce qui a été inconnu dans le V. siecle à toutes les Eglises de la Province d'Arles? S'ils en ont eu connoissance, ou ils ont trouvé que S. Trophime étoit venu dans les Gaules vers le tems de Dece, ou consequemment ils ont voulu tromper S. Leon, & toute la posterité: car ils ne pouvoient ignorer que S. Photin avoit été Evêque de Lyon sous M. Aurele, puisqu'ils avoient au moins l'Histoire d'Eusebe, traduite par Rufin, où ils ont trouvé que S. Trophime étoit venu longtems auparavant, & qu'il a été Disciple des Apôtres, & par consequent l'opinion de nos Adversaires est détruite; de sorte qu'ils ne sçauroient rien gagner ici, à moins qu'ils ne prouvent que ces Evêques ont été des imposteurs; quand nous au-

rons vû leurs raisons, nous suivrons ce que nous jugerons véritable; nous avoüons néanmoins que nous avons une très-grande répugnance pour une opinion qui oblige de recevoir une conséquence si atroce.

Lorsque je fais réflexion sur les opinions de M. de Launoy, qui rejette toutes les lettres comme supposées, & de M. de Tillemont, qui les reçoit comme bonnes & légitimes, il me semble que le premier a parfaitement compris toutes les suites de son systême, & les étranges inconvéniens où se jetteront ceux qui recevront les pieces; mais je ne sçai s'il a fait une démarche si violente de bonne foi, ou séduit par son amour propre, parce qu'il lui arrive assez souvent de sacrifier à ses opinions ce qui leur peut nuire, au lieu que le second, suivant les mouvemens de sa sincerité & de sa candeur naturelle, n'a pas remarqué qu'il se jettoit dans un précipice qui est peut-être plus dangereux. Pour moi j'ai évité ces deux extrémités; je croi que ces lettres sont bonnes, & que les Evêques de Provence ont écrit de bonne foi ce qu'ils sçavoient de S. Trophime, & qu'ils n'ont pas pû se tromper en tout ce qu'ils en ont dit; il faut donc le recevoir, mais avec quelque restriction; sçavoir que S. Trophime envoyé, soit

par S. Paul, ou par S. Pierre, aporta le premier à Arles le nom vénérable de la Religion Chrétienne ; & que ce Saint avoit été une source féconde, dont une partie de la Gaule Narbonnoise avoit tiré les ruisseaux de la vraie Foi, ce qui ne détruit point ce que nous avons dit de S. Luc, & de S. Crescent, ainsi il n'y aura qu'une exaggération assez ordinaire dans la lettre des Evêques de Provence ; les objections de M. de Tillemont ne sont pas considérables ; il est bien difficile, dit-il, de se persuader que toute la France ait reçû la Foi de S. Trophime, vû qu'il n'y a peut-être pas une seule Eglise qui le reconnoisse aujourd'hui.

Je conviens que cela ne se doit entendre que de la Provence ; quelles sont les Eglises qui reconnoissent aujourd'hui S. Luc, S. Crescent, S. Quadrat, Caïus, & tant d'autres Apôtres, plus, ou moins anciens ? J'ai fait voir qu'autrefois on ne tenoit pas registre de tous ceux qui ont prêché la Foi de Jesus-Christ dans les différentes Provinces du monde, cette raison vague ne signifie donc rien.

M. de Tillemont dit que ce fait vient de Zozime, qui a écrit sur les Mémoires de Patrocle.

On avance sans preuve, que Zozime a écrit sur les Mémoires de l'Evêque d'Ar-

les : suppofons néanmoins que cela foit, ainfi, on doit confiderer, que ce Prélat, quelqu'ambitieux qu'il fût, ne pouvoit rien faire tout feul, & qu'il eût fallu que toute fon Eglife eût menti avec lui, ce qui eft peu vraifemblable. Ce n'eft pas tout, l'Eglife de Vienne, attentive à ce qui fe paffoit, n'ayant point nié ces faits, qu'elle avoit interêt de contredire, & qu'elle n'a pû ignorer, l'on doit dire qu'elle les a reçûs comme certains; voilà donc les deux Parties d'accord fur des faits des premiers tems, que l'on s'avife de nier dans le dix-feptiéme fiecle ; il n'y a donc pas un fondement fuffifant pour condamner Patrocle; ainfi il faut dire, non que Patrocle ait menti, mais feulement qu'il s'eft fervi de ces faits pour emporter ce qu'il prétendoit, en exaggérant ce qu'il y avoit de vrai, & tirant de-là des conféquences fauffes, & inoüies, car c'eft ce que font les ambitieux, ils fçavent bien faire fervir la vérité à leur interêt.

Mais, dit-on, Zozime écrit que depuis S. Trophime, l'Eglife d'Arles avoit toujours poffedé la Primatie, ce qui n'eft pas vrai : Il eft facile de répondre que probablement il n'y a point eu de Métropolitain proprement dit dans les Gaules, avant la mort de l'Empereur Gratien, mais que les Evêques d'Arles avoient paru plus

que les autres Evêques de ces Provinces, dans les affaires de l'Eglise, c'est ce qui a donné un légitime fondement à Zozime, de parler comme il a fait: Enfin ce que l'on objecte, que le Concile de Turin n'eût point égard à l'Apostolat de S. Trophime n'est rien du tout; car, outre que l'Eglise d'Arles ne se servoit point encore probablement de cette raison, pour obtenir la Primatie, il paroît que l'on n'avoit point d'égard en ce tems-là à l'ancienneté des Eglises, ni à leurs Apôtres ou Fondateurs; mais seulement à la dignité des Villes & à l'ordre civil; ainsi le Concile de Turin jugea, avec beaucoup de prudence & d'équité, & sa décision ne donne aucune atteinte à l'Apostolat de S. Trophime, dont il ne s'agissoit plus. Voyons maintenant si M. de Tillemont dit quelque chose de probable.

» *Till.* Les sept Evêques vinrent de » Rome aborder à Arles; ils peuvent y » avoir d'abord établi S. Trophime pour » Evêque, & y avoir demeuré quelque » tems avec lui, pour prêcher la Foi dans » la Ville, & aux environs. La Vie de S. » Regule le dit de S. Denis, tout ce qu'ils » faisoient se pouvoit rapporter à S. Tro- » phime Evêque de la Ville; & quand ils se » sont ensuite séparés, pour aller prêcher » dans les païs plus éloignés, comme ils

» venoient d'Arles ; qui s'étonnera que
» ceux de cette Ville ayent dit que c'est
» de leur Eglise, & de leur Evêque que
» les autres païs des Gaules avoient reçû
» la Religion ; il n'en falloit pas tant avec
» Patrocle pour fonder sur cela, ce que
» Zozime & les autres ont dit ensuite.

Rép. Ce systême n'est pas vraisembla-ble, ou pour mieux dire, il est tout-à-fait Romanesque ; je ne repete pas ce que j'ai dit ailleurs, qu'il est fondé sur Gregoire de Tours, qui ne cite que les Actes de S. Saturnin, & qui les cite à faux ; qu'ainsi si on ne peut avoir égard à ce qu'il dit, à la reserve de S. Saturnin. Ces Evêques peuvent, dit M. de Tillemont, avoir éta-bli d'abord à Arles S. Trophime pour Evê-que, & avoir demeuré quelque tems avec lui, pour prêcher la Foi dans cette Ville, & aux environs ; mais est-il probable que sept Evêques, que l'on envoye dans un grand païs, que l'on suppose tout idolâ-tre, & avoir besoin de Prédicateurs, pour y répandre la Foi, soient demeurés tous ensemble dans une même Ville, & aux en-virons, sans nécessité, puisqu'il suffisoit qu'il en demeurât un ? N'étoit-ce pas l'in-tention de celui, ou de ceux qui les avoient envoyés, puisqu'ils les avoient tous or-donnés Evêques ? N'étoit-ce pas agir con-tre les regles de la prudence, puisque le

grand éclat les exposoit d'être ensuite arrêtés par les ennemis de Jesus-Christ, étant ainsi tous ramassés, ce que l'on évitoit en se dispersant dans les Provinces? Tout cela ne devient-il pas plus incroiable; si l'on suppose que ces sept Evêques ne sont pas venus ensemble? Enfin il ne faut pas oublier que dans cette supposition, il semble que l'on fait S. Trophime le principal de ces sept Evêques, au lieu que l'on dit souvent ailleurs que S. Denis étoit le Chef de la Mission.

» *Till.* Comme S. Gregoire de Tours » dit que S. Trophime vint en France sous » Dece, c'est-à-dire, en 249 au plûtôt, » cela forme une grande difficulté fondée » sur S. Cyprien, qui dans sa Lettre 67, » vers l'an 254, nous assûre que Marcien » étoit alors Evêque d'Arles depuis quel- » ques années; M. de Launoi a voulu sou- » tenir, que cette Lettre étoit fausse, & » il en a fait un long discours; mais il est » abandonné en cela des Personnes les » plus doctes, & les plus judicieuses; aussi » il n'est pas nécessaire d'avoir recours à » cette réponse, nous esperons montrer » dans la note 3, que S. Trophime est ve- » nu apparemment quelques années avant » le Regne de Dece; si donc il est mort » assez peu après, comme cela peut être, » Marcien aura pû lui succeder dès 249,

» si nous voulons, lorsque l'Eglise joüis-
» soit encore de la paix, puisque personne
» ne dit que S. Trophime soit Martyr, quoi-
» qu'il suffise au plus, pour S. Cyprien,
» que Marcien ait commencé en 251.

Rép. On voit évidemment que ce systême est tout-à-fait arbitraire, & que l'on en bâtit les différentes pieces selon le besoin que l'on en a; ainsi l'on peut le rejetter avec la même facilité qu'on le propose; car sur quoi tout cela est-il fondé? Je croi que, lorsque l'on aura lû cet article, on avoüera qu'il faut absolument suivre M. de Launoi, ou renoncer à ces pensées, qui n'ont d'autre appui que des peut-être, des apparences, ou, pour dire la vérité, des faussetés insoutenables.

1. Ce systême ne s'accorde pas avec Gregoire de Tours, qui fait venir ces sept Evêques, sous le Consulat de Dece, & de Gratus l'an 250.

2. Si S. Trophime étoit mort dès l'an 249, on n'auroit pas dû dire de lui ce qu'ont dit les Evêques de la Province d'Arles, puisqu'à peine il auroit pû former une seule Eglise.

3. Si au contraire, on le fait mourir en 251, quoi qu'en dise M. de Tillemont, S. Cyprien ne permet pas de le croire, puisqu'il nous donne une autre idée de Marcien, & de l'état de l'Eglise des Gau-

les; dont on sent l'antiquité & l'étenduë dans sa Lettre, au lieu que l'Eglise d'Arles n'auroit pas pû être formée, quand même S. Trophime y seroit venu dès l'an 245, ce que l'on avance sans raison ni autorité; c'est pourquoi M. de Tillemont, qui s'est sans doute aperçû de tous ses inconveniens, propose d'autres opinions, qui ne sont pas moins insoutenables.

» *Till.* Si nous croyons que l'on peut » dire que S. Trophime n'a pas été le pre- » mier Evêque d'Arles, & que Denis, » marqué dans les Dyptiques du P. Ma- » billon, l'avoit été avant lui, il seroit ai- » sé de dire que Marcien, qui n'est point » du tout marqué dans ces Dystiques l'a- » voit été avant S. Denis, jusques vers » l'an 254, qu'il fut déposé alors, & qu'a- » près Denis S. Trophime, qui avoit jus- » ques-là prêché l'Evangile, sans être at- » taché à aucune Eglise, se chargea de la » conduite de celle d'Arles.

Rép. Ainsi S. Trophime seroit le troisiéme Evêque d'Arles, & Marcien le premier. En vérité cela n'est pas digne de M. Tillemont: car il n'y a ni fondement ni vraisemblance; c'est pourquoi il est inutile de la refuter; il est bon néanmoins de considérer qu'il n'est point croyable que sept Evêques, envoyés pour planter la foi, ordonnés Evêques à Rome, ou

ailleurs pour cette fin, en ayent consacré d'autres eux-mêmes, avant que de commencer à travailler ; de plus, supposons ce que propose M. de Tillemont avec tant d'incertitude, il a dû croire que Marcien étoit un des Prêtres qui auroient accompagné les sept Evêques dans les Gaules. Cela supposé, il semble que l'on ne puisse se dispenser de dire une de ces deux choses, ou que les sept Evêques suivirent le Schisme de Novatien avec Marcien, puisqu'étant dans la Province, ils ne s'opposoient point à lui ; or cela est contraire a S. Cyprien, qui ne nomme aucun Schismatique considérable, que Marcien, ou qu'ils n'avoient pas ordonné même Marcien Evêque d'Arles, puisque conservant sur lui quelqu'autorité, ils auroient dû le déposer ; ce qui est encore contraire à S. Cyprien, qui fait voir qu'il n'y avoit personne dans la Province assez élevés au-dessus de Marcien pour le déposer, sans le secours des Evêques des autres Provinces. Enfin il me semble que l'entreprise de Marcien ne convient gueres, ni à un Evêque consacré depuis peu, ni au premier Evêque d'une nouvelle Eglise. Cet étrange systême, qui est une preuve sensible que l'on ne tirera jamais de la Lettre de S. Cyprien qu'en imitant la témérité de M. de Launoy, qui a pré-

tendu qu'elle étoit supposée, est donc absolument insoutenable : En effet, si Marcien avoit été établi Evêque dans la Ville d'Arles par les sept Evêques, que l'on me dise comment Trophime, Denis & les autres, au lieu d'agir contre lui, demeurerent les bras croisés, sans s'en mettre en peine ? Pourquoi sont-ils si indolens qu'il faut que Faustin de Lyon, Evêque d'une autre Province, écrive à Rome, & ensuite deux fois à Carthage en Afrique, afin d'avoir du secours pour chasser ce Loup, qui dispersoit le Troupeau ? Dans mon sentiment, rien n'est plus naturel que la conduite de Faustin ; car les Evêques de la Province Narbonnoise, n'étant point en état de déposer Marcien, il étoit à propos que l'Evêque de Lyon s'en mêlât ; mais dans le systême de nos Adversaires, ce qui se passe ici est la chose la plus contraire à la raison, comment nous dépeint-on les Evêques Missionnaires ? Ils arrivent tous sept dans un païs idolâtre, au lieu de partager le travail, & de se séparer les uns d'un côté, les autres de l'autre, ils s'amusent à prêcher dans des Villages ; (ce que l'on ne faisoit pas dans ces tems-là, qu'après avoir établi la Religion dans les Villes) au lieu d'établir un d'entr'eux à Arles, pour y conduire l'Eglise, ils y mettent un de leurs Ministres qu'ils ordon-

nent Evêque. Celui-ci met le feu dans la Maison du Seigneur, on crie par-tout à la nouvelle de cette incendie, tout le monde se remue, les Chrétiens d'Arles se divisent; mais l'on ne s'adresse point à ces sept Apôtres, ausquels on devoit naturellement avoir recours; quelques Chrétiens d'Arles vont à Lyon pour obtenir quelque secours de cette Eglise; Faustin son Evêque, au lieu de réveiller nos Apôtres, Trophime, Denis & les autres qui sont là auprès, & qui, en qualité de Fondateurs de l'Eglise d'Arles, & de Consécrateurs de Marcien, avoient une autorité supérieure, capable de remedier au mal qu'ils avoient eux-mêmes causé par leur mauvais choix, & de l'étouffer dans sa naissance, au lieu de prendre ce parti, il envoye à Rome vers Etienne, qui gouvernoit alors cette Eglise, mais qui ne pût, ou ne voulut pas se mêler des troubles qui agitoient les Eglises des Gaules; le Clerc de Faustin étant retourné à Lyon, Trophime & ses Compagnons demeurent dans leur lethargie, Faustin ne songe pas à eux non plus qu'auparavant, il envoye à Carthage, & il y envoye deux fois, laissant le remede qui étoit à sa porte pour l'aller chercher au-delà des mers; voilà où nous conduit le systême de nos Adversaires; voilà une partie des difficultés qu'il renferme, & qui pourroit les dévorer? car assû-

tement on fait faire à nos sept Evêques un pauvre personnage ; on n'y voit point l'esprit des Evêques de ce tems-là, on n'y voit point l'esprit des Hommes Apostoliques, envoyés pour convertir un grand Peuple, & la raison est blessée de la conduite que l'on leur attribue.

» *Till.* Ou bien on pourroit mettre » Denis le premier, Marcien ensuite, & » S. Trophime & deux cens cinquante-qua» tre après la déposition de Marcien ; que » si S. Denis est celui de Paris, comme ce» la peut être, & qu'il n'ait été regardé » comme Evêque d'Arles que parce qu'il » étoit Chef de la Mission, qui y établis» soit l'Eglise (car cela peut-être encore) » il est aisé que S. Denis n'ayant point pro» prement été Evêque d'Arles, puisqu'il » n'étoit point attaché à cette Eglise, & » Marcien ayant été déposé comme hé» rétique ; S. Trophime ait été honoré com» me le premier Evêque d'Arles, qu'il » avoit même fondée avec S. Denis & les » cinq autres, quoiqu'il n'en aît été que » le second Titulaire.

Rép. *Quo teneam istius mutantem Protea nodo.*

Ce nouveau plan est rempli de tant de difficultés, que je ne sçai comment un homme si habile l'a proposé.

1. Denis est le premier Evêque d'Ar-

les, & ne l'est pas néanmoins, à proprement parler.

2. Marcien est fait Evêque d'Arles, sans que l'on en voïe la raison, pendant que S. Trophime n'a aucun Siege.

3. L'Eglise d'Arles est toute nouvelle, quoique S. Cyprien nous la represente comme ancienne, formée, connuë, éclatante.

4. Trophime n'a presque rien fait, & cependant on lui attribuë tout.

5. Trophime & ses Collegues laissent paisiblement Marcien abuser de son autorité, sans s'en mettre en peine, & sans songer à y aporter de remede.

6. L'on fait S. Denis le Chef de la Mission, quoiqu'en ce tems-là il n'y eût point de distinction entre les Evêques qu'on envoyoit prêcher l'Evangile.

Assurement l'on a trop présumé de notre simplicité, pour nous croire capables de recevoir toutes les étranges & differentes possibilités, toutes aussi peu fondées les unes que les autres, & qui se détruisent en les opposans les unes aux autres. Enfin cette circonstance n'est-elle pas une bonne preuve de la fausseté d'une opinion?

M. de Tillemont prétend prouver dans sa troisiéme note, que S. Denis peut être venu dans les Gaules sous Philippe, avec

S. Trophime, & cinq autres Evêques; il se fonde sur Gregoire de Tours; mais, comme il est également sincere & habile, il reconnoît que cet Historien ne dit point sur quoi il s'appuye, pour joindre ensemble la Mission des sept Evêques; ainsi il s'abandonne en ce point fondamental, & il adopte la pensée de M. du Bosquet, qui a cru que Gregoire n'a fait cette union que sur la tradition qui étoit alors reçûë en France; mais cela n'est pas vrai, & il n'est pas raisonnable de supposer que l'Evêque de Tours n'eût pas dit une chose si facile, s'il l'avoit sçûë, au lieu de citer mal à propos les Actes de S. Saturnin, qui ne déposent que pour ce S. Evêque: ainsi l'on n'avance ce fait que pour soutenir un Auteur, qui ne mérite aucune créance dans les affaires qui précedent son siecle, à moins qu'il ne produise ses témoins; & pour donner quelque poids à une opinion qui n'a point d'autre appui que des difficultés, qui ne manquent jamais à des esprits prévenus, qui s'éloignent de la lumiere de l'antiquité.

M. du Bosquet a cru que les sept Evêques n'ont pas été envoyés tous ensemble, mais les uns après les autres, quoique tous à peu près en même tems. M. de Tillemont estime que ce sentiment, qui n'a aucun fondement, peut servir à expliquer

ce qu'il a dit de S. Trophime & de Marcien ; ce que je ne vois pas ; il ne le suit pas néanmoins, & aime mieux ne pas abandonner S. Gregoire de Tours, qui les fait venir ensemble, parce qu'il juge cela favorable, pour trouver quelque vérité dans les Lettres du Pape Zozime, & des Evêques de Provence à S. Leon : mais qu'elle vérité peut-il y avoir dans ces Lettres, si S. Gregoire a dit vrai ? Il faut être bien subtil, pour trouver cette ombre de vérité ; à présent ceux qui sont accoutumés à ne voir que ce qui est, ont besoin de quelque chose qui soit plus palpable.

ARTICLE XI.

Que la Lettre de Saint Cyprien au Pape Etienne ruine ce qu'a écrit Grégoire de Tours, & tous les Systêmes des Critiques modernes.

JE n'ai jamais pû comprendre comment M. de Tillemont, qui sçait si bien mettre en œuvre tout ce qu'il trouve dans les Anciens, jusqu'à un mot en passant, & sans dessein, ne s'est pas rendu à tant de grandes autorités qui prouvent fort clairement l'antiquité & l'étendue de nos Egli-

ſes avant l'Empire de Dece; mais ce qui m'étonne plus que le reſte, eſt qu'il ait réſiſté au témoignage de Saint Cyprien qui eſt ſi clair & ſi fort, que l'on ne le peut éluder qu'en ſe jettant, comme nous l'avons vû dans l'article précedent, dans des embarras inexplicables, & en avançant des choſes ſi étranges, qu'elles devoient faire ſentir à cet homme habile, que ſon opinion, qui l'a réduit à de ſi fâcheuſes extrémités, ne ſçauroit être véritable. C'eſt ce qu'il faut encore faire voir ici, en joignant quelques réfléxions au texte de S. Cyprien.

Mais pour bien concevoir ce que dit ce grand Evêque & Martyr, il eſt à propos de ſçavoir,

1°. Que Saint Corneille ayant été élû Evêque de Rome, peut-être le 4 de Juin 251, Novatien ſe ſépara de lui auſſi-tôt après ſon élection, & qu'il ſe fit enſuite ordonner Evêque, ce qui forma un Schiſme dans l'Egliſe de Rome,

2°. Que fort peu de tems après, & dès la même année 251, Marcien Evêque d'Arles dans les Gaules préfera Novatien à Corneille, & qu'il ſuivit ſon héréſie auſſi bien que ſon ſchiſme.

3°. Que M. de Tillemont reconnoît qu'en ſuivant la Chronologie d'Euſebe, ſur la durée du Pontificat d'Etienne, Evê-

que de Rome, il faut dire que Faustin, Evêque de Lyon, écrivit à Saint Cyprien sur Marcien d'Arles dès la fin de 253, lorsque l'Eglise joüissoit déja de la paix sous Valerien, qu'il écrivit à S. Cyprien pour la seconde fois au commencement de 254, & S. Cyprien aussi-tôt après à Etienne.

4°. Qu'il faut se souvenir que l'opinion de M. de Tillemont est que la Religion Chrétienne avoit fait quelques progrès en Gaule, dans le second siécle, mais qu'elle y fut exterminée au commencement du troisiéme, dans la persécution de Severe, l'an 202 ou 203; en sorte qu'il fut nécessaire d'y rallumer la Foi, pendant le regne de Philippe, parce qu'elle y avoit été éteinte.

5°. Que dans ces tems-là on envoya sept Evêques Missionnaires pour prêcher l'Evangile dans les Gaules; que ces Evêques vinrent d'abord à Arles où ils prêcherent, & aux environs. Après cela M. de Tillemont ajuste tout comme il veut, il dit que les sept Evêques ont pû venir en Gaule vers l'an 245, que S. Trophime premier Evêque d'Arles peut être mort en 249, ou en 251, & que Marcien lui succeda. Nous avons vû ailleurs ses incertitudes & ses anxietés sur cette importante matiere; venons après ces remarques générales à la Lettre de S. Cyprien, qui

suffit seule pour mettre en poudre toutes les suppositions de notre illustre Auteur.

Cyprien à Etienne son frere.

» Faustin notre collegue Evêque de » Lyon m'a écrit deux fois, mon très-» chere Frere,

Réflexion. Faustin Evêque de Lyon, l'an 253, démontre clairement, que l'extinction de la Religion Chrétienne dans les Gaules sous Severe à la mort de S. Irenée l'an 202 ou 203, est une fable pitoyable; car cette extinction auroit dû commencer par Lyon, & y être plus entiere & plus complette qu'ailleurs; c'est en effet ce que l'on suppose: Or Faustin n'étant point un de ces sept Evêques Missionnaires, on ne devroit point trouver d'Evêque à Lyon l'an 253.

Suite de la Lettre. » Pour m'avertir » d'une chose que lui & nos autres Colle-» gues les Evêques, qui sont dans la même » Province, vous ont aussi fait sçavoir, » comme je le sçai certainement.

Réflexion. 1. S. Cyprien nous apprend en deux endroits de sa Lettre, qu'il y avoit plusieurs Evêques dans les Gaules, outre ceux de Lyon & d'Arles; car on voit que Faustin de Lyon n'étoit pas le seul qui avoit écrit à Etienne de Rome,

les autres Evêques qui étoient dans la même Province avoient fait la même chose.

2. Si l'on veut agir de bonne foi, si l'on veut recevoir un principe de M. de Tillemont, que la Religion Chrétienne n'a pas été établie en si peu de tems dans les différentes parties du Monde; enfin si l'on veut croire ce que dit souvent le même Auteur, quoique faussement, que la connoissance de la vérité se répandit dans peu de personnes dans les Gaules, jusqu'à ce que la miséricorde Divine y envoya Saint Martin, il faut reconnoître, malgré que l'on en ait, non seulement selon S. Greg. de Tours, mais même dans le sentiment de M. de Tillemont, qui anticipe de cinq ans sa Mission des sept Evêques, qu'il ne devoit point y avoir d'autres Evêques dans les Gaules que celui d'Arles; car selon ce sçavant homme, les six autres n'avoient point encore de Sieges fixes; & conséquemment qu'il est moralement impossible qu'ils eussent pû être connus de S. Cyprien, & peut-être même de Faustin: en effet S. Cyprien nous parle des Evêques qui étoient établis dans les Gaules, & qui y gouvernoient des Eglises formées, comme Lyon, *tam à Faustino, quam à cæteris coepiscopis nostris, in eâdem Provinciâ constitutis*, & non d'Evêques venus depuis peu, errans ça & là, & inconnus:

cette

cette expression *in Galliâ constitutis* démontre pleinement que la Mission des sept Evêques, soit l'an 245, soit en 250, est une vision, & que l'on n'avoit pas besoin d'eux en ce tems-là dans les Gaules.

3. Enfin il est évident que S. Cyprien auroit parlé d'une autre maniere contre Marcien, si l'Eglise d'Arles eut été nouvelle, & qu'on eut commencé à jetter dans les Gaules les semences de la Foi.

Suite de la Lettre. » Que Marcien Evê-» que d'Arles s'est joint à Novatien, & » s'est séparé de la vérité de l'Eglise Ca-» tholique, & de l'unité de notre Corps » sacerdotal, pour embrasser les maximes » inhumaines d'une hérésie orgueilleuse, » qui ferme la porte de la clémence & de » la miséricorde de Dieu à ceux qui y frap-» pent par leurs larmes & leurs gémisse-» mens. C'est à nous, mon très-cher Fre-» re, à pourvoir à un si grand mal; c'est » pourquoi, il faut que vous écriviez fort » au long & fortement à nos Evêques qui » sont dans les Gaules, qu'ils ne souffrent » plus que Marcien, qui est un homme su-» perbe & présomprueux, & l'ennemi de la » bonté de Dieu, & du salut de nos Fre-» res, insulte désormais à notre Collegue, » sous prétexte que nous ne l'avons pas » encore excommunié, lui qui publie & se » vante depuis long-tems de s'être séparé

» de notre Communion, pour s'attacher à » Novatien, & suivre sa rebellion opiniâ» tre.

Réflexions. Voilà donc un grand nombre d'Evêques dans les Gaules, qui pouvoient déposer Marcien, mais qui avoient besoin, pour en venir là, d'être soutenus par quelques-uns des Evêques des grands Sieges; car comme chaque Evêque, dit S. Cyprien, étoit libre de se comporter comme il lui plaisoit, dans le gouvernement de son Eglise, sauf à rendre compte à Dieu de sa conduite, les Evêques des Gaules n'oserent proceder seuls à la déposition de Marcien, craignant de trouver de grandes oppositions de la part du Clergé d'Arles, que Marcien avoit apparemment gagné, & d'exciter des troubles fâcheux parmi le peuple, dont on ne peut pas douter qu'il n'eût entraîné une partie. En effet, si Marcien n'avoit eu un puissant partie dans l'Eglise d'Arles, il n'auroit pas pû se soutenir si long-tems contre les Evêques des Gaules, & ceux-ci n'auroient pas été obligés d'avoir recours à ceux de Rome & de Carthage; cela fait voir en même tems combien l'Eglise d'Arles étoit nombreuse & puissante, & conséquemment qu'elle étoit fort ancienne.

Il paroît encore que Marcien étoit Evê-

que d'Arles depuis plusieurs années, puisqu'il y avoit long-tems qu'il s'étoit uni à Novatien, *qui jam pridem jactat, & prædicat, quod Novatiano studens, à communione se nostrâ segregaverit.* Marcien étoit donc Evêque avant le schisme de Novatien; & certes il n'est pas naturel qu'un nouvel Evêque, & qui auroit par conséquent été sans crédit, eut entrepris de se séparer de la Communion de tous les Evêques; il faut bien dire qu'il avoit un grand parti qui soutenoit ses sentimens & son schisme, puisqu'il insultoit aux autres Evêques, quoique plusieurs Chrétiens d'Arles l'eussent quitté, *ut Grex Christi in hodiernum ab illo dissipatus, & vulneratus colligatur.* Cette conduite donne l'idée d'un Evêque puissant, accrédité, & ancien, qui est en quelque sorte au dessus des Evêques de sa Province, & que ceux-ci n'osoient attaquer directement; Marcien agit comme auroit fait Fabius d'Antioche, s'il s'étoit ouvertement déclaré pour Novatien; c'est pourquoi les Evêques des Gaules s'adresserent, avec Faustin de Lyon, au Pape Etienne, pour lui demander secours contre Marcien, & ensuite à S. Cyprien,

Suite de la Lettre. » Envoyez donc des » Lettres dans la Province au peuple d'Ar- » les, par lesquelles excommuniant Mar-

» cien, on lui donne un successeur, afin » que le Troupeau de Jesus-Christ, qui » a été dissipé, blessé, & méprisé jusqu'à » cette heure, soit rassemblé.

Réflexions. Dans la Province, c'est-à-dire aux Evêques établis dans les Gaules, comme il a dit ci-dessus, S. Cyprien ne fait point mention du Clergé d'Arles, peut-être parce que Marcien en avoit gagné la plus grande partie: c'étoit ici qu'il falloit parler des sept Evêques Missionnaires, s'ils avoient été au monde; selon nos sçavans Adversaires il auroit fallu s'adresser à eux, & leur écrire, puisqu'il n'y avoit point d'autres Evêques qu'eux; mais rien n'est plus contraire à toute la Lettre de S. Cyprien.

Suite de la Lettre. » Qu'il nous suffise » que plusieurs de nos Freres soient morts » là (dans l'Eglise d'Arles) ces années der» nieres, sans recevoir la paix, il faut au » moins secourir ceux qui restent, qui gé» missent jour & nuit, qui implorent la » miséricorde de Dieu, & demandent d'ê» tre consolés par notre assistance.

Réflexion. M. de Tillemont dit que deux ou trois ans qui s'étoient passés depuis que Marcien s'étoit joint à Novatien suffisoient pour faire dire à S. Cyprien que divers pécheurs étoient morts sans absolution ces années dernieres. Oüi, sans

doute, cela suffisoit dans la vérité, selon S. Cyprien, & dans mon sentiment; car il y avoit près de deux siecles que l'Eglise d'Arles étoit fondée, & il y avoit peut-être plus de 10000 Chrétiens; mais dans l'opinion de nos Adversaires, c'est se mocquer du genre humain, c'est blesser la raison, c'est s'aveugler volontairement; selon S. Gregoire de Tours, l'Eglise d'Arles a commencé l'an 250; c'est beaucoup qu'il y eut 30 ou 40 Chrétiens trois ans après, selon nos sçavans Adversaires, qui jugent à propos, sans autorité, de faire commencer cette Eglise, vers l'an 245; il ne pouvoit pas y avoir une Eglise considérable à Arles l'an 253; car que pouvoit-on faire en huit ans? Ce n'est pas au moins ce que l'on voit dans la Lettre de S. Cyprien, ajoûtés à cela que l'Eglise fut persécutée cruellement durant les quatre dernieres années.

Suite de la Lettre. » Nous devons faire » la même chose à l'égard de nos Freres » qui, après avoir évité les écueils de Marcien, cherchent le port salutaire de l'Eglise; il les faut recevoir avec joye & » avec charité, & les retirer dans une Hôtellerie semblable à celle de l'Evangile, » ou ceux qui ont été blessés par les Voleurs puissent être traités & assistés comme il faut par le Maître de l'Hôtellerie.

S. Cyprien avoit déja dit qu'il falloit rassembler le Troupeau de Jesus-Christ qui avoit été dissipé, blessé & méprisé ; cela convient-il à une Eglise fondée depuis quatre ou cinq ans ? Dira-t'on ici qu'un an ou deux, selon Gregoire de Tours, ou quatre ou cinq ans, qui s'étoient passés, selon M. de Tillemont ; depuis la fondation de l'Eglise d'Arles, jusques au Schisme de Novatien & de Marcien, suffisoient pour faire dire à S. Cyprien que le Troupeau de Jesus-Christ qui étoit à Arles avoit été dissipé, méprisé, blessé ; & qu'un grand nombre de pécheurs avoient inutilement fait pénitence, puisque Marcien leur avoit refusé la reconciliation & la paix ? On n'a osé le dire, & l'on n'a point touché ce point qui ruine encore le systême de nos Adversaires, on pardonne ces bévûës à Gregoire de Tours, qui n'avoit point lû S. Cyprien : mais on ne doit pas les pardonner à nos Adversaires qui l'ont lû, & qui ne veulent pas l'entendre. S. Cyprien finit ainsi sa Lettre.

Suite de la Lettre. » Mandez-nous qui » aura été mis en la place de Marcien, afin » que nous sçachions à qui nous devons » écrire & adresser nos Freres.

Réfléxion. Ce n'étoit pas une chose extraordinaire d'écrire & d'envoyer d'Afrique dans les Gaules ; ainsi l'on n'ignoroit

pas à Carthage l'état de l'Eglise Gallicane. Or nous ne voyons rien dans cette Lettre de S. Cyprien qui insinuë la nouveauté de cette Eglise, ou le changement heureux, que l'on suppose qui venoit d'y arriver; au contraire, on y voit clairement toutes les marques d'une grande Eglise ancienne, établie solidement, gouvernée par un grand nombre d'Evêques, & tout ce que l'on voyoit en Afrique.

ARTICLE XII.

Que l'état où se trouva l'Eglise dans les Gaules à la fin du troisiéme siécle, & au commencement du quatriéme, prouve fort clairement qu'elle y étoit très-ancienne, & qu'elle n'y avoit pas été rétablie sous Dece.

JE ne sçai comment le plus habile de nos Adversaires a pû croire que la Religion fut éteinte dans les Gaules par la persécution de Severe, après ce qu'il nous dit lui-même de l'état où étoit l'Eglise au commencement du troisiéme siécle: voici la peinture qu'il nous en fait d'après Tertullien.

» Tous les Chrétiens n'avoient pas la » force ou la liberté de vivre : dans ce » grand dégagement, ou les autres vi- » voient, plusieurs portoient les armes, » trafiquoient, cultivoient la terre, & en- » troient dans les autres emplois ordinai- » res, usant de toutes choses, mais avec » modération, sans se distinguer des au- » tres que par la pureté de leur vie ; il y en » avoit dans les Camps, dans le Senat, » dans le Palais, par tout en un mot, hor- » mis dans les Temples, & dans les Théâ- » tres. En effet, dès l'an 211 ils faisoient » presque le plus grand nombre dans toutes » les Villes, ils remplissoient la campa- » gne & les isles ; les hommes & les fem- » mes de toutes sortes d'âges & de condi- » tions, & ceux mêmes qui étoient dans » les premieres dignités embrassoient la » Foi ; de sorte que les Payens se plai- » gnoient que les revenus de leurs Tem- » ples étoient ruinés ; ils étoient en si grand » nombre dans l'Empire, que s'ils eussent » voulu se retirer en quelqu'autre pays, » ils n'eussent laissé aux Romains qu'une » affreuse solitude.

M. de Tillemont marque ensuite diverses raisons, qui portoient les Payens à se convertir au commencement du troisiéme siécle.

1. L'excellence de la vertu des Chré-

tiens, & sur tout cette constance admirable avec laquelle ils enduroient tous les tourmens les plus cruels : on vouloit sçavoir d'où venoit une si grande générosité, en s'en informant on apprenoit ce que c'étoit que le Christianisme, & on l'embrassoit.

2. Les Criminels étoient attirés par l'esperance du pardon, & les personnes réglées esperoient que leurs bonnes œuvres ne seroient pas sans récompense.

3. Les Miracles que faisoient les Chrétiens.

4. Les tourmens que souffroient les Possedés, & qui étoient délivrés par les Chrétiens.

5. Les Démons interrogés par les Chrétiens confessoient en présence des Payens toutes les vérités de notre Religion.

6. Les visions & les songes dans lesquels Dieu les appelloit à lui.

Ces différentes causes de la conversion des Payens se trouvoient par tout.

Si donc on veut qu'elles n'ayent pas paru, ou qu'elles n'ayent rien produit dans les Gaules, il faut nous en donner des preuves claires & précises, au lieu de citer les Actes de Saint Saturnin; car c'est sur cette belle autorité que l'on fonde la ruine du Christianisme dans les Gaules, au commencement du troisiéme siecle.

J'ai démontré que le silence de Sulpice Severe détruit entierement cette fable ; & jamais on n'opposera rien de raisonnable à ce que j'ai dit sur cela.

J'ai démontré encore la fausseté de ce paradoxe par les persécutions d'Aurelien & de Maximien Hercule, qui fit des Martyrs dans toutes les parties des Gaules ; ce qui est la plus grande absurdité du monde, si l'on avoit commencé à rétablir la Religion dans les Gaules sous Dece ou sous Philippe.

On croit communément que S. Patrocle ou S. Parre souffrit le martyre à Troyes en Champagne l'an 273 ou 274, sous Aurelien ; M. de Tillemont juge néanmoins, l'autorité de ces Actes, qu'il est peut-être mort en 259 ; & c'est l'opinion qu'il suit, comme la plus probable : cette opinion prouve qu'il y avoit une Eglise à Troyes, & que le renouvellement de la Religion sous Philippe est une fable.

Plusieurs Sçavans, après S. Gregoire de Tours, disent que S. Privat, Evêque de Gabalés, ou de Mande dans le Gevaudan, souffrit sous Gallien ; les Actes de ce Saint disent que l'Eglise de Gabalés avoit déja eu plusieurs Evêques avant lui : on ne peut pas prouver que ces deux faits soyent faux : quand on voudroit en douter, on voit que selon Gregoire de Tours

il y avoit au moins une Eglise & un Evêque dans le Gevaudan vers l'an 260 ; ce qui ne s'accorde pas avec la Mission des sept Evêques l'an 250, ni avec la pensée de quelques modernes qui disent que le Siege de Toulouse demeura vacant après la mort de S. Saturnin.

On met aussi sous Gallien le martyre de S. Ausone Evêque d'Angoulême ; & il n'y a rien qui puisse détruire ce que dit Gregoire de Tours des Martyrs d'Auvergne sous le même Prince.

M. de Tillemont remarque que les Martyrs que l'on fait souffrir en France sous Aurelien pourroient être attribués au regne de Marc-Aurele, ou à celui de Valerien, soit que l'on ait confondu Aurelien avec ces deux Princes, soit qne lui ou un autre Aurelien ait été Gouverneur des Gaules en 259, sous Valerien.

Supposons que ces Martyrs appartiennent au regne de Valerien, le systême de l'extinction de la Foi sous Severe, & de son rétablissement sous Dece, ne sçauroit subsister, parce qu'il n'y a pas un tems suffisant depuis Dece ou Philippe, jusques à Valerien, pour former tant d'Eglises, & donner lieu à tant de Martyrs.

On met sous Dece le martyre de Saint Amarand, qui souffrit à Albi.

Je souscrit au jugement de M. de Til-

lemont, qui prétend, contre l'Auteur de la Vie de S. Babolin, qu'Amand, Elien, & les Bagaudes n'étoient pas Chrétiens; mais cette Vie étant ancienne, elle nous apprend que l'on croyoit en France, peu de tems après S. Gregoire de Tours, que le nombre des Chrétiens étoit fort grand dans les Gaules vers l'an 280.

Je ne vois pas que les Gaules ayent été moins partagées des biens célestes, que l'Espagne, qui ayant moins de grandes Villes que les Gaules, devoit avoir moins d'Evêques; cependant on y en trouve un grand nombre, dès le tems de Dece & de S. Cyprien; ce S. Martyr, Ep. 68. nous fait connoître les Eglises de Léon, de Méride, & de Saragosse; il nous apprend que Sabin fut ordonné Evêque de Léon par le jugement des Evêques qui étoient venus pour se trouver à l'élection, & qui même en avoient écrit au peuple, que Basilides & Martial qui avoient été déposés de l'Episcopat avoient entraîné des Evêques dans leurs interêts, qui communiquoient avec eux: les Evêques se partagerent donc dans cette affaire; & cela fait voir qu'ils étoient en grand nombre: nous trouvons en même tems que S. Fructueux étoit Evêque de Tarragone, & qu'il se trouva dans la suite dix-neuf Evêques dans le Concile d'Elvire, il y en

avoit beaucoup plus dans les Gaules ; & si nous avions des monumens du troisiéme siecle, nous en trouverions dans toutes les grandes Villes ou Cités des Gaules.

Gregoire de Tours, dans son Livre de la gloire des Martyrs, dit, ch. 12. qu'une femme des Gaules venuë de la Palestine, pour voir Jesus-Christ, ayant sçu que l'on alloit couper la tête à S. Jean y accourut, & obtint à force d'argent la permission d'entrer dans la prison pour recueillir de son sang, qu'elle apporta à Bazas en Gascogne, & le mit dans l'Autel d'une Eglise qu'elle y fit bâtir sous le nom du S. Précurseur : nous inferons de là que l'Eglise de Bazas est fort ancienne ; ce que nous pouvons confirmer, par ce que le Poëte Consul Ausone nous apprend d'une de ses tantes.

Jules Ausone, pere du Consul, étoit de Bazas, où il naquit vers l'an 287, il eut une sœur nommée Julie Cataphorine, qui étoit aussi de Bazas, & qui voulut demeurer vierge : on peut dire la même chose de Bourdeaux, la mere du Poëte Ausone s'appelloit Emilie Eonie, dont le pere étoit d'Autun, & la mere de Daex ; Eonie eut deux sœurs, dont l'aînée, nommée Emilie Hilarie, préfera la virginité au mariage ; elle étoit de Bourdeaux, où

elle vint au monde vers l'an 290, elle fut illustre par sa pieté, & vécut 63 ans; ainsi elle a pû se consacrer à Jesus-Christ au commencement du regne du grand Constantin, vers l'an 316.

Arnobe, qui a écrit dans le troisiéme siecle, dit *lib.* 1. que les Miracles que les Disciples de Jesus-Christ & les Prédicateurs de sa Doctrine ont fait dans tout le monde *in orbe toto*, ont amené à l'Eglise les Peuples & les Nations, quoique si différentes par leurs mœurs, leurs Loix & leurs coutumes, après avoir nommé les Indiens, les Chinois, & les Perses; il marque en général toutes les Provinces de l'Orient & de l'Occident: après cela révoquera-t'on en doute si les Gaulois étoient Chrétiens.

Lactance son disciple, qui a écrit sous Constantin, & qui a demeuré long-tems dans les Gaules en qualité de Précepteur de Crispe, fils aîné de cet Empereur, dit, *lib.* 4. *c.* 12. que de son tems Jesus-Christ étoit adoré par tout, que toutes les Nations & toutes les Langues honoroient son nom, reconnoissoient sa majesté, suivoient sa doctrine, & imitoient ses actions.

Il dit ailleurs, *ibid. c.* 26. qu'il n'y avoit aucun Peuple, quelque sauvage & inhumain qu'il fut, ni de pays quelqu'éloigné

qu'il put être, qui ne connut la Passion du Sauveur, & la grandeur de sa majesté.

Enfin, le même Auteur assure, *lib.* 5. *c.* 13. que la Loi divine étoit reçuë par tout, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, que tout Sexe, tout Age, toute Nation, & tout Païs servoit Dieu d'un même esprit; voilà ce que Lactance écrivit apparemment dans les Gaules, où il se seroit fait moquer, si la Religion n'y avoit été fort étenduë, & très-puissamment établie: Or ce n'étoit pas l'ouvrage d'un demi siecle; donc la Religion n'avoit pas eté éteinte sous Severe, & rétabli sous Philippe: Eusebe de Césarée dit la même chose que Lactance, & Arnobe dans son Commentaire sur le Pseaume 71.

L'état florissant de l'Eglise des Gaules paroît extrêmément dans l'affaire des Donatistes: Constantin, s'étant rendu maître de l'Italie & de l'Afrique en 312, quelques Evêques d'Afrique, ennemis de Cecilien, Evêque de Carthage, & que l'on a depuis appellés Donatistes, s'étant séparés de sa communion, & ayant formé un dangereux schisme, présenterent une Requête à l'Empereur, par laquelle ils le prierent de leur faire donner des Juges dans la Gaule, parce que cette Province n'avoit point eu part à la

persécution, & aux suites qu'elle avoit euë. Optat, Evêque de Mileve, *lib.* 1. nous a conservé cette Requête qu'il faut rapporter ici. *Rogamus te, Constantine optime Imperator, quoniam de genere justo es, cujus Pater inter cæteros Imperatores persecutionem non exercuit, & ab hoc facinore immunis est Galliâ. Nam in Africâ inter nos & cæteros Episcopos contentiones sunt: petimus ut de Galliâ nobis Judices dari præcipiat pietas tua.* Cette piece est de l'an 313 : des personnes habiles disent que ces Africains demanderent des Juges de la Gaule, parce que Constantin y étoit pour-lors; mais cela n'est pas ainsi; les Schismatiques en rendent eux-mêmes la raison : c'est que la Gaule, n'avoit pas été soüillée du crime de la persécution.

L'Empereur Constantin ayant nommé trois Evêques des Gaules, furent Marin d'Arles, Materne de Cologne & Retice d'Autun; ceux-ci se rendirent à Rome, où l'on tint un Concile pour terminer l'affaire des Africains; ces Evêques Schismatiques ne se soumirent pas à la Sentence des Juges; c'est pourquoi l'Empereur assembla un Concile plus nombreux à Arles dans les Gaules, où son dessein fut de convoquer plusieurs Evêques des diverses Provinces de l'Empire, pour re-

mettre la paix dans l'Afrique. Comme les Donatistes avoient d'abord demandé des Juges des Gaules, Constantin indiqua le Concile à Arles, dans cette Province; & le plus grand nombre des Evêques fut tiré des Gaules au nombre de seize, puis on trouve huit Italiens, neuf Africains, six Espagnols, sçavoir un Evêque & cinq Prêtres envoyés pour autant d'Evêques, un de Sicile, un de Sardaigne, & trois de la Grande Bretagne.

Les Evêques de la Province des Gaules furent:

Marin Evêque d'Arles, un des trois Juges députés au Concile de Rome.

Agrece Evêque de Treves.

Vocius Evêque de Lyon.

Ver Evêque de Vienne.

Faustin Prêtre d'Orange, envoyé par son Evêque pour tenir sa place.

Retice Evêque d'Autun, un des trois Juges députés au Concile de Rome.

Imbetause Evêque de Reims.

Materne Evêque de Cologne, un des trois Juges députés au Concile de Rome.

Avicien Evêque de Roüen.

Dophne Evêque de Vaison.

Oriental Evêque de Bordeaux.

Orese Evêque de Marseille.

Mamertin Evêque d'Eause; quelques-

uns lisent Evêque de Toulouse, mais la premiere leçon paroît la meilleure.

Romain Prêtre d'Apt, envoyé par son Evêque pour tenir sa place.

Innocent Diacre de Nice, envoyé par son Evêque pour tenir sa place.

Genial Evêque de Gabales, ou de Mende ; quelques exemplaires ne lui donnent que la qualité de Diacre, & en ce cas il fut député par son Evêque pour tenir sa place dans le Concile.

Il faut faire ici quelques observations.

1°. Je ne vois pas que l'on m'objecte qu'il se trouva au Concile d'Arles deux Prêtres, & un ou deux Diacres, comme s'il n'y avoit point eu d'Evêques dans les Eglises d'où ils furent envoyés ; un homme habile ne fera jamais cette objection, étant clair par les Lettres de Constantin, que cét Empereur n'écrivit qu'à des Evêques pour juger l'affaire des Africains, & qu'il permit à chacun d'eux de mener à Arles deux Ecclesiastiques du second ordre ; ainsi quand l'on voit un Prêtre, ou un Diacre, il faut absolument dire que les Evêques de ces Eglises étoient ou malades, ou hors d'état d'aller eux-mêmes à Arles, & qu'ils députerent des Ecclesiastiques de mérite pour tenir leurs places dans le Concile ; cela paroît évidemment par les Espagnols ; car Constantin

ayant envoyé des ordres aux Evêques de Méride, de Betique, d'Urgel, de Tarragone, de Saragosse, & de Bastiges, Villes où il y avoit certainement des Evêques, comme il paroît par le Concile d'Elvire, & la Lettre 68 de S. Cyprien, il n'y eût que le premier qui assista au Concile en personne, & les cinq autres y députerent des Prêtres.

2. Nos Adversaires ne diront pas non plus que Constantin envoya tous les Evêques qui étoient dans les Gaules au Concile d'Arles, cela seroit trop ridicule; car, outre qu'ils ne voudroient pas dire que S. Paul de Narbonne, S. Saturnin de Toulouse, S. Denis de Paris, S. Austremoine de Clermont, & S. Martial de Limoges, n'eurent pas de Successeurs de leurs Sieges, comme ils disent de S. Gatien de Tours; ils nous accordent qu'il y en avoit un à Auxerre, & apparemment ils ne voudroient pas en refuser à Bazas, à Die, à Saintes, à Sens, & à quelques autres Villes; pour ce qui est de Bazas, ce que nous venons de dire, fait voir que l'on ne peut douter que cette Ville eût alors un Evêque; & pour Die, on trouve que son Evêque Nicaise assista dix ans après au grand Concile de Nicée. Cela étant, l'opinion de ceux qui s'attachent à Gregoire de Tours est aussi absurde

que fausse ; en voici la preuve.

Selon nos Adversaires, S. Gatien de Tours, étant mort l'an 300, les Chrétiens de cette Ville se trouverent en si petit nombre qu'ils ne pûrent lui donner un Successeur qu'au bout de 37. ans, étant trop foibles pour résister aux persecutions des Païens ; ces sçavans ne sçauroient prouver que les six autres Evêques ayent fait de plus grands progrès que celui de Tours : car ceux de Narbonne, d'Arles, les Tolosains, les Parisiens, les Auvergnats, & les Limosins n'étoient pas moins Idolâtres ; moins entêtés de leurs superstitions ; moins méchans que les Tourrangeaux ; ils ne le peuvent dire, en particulier de S. Austremoine. Puisque j'ai si bien prouvé que celui que S. Gregoire de Tours lui donne pour successeur n'a pû lui succeder immédiatement ; c'est pourquoi tout ce qu'ils peuvent raisonnablement prétendre, est que ces six Evêques furent plus heureux que S. Gatien, qu'ils firent plus de Chrétiens, & qu'ils eurent des Successeurs dans leurs Sieges ; conséquemment, selon eux, il n'y avoit que huit Evêques dans les Gaules au commencement du regne de Constantin ; sçavoir à Arles, à Narbonne, à Toulouse, à Clermont, à Limoges, à Paris, à Reims & à Auxerre, à quoi ils veulent

bien ajoûter Treves; cela étant, d'où sont venus les treize Evêques du Concile d'Arles, differens de ces neuf, sans parler des autres que je viens de nommer; c'est ce que je demande à nos Adversaires, & c'est à quoi ils ne répondront jamais raisonnablement dans leur systême, il faut qu'ils reviennent à l'antiquité de nos Eglises, & qu'ils parlent comme nous, s'ils veulent en donner une raison qui puisse satisfaire, & qui soit véritablement solide.

Il est donc vrai, & je conclus que le nombre des Evêques des Gaules, qui nous sont connus au commencement du quatriéme siécle, est si grand, qu'il ruine le systême de nos Adversaires, & les doit obliger à l'abandonner.



NOUVELLES RECHERCHES, *Et Découvertes dans l'Antiquité Ecclesiastique, & particulierement dans l'Histoire Ecclesiastique de France.*

§. I.

CONCILES DE BRIOUDE & d'AUTUN, *tenus l'An* 1085, *ou* 1086.

CE que je me propose dans cet Ecrit, c'est d'éclaircir, avec le secours de Dieu, quelques points de l'Histoire Ecclesiastique de France ; il s'agit de fixer le tems de la mort de Raoul premier Archevêque de Tours, & de l'Ordination de Raoul second, son Successeur, & de faire connoître en conséquence, deux ou trois Conciles inconnus jusqu'à present, parce qu'on les confond avec d'autres, & qu'on ne les place pas dans les années où ils ont été tenus.

Le fond de la difficulté consiste à sçavoir en quel temps Raoul, premier Archevêque de Tours est mort, & en quel année Raoul second lui a succedé ; car si

on peut fixer ces deux faits, on sçaura, à peu près, en quel temps ont éte tenus les Conciles de Brioude & d'Autun, & le Colloque de Dol, où le procès qui étoit entre le premier de ces Prélats, & les Moines de Marmoutier fut agité, discuté & jugé : ce qui m'engage à examiner ceci, est que nos Historiens croyent que le Concile d'Autun est celui dont parle Bertold, qui fut célébré par Hugues Archevêque de Lyon, & Légat du Pape Urbain II. l'an 1094; & comme il a suivi de près celui de Brioude, & que le Colloque de Dol a suivi de près le Concile d'Autun, il est clair qu'il faudroit mettre toutes ces Assemblées à la même année 1094. Or cela est insoutenable, parce que rien n'est plus contraire à la Lettre circulaire des Religieux de Marmoutier, qui nous apprend deux faits qui détruisent absolument cette Chronologie; l'un est que ces Conciles ont été tenus contre Raoul Premier, & pendant sa vie, puisqu'il y a été present; l'autre, que Raoul Premier est mort, & que Raoul Second a été ordonné avant la mort de Victor Troisiéme, qui arriva au mois de Septembre de l'an 1087; puisque ce fut pour éviter les vexations de Raoul Second que ces Religieux s'adresserent à Victor, après avoir inutilement imploré

l'autorité des Conciles de France ; il est donc évident que le Concile d'Autun de l'an 1094, qui est célébre dans notre Histoire, n'est point celui où fut traitée l'affaire de Marmoutier, dont il est parlé dans la Lettre circulaire des Moines de ce Monastere ; il faut donc en chercher un autre tenu en 1085 ou 1086, qui a été inconnu jusqu'à cette heure ; voilà le sujet de cet Ecrit, qui ne sera pas inutile à notre Histoire Ecclesiastique.

La Grande Gaule Chrétienne marque l'Ordination de Raoul Premier l'an 1074 : les Auteurs de cet Ouvrage, après un Anonyme de l'Eglise de S. Martin de Tours, dont ils ont publié une Rélation, disent que cet Archevêque fut chassé de son Eglise l'an 1081, par le Roy Philippe I, qui se servit pour cela de Foulque Rechin, Comte d'Anjou & de Touraine ; que de son temps l'Eglise de Marmoutier fut dédiée, & qu'il mourut l'an 1095.

Ces Auteurs ayant ainsi marqué la mort de Raoul I. en 1095 disent que Raoul II son Successeur, remplit le Siege de Tours l'an 1081 lorsque Raoul I eût été chassé & dégradé *superiori exauthorato suffectus*. Ils prouvent ceci par une Charte de Foulque, Comte d'Anjou, donnée l'an 1090, qu'ils ne rapportent point ; ils ajoutent qu'il assista au Concile

Concile de Clermont l'an 1095, & qu'il mourut en 1119; il s'ensuit de-là que ces Auteurs ont cru, s'il n'y a point de faute dans leur texte, que Raoul Premier a vécû durant 14 ans particulier depuis son expulsion & sa dégradation, jusqu'à sa mort, & que Raoul Second a occupé le Siege pendant tout ce temps-là: ainsi ils ont cru, ou que les Conciles de Brioude & d'Autun, & le Colloque de Dol ont été tenus sous Raoul Second, ou s'ils ont été tenus sous Raoul Premier, qu'ils l'ont été long-tems avant l'an 1081: Or l'un & l'autre est insoutenable.

Le P. Mabillon paroît avoir suivi la Gaule Chrétienne, en ce qui regarde la prétenduë dégradation de Raoul Second: car voici ce qu'il dit de ce Prélat. *L'an 1074 Etienne Abbé de Beaulieu, eut un different avec Raoul Archevêque de Tours, qui accusa l'Abbé devant Gregoire VII. de plusieurs crimes; on ne sçait pas s'il faut ajouter foi à Raoul, qui, sept ans après, ayant été dégradé, se retira dans le Monastere de Beaulieu, où il passa le reste de sa vie, ayant joüi de l'Abbaye pendant tout ce tems-là; après sa mort Pierre prit la conduite du Monastere.*

Le Pere Mabillon s'est apparemment trompé lorsqu'il appelle cet Abbé de Beaulieu Etienne, car Maan le nomme

Foulque; je crains en effet qu'il n'ait confondu cet Abbé avec celui qui gouvernoit alors l'Abbaye de Noyers, qui se nommoit Etienne: mais il ne s'agit pas ici de cela, il suffit de remarquer que le P. Mabillon a cru que Raoul a été dégradé & chassé de son Eglise; & qu'il avoit passé le reste de sa vie dans l'Abbaye de Beaulieu, fait que l'on ne peut pas concilier avec ce que nous sçavons de l'Histoire de Raoul, & qu'il est même difficile d'accorder avec ce que dit dans la suite celui qui l'avance.

Car sur l'an 1093 il cite une Lettre d'Amat, qui invite Raoul Archevêque de Tours, au Concile qu'il devoit tenir à Bourdeaux, dans la Table cela est attribué à Raoul Premier; il est vrai que ce n'est pas le P. Mabillon qui a fait ces Tables; mais il est indubitable qu'il a cru qu'il s'agit ici de Raoul Premier, puisqu'il met en 1093 les Conciles de Brioude, d'Autun & de Dol, qui ont précédé, selon sa propre narration, la mort de cet Archevêque; ce seul fait détruit la prétenduë dégradation de Raoul; car si ce Prélat avoit été dégradé dès l'an 1081, il faut dire nécessairement que ces Conciles ont été tenus contre Raoul Second. Or les Moines de Marmoutier, & le Pere Mabillon lui-même, les marquent positi-

vement, avant la mort de Raoul Premier, & l'Ordination de Raoul Second; par conséquent Raoul Premier remplissoit encore le Siege de Tours, lorsque les Conciles furent assemblés.

L'an 1080 Raoul premier assista aux Conciles de Saintes & de Bourdeaux, ausquels Amat présida; Maan rapporte une Lettre de ce Légat à Raoul, pour l'inviter au Concile de Bourdeaux, qu'il dit avoir été tenu l'an 1079.

En 1081 Raoul premier assista au Concile d'Issoudun, au milieu du mois de Mars, où étoient les deux Légats, Hugue, Evêque de Die, & Amat. On dit que les Chanoines de S. Martin y furent excommuniés; le P. Mabillon faisant l'Histoire de cette année, parle ainsi: » Il s'éleva alors de grands troubles dans l'E-
» glise de Tours, dont la cause vint de
» ce que l'Archevêque Raoul favorisoit
» Amat & Hugue de Die, Légats de
» l'Eglise Romaine, qui vouloient ôter
» au Roy Philippe les Evêchés de son
» Royaume, sur quoi le Roy enjoignit
» à Foulques Rechin, Comte d'Anjou,
» de chasser l'Archevêque de son Siege,
» ce qui étant exécuté, Raoul pria, &
» somma le Pape Gregoire VII. par ses
» Députés, d'excommunier le Comte:
» les Chanoines de S. Martin qui n'avoient

» pas voulu recevoir ses Légats avec Pro-
» cession, *&* *tout le Pays*. On cite ici la Chronique de Tours; mais pourquoi Raoul auroit-il demandé qu'on excommuniât tous le pays? Les Peuples n'avoient pas pris part ni à l'action violente de Foulques, ni à celle des Chanoines; comme il paroît par celle de Gregoire VII, & de l'Eglise de Lyon. Quoiqu'il en soit, le P. Mabillon ajoute que les Moines de Marmoutier suivoient le parti du Comte Foulques, comme on le voit par la Lettre des Evêques de la Province de Lyon, l'Eglise Primatiale étant vacante, après la mort de Gebium; cette lettre qu'il a tirée des Archives de S. Lubin d'Angers, nous apprend que Foulques persécutoit à force ouverte l'Eglise de Tours, que les Moines de Marmoutiers s'étoient élevés contre elle, & que Geoffroi, Evêque d'Angers, qui pouvoit obliger Foulques à faire satisfaction au Métropolitain, avoit plûtôt fomenté la malice de ce Comte, qu'il ne s'y étoit opposé; que son Archevêque Raoul l'avoit admonesté à faire son devoir, comme ses Freres, qui travailloient pour la défense de la justice; que l'Eglise de Tours s'étoit adressée à celle de Lyon; que les Evêques de cette Province avoient invité au Jugement de la Sainte Eglise de

Lyon, le Comte, l'Evêque d'Angers & ses Moines de Marmoutier; que les uns, & les autres ne s'étant point trouvés au jour marqué, & persistant dans leur méchanceté, ils suspendent l'Evêque de ses fonctions Episcopales; dont son Archevêque l'avoit déja interdit, & frappant d'anathême le Comte & les Moines, par l'autorité de S. Pierre & du Seigneur Hugue Primat, & Légat de l'Eglise Romaine; ils renferment, sous la même excommunication, leurs fauteurs, & ceux qui communiquent avec eux; enfin les quatre Evêques de la Province de Lyon, qui adressent cette Lettre à tous les Evêques, Abbés, Clercs, Moines & Laïques qui obéissent à Raoul, les prient en même tems, & les exhortent de compâtir aux douleurs de leur Mere l'Eglise de Tours, de la consoler de tout leur pouvoir, d'obéir entierement à son Archevêque Raoul; comme à leur Pere, & de ne point communiquer avec les excommuniés qu'ils viennent de leur dénoncer.

On voit que cette Lettre n'a pas été écrite avant la fin de l'année 1082: car Eusebe Brunon, Evêque d'Angers, mourut au mois d'Octobre 1081, & Géoffroi, qui lui succeda, ne fut sacré qu'au mois de Mai de l'année suivante; de plus

(*) Il faut lire *invitavimus*, & non *invitamus*.

il est certain que Foulques de Die ne fut fait Archevêque de Lyon que l'an 1082, les Evêques écrivent, comme si le Siege avoit été vacant, & néanmoins Hugue y est nommé Primat ; conséquemment, il faut dire que Hugue fut élû Archevêque de Lyon, pendant son absence, & que la Lettre fut écrite avant son retour, & son intronisation ; ainsi elle aura été écrite à la fin de l'an 1082, après qu'il eut consenti à son élection.

Ce sçavant Historien nous a encore donné une Lettre de Gregoire VII adressée aux Chanoines de S. Martin de Tours, où ce Pape dit qu'il a appris que les Chanoines n'obéissoient pas à ses Légats, & à leur Archevêque ; que de plus, ils avoient chassé celui-ci, qui les avoit excommuniés, c'est pourquoi il leur commande de travailler à rappeller avec honneur, leur Archevêque dans son Eglise, de lui obéir desormais, & de lui rendre la soumission & le respect paternel qu'ils lui doivent, de restituer entierement les biens de l'Archevêque & des Chanoines de S. Maurice, d'obéir à ses Légats, & de ne point communiquer avec le Comte Foulques, qui étoit excommunié, ni avec les autres excommuniés. On ne peut pas dire que cette Lettre ait été écrite avant l'an 1082, non plus que celle que le même

Pape envoya en même tems aux Tourangeaux, & aux Angevins, qui se trouve dans son Regiſtre, où il eſt dit que Foulques s'étoit joint aux autres excommuniés, avoit chaſſé de son Siege l'Archevêque de Tours, & l'avoit entierement dépouillé de ses biens, que ce Prélat souffroit persécution, & qu'il avoit été chaſſé pour la juſtice; sur quoi il leur ordonne de lui obéir, comme à leur Pere, & de le secourir, comme de bons Enfans, & fideles; ces deux Lettres furent envoyées en même tems; & comme la Lettre des Evêques de la Métropole de Lyon semble avoir précédé l'une & l'autre, & que nous avons remarqué, qu'elle n'a pû être écrite avant la fin de l'an 1082, on peut fort bien différer celles du Pape à l'année suivante, si on veut.

Nous avons encore un billet d'un Prêtre de Tours à Raoul, pour répondre à la Lettre que cet Archevêque lui avoit écrite; & nous apprenons de ce Billet, que ce Prêtre avoit engagé, avec beaucoup de peine, le Comte Foulques à avoir une conférence avec l'Archevêque à Roche-Corbon, la Riviere de Loire entre deux, le lendemain de la Fête de S. Michel, ce qui donne lieu de croire que cet incident n'eſt pas arrivé avant l'an 1083. Le Comte étoit encore excommunié, ainsi

il est probable que la paix fut faite dans cette entrevûë, & que Raoul fut rappellé, & remis en possession de son Eglise, au mois d'Octobre de l'an 1083 ; car il faut bien observer que les Moines de Marmoutier, dans leur Lettre circulaire, ne disent pas que Raoul est mort dépoüillé de son Diocèse, ni hors de son Eglise.

Mais ce qui se passa dans la suite prouve démonstrativement que ce que je viens de dire est véritable, car l'an 1084 Gerbert, ou Gilbert, Abbé de S. Julien, fit dédier sa nouvelle Eglise par l'Archevêque Raoul, au mois de Novembre; voici une preuve qui est décisive: Il est certain que Barthelemi mourut l'an 1084, & le 24 de Février, si je ne me trompe, & que Bernard de S. Venant lui fut donné pour successeur; avant que de recevoir la bénédiction, il promit au Siege Métropolitain la soumission qui lui étoit dûë, & il reçût la bénédiction de celui que l'on disoit être excommunié; ce sont les paroles d'Yves de Chartres, qui nous apprennent qu'il s'agit de la prétenduë excommunication d'Amat, que les Religieux de Marmoutier font tant valoir dans leur Lettre contre Raoul, & de plus que l'Abbé Bernard fut inquiété par ces Moines pour ce sujet: car on disoit qu'il n'étoit pas légitime Abbé, desorte qu'il pen-

la sérieusement à quitter sa place ; mais le Pape Urbain l'en empêcha. Il est donc certain que l'Abbé Bernard fut béni par Raoul l'an 1084, & que par conséquent cet Archevêque avoit été rappellé dans son Eglise l'an 1084, & qu'il faisoit publiquement ses fonctions Episcopales ; ainsi Raoul fut comme exilé & privé des biens de son Eglise durant deux ans, depuis 1081 jusqu'au commencement d'Octobre de l'an 1083.

Cet Archevêque avoit donc la paix au dedans, & au dehors, lorsqu'il se jetta dans de nouveaux troubles, en excommuniant les Religieux de Marmoutier, affaire fâcheuse, dont il ne vit pas la fin : Voyons d'abord combien les autres s'éloignent de la vérité. Le P. Mabillon parle en ces termes sur l'an 1094.

» Il y eut un Concile cette année à
» Autun, où entre les autres affaires on
» traita de la cause, ou de l'origine du dif-
» férent qui étoit entre Raoul Archevê-
» que de Tours, & les Moines de Mar-
» moutier.

Il rapporte ensuite, en abregé, ce que l'on lit plus au long dans la Lettre circulaire de ces Religieux, sçavoir que ceux-ci s'étant adressés à Amat, qui avoit excommunié Raoul. Ce Légat leur pro-

mit sa protection, à condition qu'ils ne communiqueroient plus avec leur Archevêque; ensuite on assembla un Concile à Brioude, où la conduite des Moines fut approuvée, & celle de l'Archevêque fut condamnée; ce Concile fut suivi de celui d'Autun, auquel Hugue présida; Raoul s'y trouva avec Hoel Evêque du Mans, Bernard Prieur de Marmoutier, Hilgot Evêque de Soissons; on y fit une paix, qui ne fut pas de longue durée; enfin on s'assembla à Dol, où Bernard Abbé de Marmoutier se trouva.

En ce tems-là Raoul mourut dans son excommunication, il eut pour Successeur un autre Raoul, qui ayant suivi les traces de son Prédecesseur, les Moines furent obligés d'avoir recours au Pape Urbain, qui confirma leurs anciens Privileges par un nouveau.

Voilà ce qu'en dit le P. Mabillon, qui a fait deux fautes; car il dit qu'Amat étoit au Concile de Brioude, ce que les Moines de Marmoutier ne disent point.

2. Il ne fait point mention du Pape Victor III, qui mourut l'an 1087, à qui les Moines eurent d'abord recours, avant de s'adresser à Urbain, ce qui lui auroit fait comprendre que le Concile d'Autun, qui a précédé la mort de Victor, a été tenu avant l'an 1094.

Pour éclaircir ces faits si obscurs, il est à propos de marquer d'abord ici fort exactement la suite de l'Histoire que le Religieux de Marmoutier a fait de toute cette fâcheuse affaire: car il a écrit sa Lettre circulaire l'an 1096, ou peu après, outre que sa Lettre est le principal Monument que nous ayons pour fixer la fin de Raoul Premier, & le commencement de Raoul second, & par conséquent le tems des trois Conciles: il dit donc que les Moines ayant voulu s'opposer aux abus excessifs & aux desordres intolérables, qui s'étoient introduits à l'occasion de la Station solemnelle que l'Archevêque de Tours venoit faire à Marmontier avec son Clergé & son Peuple à la Fête de Pâques, & qu'ayant offert justice dans toutes les Cours, que Raoul & ses Chanoines voudroient choisir, les choses n'allant pas, selon leurs désirs, l'Archevêque excommunia les Religieux, & interdit le Monastere; l'Auteur décrit très-pathétiquement les suites étonnantes de cette excommunication; tout le monde s'éleva contr'eux, & leur fit tous les maux imaginables; les Moines ainsi accablés de toutes parts, eurent recours à Amat Légat du Siege Apostolique, & Archevêque de Bourdeaux, qui leur dit que tous leurs malheurs n'avoient point d'autre

cause que l'excommunication que leur Archevêque avoit fulminée contr'eux, & qu'ils étoient d'autant plus coupables, qu'ils avoient communiqué avec ce Prélat, qu'il avoit lui même excommunié; ainsi il leur défendit de communiquer desormais avec Raoul, & leur promit son secours.

Je ne sçai ce que c'est que cette excommunication, dont il n'est point parlé ailleurs, dont il est difficile de fixer le tems, & qui semble contraire à tous les autres Monumens: car nous supposons que ceci se passa en 1084. Nous avons vû que l'an 1081. Raoul, & Amat étoient très-unis, jusques-là que le premier favorisa l'autre contre les intérêts du Roy; qu'en conséquence il fut dépoüillé de ses biens, & chassé de son Eglise, où il ne rentra qu'au mois d'Octobre 1083. Pendant tout ce tems-là l'Eglise & la Province de Lyon, & le Pape Gregoire VII prirent hautement sa défense; il faut donc que Raoul & Amat se soient broüillés dans le tems qui se passa depuis le mois d'Octobre 1083 jusqu'à Pâque de l'année suivante; mais qu'elle en fut la cause? Peut-être qu'Amat invita Raoul à un Concile: car ces Légats en assembloient sans fin, & souvent sans raison; & que Raoul, qui n'étoit pas en état de faire

la dépense de ce voyage, s'en excusa; surquoi le bon Amat Italien, & Légat se crut en droit d'excommunier cet Archevêque : ceux qui sçavent l'Histoire de ce tems là, & la conduite des Légats, jugeront cette pensée fort probable; quoiqu'il en soit, revenons à notre Historien.

En ce tems-là, dit-il, il y eut un Concile à Brioude, auquel présida Hugue, Vicaire du Siege de Rome, c'est-à-dire, Légat, Primat des Gaules & Métropolitain de Lyon, Raoul s'y trouva, & les Religieux de Marmoutier y envoyerent Bernard Prieur du Monastere, Hilgot Evêque de Soissons, André son frere, & Jacques le Médecin; l'affaire ayant été examinée, les Moines furent jugés innocens : cette Sentence ne produisit rien, c'est pourquoi on célébra peu de tems après un autre Concile à Autun, où l'Archevêque de Tours assista, avec Hoel Evêque du Mans, son Fauteur; les Moines, après un sérieux examen, y furent encore déclarés innocens, & leurs Adversaires répréhensibles; mais par la médiation des Evêques, la paix fut faite entre l'Archevêque, & ses Clercs d'une part, & les Moines de Marmoutier de l'autre, à condition néanmoins que ceux-ci ce communiqueroient point avec l'Archevêque, jusqu'à ce que ce Prélat fut

reconcilié avec Amat. Cette paix ne fut pas ſincere de la part de Raoul & des ſiens, qui ne l'avoient acceptée que de peur de s'attirer les reprimandes du Concile : car dès que l'on ſe fut retiré, ils rompirent l'accord, & ne pouvant plus, comme auparavant, ſéduire les Evêques & les Grands, ils décrierent les Religieux devant les Peuples; enfin dans le Colloque de Dol (c'eſt apparemment Bourdieux en Berry) tenu devant les Légats Hugues & Amat, les Evêques du Mans & de Poitiers; & pluſieurs autres Evêques & Abbés, & Bernard Abbé de Marmoutier, avec un grand nombre de ſes Moines, tout ayant été diſcuté avec ſoin, on trouva, & on déclara publiquement que l'Archevêque de Tours, qui étoit preſent avec ſon Clergé, avant l'excommunication qu'il avoit fulminée contre les Moines, avoit été excommunié lui-même par Amat, pour ſes fautes ; outre cela, dans pluſieurs aſſemblées d'Evêques, & dans les Cours des Princes, où les Moines avoient été calomniés, ils ſe défendirent par de ſi bonnes raiſons que la plûpart de ceux qui étoient entrés dans les intérêts du Clergé de Tours, firent ſatiſfaction aux Religieux.

Après tant de Sentences, l'Archevêque perſiſtant dans ſon inhumanité, vou-

lant nous ruiner de fond en comble, disent les Moines; il fut lui-même renversé par le jugement de Dieu, & chassé de son Siége; il ne put parvenir jusqu'à la moitié de ses jours, ni mériter la réconciliation de l'Eglise; il eut pour successeur de son nom & de son esprit Raoul d'Orleans, qui promit de suivre une autre voye que son prédecesseur, de garder la paix avec les Moines, & de ne rien exiger d'eux, sur ce qui avoit causé le différent; mais lorsqu'il fut sacré il changea de langage, & fit pire que Raoul I. ainsi les Moines ne voyant plus de ressources en France contre tant de maux s'adresserent à l'Eglise Romaine. Premierement à Victor III. qui avoit été Abbé du Mont-Cassin, puis à Urbain II. qui ne voulut pas donner le Pallium à l'Archevêque, qu'il n'eût promis de ne plus inquiéter les Moines de Marmoutier, & de se soumettre au Pape, qui leur donnoit la liberté; mais ayant obtenu ce qu'il demandoit, les autres furent obligés de recourir encore au Siége Apostolique, contre des véxations plus grandes que les précédentes, parce que les Clercs de Tours se plaignoient que c'étoit pour leur faire tort, que les Moines s'étoient adressés au Pape, qu'ils ne vouloient point souffrir le joug du Seigneur, que leur conduite étoit une

entreprise contraire aux Loix de l'Eglise: ainsi il fallut de part & d'autre aller au Concile de Clermont.

Voilà un abregé exact de la Lettre circulaire des Moines de Marmoutier, qui fait voir évidemment que les Conciles de Brioude & d'Autun, & l'Assemblée de Dol furent tenus pendant la vie de Raoul I. que cet Archevêque mourut après Gregoire VII. sous Victor III. que Raoul II. son successeur fut ordonné sous Victor: c'est à ce Pape que ceux de Marmoutier eurent recours pour la premiere fois dans le cours de cette affaire; jusques-là tout s'étoit passé en France; mais Raoul II. ayant oublié ses promesses faites avant son Sacre, & porté les choses plus loin que son prédecesseur, les Moines s'adresserent à Victor; enfin qu'il se passa beaucoup de choses depuis que les Moines implorerent l'assistance d'Urbain II. qui a commencé en 1088, jusqu'au Concile de Clermont. Il s'ensuit que le Concile d'Autun, dont il est ici question, n'est point celui de l'an 1094; que ce Concile & ceux de Brioude & de Dole, sont beaucoup plus anciens, & qu'ils ont précedé le Pontificat d'Urbain II.

Nos auteurs, qui mettent ces Conciles l'an 1094, sont contraints de dire que Raoul I. mourut en cette année, & que

Raoul II. lui succéda ; ils le disent aussi, mais ils n'ont pas pris garde que c'est depuis l'ordination & l'intronisation de Raoul II. & son changement à l'égard des Moines de Marmoutier, que ceux-ci s'adresserent au Pape Victor III. puis à Urbain II. contre ces véxations : Or Victor succeda à Gregoire VII. l'an 1086, & Urbain à Victor en 1088, par conséquent Raoul I. est mort avant Victor III. & ainsi dès l'an 1086 ou 1087 au plut tard. Nos Historiens sont donc inexcusables, d'avoir mis les Conciles de Brioude & d'Autun, & le Colloque de Dol l'an 1094, puisqu'il est certain par la narration des Moines de Marmoutier, qu'ils ont été tenus avant la mort de Raoul I. & avant celle de Victor III. S'ils ont eu raison de mettre ces Conciles sous Raoul I. ils ont dû par conséquent supposer qu'ils avoient été tenus avant l'ordination de Victor III. & de l'Archevêque Raoul II. il s'ensuit de-là que Raoul I. n'a point renoncé à l'Episcopat, & à son Eglise de Tours, & qu'on a tort de le renfermer dans l'Abbaye de Beaulieu, puisque dans ces trois Conciles il agit toujours comme Archevêque de Tours, avec Hoel Evêque du Mans, & les Ecclésiastiques de l'Eglise de Tours. Enfin le P. Mabillon se contredit lui-même ; car

mettant les Conciles sous Raoul I. l'an 1094, il ne s'est pas souvenu qu'il nous a donné un monument authentique qui est la fondation du Prieuré de Saint Michel qui est entre Bourgueil & Tours, dont le Fondateur dit qu'il a fait cette fondation, ou plûtôt la donation l'an 1093, & qu'il alla aussi-tôt après la faire confirmer par Raoul II. Archevêque de Tours. Si Raoul II. étoit sur le Siége de Tours en 1093, il est évident que les Conciles dont nous parlons, n'ont pas été tenus l'an 1094, puisqu'ils l'ont été sous Raoul I. selon la Lettre circulaire de Marmoutier.

Tout cela étant ainsi, il faut suivre l'Historien des Archevêques de Tours, Jean Maan, qui a dit la verité par hazard, sans examen, & sans faire attention à toutes les difficultés, dont l'Histoire de Raoul I. est remplie; car il faut avoüer que c'est un Auteur peu exact & peu habile, ce qui paroît même ici, parce que s'il marque la mort de Raoul I. l'an 1086, & si par conséquent il ne differe pas les trois Conciles à l'an 1094, il a fait d'autres fautes assés considérables : la premiere est qu'il a cru que Raoul I. est mort exilé hors de sa Patrie, & de son Diocèse : la seconde est qu'il met ce different d'entre cet Archevêque & les Moines de Marmoutier vers l'an 1076; enfin on peut

dire qu'il rapporte très-mal cette Histoire, pour ne rien dire de plus ; de sorte que sans parler de la confusion qui regne dans sa narration, on ne sçauroit faire aucun fond sur ce qu'il dit.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici fait voir évidemment que Raoul I. est mort l'an 1086, & que les trois Conciles furent célebrés l'an 1085 ; que si on veut differer le Colloque de Dol, jusqu'au Printems de 1086, & la mort de Raoul jusqu'au commencement de l'année suivante, nous ne nous y opposerons pas, mais il faut prendre garde qu'il se passa un tems considerable entre la mort de Raoul I. & l'ordination de son successeur, comme il paroît par la vie d'Hoel Evêque du Mans, & qu'il faut néanmoins trouver aussi quelques mois entre le sacre de Raoul II. & la mort de Victor III. arrivée au mois de Septembre 1087, puisque les vexations de cet Archevêque forcerent ceux de Marmoutier à implorer le secours de Victor.

Ce systême s'accorde parfaitement avec tous les monumens de ce tems-là : la Lettre circulaire de Marmoutier, dit que Raoul I. ne put parvenir jusqu'à la moitié de ses jours, ce qui seroit très faux & ridicule s'il avoit été Evêque depuis 1071 ou 1072, jusques en 1094, puisqu'on

ne peut pas dire cela d'un homme, qui auroit été Evêque durant 23 ans.

Le Religieux de Marmoutier qui a écrit l'Histoire de la Dédicace de l'Eglise de son Monastere, dit que la persécution qu'ils souffrirent dura dix ans; nous en mettons le commencement après Pâques de l'an 1084; & il est certain que la contestation fut terminée au Concile de Clermont, célebré l'an 1095 : voilà justement dix ans.

L'Auteur de la Lettre circulaire remarque que Hoel, Evêque du Mans, fut présent au Concile d'Autun, & au Colloque de Dol; il ne dit point qu'il ait assisté au Concile de Brioude: ce qui prouve que ces Conciles sont de l'an 1095, parce que cet Evêque fut ordonné au mois d'Avril de cette année; il est vrai que Dom Jean Bondonnet a prétendu que Hoel fut sacré trois ans plûtôt: mais c'est en rejettant l'autorité des monumens de l'Eglise du Mans, en quoi il n'a pas été suivi.

Les trois Conciles ayant été tenus avant la mort de Victor III. arrivé au mois de Septembre 1087; il faut que l'ordination de Raoul II. ait précedé cette mort de quelques mois, puisque les Moines de Marmoutier s'adresserent à ce Pape, pour opposer son autorité aux véxations de l'Archevêque de Tours : or Raoul I. assista à ces trois Conciles, & il se passa

quelque tems entre sa mort, & le sacre de Raoul II. il faut donc mettre ces trois Conciles en 1085.

On ne dit point que l'Abbé Barthelemi ait rien souffert en cette occasion; il mourut vers la fin de Février de l'an 1084; Raoul Premier bénit Bernard, qui fut élû pour gouverner l'Abbaye de Marmoutier; l'Archevêque n'exigea de lui que l'obéissance au Siege Métropolitain: n'en doit-on pas conclure que les troubles dont la cause fut examinée dans les Conciles de Brioude, d'Autun & de Dol, n'étoient pas encore commencées? Ainsi il est tout-à fait croyable que ces troubles ne commencerent qu'à l'occasion de la Station Episcopale que l'Archevêque vouloit faire dans l'Eglise de l'Abbaye à la Fête de Pâque; peu de tems après la bénédiction de l'Abbé Bernard: il est donc tout naturel de mettre les trois Conciles pendant l'Automne de l'année suivante 1085.

Je vois qu'on peut m'opposer deux difficultés; la premiere est que les Moines de Marmoutier semblent dire que ces Conciles précéderent l'expulsion de Raoul Premier qu'on met l'an 1081: car ils parlent ainsi: *Rodulphus enim Archiepiscopus in sententiâ suæ crudelitatis manens, cum nos à fundamento exinanire machinaretur, ju-*

dicio Dei magis ipse exinanitus, & sede suâ pulsus, dies suos dimidiare non potuit. C'est apparemment cet endroit qui a porté Maan à mettre le commencement de ces troubles vers l'an 1076; mais cela ne prouve rien, parce que, si on prenoit les paroles de l'Auteur à la lettre, il faudroit dire que Raoul mourut aussi-tôt après qu'il fut chassé de son Eglise par Foulques, & qu'il mourut dans son exil, ce qui est faux, comme nous l'avons démontré.

La seconde objection ou difficulté, peut être tirée de ce que l'Auteur de la Lettre dit formellement que Hilgot Evêque de Soissons assista aux Conciles dont nous parlons: car on dit que Hilgot fut fait Evêque l'an 1085. & qu'il quitta son Evêché pour se retirer dans l'Abbaye de Marmoutier vers l'an 1088.

J'avoüe que c'est-là une difficulté, mais il y en a par-tout dans l'antiquité, & il n'y a point de faits anciens, quoique certains, & très-bien prouvés, contre lesquels on n'en puisse opposer, & quelquefois même de fort apparentes; celle-ci ne doit donc point empêcher qu'on ne s'en tienne à ce que nous avons démontré.

De plus, on peut répondre, ou que l'Auteur s'est broüillé sur le sujet de l'Evêque Hilgot, à l'occasion de son frere

André, ou que ſon nom eſt une addition d'un Copiſte poſterieur, ou que l'Auteur s'eſt trompé ſur le nom de cet Evêque ; comme nous voyons que les Auteurs même contemporains & exacts, ſe trompent quelquefois, ou que Hilgot ſe trouva dans ces Conciles, avant d'avoir pris l'Habit Monaſtique à Marmoutier, étant encore Evêque de Soiſſons, pour ſoutenir les intérêts des Moines ; c'eſt ainſi que l'Auteur de la Lettre appelle Amat, Archevêque de Bourdeaux avant ces Conciles, quoiqu'il fut alors Evêque d'Oleron, & qu'il n'ait été Archevêque de Bourdeaux que l'an 1088. En effet, Hilgot eſt toujours appellé Evêque de Soiſſons ſimplement, lorſque l'Auteur fait l'Hiſtoire de ces Conciles, au lieu que, quand il parle de ce qui ſe paſſa dix ans après ; il dit que Hilgot avoit été, *qui fuit*, Evêque de Soiſſons.

Après cette longue diſcuſſion, je crois qu'il ne ſera pas inutile de faire ici un Abregé Chronologique des principales choſes dont j'ai parlé.

L'AN 1070.

Le 28 d'Août de cette année l'Egliſe de Tours étoit dans la troiſiéme année de ſa vacance, depuis la mort de l'Archevêque Barthelemi Premier, & il ne paroiſſoit pas qu'on fut diſpoſé à faire une nou-

velle élection d'un Prelat pour remplir le Siege.

L'AN 1071.

Nous croyons que Raoul Premier, né à Langais, a été élû & ordonné Archevêque de Tours en cette année.

L'AN 1072.

Les Evêques Suffragans de la Métropole de Tours accusent leur Archevêque Raoul de plusieurs crimes, & portent sa cause à Rome ; le Pape Alexandre II la termine en faveur de l'Accusé. On ne peut gueres douter que Raoul n'ait fait le voyage de Rome, pour s'y défendre ; quelques-uns mettent en cette année l'Ordination de Raoul.

L'AN 1073.

Mort du Pape Alexandre II, Hildebrand lui succede sous le nom de Gregoire VII.

L'AN 1074.

Quelques-uns marquent en cette année l'Ordination de Raoul ; mais c'est une erreur trop grossiere. Ce Prelat alla à Rome ; il fut pillé & outragé en chemin, dans le Diocèse de Sens par Ancelin, il se plaignit au Pape de ce Seignéur, de l'Abbé de Beaulieu, qui lui refusoit l'obéissance, & de Hugues Seigneur de Sainte Maure ; Gregoire écrivit fortement en sa faveur, & le députa pour juger un procès entre

entre le Monastere de Bourgdieu & l'Abbé de S. Sulpice de Bourges.

L'AN 1075.

Raoul envoye une Bulle de Gregoire V. à Barthelemi Abbé de Marmoutier, pour la lire & la transcrire, parce qu'étant écrite en Caracteres Romains, les Chanoines de Tours n'avoient pû la lire, non plus que l'Archevêque; On voit par-là que Raoul examinoit les Archives de son Eglise, & qu'il y avoit une parfaite intelligence entre lui & les Religieux de Marmoutier.

L'AN 1076.

Le Pape Gregoire VII. donne le Pallium à l'Evêque de Dol; Raoul se plaint, & Gregoire lui écrit pour lui rendre compte de sa conduite & l'appaiser.

L'AN 1077.

Les accusations contre l'Archevêque de Tours recommencent, & ses Suffragans renouvellent leurs anciennes plaintes, que son élection & son Ordination n'avoient pas été canoniques.

Hugue de Die ayant été fait Légat en France, par Gregoire VII, assembla un grand nombre de Conciles; le cinquiéme fut tenu à Poitiers, où Raoul Archevêque de Tours assista, avec l'Evêque de Rennes. Le Légat dans sa Let-

tre au Pape dit de cet Archevêque tout le mal possible; il l'accuse d'avoir, avant l'Episcopat acheté le Doyenné, qu'il ne pouvoit posseder selon l'usage de l'Eglise de Tours, à moins que d'être Prêtre, ou en état d'être ordonné aussi-tôt après; il dit que ce Prelat n'ayant point été *élû* canoniquement Archevêque, n'avoit pû obtenir du Roy le don de l'Evêché(c'est-à-dire l'investiture du temporel) jusqu'à ce que son neveu eût acheté le Doyenné, que Raoul avoit été accusé de Simonie d'une autre maniere, en ce qu'il avoit promis un bois à un Gentilhomme, si celui-ci l'aidoit à obtenir l'Evêché; que ce Gentilhomme lui ayant depuis reproché cette promesse, l'Evêque d'Angers en avoit rendu témoignage de sa part dans le Concile; il ajoute que l'Archevêque avoit excité de grands troubles dans le Concile, parlant tantôt pour l'Evêque de Rennes, tantôt pour lui-même; que ses gens, qui lui ressembloient, avoient presque engagé l'Archevêque de Lyon à les défendre; que pendant que celui ci prioit, ou parloit en leur faveur, leurs Serviteurs rompirent les portes de l'Eglise, entrerent armés de haches, & remplirent le Concile de troubles, ensorte qu'ils auroient tué le frere Teuzon, si Dieu ne l'avoit conservé, que l'Archevêque & ses Suffragans

s'étoient ensuite retirés avec grand bruit, & d'une maniere illégitime, laissant honteusement le Légat, avec peu de personnes; que le Concile étant assemblé le lendemain dans l'Eglise de S. Hilaire, l'Archevêque, sans faire, ni promettre aucune satisfaction de l'injure qu'il avoit faite, avoit voulu continuer, comme le jour précédent, mais que lui Légat, l'avoit suspendu de l'Episcopat, que l'Archevêque ayant appellé au Siege Apostolique, où il assuroit qu'il se purgeroit de l'accusation de Simonie, il l'avoit renvoyé au S. Siege. Voilà ce que dit Hugue de Die, qui étoit fort en colere, & qui n'est pas tout-à-fait croyable en ce qu'il rapporte.

L'AN 1078.

Il est probable que l'Archevêque Raoul alla à Rome pour s'y défendre en personne dans le Concile, il ne se trouva point d'Accusateurs, de Témoins légitimes, outre que les Evêques de la Province de Tours renoncerent à leur accusation; néanmoins Gregoire écrivit à l'Eglise de Tours, ordonna que son Légat, & un Député de l'Evêque de Die iroient à Tours, qu'on y assembleroit les Evêques Suffragans de la Province, avec le Clergé & le Peuple de la Ville, pour y examiner dans les formes l'élection & l'Ordination de l'Ar-

chevêque, afin de décider absolument cette longue & fâcheuse contestation, il est évident qu'elle fut jugée en faveur de l'Accusé.

L'AN 1079.

Le Pape Gregoire VII. fait une grande innovation dans la Discipline Ecclesiastique des Eglises de France: car il soumit les Provinces de Roüen, de Tours & de Sens à l'Eglise de Lyon, dont Gebouin étoit Archevêque; celui-ci alla exprès à Rome pour obtenir sa demande, & Gregoire en écrivit aux Métropolitains des Provinces que nous venons de nommer.

L'AN 1080.

Il y a de l'apparence que l'Archevêque de Tours alla à Rome, pour l'affaire de Dol, qui ne fut pas terminée, mais le succès lui en fut assés avantageux; on trouve qu'il assista aux Conciles tenus à Saintes & à Bourdeaux, ausquels Amat Evêque d'Oleron présida. Maan rapporte une Lettre de ce Légat à Raoul, qui invite l'Archevêque au dernier de ces Conciles, qu'il dit avoir été célébré l'an 1079; Amat y dit qu'il y avoit eu jusqu'alors de grandes agitations dans l'Eglise de Tours; Gebouin Archevêque de Lyon, écrit une Lettre fort insinuante à Raoul, & le prie d'obtenir de Barthelemi Abbé

de Marmoutier ; un Abbé pour l'Abbaye de Savigny dans le Diocèse de Lyon ; ce qui peut servir à faire voir que la bonne intelligence duroit encore entre l'Archevêque & l'Abbaye de Marmoutier ; mais elle fut rompuë l'année suivante.

L'AN 1081.

Raoul Archevêque de Tours assiste au Concile d'Issoudun, au milieu du mois de Mars ; les deux Légats, Hugue de Die, & Amat d'Oleron y présidoient; on dit que les Chanoines de S. Martin de Tours y furent excommuniés, parce qu'ils n'obéissoient pas aux Légats du Pape & à leur Archevêque : c'est peut-être dans ce Concile, dont nous n'avons pas les Actes, & où il se passa bien des choses, que Raoul favorisa Amat & Hugues Légats du Pape, qui vouloient ôter au Roi Philippe I. les Evêchés de son Royaume, ou les Investitures : car nous apprenons que le Roy aussi-tôt après, voyant que Raoul n'étoit pas venu à sa Cour pour lui faire justice, comme il en avoit sommé ce Prelat enjoignit à Foulques Rechin Comte d'Anjou & de Touraine de chasser l'Archevêque de son Siege, & de saisir ses revenus, ce que le Comte ayant exécuté, Raoul l'excommunia, & les Chanoines de S. Martin ; il écrivit aussitôt au Pape & à l'Eglise de Lyon, pour

leur apprendre ce qui s'étoit passé ; quelques-uns mettent en cette année, sans autorité ni raison, l'Ordination de Raoul Second, & supposent faussement que Raoul Premier ne rentra plus dans son Eglise; Eusebe Brunon Evêque d'Angers meurt au commencement d'Octobre, & Arnault Evêque du Mans le 29 de Novembre.

L'AN 1082.

Les troubles augmentent dans l'*Eglise* de Tours; les Chanoines de S. Martin, qui étoient excommuniés, & les Moines de Marmoutier se joignent au Comte Foulques contre l'Archevêque Raoul; Geofroi est ordonné Evêque d'Angers au mois de May: Raoul son Métropolitain l'avertit d'obliger Foulques à lui faire satisfaction, & à s'opposer à ses violences; l'Evêque temporisant, & se tenant neutre, l'Archevêque l'interdit de ses fonctions. Gebonin Archevêque de Lyon étant mort, les Evêques de la Province écrivirent au Comte Foulques, à l'Evêque d'Angers & aux Moines de Marmoutier, & les inviterent au jugement de l'Eglise de Lyon; mais ils refusent d'obéir, & ne se trouvent pas au jour assigné : en ce tems-là, Hugues Evêque de Die, Légat du Pape, fut élû Archevêque de Lyon en son absenee; & il pouvoit alors tenir un Concile à Meaux; les Evêques de

la Province de Lyon aſſemblés dans cette Ville, écrivent à tous les Evêques, Abbés, Clercs, Moines, & Laïques de la Métropole de Tours une Lettre par laquelle ils ſuſpendent Geoffroi Evêque d'Angers de ſes fonctions, excommunient le Comte Foulques, & les Moines de Marmoutier, leurs Fauteurs, & ceux qui communiquoient avec eux, & exhortent ceux à qui ils écrivoient d'obéir à leur Archevêque Raoul.

L'AN 1083.

Le Pape Gregoire a pû écrire, ou à la fin de l'année précédente, ou au commencement de celle-ci, aux Chanoines de S. Martin de Tours, qui deſobéiſſoient à ſes Légats, & avoient chaſſé leur Archevêque, qui les avoit excommunié; il lui recommande de rappeller ce Prelat dans ſon Egliſe avec honneur, de lui obéir avec reſpect, comme à leur Pere, de lui reſtituer ſes biens, de ne point communiquer avec le Comte Foulques, & les autres excommuniés, & les menace, en cas de déſobéiſſance, de confirmer la Sentence d'excommunication portée contr'eux; le même Pontife écrit en même tems aux Tourangeaux & aux Angevins, leur défend de communiquer avec ceux que leur Archevêque avoit excommunié, & leur ordonne d'obéir à ce Prelat;

Le Prêtre G. par ordre de l'Archevêque, traite avec le Comte Foulques, qu'il engage à une entrevûë avec Raoul, le lendemain de S. Michel; il est fort probable que cette conférence fut suivie de la paix, car le Comte avoit posé pour les Préliminaires de la Conférence, qu'il déclareroit qu'il avoit été excommunié injustement, & qu'il ne devoit plus plaider avec l'Archevêque; si Amat a excommunié Raoul, ce ne peut être que depuis cette paix, & avant la bénédiction de Bernard de S. Venant, qui fut élû Abbé de Marmoutier, après la mort de Barthelemi, qui arriva sur la fin de Février de l'année suivante.

L'AN 1084.

Barthelemi Abbé de Marmoutier meurt, le 24 Février; Bernard de S. Venant lui succede; l'Archevêque Raoul lui demande la soumission canonique. L'Abbé la promet, & l'Archevêque le bénit; on peut mettre dès cette année le commencement des troubles qui s'éleverent entre l'Archevêque & les Religieux de Marmoutier; car le Prélat, étant allé dans l'Eglise de cette Abbaye, en procession solemnelle aux Fêtes de Pâque, les Religieux, refuserent de le recevoir à cause des scandales, des abus, & des excès criminels qui arrivoient dans ces occasions; Raoul les

excommunie ; ce qui fut suivi d'un déluge de maux, qui durerent dix ans, & par conséquent jusqu'au temps du Concile de Clermont, tenu l'an 1095. Ces maux furent si extrêmes, qu'ils penserent ruiner entierement cette célébre Abbaye. En effet, Raoul dénonça les Moines, comme des Payens, & des Publicains auprès des Rois & des Princes, & il incita les Evêques de diverses Provinces à les excommunier aussi, comme des rebelles & des Profanes ; Raoul à la priere de Girbert Abbé de S. Julien, dédia solemnellement, au mois de Novembre, l'Eglise de cette Abbaye.

L'AN 1085.

Hoel Evêque du Mans, élû dès l'an 1081, est ordonné à Roüen le 21 d'Avril avec la permission de Raoul son Métropolitain ; Bondonnet met cette Ordination quatre ans auparavant, mais il abandonne en cela les monumens de son Eglise. Mort du Pape Gregoire VII. Les Religieux de Marmoutier, accablés de toutes sortes de maux, s'adressent à Amat Légat du Pape, qui les reprend d'avoir communiqué avec leur Archevêque, qu'il avoit excommunié, & leur promet secours : La rélation de Marmoutier fait voir qu'il se passa bien des choses avant le Concile de Brioude ; qu'il faut pourtant

mettre en cette année, aussi bien que celui d'Autun, qui fut suivi du Colloque de Dol; Hugues de Lyon présida au Concile de Brioude, ayant à ses côtés les Archevêques d'Auch & de Narbonne ; il présida de même au Concile d'Autun, où Hoel du Mans accompagna Raoul de Tours son Métropolitain; Amat se trouva au Colloque de Dol avec Hugues de Lyon; Raoul se trouva dans tous ces Conciles, où ses Adversaires eurent tout l'avantage, & il perdit son procès pour le fond.

L'AN 1086.

Il paroît par la Lettre circulaire de Marmoutier, qu'il y eut quelque intervale entre le Concile d'Autun & le Colloque de Dol; ainsi on pourroit différer ce Colloque jusqu'au Printemps de cette année, mais cela dépend du jour que mourut Raoul; les Reliques de S. Balde Archevêque de Tours furent transférées à Loches, avec le consentement de Raoul & du Comte Foulques; on ne marque point le temps de cette Translation. L'Archevêque Raoul tombe malade, écrit à Hoel Evêque de Mans son ami, & meurt. Philippe Roy de France nomme Raoul d'Orleans pour remplir le Siege de Tours, & le fait recevoir par force; les Religieux de Marmoutier, après avoir fait

l'Histoire des trois Conciles, ajoûtent ce qui suit. Tout cela s'étant passé de la sorte, l'Archevêque persistant dans son inhumanité & voulant nous ruiner de fond en comble, fut lui-même renversé par le jugement de Dieu, & chassé de son Siége. Il ne put parvenir jusqu'à la moitié de ses jours, & il eut pour successeur de son nom & de son esprit Raoul d'Orleans. Il est clair que l'Auteur de la Lettre a dit cela par récapitulation, ayant seulement voulu marquer en général & confusément plusieurs faits éclatans sans en distinguer les tems; comme il arrive fort souvent. Il ne faut donc point dire que Raoul fut chassé une seconde fois de son Eglise, & que cette derniere traverse le fit mourir, parcequ'une seconde expulsion violente paroîtroit davantage dans l'Histoire, outre qu'elle ne s'accorde pas avec ce que nous venons de dire de la Translation du Corps de S. Balde; ainsi la dispersion des Clercs dont il est parlé dans la Vie de Hoel Evêque du Mans & ce qu'ils souffrirent après la mort de Raoul de la part du Roi, vient très-probablement de ce que ce Prince les empêcha de faire une Election Canonique d'un Archevêque, & qu'il voulut qu'ils nomm ssent & reçussent Raoul II; ainsi on eut besoin dans cette fâcheuse conjoncture de la pru-

dence de Hoel, pour ramener les esprits & faire la paix. Raoul II. craignant que les Moines de Marmoutier ne s'opposassent à son Ordination, leur promit toute sorte de faveur; mais ayant été sacré par Hoel & se voyant en paisible possession de l'Eglise de Tours, il changea de langage, & suivant les traces de son Prédécesseur, commença à vexer les Moines de Marmoutier; mais ce changement appartient probablement à l'année suivante.

L'AN 1087.

Raoul I. peut-être mort au commencement de cette année, Raoul II. son successeur persecute les Moines de Marmoutier qui ont recours au Pape Victor III. qui leur accorde un Privilege de liberté. Victor fut sacré à la Pentecôte & mourut au mois de Septembre.

CONCILES
de Brioude & d'Autun.

L'AN 1088.

OTHON Evêque d'Ostie François de naissance est élû Pape en Carême sous le nom d'Urbain II. Il avoit été Moine Benedictin comme Victor III. & Gregoire VII. Raoul II. Archevêque de Tours lui demande le Pallium, & ne l'obint qu'à condition qu'il cesseroit de ve-

xer les Religieux de Marmoutier, & qu'il promettroit de consentir à la liberté de ce Monastere, ce qu'il fit en présence de quelques Religieux de Marmoutier qui avoient été envoyés à Rome.

L'AN 1089.

Raoul II. oubliant ses promesses, continue de tourmenter les Moines de Marmoutier.

L'AN 1090.

Le Pape Urbain II. donne un nouveau Privilege & fort ample à l'Abbaye de Marmoutier; mais ce qui se passa dix ans après, lorsque Hilgot succeda à l'Abbé Bernard de S. Venant, fait voir que l'Archevêque Raoul ne le confirma pas.

L'AN 1091.

Raoul continuë ses vexations contre l'Abbaye de Marmoutier: les Chanoines de Tours se plaignent qu'on leur avoit fait tort d'avoir eu recours au Pape, & que cette conduite étoit contraire à la justice & aux Canons.

L'AN 1092.

Le Roi Philippe I. épouse Bertrade Comtesse d'Anjou, femme de Foulques.

L'AN 1093.

Amat Archevêque de Bourdeaux, Legat du Pape, écrit à Raoul II. Archevêque de Tours, pour l'inviter au Concile qu'il devoit tenir à Bourdeaux,

Raoul confirma l'introduction des Moines de Bourgueil dans le Prieuré de S. Michel.

L'AN 1094.

Hugues de Lyon se réconcilie avec le Pape, qui lui donne la Legation de France; ce Prélat convoque un Concile à Autun, où il excommunie le Roi Philippe, à cause de son mariage avec Bertrade; les Historiens ont confondu ce Concile avec celui de l'an 1086.

L'AN 1095.

Concile de Clermont, où Raoul II. perd sa cause, & les Moines de Marmoutier sont maintenus dans leur liberté. Raoul y assista en personne avec plusieurs Chanoines de son Eglise, Bernard Abbé de Marmoutier, Rangerius Cardinal, autrefois Moine de Marmoutier, Hilgot aussi Moine de Marmoutier, qui avoit été Evêque de Soissons, André son frere, & plusieurs autres, Etienne Abbé de Noyers.

L'AN 1096.

Le Pape Urbain II. vient à Tours, & fait la Dedicace de l'Eglise de Marmoutier, accompagné de Raoul II. & de plusieurs autres Prélats. Othon Abbé de Preuilly y assista.



LETTRE

restituée à Gebouin Archevêque & Primat de Lyon.

J'AI dit, dans la Chronologie précédente, que Gebouin Archevêque de Lyon, écrivit une Lettre l'an 1080 à l'Archevêque de Tours Raoul I; c'est un fait important à notre Histoire, qui étant demeuré inconnu jusqu'à présent, mérite une remarque particuliére.

Jean de Cordes Prêtre & Chanoine de Limoges, homme sçavant, publia l'an 1615. & dédia au célébre Historien Jacques-Auguste de Thou, les Lettres & les Opuscules d'Hincmar Archevêque de Rheims qu'il avoit pû trouver, & y ajoûta quelques Lettres & Ecrits du Pape Nicolas I, & de quelques autres Auteurs anciens.

La derniere de toutes ces Piéces qui se trouve à la page 780. est intitulée *Epistola G. Lugdunensis Ecclesiæ Presbyteri, ad R. Turonensem Archiepiscopum.* Cette inscription est apparemment de l'Editeur. Voici celle de l'Auteur.

G. Lugdunensis Ecclesiæ Presbyter indignus, eximio Patri, & specialiter colendo R. (Rodulfo) Turonicæ Sedis

Archiepiscopo, cum Grege sibi commisso, æternæ beatitudinis gloriam.

On sçait qu'il est de très-grande conséquence pour l'Histoire générale de l'Eglise, & pour l'Histoire particuliere de chaque Eglise, de connoître ceux qui ont écrit les monumens qui sont venus jusqu'à nous, cela n'a pas besoin de preuves; mais il est souvent fort difficile de découvrir ces Auteurs. M. de Cordes n'a connu celui-ci ni le P. Mabillon non plus, puisqu'il se contente de dire, *Annal. Bened. T.* 5. que cette Lettre est d'un Prêtre de Lyon, & qu'il y est parlé de Barthelemi Abbé de Marmoutier, au lieu que M. de Cordes a douté si il s'agissoit de cet Abbé, ou de Bernard son successeur.

Je dis donc que cette Lettre est de Geboum Archevêque & Premier Primat de Lyon, c'est ce qu'il est facile de démontrer; car il n'y a pas un mot dans cette Lettre qui ne découvre l'Archevêque nouveau Primat de Lyon, comme il n'y a rien qui puisse convenir à un simple Prêtre, de sorte qu'il est étonnant qu'on n'ait pas vû une chose qui saute aux yeux, s'il m'est permis d'user de cette expression, cela m'oblige de copier ici cette Lettre, parqu'elle est rare, & d'y joindre quelques réflexions.

O quam bona & quam ſublimis eſt humilitas, quæ potentes elatos de ſede ſuperbiæ dejicit, & pauperes humiles de ſtercore erigit; ipſius eſt enim tanta poteſtas, ut per ipſam de labore ad requiem, de morte ad vitam, de pœnis ad gloriam tranſire debeamus; ipſa eſt per quam fortes deprimuntur, humiles exaltantur, humilitate profectò Deus ſuper omnia manens, de forti armato nobiliter triumphavit, & de mundo, quem captivum tenebat, excluſit humilitas Dei, propter quod exaltavit illum Deus, & dedit illi nomen quod eſt ſuper omne nomen.

Nous croyons ſans peine, que ces beaux ſentimens partoient du fonds d'humilité qu'avoit Gebouin, mais on ne laiſſe pas d'y remarquer beaucoup de prudence; car il n'y avoit qu'un an qu'il avoit obtenu de Gregoire VII. la Primatie ſur toutes les Provinces Lyonnoiſes, étant allé à Rome exprès pour cela.

Gebouin s'appelle Prêtre indigne de l'Egliſe de Lyon; il ſemble que ce n'eſt pas une grande marque d'humilité à un Archevêque Primat, de ſe nommer Prêtre, puiſque S. Pierre & S. Jean ont pris ce titre; mais comme ce n'étoit preſque plus la coûtume depuis pluſieurs ſiecles, c'en eſt peut-être une preuve dans

Gebouin qui avoit sans doute en vûë cette parole du Sage: *Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous en toutes choses.*

Hac itaque virtute vestram benignitatem esse plenam reperimus, cum sanctæ matri Lugdunensi Ecclesiæ more prædecessorum vestrorum tam humillimâ devotione, tam citativâ supplicatione, humilitatis ac totius obedientiæ obsequium reddere non dedignamini.

Il paroît bien de la politique ici, je doute que l'humilité & l'obéissance de Raoul I. fut aussi grande que Gebouin veut lui faire accroire; mais cette Lettre pouvoit servir dans la suite, à prouver ce que l'on prétendoit à Lyon; il est vrai que l'Archevêque de Tours n'avoit pas fait de résistance comme ceux de Rouen & de Sens; mais son obéissance paroît avoir été forcée & n'avoit point eu d'autre fondement qu'une dure nécessité; en effet Raoul étoit accablé d'affaires & d'ennemis dans son Diocese; il comprit facilement que dans la situation fâcheuse où il se trouvoit, il pourroit par cette soûmission obtenir une puissante protection contre ses adversaires qui étoient très-puissans, & que sa conduite passée rendoit très-formidables, en quoi il ne se trompa point; car l'Eglise de Lyon le soûtint & l'appuya vigoureusement deux

ans après, lorſque le Roi Philippe, le Comte d'Anjou, les Chanoines de S. Martin & les Moines de Marmoutier ſe déclarerent contre lui.

Ces mots de Gebouin, *more Prædeceſſorum veſtrorum*, qui ſont contraires à la vérité, & qui n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, n'ont pas été mis ici par Gebouin ſans réfléxion, & on en conçoit aiſément la raiſon.

Unde quatenus penſet magnitudo veſtræ diſcretionis, cum quantâ dulcedine, cum quanto charitatis fervore humilitatem veſtram diligamus, certi quod nos à vobis diligi ſciamus: quia Scriptura dicit. Amat anima amantem ſe. *Præterea ſciat dilectio veſtra, quod cum tantâ dulcedine vos amamus, ut ſi veſtra poſtularet neceſſitas, quâ dilectione Apoſtolus pro Galatis oculos dare profitetur, eâdem nos oculos noſtros pro vobis eruere, & pro vobis dare non dubitaremus; nam ubi humilitatem matri veſtræ oſtenditis, quid aliud hoc faciendo agitur, niſi ut vos ex debito noſtri, & nos ex charitate veſtri efficiamur? Unde tanto magis, ac magis veſtra apud pium Redemporem erit uberior, quanto magis humilitatem, per quam cunctorum fratrum concordia, & ſanctæ univerſæ Eccleſiæ unitas cuſtoditur, retinere ſtudueritis.*

Cet amour de Gebouin pour l'Arche-

vêque de Tours, & l'humilité de celui-ci, dont l'autre parle si amplement, avoient un fondement bien considérable ; car Raoul avoit donné à Richer de Sens l'exemple, pour se soûmettre à l'Eglise de Lyon, *ut vos* ex debito nostri, *& nos ex charitate vestri efficiamur.* Il faut bien remarquer que tout cela ne seroit pas judicieux dans la bouche d'un Prêtre inférieur, & qu'il n'y a eu qu'un Evêque, qui se croyoit au-dessus de l'Archevêque de Tours, qui ait pu parler ainsi. Après cet Exorde si magnifique & si réfléchi, Gebouin vient au fait.

De charitate igitur vestrâ, sicut revera de charissimo amico confidentes, aures pietatis vestræ fiducialiter pulsare non dubitamus, procul dubio credentes, quod minimè patiamini nos contristari, maximè in tali re; unde anima vestra multum poterit adjuvari. Est enim vobis (L. nobis) *Abbatia quædam Sabiniacus nomine, locus ab antiquo nobilissimus, antiquam Deo gratias, adhuc servans nobilitatem, qui suo jàm diu est orbatus Pastore; pro quo rogo ego, rogat Ecclesia Lugdunensis, pro quo huc ad vos imploraturus venissem, nisi quod tot ac tantis infirmitatibus premor, ut non dicam me ad vos ire, sed respirare vix licet. Nunc igitur, quia præsentia corporali vobiscum esse nequeo, spiritu autem vobiscum semper*

maneo, deprecor ut in uno spiritu congregati, Domnum B. (Bartholomæum) *Majoris Monasterii Abbatem, cum multâ dulcedine ex nostra parte & vestrâ, monendo, deprecando exoretis, quatenus mihi suo dilecto & desolatis fratribus misericordiam suam poscentibus consulere non differat. Mittat Patrem, mittat Pastorem, qui cum tantâ cautelâ gregem suum custodiat, ne antiquo hosti ex aliquâ parte aditus pateat, per quem ad ipsum gregem unquam irrumpere valeat. Valete. Omnipotens Deus vitam vestram, permultorum annorum circula extendat, & post longa tempora in cælestis vos Patriæ mensa suscipiat. Item valete, mandatis insistite.*

Il est manifeste, que c'est le Pasteur du Diocese de Lyon qui parle, ce stile n'appartient qu'à lui seul, aucun Prêtre inférieur n'a pû s'exprimer ainsi.

Je mets cette Lettre de l'Archevêque Gebouin l'an 1080; car on voit qu'il n'étoit Primat que depuis peu de tems, & qu'il avoit en vûe d'affermir cette nouvelle autorité sur la Metropole de Tours, non-seulement par le stile qu'il y employe; mais encore par la réponse qu'il esperoit; d'un autre côté Raoul n'avoit pas encore été chassé de son Eglise par le Comte Foulques Rechin, ce qui arriva l'année suivante; ainsi il étoit en paix

dans ſon Siege, depuis environ trois ans.

Cela étant ainſi, il faut remarquer, que Gebouin dit dans cette Lettre, que l'Abbaye de Savigni étoit privée depuis long-tems *jamdiu* de ſon Paſteur; c'eſt pourquoi il faut rectifier, ou du moins examiner avec ſoin ceux qui diſent, que Dalmace Abbé de Savigni ſucceſſeur de Durant II. mourut cette année au mois de Juillet, après 20. ans de gouvernement; car cela peut ſouffrir de la difficulté, puiſque Gebouin qui écrivit cette année, dit qu'il y avoit long-tems que l'Abbaye de Savigni étoit privée de ſon Paſteur; on dit que Dalmace eut pour ſucceſſeur Gui, de qui le P. Mabillon dit, *Succeſſor ejus Wido poſt tres annos non integros Abbatiam cum Berardo vix anno rexit. Widonem excepit iterius de Talaru.* Je n'entens pas bien ce que le P. Mabillon dit de Berard; je trouve que Berard Moine de Marmoutier étoit Prieur du Monaſtere ou Prieuré de S. Martin de Bellême ſous l'Abbé Barthelemi l'an 1067; ainſi il faut voir ſi cela peut éclaircir l'Hiſtoire de Savigni, & la Lettre de Gebouin pour ce Prélat, qui écrit qu'il étoit accablé de tant, & de ſi grandes infirmités, que non-ſeulement il ne pouvoit aller à Tours, mais qu'il avoit même de la peine à reſpirer. Il mourut deux ans après, ſçavoir

l'an 1082, n'ayant joui que durant trois ans de la Primatie qu'il avoit recherchée.

EXAMEN
d'un endroit de M. de Tillemont.

CE que j'ai dit dans le 1. des deux Paragrafes précédens, me porte à examiner ce que M. de Tillemont a écrit en passant, de la Station Pascale, qui fut dans l'onziéme siecle la matiere de cette grande & fâcheuse contestation, qui dura si longtems entre l'Eglise de Tours & l'Abbaye de Marmoutier; car il me semble que cet illustre Historien Tom. 10. art. 18. p. 346. a manqué d'éxactitude en cette rencontre; c'est dans la Vie de Saint Martin qu'il a parlé; voici ses paroles.

» Paulin de Perigueux remarque, que » le jour de Pâque, l'Evêque & tout le » peuple avoient accoûtumé de passer la » Riviere en Batteau, pour aller à la Cel- » lule du Saint à Marmoutier; néanmoins » entre les Stations ordonnées par S. Per- » petue, il n'y en a aucune à Marmou- » tier, & celles de la Résurrection & du » jour de Pâque; (car il distingue ces » deux jours,) dont l'une à la Basilique » de S. Martin, & l'autre à l'Eglise (de » S. Lidoire; car il semble que ce fut

» alors la Cathedrale ; ainsi il faut que le » concours du peuple à Marmoutier, » fut une simple dévotion, sans qu'on y » fit d'Office solemnel, dequoi en effet » Paulin ne parle pas.)

Rep. Cela est sans difficulté ; c'étoit une simple dévotion du peuple ; on ne faisoit point l'Office solemnel à Marmoutier, il étoit célébré dans l'Eglise Cathedrale ; car Paulin, quoiqu'il marque beaucoup d'autres moindres particularités, ne fait aucune mention de l'Office solemnel, ni du sacrifice, je ne m'arrête pas à réfuter ce que dit M. de Tillemont, que l'Eglise de S. Lidoire semble avoir été alors la Cathedrale ; rien n'est plus contraire au reglement de S. Perpetue & à S. Gregoire de Tours, mais il ne s'agit pas de cela ici.

» *Tille.* S. Gregoire de Tours dit aussi, » qu'à la Fête de Pâque le peuple alloit par » dévotion visiter la Cellule du Saint, bai- » ser & arroser de ses larmes les lieux qu'il » avoit consacré par sa présence & par » ses actions.

Rep. Pourquoi citer ici S. Gregoire de Tours ? M. de Tillemont reprend avec raison en quelque endroit ceux, qui au lieu de citer Eusebe, où Socrate, Sozomene & Theodoret, s'amusent à alleguer Nicephore Calliste, il n'a pas pris garde

garde qu'il fait ici la même faute, & de plus que tout cela est tout-à-fait inutile ici ; car S. Gregoire de Tours n'a pas prétendu dire en cet endroit quelque chose de lui-même, ou de ce qui se passoit de son tems, mais seulement rapporter ce que dit Paulin de Perigueux, qu'il croyoit mal-à-propos être le grand S. Paulin Evêque de Nole, c'est-à-dire, abreger en prose ce que Paulin avoit écrit plus au long en Vers ; en effet S. Gregoire ne dit rien au-delà, & c'est à quoi le sçavant Historien ne paroît pas avoir fait attention : la réfléxion suivante mettra cela dans tout son jour.

» *Till.* Mais il ajoûte (S. Gregoire) „ qu'on repassoit le même jour la Riviere » pour venir au Tombeau de S. Martin, „ & il semble que ce fut pour y célébrer „ l'Office.

Rep. Je ne crois point que S. Gregoire de Tours dise ce que le sçavant Auteur lui fait dire, je ne le crois pas ; mais supposons que cet Evêque l'ait dit effectivement, ce n'est que parcequ'il n'aura pas entendu les Vers de Paulin ; car certainement il n'a pas songé à rien dire de lui-même, & il est évident qu'il a uniquement voulu rapporter ce qu'avoit écrit Paulin ; or Paulin ne dit rien d'approchant : donc l'Evêque de Tours ne

l'a pas dit non plus, ou s'il l'a dit, on ne doit point le citer sur le fait, ni avoir égard à son autorité, puisqu'il n'auroit avancé ce fait qu'en se trompant, & en attribuant à Paulin, ce que celui-ci n'a pas écrit.

Quand donc M. de Tillemont ajoûte, & il semble que ce fut pour y célébrer l'Office, je n'entens pas cela; car il s'agit du jour de Pâque: or la Station se faisoit ce jour-là dans l'Eglise Cathedrale, & non dans la Basilique de S. Martin.

» *Till.* On peut dire aussi que Perpe- „ tue après avoir achevé la grande Eglise » de S. Martin, y transfera la Station » qu'on avoit accoûtumé de faire à Mar- » moutier, peut-être pour laisser les Re- » ligieux plus en repos.

Rep. On ne le peut point dire; car la Station du jour de Pâque se faisoit dans la Cathedrale; & non dans l'Eglise de S. Martin.



DE LA QUESTION

de M. l'Abbé de S. Cyran.

Voici ce que M. Dupin dit de cet Ouvrage.

» Mr l'Abbé de S. Cyran étant encore » fort jeune donna des marques de » la vivacité de ſon eſprit, dans un petit » Traité anonime qu'il fit, ſous le titre » de queſtion Royale, parcequ'il l'avoit » composé, pour réſoudre une queſtion » que le Roi Henri IV. avoit propoſée: » voici ce qui la fit naître.

» Ce Prince aiant demandé à des Sei- » gneurs de ſa Cour ce qu'il eut fait, ſi per- » dant la bataille d'Arques, au lieu qu'il » la gagna, il eut été obligé de s'enfuir, » & que s'embarquant ſur la Mer dont il » étoit proche, ſans aucune proviſion de » vivres, la tempête l'eut jetté bien loin; » un Seigneur lui répondit qu'il ſe feroit » plûtôt donné à manger lui-même en s'ô- » tant la vie qu'il eut auſſi bien perdue » peu de tems après, que de laiſſer mou- » rir ſon Roi de faim; là-deſſus le Roi » met en queſtion ſi cela ſe pouvoit faire: » le Comte de Cramail qui étoit préſent » à ce diſcours, étant venu voir quelque » tems après M. de Hauranne, lui pro-

» posa cette question, & l'ayant prié de » chercher des raisons plausibles pour appuier la pensée de ce Seigneur qui avoit » témoigné tant d'affection pour son Prince, de Hauranne qui avoit l'esprit vif » lui dit sur le champ plusieurs raisons qui » agréerent tellement à ce Comte, qu'il » le supplia de les mettre par écrit; de » Hauranne pour le contenter fit ce qu'il » souhaitoit de lui, & ayant mis cet écrit » entre les mains du Comte de Cramail, » celui ci le fit imprimer sans nom d'Au» teur, sous le nom de question Royale, » sçavoir en quelle extrêmité le sujet pour» roit être obligé de sauver la vie de son » Prince aux dépens de la sienne. Ce *Livre* » est si rare que nous n'avons pu en recou» vrer aucun Exemplaire pour en donner » un Extrait.

Ceux qui connoissent les Livres, sçavent que M. Dupin a pris cela d'un Ouvrage du grand Arnaud, intitulé l'innocence & la vérité défendues; car voici ce qu'en dit ce Docteur. » L'histoire est » que le Roi Henri le Grand ayant de» mandé à des Seigneurs de la Cour ce » qu'il eut fait, si perdant la bataille d'Ar» ques au lieu qu'il la gagna, il eut été » obligé de s'enfuir, & que s'embarquant » sur la Mer dont il étoit proche, sans » aucune provision de vivres, la tempête

» l'eut jetté bien loin, & un Seigneur lui
» ayant répondu qu'il se seroit plûtôt don-
» né à manger lui-même en s'ôtant la vie
» qu'il eut aussi-bien perdue peu de tems
» après, que de laisser mourir son Roi de
» faim, le Roi mit en question si cela se
» pouvoit faire ; feu M. le Comte de Cra-
» mail qui étoit présent à ce discours, étant
» venu quelque tems après voir M. de
» S. Cyran, qui étoit alors dans l'ardeur
» de la jeunesse & pouvoit avoir été tou-
» ché de cette généreuse résolution, lui
» dit sur le champ diverses choses qui agré-
» erent tellement à ce Comte & lui paru-
» rent si ingénieuses, qu'il le supplia de
» les mettre par écrit, ce qu'ayant fait,
» M. le Comte de Cramail de soi-même
» & au desçu de M. de S. Cyran, les fit
» imprimer, sans aucun nom d'Auteur,
» sous ce Titre de Question Royale, par-
» ceque le Roi l'avoit proposée, & ne re-
» gardoit que le cas métaphysique atta-
» ché à la personne & à la vie du Roi,
» comme le justifioit ce Titre même qui
» finissoit par ces mots : *En quelle extrè-*
» *mité le Sujet pourroit être obligé de con-*
» *server la vie du Prince aux dépens de la*
» *sienne* ; mais M. de S. Cyran a toûjours
» depuis témoigné à ses amis, que ce pe-
» tit Ecrit n'étoit point son véritable sen-
» timent, mais un paradoxe que ce Sei-

» gneur l'avoit engagé de soûtenir dans » sa jeunesse comme nous voyons qu'Iso» crate a fait autrefois l'Eloge d'Helene, » & de Busyris, le Philosophe Favorin » celui de la Fiévre quarte, & Synete de » Ptolomaide celui du défaut de Cheveux, » que quelques-uns appellent Calvicie; & » souvent même il se servoit de cet exem» ple, pour montrer qu'on devoit puiser » la vraie doctrine, aussi-bien touchant la » Morale que touchant la foi, dans les » sources pures & incorruptibles de l'E» criture & des Peres, sans se fier trop au » raisonnement humain, par lequel il est „ aisé de rendre probable ce que l'on „ veut, & il s'étonnoit, non-seulement „ qu'il ne se fût trouvé personne qui eût „ réfuté ce petit Livre, mais même que „ des gens d'esprit eussent témoigné l'es„ timer, & s'étoient laissés éblouir par l'é„ clat apparent de ses raisons, lesquelles „ il reconnoissoit être plus subtiles que „ solides, & qui n'étoient d'aucune consé„ quence pour les mœurs, parceque le cas „ duquel il s'agissoit étoit tellement sin„ gulier & sans exemple, que comme il „ n'est jamais arrivé, il n'y a guere d'ap„ parence qu'il arrive jamais; cependant „ nous sçavons des personnes qui l'avoient „ appris de la propre bouche de feu M. l'E„ vêque de Poitiers: que le P. Coton ayant

„ lû ce petit Livre en fit tant d'eſtime, que „ s'étant trouvé à l'Aſſemblée des Notables tenue à Rouen peu après la mort „ d'Henri IV, & ayant appris de M. de „ Poitiers ami de M. de S. Cyran qu'il „ en étoit l'Auteur, il dit à ce Prélat que „ cette perſonne meritoit d'être Evêque, „ ce qui ayant été rapporté par M. de „ Poitiers à M. de S. Cyran, il s'étonna „ de ce jugement du P. Coton, & il di„ ſoit depuis à ſes amis, que le bonhomme „ témoignoit par-là, qu'il ne ſçavoit pas „ ce que c'étoit qu'un Evêque, & quel„ les qualités il doit avoir.

M. Arnaud ajoûte que cet Ecrit de M. de S. Cyran fut compoſé plus de 40. ans auparavant (le Livre où il dit ceci parut l'an 1652.) & que les plus particuliers amis de M. de S. Cyran, non-ſeulement ne l'avoient jamais lû, mais que l'ayant fait chercher depuis dans les plus célébres Bibliotheques de Paris, ils n'en avoient jamais pû recouvrer aucun Exemplaire; enfin il dit encore, qu'on ne voyoit plus cet Ecrit il y a plus de 30. ans.

Mais ſi M. Arnaud n'avoit pas vû le Livre, il faut avouer qu'il en parle très-judicieuſement à ſon ordinaire, & qu'il eſt difficile d'y rien ajoûter, à moins que d'en faire l'Analyſe qui ne pouvoit être éxacte ſans être longue; car l'Auteur a mis

en œuvre un grand nombre de raisons; j'ai vû un Exemplaire de ce Livre, & c'est sans doute celui-là même qui a appartenu au P. Coton; car on voit sur les deux premiers feuillets blancs les deux mots assez négligemment écrits, *Petr. Coton*: Voici le Titre de ce Livre, *Question Royale & sa décision.* A Paris, chez Toussaints de Bray, Rue S. Jacques aux Epics murs, & en sa Boutique au Palais, à *l'entrée* de la Gallerie des Prisonniers, 1609. avec Privilege du Roy.

De l'autre côté l'on trouve l'Extrait du Privilege du Roy donné à Paris le.... jour d'Août 1609. Par le Conseil: de Vernesson. Le jour du mois n'est pas marqué dans cet Exemplaire, faute d'Encre qui n'a pas porté jusqu'à l'extrêmité de la ligne.

A la premiere page du Corps du Livre on lit: QUESTION ROYALE, *où il est montré en quelle extrêmité, principalement en tems de paix, le Sujet pourroit être obligé de conserver la vie du Prince aux dépens de la sienne.*

Enfin il commence par ces mots: *La puissance est beaucoup différente de l'action, & l'une & l'autre de l'obligation; mais en matiere de mœurs & d'actions commandées par la Loi, ces trois choses se regardent & s'entretiennent de la même façon qu'en l'or-*

dre de la Nature, la puissance, l'action & l'objet.

Ce Livre est un petit in-12. de 112. pages imprimées tout de suite sans *alinea.*

LE BERCEAU
DE L'IMPRIMERIE.

JE rencontrai, il y a quelques jours, un petit Livre Latin imprimé à Amsterdam, l'an 1688. intitulé: *Incunabula Typographiæ*, ou *le Berceau de l'Imprimerie*, recueilli par Corneille Beunghem. C'est un Catalogue des Livres imprimés depuis l'invention de l'Imprimerie, jusqu'à l'an 1500. inclusivement.

L'Auteur de ce dessein est le Pere Labbe Jesuite, qui ramassa l'an 1653. ceux qu'il trouva dans la Bibliotheque du Roi, pour aider ceux qui travailloient à de nouvelles Editions, parceque les premiéres sont quelquefois fort correctes, & peuvent tenir lieu de Manuscrits. On ne peut douter que ce dessein ne soit utile par cette vûe, & je me suis servi moi-même utrefois fort heureusement d'une ancienne Edition de Sulpice Severe, pour réablir un très-beau Passage & très-important de ce charmant Auteur, qui est dé-

fectueux dans toutes les Editions depuis 1511.

Outre cette considération, on en peut avoir encore d'autres, qui ne sont pas indignes d'un Homme de Lettres.

1°. De connoître les Villes où on établit des Imprimeries dans le quinziéme siecle.

2°. Les Imprimeurs de ce tems, qui ont porté ce bel Art dans les diverses parties de l'Europe.

3°. Mais particulierement de faire connoître les Auteurs & les Livres qui ont paru en ce tems-là; car quoique la plûpart de ces Ouvrages ne soient peut-être pas dignes de passer à la Postérité, il est toutesfois à propos que l'on connoisse les noms de ceux qui ont travaillé à servir l'Eglise & le Public, & même les Titres de leurs Ecrits.

Pour venir au Recueil de Corneille Beunghem, je le parcourus dans un tems de recréation, & je fus surpris de le trouver si imparfait; car ce n'est qu'un petit Livre de cent quatre-vingt dix pages, ce qui me fait croire qu'en huit jours je pourrois l'augmenter d'une quatriéme partie ou même d'un tiers; en effet il y manque beaucoup d'Auteurs & de Livres, ce qui est le principal défaut. Il a oublié beaucoup d'Editions de Livres dont il fait men-

tion ; enfin ce qui est moins considérable, il n'a jamais marqué les Imprimeurs. Je donnerai divers exemples de tout cela.

Il a marqué *la Somme des exemples* de Jean de S. Geminien Dominicain, imprimé à Venise l'an 1497. J'en ai vû une autre Edition faite à Basle en 1499. *per Magistros Joannem Petri* de Laugendorf, *&* *Joannem* Froben de Hammelburg, *Basiliensis Urbis Cives.* En voici qui ne sont pas dans notre Bibliothecaire.

Fratris Baptistæ Mantuani Carmelitæ Theologi, atque Poetæ celeberrimi Opus insigne, vitam & Martyrium S. Catharinæ V. M. que complectens, nuper emendatè impressum. Parisiis, in signo Sanctæ Barbaræ. 1494. Les Caracteres d'une beauté, d'une rondeur & d'une netteté singulieres.

Sebastianus Brant, *de Origine & conversatione bonorum Regum, & laude Civitatis Hierosolimæ cum exhortatione ejusdem recuperandæ, ad Maximilianum Romanorum Regem, Basileæ. Operâ & impensâ Joannis* Bergman de Olpe, *an.* 1495. C'est une des plus belles Impressions qui soit sortie de Basle.

Sermones Fratris Guillelmi Lugdunensis super Epistolas de tempore. Parisiis per Magistrum Udalricum Gering, *&* *Magistrum Bertholdum* Renbolt *socios, an. Dom.* 1497, *ultimâ Junii.*

Y v j

Liber Lotharii Levitæ & Cardinalis; de realitate conditionis humanæ. Parisiis, 1482. *Speculum autem animæ peccatricis. Ibid.*

Horologium Sapientiæ, à quodam de Ordine Prædicatorum, ibid. Notre Bibliothecaire en a marqué la Version Françoise à la page 159.

Speculum exemplorum, fut réimprimé à Strasbourg l'an 1499.

Bessarionis Cardinalis Niceni Epistolæ & Orationes de arcendis immanibus Turcis à finibus Christianorum, item Epistola una Turci præsentis ad Ludovicum Francorum Regem Christianissimum, ex Officina Guidonis Mercatoris, anno Christi 1500.

Magistri Joannis Gerson *Cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi & de Meditatione cordis, Parisiis per* Higman *Almanum* 1489. *Ejusdem Alphabetum divini amoris, de elevatione mentis ad Deum.*

Brunonis Psalterium ex Doctorum dictis collectum, per Antonium Koberger *impressum* 1494. *Glossa notabilis Alexandri Grammatici. Parisiis*, 1495.

Nicolai Perroti Cornucopia. Parisiis, per Uldaricum Gering *& Magistrum Bertholdum* Rembolt. *Anno* 1500.

J'ai vû une Edition des Livres de Chirurgie de Gui de Chauliac, *de Brunus*, de Thierry, faite à Venise l'an 1498. *per*

Bonetum Locatellum, mandato & impensis nobilis viri Domni Octaviani Scoti, Civis Modoctienfis.

Terentius cum Commentariis Guidonis Juvenalis. Lugduni 1417. Per Claudium Giboleti.

Vita & processus S. Thomae Cantuariensis Martyris super libertate Ecclesiastica. Parisiis, per Magistrum Johannem Philippi, 1495.

Martini Magistri Opera, Parisiis, 1491.

Scrutinium Sacrae Scripturae. In Civitate Moguntiâ Petrus Schoiffer de Gernshelm, finit an. 1478.

Institutionum Justiniani opus. Parisiis, apud Philippum Pigouchet, 1499.

Epistolae Pilati ad Tiberium de Jesu. Parisiis, pro Dyonisio Roce. 1500.

Turrecremata Meditationes. Romae, 1498.

Liber Lumen animae dictus. 1482.

De munditiâ, continentiâ & castitate Sacerdotum. Parisiis, per Michaelem Nigrum. 1495.

Expositio Canonis Missae à Domino Odone Cameracensi Episcopo edita. Parisiis per Magistrum Stephanum Jehannot. 1495.

Histoire des deux vaillans Chevaliers Valentin & Orson, fils de l'Empereur de Grece, imprimée à Lyon par Jacques Maillet, l'an 1489.

Le Livre de Beaudoüin Comte de Flandres, & de Fervante fils du Roi de Portugal, qui après fut Comte de Flandres. A Chamberi, par Antoine Reyret, l'an 1485.

Summularum Liber Magistri Joan. Dorp veri nominalium opinionum recitatoris & expositoris Textus Buridani. Parisiis, per Joannem Careagni 1487.

Tractatus Logicæ Fratris Ockan. Parisiis, 1488.

Expositio Magistri Georgii super Summulis Petri Hispani. Parisiis, 1491.

Tractatus qui vocatur Regula Decimarum perutilis omnium Ecclesiarum Christi Fidelium Beneficiatis, compilatus in Insulâ Maris Corsitæ, per in Theologiâ Magistrum Andream Destobar, Hispanum, Ordinis S. Benedicti, pauperem Episcopum Aiacensem, olim Civitatem prædicandus populis diebus Festivis. Parisiis, per Magistrum Nicolaum de Barra. Je n'ai point trouvé l'année; mais je crois que l'Edition de ce Livre a précédé l'an 1500; d'ailleurs il est si rare, qu'il mérite d'avoir ici sa place.

Cato Moralissimus cum Commento Fratris Roberti de Emmodio, Monachi Clarævallensis in Oppido Mercuriali Anuerpiensis, per Gerardum Lecutereium, anno 1487.

Liber Faceti. Daventriæ, 1494.

Jacobi Fabri Stapulensis, Artificialis nonnullæ introductiones, per Judocum Clichtovæum in unum diligenter collectæ familiarique Commentario per eumdem redactæ. Parisiis 1500.

Judoci Clichtovei Neoportuensis, In terminorum cognitionem introductio, familiari expositione exposita, ac de Artium Scientiarumque divisione introductio facili etiam declaratione explanatâ. Parisiis, per Magistrum Guidonem Mercatorem. 1500.

Constitutiones Alexandrinæ Ordinis Minorum, editæ Romæ, ann. 1500.

Bullarium Cisterciense. Divione, per Petrum Metlinger Alamannum, ann. Dom. 1491.

Sermones S. Vincentii, Fratris Ordinis Prædicatorum, de tempore, & de Sanctis, ann. 1493.

J'ai trouvé ces deux Vers à la fin, si je ne me trompe.

Talem autem solers Treschsel, dùm te renovavit,
** Edua Lugduni, Sceptra decusque tulit.*

Fratris Roberti Episcopi Aquinatis, Ordinis Minorum, Opus Quadragesimale. In Civitate Venetiarum, per Franciscum

* Ce mot *Edua* n'aura-t-il pas l'honneur d'exciter une dispute parmi quelques Sçavans?

Renner de Hailbrun. 1479.

Sermones Vade mecum de tempore & de Sanctis, per Figuras utiles.

Voici un Auteur qui ne se trouve point dans notre Bibliothécaire; mais il y a une faute qu'il est bon de remarquer.

Sermones Magistri Nicolai Blony Poloni, Capellani Episcopi Posnaniensis. Argentinæ. 1495.

M. de Beughem l'appelle Evêque de Posnanie.

Bernardini de Bussi, Sermonum de Sanctis Thesaurus novus. Argentinæ, per Martinum Flach. 1488.

Quadragesimale Joannis Griftch Ordinis Minorum, eximii Sacræ Theologiæ Doctoris, Lugduni, per Joh. Treschsel Alemannum, 1495. Je remarquerai ici, que je n'ai point vû d'Auteurs de Sermons qui n'ait été bien reçû du Public en ce tems; de sorte que l'on peut dire que les Libraires du 15e siecle ne trouvoient pas moins leur compte à imprimer des Sermons, que ceux du 17e. En voici encore un exemple.

Discipulus, hoc est, Sermones Joannis Herolt, Ordinis Prædicatorum. Lugduni, impensis Joannis Treschsel. 1492.

Postillæ Epistolarum & Evangeliorum Dominicalium, nec non de Sanctis. Parisiis, per Magistrum Andream Bocard. 1497.

S. Bernardi Sermones. Moguntiæ. 1475.

De consideratione, Apologia de præcepto & dispensatione. Rothomagi 1475.

Epistolæ & Sermones in Cantiea 1494.

Illustrium Virorum Opuscula, divi Athanasii, divi Didymi, Aurelii Cassiodori, &c. Parisiis, apud Jonnnem Parvum, Typis Andreæ Bocard, an. 1450. in-Fol.

Isidori Hispalensis Episcopi Tractatus de summo bono. Parisiis, per Philippum Pigoucha, 1491. 8°.

Venerabilis Fratris Nicolai de Lyra, Ordinis Seraphici Francisci, præceptorum sive expositio Tripharia brevis & utilis in Decalogum Legis divinæ.

Epistolæ & Tractatus S. Hieronimi. Basileæ, apud Nicolaum Kesser, an. 1497. Fol.

S. Augustini Opera varia in Scripturam, &c. Lugduni, apud Joannem Treschsel Alemannum, ann. 1497.

Textus Sententiarum Petri Lombardi eum conclusionibus M. Henrici Gorichem & Concordantiis Bibliæ & Canonum, &c. opera Joannis Pinard. 1499. Fol.

S. Bonaventuræ in Libros Sententiarum Commentarii. Nurembergæ, apud Pntonium Koberger, 1500.

Dialogus M. Guillelmi de Okam Doctoris famosissimi. Lugduni, 1494. Jean Badius Pscensius dédia cet Ouvrage à

Jean-de Tritthenhem ou Trithemo Abbé de Spanheim.

Richardus de Media Villa super quatuor Sententiarum cui imprimendo finem imposuit Bonetus Locatellus Presbyter, an 1499. Ce Bonetus Locatellus imprima à Venise plusieurs Medecins l'an 1497.

Summa Confessionis Fratris Astesani Ordinis Minorum Doctoris, sumptibus & jussu Nicolai de Franc-Fordia. Venetiis. Finis imprimendo impositus est per Leonardum Wild de Ratisbonâ, 1480. Fol. 2. vol.

Præceptorum divinæ Legis Venerabilis Patris Joannis Nider, S. T. Professoris. Basileæ, 1480. Fol.

Consolatorium timoratæ conscientiæ Venerabilis Joannis Nider, S. T. Professoris de Ordine Prædicat. Parisiis per Magistrum Ulricum cognomento Gering, 1498. 4°

Summa Theologiæ Alexandri de Ales. Papiæ, per Joannem-Antonium de Birretis, & Franciscum Girardenghis, 1489.

Baptistæ Tromalæ Rosella Casuum. Papiæ 1489. per eosdem.

Liber qui dicitur supplementum, scilicet, summæ quæ Magistrutia, seu Pisanella nuncupatur. Venetiis, 1479.

Joannis Gerson Cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi & de contemptu

omnium vanitatum mundi, item ejusdem Tractatus de meditatione cordis. Parisiis, per Philippum Pigouchet, in Vico Cytharæ, an. 1492.

S. Bonaventuræ Dialogus, in quo anima devota meditando interrogat, & homo mentaliter respondet. Parisiis, per Guidonem Mercatoris. 1494.

J'ai vû un très-grand nombre d'autres Livres imprimés dans le 15[e] siecle, dont M. de Beughem n'a point fait mention, ce qui fait voir qu'il est difficile qu'un homme seul puisse exécuter le dessein qu'il a entrepris; il en faudroit plusieurs de différens Pays: en effet il n'a pas même marqué la Bible Latine qui fut imprimée à Paris, l'an 1476, la quinziéme année du regne de Louis XI.

Je n'y trouve point un Livre Latin de Jean le Munerat intitulé, *Compendium Divinorum Officiorum, seu Tabula sine qua esse nolo*. C'est un abregé du Rational de Duranti qu'il dédia à Jean Evêque de Paris, l'an 1496, le 28. d'Octobre, la troisiéme année de son Pontificat. Ce Livre fut imprimé à Paris la même année, par Maître Jean du Pré, Ruë S. Jacques, à l'enseigne des deux Cygnes.

Je n'y trouve point non plus un Livre qui a pour titre: *Præcordiale devotorum*, imprimé à Strasbourg en 1489, ni le suivant.

Biblia autoritatum & Sententiarum quæ in Decretorum & Decretalium compilationibus solent induci, Tabula per Johannem Caldrini, Juris Canonici Doctorem famosissimum compilata,& per Thomam Dorniberg de Memmingen ejusdem Facultatis Doctorem eximium correcta, & Petrum Drach Spirensem, Impressorem, impressa exactissimè anno Domini 1481, ni celui-ci; Opuscula Reverendi Magistri Fratris Stephani Brulefer, Ordinis Minorum. Parisiis, per Magistrum Andream Bocard, an. 1500.

Ni celui-ci: Sermones aurei funebres cunctos alios excellentes noviter inventi. Ces Sermons furent prononcés à Cremone l'an 1492; mais l'impression est de Paris, chez Jean Petit, les deux autres portent le nom de Lucarus Rheteur de Cremone. J'ai encore une remarque à faire sur ce Catalogue; mais il est bon de lui donner un Titre particulier.

FAUTE DE CORNEILLE *de Beughem.*

CE Bibliothequaire a fait une faute cosidérable à la page 69. où on lit ceci.

Jodocus Gallus Rubeaquensis S. T. Doctoris ac Spirensis Ecclesiæ Antistes, obiit an. Christi 1516.

Opusculum, nosce teipsum inscriptum. Heidelb. 1480.

In Sphæram Joan. Wimpfelingii. *Heidelb.* 1486.

Tetrastichon. *Heidelb.* 1489.

J'ai trouvé aussi le premier Livre à la tête duquel on lit: Tetrastichon Jodoci Galli Pabiacensis, in Opusculum nosce te.

Vertitur hoc Libro Sanctorum dogmata sacro, &c.

Ainsi il est évident que le Livre intitulé *Nosce te*, n'est pas de ce Josse Gallus qui n'en a été tout au plus que l'Editeur; car il paroît par la fin de l'Exemplaire que j'ai vû, qu'il fut réimprimé à Heidelberg l'an 1489. L'Imprimeur y dit que cet Ouvrage est corrigé avec soin, & qu'il en avoit très-grand besoin. Ce que je viens de dire, fait voir qu'il faut retrancher le premier & le dernier Titre des Ouvrages qu'on attribuë ici à Josse Gallus.

Cette Observation seroit trop seche, si j'en demeurois-là; c'est pourquoi j'y veux ajoûter une autre remarque qui fera connoître l'Auteur & le mérite de cet Ouvrage intitulé *Nosce te*: c'est le premier Livre que j'ai trouvé muni de plusieurs Approbations solemnelles, accompagnées d'éloges; car on y voit d'abord celle de Philippe Rota, Docteur en l'un & l'au-

tre Droit, de Jean Gusmacus Docteur des Decrets, Curé de Sainte Marie la Neuve à Venise, de Pierre Frigerius Docteur ès Arts, Archevêque *Corphiensis*, de Matthieu Girardo Patriarche de Venise, *Miseratione divinâ*, seulement, ce qu'on peut remarquer aujourd'hui.

J'ai trouvé ensuite une Lettre de Gabriel Brunus Venitien, de l'Ordre des Mineurs, Gardien du Convent de Venise & Inquisiteur, qui s'appelle le dernier des Theologiens, *Theologorum minimus*, *religioso viro Domino Johanni Carthusiensis Ordinis*, adressée au religieux personnage Dom Jean, de l'Ordre des Chartreux: elle commence ainsi, *Tres Libros quos de sui notitiâ percopiosè edidisti, Presbyter Benedictus Germanus tuus ad me corrigendos detulit*, &c. *Venetiis*, *Calendis Februarii*, an. sal. 1480, Cette Lettre nous apprend deux choses; l'une que l'Auteur de ce Livre est un Chartreux nommé Jean, qui avoit un frere Prêtre qui s'appelloit Benoît, l'autre, que cet Ouvrage fut imprimé très-probablement à Venise, l'an 1480.

Ayant ensuite consulté la Bibliotheque des Ecrivains de l'Ordre des Chartreux, j'ai trouvé tout ce que je viens de dire confirmé à la page 159, où l'Auteur est appellé *Jean de Dieu*, Prieur de la Chartreuse de Venise.

Jean Bibauce.

Voyons si nous pourrons ajoûter un petit article, c'est-à-dire, un Auteur à la riche Bibliotheque des Ecrivains des Pays-Bas du savant Valere-André; j'ouvris derniérement ce Livre de la derniére Edition pour y chercher quelque chose, & je tombai sur l'artice de Guillaume Bibauce, *Guilielmus Bibautius*, ou *Bibautius Tiletanus*. Valere-André dit qu'il étoit Flamand, qu'il entra chez les Chartreux, qu'il fit profession dans la Chartreuse du Val-Royal auprès de Gand, & qu'il fut élu General de l'Ordre l'an 1421. Il ajoûte qu'il a écrit quelques Discours des progrès de la vie spirituelle qu'il prononçoit devant ses Religieux dans le Chapitre, lesquels ont été supprimés; enfin qu'il mourut l'an 1535.

Je puis ajoûter quelque chose à cela; car je trouve que l'an 1523 le Général envoya à Josse-Badius Ascensius célébre Imprimeur de Paris les Commentaires de Brunon de Signi sur les Pseaumes & sur les Epîtres de S. Paul avec divers Sermons que celui-ci publia l'année suivante, en très-beaux caracteres & sur de beau Papier, sous le nom de S. Bruno Patriarche des Chartreux, selon le desir du Général.

L'an 1525 le même Imprimeur dédia au R. P. Guillaume Bibauce le Commentaire de Jean Pic Chartreux de Vauvert auprès de Paris, sur le Cantique des Cantiques; mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit: l'article de Guillaume Bibauce me porta à consulter la Table de Valere-André, & je fus surpris de ne pas trouver Jean Bibauce; je pense néanmoins qu'il pouvoit avoir sa place dans cette Bibliotheque. Je vais suppléer à ce défaut.

Je trouve qu'il est parlé de Jean Bibauce dans deux monumens du 16e siécle qui prouvent qu'il tenoit un rang considérable parmi les Sçavans qui florissoient sous le regne de Louis XII.

L'an 1506 Jean Badius Ascensius publia à Paris les Hymnes de Maître Pierre Burrus Chanoine d'Amiens: il dit dans la Préface dont je n'ai trouvé que la derniere partie, que Maître Jean Bibauce avoit beaucoup contribué à cette Edition, tant parcequ'il aimoit singuliérement les Hymnes, que parceque l'Auteur & lui étoient de Bruges; il ajoûte que Jean Bibaucius étoit Principal du College de Narbonne dans la Ville de Paris, & qu'il étoit fort savant dans les Belles Lettres; c'est pourquoi il l'invite à expliquer un Ouvrage si pieux.

Le célébre Christophe de Longueil dans

dans l'Oraison qu'il fit à Poitiers l'an 1510 à la loüange de S. Louis & des François, laquelle lui fit tant d'affaires à Rome, dit que l'année précédente Jean Bibaucius homme de beaucoup d'esprit & très-éloquent, avoit traité cette matiére avec tant d'éxactitude & d'étendue, qu'il sembloit que ce fut une témérité de vouloir en parler après lui : il est probable que ce Discours de Jean Bibauce fut rendu public : mais j'avoue que je ne l'ai pas vû jusqu'à présent.

Christophle de Longueil.

L'Auteur de la vie de Christophle de Longueil qui est le Cardinal Renaud Polus, dit que ce savant homme mourut dès qu'il eut achevé sa premiere Oraison contre les Lutheriens : si il est certain que Polus ait écrit cette vie, je ne vois pas qu'on puisse douter de ce fait, puisque de Longueil mourut dans la Maison de Polus ; cependant Gregoire Cortes qui demeuroit pour lors à Lerins, & qui fut depuis Cardinal & qui étoit ami de Longueil, dit qu'il en avoit écrit six : *paucis autem diebus, antequam ex hac luce decederet, sex adversus Lutheranos actiones scripserat, in quibus cum elegantia & gravitate, tum etiam amplitudine Orationis Romanam illam Majestatem assecutus fuisse*

judicatur. Il semble donc que Cortes les avoit vû toutes six.

Le même Cardinal écrit dans cette Lettre adressée à Lambert Evêque de Venuse, qu'il avoit chez lui six Oraisons que Longueil composa avec beaucoup d'étude & de travail dès qu'il fut arrivé en Italie, pour effacer l'idée désavantageuse qu'on y avoit de lui, à cause de l'Oraison qu'il avoit prononcé étant encore enfant contre les Italiens.

C'est l'Oraison à la loüange de S. Loüis & des François qu'il prononça à Poitiers l'an 1510 étant âgé de 20 ans, les six Discours dont parle Cortes sont différens des deux Oraisons qui sont imprimées. Voici ce que ce Cardinal dit des uns & des autres : *quibus* (seu orationibus) *si alia quam triennio post Romæ scripsit conferatur, vix alicui poterit persuaderi ab eodem homine aliquando editas fuisse*.

Cortes parle très-probablement de ces six discours dans une Lettre à l'illustre & savant Guillaume du Bellay-Langey : voici ses paroles : *ex quo enim primùm mei in te amoris fundamenta posuit, vir optimus, & utriusque nostrum amantissimus Venusinus Pontifex, cum à nobis in Lerinâ Longolii Orationes describendas accepisti, &c.*

Voilà ce que j'ai crû devoir remarquer

sur les Ecrits de Christophe de Longueil, parceque les Lettres du Cardinal Cortes sont assez rares.

Gregoire Cortes.

Gregoire Cortes étoit de Modéne, il prit l'Habit de S. Benoît dans la Congrégation de Sainte Justine, il rétablit la pieté & les Sciences dans la célébre Abbaye de Lerins, & il étoit Abbé du Monastere de S. Benoît près de Mantouë, lorsque le Pape Paul III. le fit Cardinal l'an 1542. De quelque côté qu'on le regarde, c'étoit sans difficulté un grand homme ; ses Lettres sont une excellente peinture de ses excellentes qualités & de ses éminentes vertus ; c'est sa Niéce Horcilie Cortes qui les donna au Public à qui elle fit un riche présent, mais qui auroit été plus estimable, si les Imprimeurs n'y avoient pas laissé un très-grand nombre de fautes. On y voit combien Cortes étoit savant dans les Langues Grecque & Latine, une profonde Doctrine, une beauté d'esprit singuliére, une grande politesse & une solide pieté : on a mis à la tête de sa vie le Catalogue de ses Ouvrages : on peut voir l'un & l'autre plus ample dans Ciaconius & Arnold Wion ; je crois néanmoins que ces Catalogues ne sont pas complets, & que j'ai remarqué en lisant

les Lettres de ce savant Cardinal, quelques Ouvrages qui ne s'y trouvent pas.

Il a traduit du Grec en Latin l'Oraison ou l'éloge de S. Cyprien fait par S. Gregoire de Nazianze : on lit dans les Catalogues qu'il a traduit du Grec en Latin le Traité de S. Cyprien de la Virginité ; *a* mais c'est une faute, & il faut lire le Traité de S. Basile de la Virginité.

Il a fait un grand ouvrage Théologique qu'il prétendoit diviser en six Livres & en six Tomes, V. p. 16.

Il entreprit de traduire en Latin un Ouvrage de S. Jean Chrysostome. V. p. 63.

Il peut avoir fait l'éloge du Cardinal Volsey, Archevêque d'Yorck. V. p. 102.

Il a fait encore mention d'une Paraphrase des Morales d'Aristote.

Cet excellent homme mourut dans de grands sentimens d'humilité, l'an 1548.

VICTOR EVEQUE DE VITE Historien.

JE viens de voir le 16e Tome des Mémoires de M. de Tillemont, qui à la p. 599 fait l'Histoire de Victor Evêque de Vite Historien de la cruelle persécution des Vandales ; je ne sai si tout ce qui se trouve en cet endroit est de cet illustre

a J'ay vû la même chose dans M. Dupin.

Auteur ; car je remarque que dans ce dernier Tome on cite des Ouvrages qui n'ont été publiés qu'après sa mort, outre qu'il me semble que tout ce qu'il dit de Victor de Vite ne s'accorde pas fort bien : quoiqu'il en soit, voyons en peu de mots ce qu'il en dit.

1°. M. de Tillemont croît que Victor Evêque de Vite dans la Byzacene dont il est fait mention dans la Notice d'Afrique est l'Historien.

2°. Il dit qu'il paroît que Vite étoit une Ville, & que Victor étoit Evêque de Sainte Denise (*nostra*) mais cette conjecture est aussi foible que celle qui le feroit natif de Tamallume.

3°. Il reconnoît, que puisqu'il se distingue clairement du Peuple dans l'Election de S. Eugene, on peut juger qu'il étoit dans le Clergé de Carthage, ou plûtôt déja Evêque : le premier est clair, la raison qu'il en donne est très forte, & tout ce qu'il va dire dans la suite le confirme parfaitement : le second auquel il semble s'arrêter, est insoûtenable ; en effet.

4°. Monsieur de Tillemont écrit que Victor étoit présent à Carthage, lorsqu'on rapporta à S. Eugene une vision sur la persécution qui commença deux ans après.

5°. Qu'il accompagna les Confesseurs, pour les assister & les consoler.

6°. Qu'il revint à Carthage après l'éxil des Confesseurs, & qu'il y étoit le 19 de May 483; qu'il ne se trouva point à la Conférence, ce qui est fort remarquable,

7°. Qu'il vint à Carthage depuis la Conférence, & qu'il fut témoin d'une partie des cruautés que les Ariens y exercerent.

Tout cela prouve que Victor étoit du Clergé de Carthage, & qu'il n'étoit pas & ne pouvoit être Evêque, ce que le fait suivant démontre facilement.

8°. Qu'il fut un des 28 qui s'enfuirent, & comment cela se peut-il faire, puisque M. de Tillemont reconnoît que Victor vint à Carthage après la Conférence, & qu'il y fut témoin d'une partie des cruautés que les Ariens y exercerent? cela peut-il s'accorder ave sa fuite? non certainement, ces deux choses sont absolument nécessairement incompatibles; car ces cruautés dont parle Victor suivirent la Conférence, l'exil des Evêques & leur dispersion, Victor déclare qu'il étoit présent à Carthage: après tous ces malheurs, il n'avoit donc pas pris la fuite, il n'étoit donc pas encore Evêque, ces deux faits sont démontrés: cet endroit

devoit faire comprendre à l'illuſtre Hiſtorien, que le Victor de la Notice n'eſt pas l'Hiſtorien, & que l'Hiſtorien n'étoit pas Evêque en ce tems-là; en voila aſſez ſur ce ſujct qui a été éclairci dans une diſſertation particuliere.

EN QUEL TEMS CROCUS *Roi des Allemans eſt entré dans les Gaules.*

LES Sçavans ne ſont point d'accord ſur le tems que Crocus Roi des Allemans, fameux dans Gregoire de Tours, qui le met ſous Gallien, eſt venu ravager les Gaules, & ce que je vais dire ne décidera point la queſtion; je croi ſeulement que ſi le Fragment qu'on nous a donné depuis peu de la Vie de Saint Amace, ou Amance, Evêque d'Avignon, eſt venu d'une piece ancienne; on ne peut plus douter que ce Barbare n'ait vecu au commencement du cinquiéme ſiécle, plûtôt que ſous Gallien dans le troiſiéme, car Saint Amace dit, 1° que Crocus, & ſes Barbares avoient exercé toutes ſortes de cruautés contre les Chrétiens tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers. *Secularibus.*

2°. Qu'ils avoient fait mourir preſque tous les Evêques, les Prêtres, *Sacerdo-*

tum, & les principaux des Gaules qui avoient refusé courageusement d'abandonner la Religion & la Foi Chrétienne, & de participer à leurs impietés.

3°. Que Crocus, le plus méchant de tous les ennemis des Chrétiens, avoit renversé les Eglises.

4°. Qu'il avoit fait mourir par l'épée *Pridat* à Mandes, *Avole* à Viviers, *Sextus* à Valence, *Juste* à St Paul-trois-Châteaux, *Firma* à Venasque, *Leonius* à Apt; *Abbun* à Vaison, *Valentin* à Carpentras, *Victor* à Arles, *Luce* à Orange, *Felix* à Nismes, & *Venuste* à Agde.

Il est manifeste que tout cela ne peut convenir au tems de Gallien, les Barbares qui faisoient des irruptions dans les terres de l'Empire, n'avoient point pour-lors en vûë de massacrer les Chrétiens, il y avoit peu d'Eglises, & il est fort probables qu'elles n'étoient pas telles en ce tems, que les Barbares eussent pensé en particulier à les détruire; ils ne songeoient ni à tuer les Evêques, & les Prêtres, ni à les forcer à abjurer la Religion Chrétienne; il est même difficile de se persuader que Crocus, & les Allemans ayent fait sous Gallien d'aussi grands ravages dans les Gaules, que ceux qui sont marqués ici, puisque Posthume défendit très-bien ses Provinces, & qu'il ne laissa pas aux

Barbares le tems de détruire tant de puissantes Villes, sur-tout du côté de l'Italie, au lieu que cela convient mieux au commencement du cinquiéme siécle sous l'Empereur *Honorius*; mais je ne sçais même si cette Piece est de ce tems-là, elle n'a pas trop bon air, & pour en bien juger, il faudroit l'avoir toute entiere.

QUE SAINT PATERNE fut ordonné Evêque de Vannes, dans le Concile tenu dans cette Eglise vers l'an 465.

MOnsieur de Tillemont, dans la Vie de Saint Perpetuë Evêque de Tours dit, T. 16, p. 401. que ce Saint Prélat assembla un Concile à Vannes, pour y ordonner un Evêque, & il ajoûte: *Il ordonna apparemment Liberal, qui est nommé le dernier dans ce Concile. Paterne & Albin mis les premiers après Saint Perpetuë, sont apparemment les Evêques de Quimper & de Treguier.*

M. de Tillemont suppose donc que Liberal fut ordonné Evêque de Vannes; c'est un fait qu'on peut contester avec beaucoup de raison, puisqu'on n'en aporte qu'une preuve qui est si foible, que l'autorité de M. de Tillemont suffira seu-

le pour la détruire ; il ne s'agit donc que de répondre à la note 5.

» *Till.* Le Concile de Vannes fut assemblé pour donner un Evêque à cette » Eglise ; on prétend que cet Evêque » fut Saint Paterne, honoré par l'Eglise » de Vannes comme son Evêque le 16 d'Avril.

Rép. Voilà, sans doute un fondement très-considérable. L'Eglise de Vannes honore Saint Paterne comme son Evêque le 16 d'Avril ; il faut remarquer de plus, qu'on ne trouve point d'Evêque de ce nom dans les autres Eglises de Bretagne.

» *Till.* Il y a en effet un Paterne dans » les souscriptions du Concile de Van» nes.

Rép. Voilà un second fondement très-considérable, c'est qu'il y a un Paterne dans les souscriptions du Concile de Vannes, tenu vers l'an 467.

» *Till.* Mais il est nommé le premier » après Saint Perpetue de Tours ; & un » Evêque qu'on vient de consacrer, ne » devoit souscrire que le dernier, comme » fait Telase dans le Concile d'Angers.

Rép. Cette objection n'est nullement considérable ; je pense même que M. de Tillemont ne devoit pas la proposer, parce qu'elle est indigne de lui, & qu'elle ne s'accorde pas avec une maxime très-bien

fondée, qu'il a apportée plus d'une fois: En effet, trois pages auparavant, il parle ainsi, sur ce que Saint Eustoque Evêque de Tours, est nommé par deux fois après Saint Victure du Mans son Suffragant. *Je pense*, dit-il, *que généralement on s'arrête assez peu à l'ordre des souscriptions dans les Conciles de France*; PARCE QUE LES MANUSCRITS LES METTENT DIFFEREMMENT; *on prétend même que dans les Gaules les Evêques ne tenoient point de rang, on suivoit plûtôt le tems de leur Ordination, que la dignité de leur Siege*. Cela étant ainsi, pourquoi veux-t-on donc que dans cette occasion l'ordre des souscriptions du Concile de Vannes ait été conservé sans altération? n'est-ce pas vouloir une chose qui est contraire à l'experience? Et n'est-ce pas décider un fait important sur la chose du monde la plus incertaine?

En effet, les Manuscrits du Concile de Vannes ne peuvent-ils pas être originairement venus d'un ancien Manuscrit de l'Eglise de Vannes, dont le Copiste aura mis son Evêque après le Métropolitain? Cela est possible, c'en est donc assez en faveur de S. Paterne, qui a pour lui la Tradition de l'Eglise de Vannes: car les deux témoignages, la Tradition de l'E-

glise de Vannes & l'autorité du Concile; qui marque un Paterne, entre les Evêques qui y sont souscrits; les deux témoignages, dis-je, joints ensemble, obligent de conclure en faveur de Paterne, & d'exclure Liberal, pour le mettre dans la Basse Bretagne.

» *Till.* Aussi Bollandus, & d'autres ne » mettent S. Paterne de Vannes qu'envi- » ron cent ans après.

Rép. Mais ils le font sans autorité, & sans aucun fondement; car la Vie de Saint Paterne donnée par Bollandus, est un tissu d'impertinence & de fables tout-à-fait insensées; ensorte que ce seroit se deshonorer que d'y fonder le moindre fait; car il est honteux de faire assister Saint Paterne de Vannes au Concile de Paris, tenu l'an 557, puisqu'on ne l'a fait qu'en le confondant avec Saint Paterne Evêque d'Avranches. Au reste, il est facile de découvrir pourquoi on a transporté Saint Paterne de Vannes dans le sixiéme siécle; c'est parce que l'on croyoit autrefois que les Bretons venus de l'Isle, avoient converti à la Foi les Armoricains: Or, comme c'est vers le milieu du 6e siecle particulierement, que l'on voit beaucoup de Ss. passer du païs de Galles, & d'Irlande dans l'Armorique, & qu'on a cru que Saint Pa-

terne étoit le premier Evêque (*a*) de l'Eglise de Vannes, il a fallu par conséquent le faire vivre en ce même tems; c'est-à-dire cent ans après sa mort, de peur de détruire d'une main ce qu'on vouloit bâtir de l'autre.

Enfin, ce qui doit décider absolument cette question, c'est que j'ai démontré invinciblement, dans l'Article 4. du 1. Tome de ce Livre des Singularités Ecclesiastiques, que cent ans après le Concile de Vannes, le Siege de cette Eglise étoit rempli par Maracaire l'an 558, conséquemment qu'on n'y peut fourrer Saint Paterne, c'est un point très-important à l'Histoire Ecclesiastique de France, & très-honorable à l'Eglise de Vannes, & je me flatte de l'avoir éclairci de telle sorte, que toutes les personnes habiles & judicieuses y donneront leur consentement.

Il ne me reste donc qu'à conclure ici sur l'autorité du Concile de Vannes, & sur la Tradition de cette Eglise, que Saint Paterne fut ordonné Evêque de Vannes l'an 465, & que Liberal étoit Evêque de Treguier ou de Quimper.

(*a*) Le fondement de cette erreur est, qu'on n'en connoit point, avant Saint Paterne; les noms de ses Prédécesseurs n'ayant pas été conservés.

Fin des Singularités historiques & Litteraires.

TABLE DES PIECES

Contenuës dans ce Volume.

HOMMES EVANGELIQUES

Où il est parlé de quelques Hommes illustres qui ont mieux aimé perdre la vie que la Chasteté.

DISSERTATION

Sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIE'ME PARTIE.

QUATRIE'ME PARTIE.

CINQUIEME PARTIE

Qui contient les principales preuves de l'antiquité des Eglises des Gaules.

Fin de la Table des Pieces.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, ce quatriéme Tome *des Singularités Historiques, &c.* Il n'est pas moins curieux ni moins intéressant que ceux dont il a été précédé: car l'Auteur y traite plusieurs Questions très-importantes sur l'Histoire & sur la Discipline de l'Eglise. Il les a éclaircies par de nouvelles réfléxions & par de nouvelles preuves qui répandent la lumiere sur ces matiéres controversées entre les Sçavans. En Sorbone ce 24 Août 1730.

SAINT AUBIN.







